
Informations internes sur L'AGRICULTURE

**L'agrumiculture dans les pays
du Bassin méditerranéen**

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION « ÉCONOMIE ET LEGISLATION AGRICOLES » - DIVISION « BILANS, ÉTUDES, INFORMATION »

Informations internes sur L'AGRICULTURE

L'agrumiculture dans les pays du Bassin méditerranéen

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION «ECONOMIE ET LEGISLATION AGRICOLES» – DIVISION «BILANS, ETUDES, INFORMATION»

AVANT-PROPOS

La présente étude a été entreprise à la demande de la Direction Générale de l'Agriculture de la C.E.E. par un groupe d'experts composé de :

Monsieur R.M. CADILLAT - Directeur à l'Institut Français de Recherches Fruitières d'Outre-Mer (I.F.A.C.) - PARIS

Le Professeur H. WILBRANDT - Institut für Ausländische Landwirtschaft de l'Université de GÖTTINGEN - avec la collaboration de Monsieur E.G. JENTZSCH, Assistant auprès du même institut

Le Professeur F. ZITO - Directeur de l'"Istituto di Coltivazioni Arboree" de l'Université de CATANIA

en collaboration avec la division "Bilans, Etudes, Information".

La division "Politique commerciale pour autant qu'elle intéresse l'agriculture" et la division "Fruits, légumes et produits de transformation" ont participé aux travaux du groupe.

Les experts expriment leur reconnaissance à Monsieur J.M.J. LOMMEZ et à ses collaborateurs pour l'aide qu'ils leur ont apportée.

Cette étude ne doit pas être considérée comme reflétant nécessairement les conceptions de la Commission des Communautés européennes et ne préjuge en rien de l'attitude ni des décisions qu'elle pourrait être amenée à prendre dans ce domaine.

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
RECAPITULATION ET CONSIDERATIONS FINALES	1

INTRODUCTION AU RAPPORT	20
NOTE PRELIMINAIRE	21
PARTIE I - PRODUCTION	24
PARTIE II - CONSOMMATION	130
PARTIE III - LES ECHANGES	220
ANNEXES	278
SOMMAIRE DETAILLE	

RECAPITULATION ET CONSIDERATIONS FINALES

RECAPITULATION ET CONSIDERATIONS FINALES

Au cours de l'étude, de nombreuses difficultés trouvant leur origine la plupart du temps en la déficience ou même l'absence de données statistiques et d'informations de base ont été rencontrées. Le groupe d'experts a été amené à rechercher des compléments d'information, à procéder à des recoupements et à élaborer certaines données qui s'écartent parfois de celles le plus souvent utilisées. Malgré les difficultés et grâce à ces efforts, le groupe a la conviction que nonobstant les lacunes qui subsistent, il est possible de déduire des analyses réalisées des déductions suffisamment valables pour qu'elles puissent servir comme points d'appui éventuels des attitudes futures en matière de production et de commercialisation des agrumes par les pays du Bassin méditerranéen.

I. Principales caractéristiques et situation de la production, la commercialisation et la consommation d'agrumes du Bassin méditerranéen

1. La production d'agrumes des pays du Bassin méditerranéen (Partie I - Chap. I à VI) s'est située au cours des dernières années entre quelque 6,5 et 7,5 millions de T. soit environ 30 % de la production mondiale. Cette production se situe au deuxième rang après celle de l'Amérique du Nord et Centrale (8 à 8,5 millions de T.). La production d'agrumes du Bassin méditerranéen se compose de près de quelque 5,5 à 6 millions de T. d'oranges et de mandarines, d'environ 1 million de T. de citrons et autres espèces, ainsi que de 200.000 T. environ de pamplemousses. La production du Bassin méditerranéen atteint près de 40 % de la production mondiale de citrons comparé à 30 % pour les oranges et mandarines.

La superficie plantée en agrumes dans les pays du Bassin méditerranéen atteint à l'heure actuelle approximativement 550.000 hectares dont environ la moitié sont situés en Espagne et en Italie. Les rendements varient fortement selon le pays et l'année, mais peuvent atteindre jusqu'à 25-30 T. par ha pour les plantations en pleine production. Toutefois les rendements moyens qui tiennent compte des plantations non encore productives sont, généralement, inférieurs à ce chiffre.

La production d'agrumes du Bassin méditerranéen a augmenté depuis le début des années 1950 de près de 90 %, celle d'oranges et de mandarines de près de 80 %, celle de citrons et autres espèces de plus de 90 %, tandis que celle de pamplemousses et autres agrumes a triplé tout en restant d'une importance limitée (quelque 200.000 T.). Ces évolutions ont conduit à une part accrue de la production d'agrumes du Bassin méditerranéen dans la production mondiale, sauf pour les citrons et autres espèces.

2. Le développement futur de la production d'agrumes du Bassin méditerranéen (Partie I - Chap. X) a été évalué - avec toutes les réserves qu'impose une telle évaluation - à quelque 10 à 11 millions de T. en "1970" et 12 à 13 millions de T. en "1975". Cette augmentation correspond à un rythme de croissance annuelle de 5 %, sensiblement égal à celui enregistré au cours de la période écoulée depuis le début des années 1950. On peut admettre que l'importance relative des différents groupes d'agrumes restera pratiquement inchangée et que celle des oranges et mandarines se situera à quelque 80 à 85 % de l'ensemble de la production.

Les plus gros producteurs actuels (Espagne, Italie, Israël, Maroc) accuseront probablement la plus forte augmentation de la production, particulièrement suite à l'accroissement des rendements. Cette augmentation trouvera son origine en premier lieu en un remplacement progressif des anciens vergers par de nouvelles plantations plus rationnelles et par l'application de meilleures techniques culturales. Ensemble ces pays pourraient représenter plus de 70 % de la production d'agrumes du Bassin méditerranéen en "1975".

D'autres pays, tels la Libye et la Syrie, pourraient doubler pratiquement leur production, suite surtout à une extension de superficie; il s'agit de pays où l'agrumiculture est encore relativement jeune, en pleine expansion rapide mais qui dans l'ensemble du Bassin méditerranéen présentent un poids encore modeste.

Une série de pays, actuellement moyens producteurs, tels l'Egypte, la Grèce, le Liban, le Portugal et la Turquie, pourraient augmenter leur production de façon considérable (plus de 60 à 100 %) mais leur part globale à la production du Bassin méditerranéen restera approximativement la même.

Pour les autres pays (Algérie, Chypre, Iran, Jordanie, Tunisie) l'expansion de la production serait plus modeste (26 à 60 %). Leur part dans la production d'agrumes du Bassin méditerranéen diminuerait dès lors de façon sensible.

Il n'y a pour l'instant aucun indice qui permet de déceler que l'augmentation de la production d'agrumes dans le Bassin méditerranéen soit arrivée à son terme.

En effet, si toutes les superficies qui se prêtent facilement à la culture d'agrumes ont dans la plupart des pays été mises en culture, il reste encore, surtout dans les pays qui ne figurent pas parmi les plus grands producteurs, des superficies importantes qui, moyennant l'application de techniques modernes, notamment en matière d'irrigation, pourraient être consacrées à cette culture. Un ralentissement du mouvement d'expansion des superficies consacrées dans l'ensemble du Bassin méditerranéen à l'agrumiculture est prévisible (augmentation d'environ 1 % par an au lieu de 5 % de 1953/54 à 1963/64). Ce mouvement se concentre cependant dans un nombre de pays limité s'adonnant seulement depuis un passé récent à l'agrumiculture. Les rendements unitaires seront influencés considérablement, dans les années à venir, par la pénétration du progrès technique qui parviendra à toucher un nombre toujours plus grand de producteurs appliquant actuellement encore des techniques de production peu évoluées sinon primitives. D'autre part, l'arrachage des anciens vergers peu productifs et leur remplacement ainsi que l'entrée dans la phase de production des nouvelles plantations réalisées au cours des 10 dernières années, augmenteront également les moyennes enregistrées. Par contre dans les pays où l'expansion de l'agrumiculture a démarré plus récemment, et continuera dans une mesure importante à l'avenir, les rendements moyens calculés seront influencés par la présence de superficies considérables de plantations non encore en production.

Si les évaluations de production avancées pour les pays du Bassin méditerranéen se réalisaient d'une part, et d'autre part, si les évaluations établies au niveau mondial par la FAO se traduisaient dans la réalité, la part de la production d'agrumes du Bassin méditerranéen dans la production mondiale passerait de quelque 30 % actuellement à environ 35 % en "1975". Il est probable qu'au delà de cette période la production mon-

diale, aussi bien que celle du Bassin méditerranéen, subira encore des augmentations notables par l'entrée en production des importantes plantations réalisées au cours des dernières années, si des facteurs de freinage n'exercent pas une influence.

3. De nombreux facteurs ont déterminé l'évolution de la production d'agrumes (Partie I - Chap. VI). L'expansion très considérable qui a été celle de l'agrumiculture au cours des dix à quinze dernières années dans le Bassin méditerranéen a été déterminée dans une large mesure par une rentabilité relativement élevée de cette culture comparée aux autres branches de production agricole pouvant être pratiquées sur les mêmes terres, particulièrement en terrain irrigué. Dans les pays ou régions où des techniques peu évoluées sont appliquées, la propagation de techniques de production plus modernes conduit à des rendements croissants aux coûts unitaires décroissants.

Cependant de nombreux autres éléments ont exercé une influence considérable sur le développement de la culture des agrumes. Plusieurs de ces facteurs sont directement liés au niveau de développement atteint par l'économie de la région et du pays : par exemple, une part élevée de la population agricole, un accroissement considérable de la population, des possibilités limitées d'exercer une activité extra-agricole, un niveau peu élevé de revenus et des possibilités limitées de s'adonner à d'autres cultures commercialisables. Ces facteurs peuvent conduire - et le font en réalité - au développement d'une agrumiculture primitive sur des terres marginales, telle qu'elle peut encore exister dans certaines régions du Bassin méditerranéen et dont la production est destinée essentiellement au marché local. Pareille culture est caractérisée par une absence ou un minimum d'investissements et de dépenses en argent, et repose essentiellement sur une main-d'oeuvre très abondante, peu coûteuse et sans possibilité d'occupation alternative. Les faibles rendements de fruits souvent de qualité médiocre permettent cependant dans ces conditions de réaliser un revenu en argent et une valorisation de la main-d'oeuvre familiale disponible supérieure à celle réalisée par d'autres productions agricoles.

Le progrès économique entraînant des possibilités d'utilisation de la main-d'oeuvre en dehors de l'agriculture, la hausse du niveau des salaires et des revenus, la raréfaction des superficies cultivables en agrumes et la

concurrence d'autres cultures plus intensives, déclenche une évolution vers une agrumiculture plus intensive avec mise en oeuvre de capitaux de plus en plus élevés et de techniques de plus en plus perfectionnées. Cependant, à côté des plantations plus rationnelles continuent à exister des plantations n'offrant pas de possibilités d'adaptation suffisantes. Les producteurs peuvent continuer la production dans des conditions de rentabilité douteuse mais permettant néanmoins de pourvoir à leur subsistance. L'influence du niveau des prix payés au producteur constitue un facteur d'autant plus important que le paiement en espèce des facteurs de production devient plus courant, que le caractère d'économie de marché devient plus prononcé et que les possibilités d'utilisation alternative des moyens de production deviennent plus grandes.

La mise en place inconsidérée de plantations d'agrumes aux stades de début de développement, comporte dès lors le risque de devoir les abandonner à des stades ultérieurs de développement économique.

Les différents stades et situations de développement de l'agrumiculture liés étroitement au développement général, se rencontrent simultanément dans les différents pays et régions du Bassin méditerranéen.

4. Un niveau donné de prix ne permet dès lors pas, compte tenu de la diversité des situations même à l'intérieur d'une région de production donnée, mais à fortiori lorsque l'on compare plusieurs régions, de tirer des conclusions générales quant aux possibilités de couvrir les coûts de production et d'assurer un bénéfice pour le producteur (Partie I - Chap. VII).

Les prix reçus par les producteurs et la rémunération de ceux-ci sont directement déterminés par les prix ainsi pratiqués dans les pays et sur les marchés de consommation ainsi que par les frais d'approche, mais le caractère peu compressible de ces derniers provoque des mouvements proportionnellement plus importants au niveau du producteur, pouvant entraîner en cas de baisse même relativement faible des prix sur le marché de consommation, une chute du prix au producteur en dessous du seuil de rentabilité. Tout fait ou toute disposition qui affecte le niveau de prix sur le marché de consommation ou les frais d'approche a une incidence sur le prix payé au producteur. Ce phénomène, compte tenu des distances et du niveau élevé des frais d'approche, affecte en premier lieu les pays dont une part importante de la production d'agrumes est destinée à l'exportation vers les marchés de consommation européens.

5. Un aperçu - fort incomplet faute de renseignements suffisants - a pu être dressé de l'industrie de transformation d'agrumes (Partie I - Chap. IX). Il s'agit en l'occurrence essentiellement de jus d'agrumes, les autres dérivés ne revêtant, sauf en Italie, qu'une signification plutôt locale.

Dans la plupart des pays du Bassin méditerranéen, l'industrie de jus d'agrumes est basée à l'heure actuelle essentiellement sur la valorisation des écarts de triages. La production de jus d'agrumes ne constitue pas dans la plupart de ces pays producteurs, une branche systématiquement exploitée, ayant à sa disposition directe une production d'agrumes appropriée. Cette situation est de nature à freiner l'expansion de leurs ventes sur le marché international.

Les possibilités d'expansion de l'industrie de transformation dans les pays du Bassin méditerranéen dépendent essentiellement de trois groupes de facteurs, à savoir : ceux qui relèvent respectivement de la production, de la commercialisation et de la consommation des jus d'agrumes.

Du côté de la production, l'équipement et la rationalisation de l'industrie de transformation, les disponibilités d'agrumes en quantités suffisantes chaque année et la culture des variétés appropriées à la transformation en jus, constituent les facteurs essentiels qui conditionnent les possibilités d'expansion. Celles-ci sont en outre conditionnées par le développement de la demande de jus (voir également § 7) et par les avantages que présentent les jus, comparés aux fruits frais pour la commercialisation.

6. La consommation d'agrumes est localisée essentiellement dans les pays producteurs. Seulement 20 % environ de la production mondiale sont exportés vers d'autres pays (Partie II - Chap. I et II).

Les pays du Bassin méditerranéen consomment eux-mêmes environ 70 % de leur production qui se situe entre 6,5 et 7,5 millions de T. Cette consommation est en expansion très rapide, mais la consommation par tête varie entre des extrêmes fort écartés selon le pays. Parmi les principaux pays producteurs, il y en a qui ont déjà atteint des niveaux de consommation élevés depuis longtemps et leur augmentation récente est limitée. La consommation dans les pays grands exportateurs varie fortement en fonction de la récolte, les exportations bénéficiant d'une certaine priorité.

La C.E.E. compte parmi les principaux clients des pays du Bassin méditerranéen. La consommation totale des Etats membres de la C.E.E. dépasse actuellement les 3 millions de T. et a connu une progression fort importante (plus de 5 % annuellement) depuis le début des années 1950. La consommation d'oranges et mandarines a progressé plus que celle des citrons et autres espèces. En moyenne il est consommé dans la C.E.E. à peu près 20 Kg d'agrumes par tête, soit une augmentation de 50 % environ en 10 à 15 ans. L'Italie, seul pays producteur important parmi les six, consomme elle-même la plus grande partie de sa production (80 % des oranges - 70 % de tous agrumes) tandis que plus de la moitié de ses exportations vont en dehors de la Communauté. Les livraisons italiennes aux autres Etats membres de la Communauté sont relativement réduites et couvrent moins de 10 % de la consommation de ceux-ci.

Le niveau et le dynamisme de l'évolution de la consommation par tête d'agrumes dans les Etats membres sont fort différents.

Les pays appartenant à l'Association Européenne de Libre Echange sont eux aussi des clients importants des pays du Bassin méditerranéen. Leur consommation d'agrumes est de l'ordre de 1 million de T. Le niveau de la consommation par tête (environ 11 Kg) et le dynamisme de son évolution restent cependant loin derrière ceux de la C.E.E.

Dans les pays de l'Europe orientale la consommation n'est connue qu'à travers les importations alors que certains pays dont l'U.R.S.S. disposent d'une production nationale. Ces importations ne sont actuellement que de l'ordre de 300.000 T. et la consommation moyenne par tête calculée sur cette base atteint moins d'un Kg. Mais ce chiffre est déjà égal à 4 fois celui du début des années 1950. La consommation est aussi fort différente de pays à pays.

7. Les facteurs qui déterminent le niveau de consommation par tête sont multiples (Partie II - Chap. III). L'examen de ces différents facteurs amène à la conclusion qu'il serait erroné de vouloir déduire du seul niveau de revenu la consommation par tête. Indépendamment du niveau de revenu, la consommation par tête est généralement plus élevée dans les pays producteurs. L'élasticité de la demande d'agrumes par rapport au revenu diminue probablement lorsque le revenu et la consommation augmentent. Dans les

pays producteurs du Bassin méditerranéen elle est probablement inférieure à celle des pays appartenant à la C.E.E. ou l'A.E.L.E. ou des pays de l'Amérique du Nord.

Des études à propos de la consommation et des prix semblent indiquer que la situation relative des prix des agrumes par rapport au revenu peut exercer une influence sur la consommation et que d'autre part l'élasticité de la demande par rapport au prix des agrumes se situerait à un niveau relativement élevé. Toutefois l'évolution effective de la consommation au cours des dernières années ne semble pas confirmer ces indications et l'analyse de cette évolution amène à la conclusion qu'il s'agit de phénomènes fort complexes dans lesquels interviennent pour une part fort importante les habitudes de consommation.

Il est important de souligner qu'il existe une liaison étroite entre les prix payés par le consommateur et celui payé aux producteurs et que des mouvements compensatoires peuvent s'opérer si une offre en régression entraîne une hausse de prix et par conséquent une diminution de la consommation. Pareille compensation ne s'opère pas si l'augmentation du prix n'est pas provoquée par une diminution de l'offre.

Il y a lieu de faire ressortir que c'est eu égard aux prix pratiqués au stade de détail que réagit le consommateur. Les écarts fort importants entre les prix à la production et ceux payés par les consommateurs sont déterminés par les frais d'approches entre les pays exportateurs et importateurs et par les frais de commercialisation à l'intérieur de ces derniers pays et dès lors par les structures commerciales.

Parmi les autres facteurs qui influencent également la consommation, on peut citer : certaines préférences des consommateurs (saveur, teneur en sucre...) et les dépenses globales de consommation, le niveau global de l'offre d'agrumes, l'offre d'autres fruits, les efforts de publicités, la concurrence entre les fruits frais et les produits transformés. Les jus d'agrumes bénéficient de certains avantages du point de vue du commerce aussi bien que du point de vue de la consommation, avantages qui donnent à la consommation de ces produits une tendance vers l'augmentation.

8. Le développement futur de la consommation d'agrumes (Part. II - Chap. IV) pourrait conduire à une consommation globale de plus de 5 millions de T. (augmentation de plus de 70 %) dans la C.E.E. en "1975" soit une consom-

mation moyenne par tête se situant aux alentours de 25 kg. La consommation d'oranges et mandarines pourrait atteindre plus de 4 millions de T. soit plus de 20 kg par tête.

Les évaluations faites pour les pays de l'A.E.L.E. arriveraient à 1,6 million de T. (augmentation de 55 %) et une consommation moyenne par tête de quelque 16 kg, tandis que la consommation propre des pays producteurs du Bassin méditerranéen (1) passerait à 4,5 millions de T. (augmentation de 60 %) et une consommation moyenne par tête de près de 22 kg .

Toutefois l'évolution des pays du Bassin méditerranéen pris individuellement serait fort différente.

Pour les autres pays de l'Europe y compris l'Europe orientale l'augmentation pourrait atteindre - selon des évolutions à caractère beaucoup plus incertain - l'ordre de 65 %, mais il ne s'agirait de toute façon que de quantités fort réduites (600.000 T. environ).

Si l'on fait abstraction de ces derniers pays, la consommation d'agrumes passerait dans les 3 groupes de pays de 6,8 millions de T. en "1962" à 11,2 millions de T. en "1975", soit une augmentation de 4,4 millions de T., de 65 % ou de 4 % en moyenne par an, bien entendu si les hypothèses de base relatives à l'évolution de la population et des revenus se réalisent. Cette augmentation ferait passer la consommation d'oranges et mandarines de 5,7 à 9,3 millions de T. (+ 63 %) et celle de citrons de 900.000 T. à 1,5 million de T. (+ 70 %).

Des variations de prix pourraient exercer une influence non négligeable sur le volume de la consommation future. Dans la mesure où des modifications de prix à la production ou au stade de gros ne pourraient être absorbées par les marges commerciales, une augmentation des prix des agrumes payés par le consommateur pourrait entraîner un ralentissement à l'augmentation de la consommation ou même le cas échéant une réduction.

On peut évaluer de façon théorique et en tenant compte exclusivement de l'élasticité de la demande par rapport au prix, qu'une modification de 10 % du prix payé par le consommateur pourrait être de nature à entraîner en "1975" dans la Communauté des Six, une modification en sens inverse de la consommation se situant probablement entre 300.000 et 500.000 T.

(1) pays appartenant à la C.E.E. et l'A.E.L.E. non compris

Une modification du prix payé par le consommateur atteignant 20 % pourrait être de nature à influencer en sens inverse la consommation d'agrumes à concurrence de quelque 600.000 à 1.000.000 de T.

9. Le commerce international d'agrumes (Partie III - Chap. I à IV) porte sur quelque 4 à 4,5 millions de T. soit environ 20 % de la production mondiale. Ce volume a doublé par rapport à la situation d'avant-guerre. Il est composé de 3,5 millions de T. d'oranges et mandarines et de quelque 500.000 à 600.000 T. de citrons, les pamplemousses et autres agrumes n'occupant qu'une place limitée.

Les pays du Bassin méditerranéen prennent à leur compte plus de 75 % des exportations mondiales d'oranges et mandarines et plus de 80 % de celles des citrons. Ces exportations ont été en augmentation importante et rapide au cours des dernières années.

La part de la production d'agrumes qui est exportée par les différents pays du Bassin méditerranéen est généralement très importante et atteint ou dépasse dans plusieurs cas les 60 % (Espagne, Israël, Chypre, Maroc, Algérie). L'économie de ces pays est dès lors fort sensible à toute modification de possibilités d'écoulement à l'extérieur. Depuis le début des années 1950 une nouvelle série de pays du Bassin méditerranéen sont apparus comme exportateurs.

L'Italie livre à ses partenaires de la Communauté en moyenne un peu plus de 200.000 T. d'agrumes par an, en premier lieu des citrons, et exporte 250.000 à 300.000 T. vers d'autres destinations. La Communauté Economique Européenne est en outre le principal client de nombreux pays exportateurs du Bassin méditerranéen, particulièrement de l'Algérie, l'Espagne, le Maroc et la Tunisie. Bien que Israël trouve son principal client dans l'A.E.L.E., il exporte aussi des quantités importantes à la C.E.E. dont il se range parmi les fournisseurs les plus importants.

Les importations de la C.E.E. qui dépassent largement les 2 millions de T. par an consistent pour plus de 85 % en agrumes provenant du Bassin méditerranéen et pour 10 % environ en agrumes provenant de l'hémisphère Sud, principalement d'oranges d'été.

La C.E.E. importe annuellement plus de 60.000 T. de jus d'agrumes représentant l'équivalent de quelque 500.000 T. de fruits frais. Près de 2/3 de cette quantité proviennent des pays du Bassin méditerranéen. Les exportations de jus d'agrumes par ces pays dépassent les 90.000 T.

10. L'Italie en tant qu'Etat membre de la Communauté est soumise en matière d'agrumes aux stipulations générales du Traité et aux dispositions particulières des règlements agricoles communautaires. Dans pratiquement tous les autres pays du Bassin méditerranéen des dispositions gouvernementales (Partie III - Chap. V) régissent ou influencent la production, la commercialisation et l'exportation d'agrumes. Ces dispositions vont de mesures indirectes d'orientation jusqu'à une organisation très stricte à caractère monopolistique à tous les échelons. Israël, l'Algérie, le Maroc, constituent les cas les plus caractérisés de ce dernier type d'organisation. Les dispositions prises par l'Espagne couvrent également l'ensemble du secteur mais sont considérablement plus souples que celles des pays précités. Cependant l'Espagne et Israël sont les seuls pays du Bassin méditerranéen où la réalisation de nouvelles plantations est soumise à une autorisation préalable. Dans les autres pays différentes mesures directes ou indirectes favorisent le développement et la rationalisation de la production d'agrumes.
11. Les frais d'approche des agrumes (Partie III - Chap. V) provenant du Bassin méditerranéen à destination de la C.E.E. se situent -abstraction faite des droits de douane éventuels- entre 30 et 50 % du prix payé par le consommateur. Les pertes représentent environ 11 % de ce prix. Les droits de douane varient dans les Etats membres de la C.E.E. selon la provenance entre 0 et 20 % et seront unifiés à partir du 1.7.68 entre 8 et 20 % selon le produit.
12. Le régime des échanges de la C.E.E. (Partie III - Chap. VI) avec les pays du Bassin méditerranéen en matière d'agrumes est caractérisé par l'application, outre d'un droit de douane, d'une taxe compensatoire éventuelle si les prix à la frontière de la C.E.E. n'atteignent pas le prix de référence. Toutefois, certains pays du Bassin méditerranéen bénéficient déjà de conditions d'accès particulières (Maghreb, Grèce) (1). Des mesures pareilles sont envisagées pour l'Espagne, Israël et la Turquie.
13. Selon les évaluations des quantités probablement disponibles en "1975" pour l'exportation dans le Bassin méditerranéen (Partie III - Chap. VII) l'Italie disposerait de 2,5 fois les quantités actuelles en vue de l'exportation, soit 37 % de sa production probable. Les 4 autres exportateurs les plus importants du Bassin méditerranéen (Israël, Algérie, Maroc, Espagne) disposeraient ensemble de 88 % des quantités disponibles comme c'est le cas actuellement. Mais l'Espagne à elle seule disposerait de 50 % comparé à 42 %

(1) Ainsi que le Surinam.

en "1962". Parmi les autres pays du Bassin méditerranéen la Grèce et le Liban disposeraient de quantités plus considérables mais limitées à l'exportation, tandis que Chypre, la Libye, la Tunisie et la Turquie, resteraient des petits exportateurs d'agrumes ne jouant qu'un rôle modeste sur le marché international, mais pour lesquels ces exportations seraient économiquement fort importantes. La Syrie, la Jordanie, l'Égypte et l'Iran resteraient déficitaires ou à la limite de l'autosuffisance, ce qui n'exclut pas que ces pays exporteraient des quantités limitées d'agrumes vers certains autres pays du Bassin méditerranéen.

Les pays exportateurs d'agrumes du Bassin méditerranéen (Italie non comprise) auraient en "1975" plus de 5 millions de T. d'agrumes à écouler, comparé à 2,2 millions en "1962". De ces quantités 2,3 millions de T. pourraient être écoulés dans la C.E.E. et 1,3 million de T. dans l'A.E.L.E. Ces évaluations globales doivent cependant -outre les incertitudes inhérentes à de tels résultats- être interprétées en tenant compte d'un nombre d'autres facteurs : les possibilités d'absorption des autres pays européens, les possibilités d'exportations italiennes vers des pays tiers, les importations d'oranges d'été que les pays du Bassin méditerranéen ne livrent pas, les importations en provenance de pays tiers non appartenant au Bassin méditerranéen qui pourraient se réaliser en "1975". Les excédents de production d'agrumes que les exportateurs du Bassin méditerranéen auraient à écouler en dehors de l'Europe peuvent ainsi être évalués comme étant probablement de l'ordre de 1,5 million de T. en "1975". Comparé aux exportations actuelles d'agrumes des pays du Bassin méditerranéen à destination non européenne et qui atteignent à peine quelques dizaines de milliers de T., il serait utopique d'admettre pareil écoulement comme réalisable même à longue échéance. La transformation en jus d'une partie de ces excédents et leur exportation couvrant des besoins accrus de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., pourrait constituer un élément certes très favorable en vue de diminuer la pression sur le marché des agrumes, mais même une préférence absolue des livraisons en faveur de ces exportateurs ne résoudrait point le problème créé par ces excédents.

II. Considérations finales

1. Les excédents structurels d'agrumes qui - d'après les prévisions établies en fonction des tendances apparaissant actuellement et les intentions connues - risquent de se créer au sein du Bassin méditerranéen, à partir de "1970", pourraient atteindre - même si l'on admet une large marge d'incertitude - des proportions posant de graves problèmes d'écoulement.

Pareille situation incite à rechercher les instruments ou actions qui peuvent aider à éviter une détérioration grave du marché et à assurer une orientation du secteur des agrumes vers une structure plus équilibrée.

L'aperçu de ces instruments ou actions n'implique nullement de la part du groupe d'experts des options dans ce domaine, options qui relèvent uniquement de décisions d'ordre politique.

2. Les instruments ou actions qui peuvent ainsi être présentés doivent s'inspirer des données de départ suivantes :

a. Les pays du Bassin méditerranéen constituent une entité géographique bien délimitée et caractérisée, présentant dans le domaine de l'agrumiculture, au delà des différences dans leur stade de développement, de fortes similitudes.

b. Pratiquement tous ces pays sont des producteurs d'agrumes -toutefois, d'une importance fort différente- et ont comme débouchés traditionnels et pour ainsi dire exclusifs, les pays européens, principalement ceux qui appartiennent à la C.E.E. et l'A.E.L.E.

c. Plusieurs des pays producteurs d'agrumes du Bassin méditerranéen appartiennent à des groupements de pays à caractère politico-économique ou ont des liens particuliers avec ceux-ci :

- L'Italie, grande productrice et exportatrice d'agrumes, est Etat membre de la C.E.E. et, dès lors, soumise à des règles de comportement qui découlent du traité et de la politique agricole commune.

- Le Portugal appartient à l'A.E.L.E. mais, tout en étant en voie de devenir exportateur, son importance restera fort limitée en tant que fournisseur.

- La Grèce, la Turquie sont "associés" à la C.E.E.

- Les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) bénéficient de droits de douane particuliers pour les exportations d'agrumes vers la France.

3. Parmi les instruments ou actions auxquels un appel pourrait être fait, certains peuvent trouver une application dans chacun des pays concernés agissant individuellement ou dans plusieurs pays agissant de concert, d'autres ne sont susceptibles d'une application si tous ou la plupart des pays se mettent d'accord.

4. Parmi les instruments ou actions entrant en ligne de compte en vue d'une application dans chacun des pays concernés agissant individuellement, le cas échéant dans plusieurs pays agissant de concert, on peut mentionner :
 - a. Dans le domaine de l'information : l'amélioration des informations statistiques et autres dans le domaine de la production, le commerce et la consommation d'agrumes.

A l'heure actuelle, ces informations sont généralement limitées et dans un certain nombre de pays fortement défectueuses. Un effort particulier est dès lors à réaliser pour rendre disponible des informations suffisamment précises, détaillées et complètes.
 - b. Dans le domaine de la production :
 - b1) L'amélioration des informations de base quant à la superficie, l'âge, les espèces, la variété, les rendements et la production des plantations existantes, les plantations nouvelles, créées ou en voie de réalisation, et les intentions en matière de plantations.
 - b2) L'adaptation avec, si nécessaire, un contrôle des variétés et espèces pour les nouvelles plantations en voie de réalisation et greffage éventuel pour les plantations existantes de sorte à élargir le marché et étaler l'offre. Parmi les objectifs que l'on peut ainsi poursuivre, se trouve la recherche et une plus grande diffusion :
 - des variétés demandées par préférence par les consommateurs d'agrumes à l'état frais et pouvant subir, sans trop de risques, les manipulations de transport, par exemple en vrac, et se prêtant à un stockage éventuellement prolongé;
 - des variétés propres à la production de jus d'agrumes aussi bien sous l'aspect qualité que prix de la matière première de sorte à fournir une base plus large qu'actuellement pour le développement d'une industrie de jus d'agrumes;
 - des variétés d'oranges précoces ou tardives;

- d'une plus grande diversification de produits notamment vers les clémentines et espèces similaires, les pamplemousses et les citrons, espèces pour lesquelles les possibilités d'écoulement semblent plus favorables.

b3) Des efforts de programmation afin d'éviter une augmentation de la superficie consacrée à l'agrumiculture au delà de celle qui correspond à une production pouvant trouver un débouché raisonnable, accompagnés éventuellement d'une limitation des plantations. Dans ce cadre, il y a lieu de retenir comme mesures possibles :

- l'arrachage de plantations qui étant donné leur âge, leur variété, leur rendement, sont à considérer comme inadaptées et inadaptables à une production rationnelle;
- contrôle des nouvelles plantations, éventuellement limitations aux superficies nécessaires au remplacement des plantations âgées ou irrationnelles;
- orientation vers d'autres cultures, arboricoles ou non, pour la mise en valeur de projets de développement agricole notamment dans le cadre de projets d'irrigation et d'amélioration foncière;
- concentration de la production destinée à l'exportation dans des régions de culture appropriées et disposant ou pouvant être équipées des facilités indispensables en matière de commercialisation, de transport ou de transformation.

b4) L'accroissement des efforts dans le domaine des connaissances techniques et leur diffusion permettant d'améliorer la rentabilité des plantations. L'augmentation des rendements qui en résulterait, pourrait être compensée par les dispositions en matière de superficie indiquées ci-dessus.

c. Dans le domaine de la transformation d'agrumes : dans les pays producteurs du Bassin méditerranéen, la transformation, notamment la production de jus d'agrumes, devrait être stimulée de sorte à dépasser la phase de la valorisation des écarts de triage et à devenir un rentable débouché constant de produits de qualité. Les efforts à faire doivent viser principalement la culture de variétés adéquates à la production de jus (en ce qui concerne la qualité de la matière première et son coût), l'équipement de l'industrie de transformation et la commercialisation de ces produits.

d. Dans le domaine de la commercialisation intérieure : la consommation intérieure d'agrumes dans les pays du Bassin méditerranéen pouvant constituer, si l'on parvient à la stimuler, un débouché très important pour la production de ces pays, la commercialisation intérieure, facteur qui limite souvent l'écoulement des produits vers les villes et les régions non productrices, devrait fournir l'objet d'efforts en vue d'une meilleure organisation et d'un équipement plus rationnel.

e. Dans le domaine des frais d'approche aux marchés extérieurs :

L'écoulement des agrumes vers les pays importateurs et la commercialisation à l'intérieur de ces pays entraînant des frais d'approche élevés, la rationalisation de ces opérations peut constituer un facteur important affectant le prix de vente au détail et par cette voie les quantités que les consommateurs sont disposés à acheter.

5. Il n'apparaît cependant pas que si l'application de ces instruments ou actions, est laissée au libre arbitre de chacun des pays intéressés agissant individuellement, soit à elle seule suffisante pour éliminer les risques importants d'excédents de production. Il est dès lors indispensable que de façon concertée, les pays producteurs du Bassin méditerranéen et les pays qui s'y approvisionnent normalement, aient recours à certaines dispositions prises dans le cadre d'arrangements internationaux. Les formes que pourraient revêtir ces arrangements étant à choisir parmi de multiples possibilités et dépendant de considérations d'ordre essentiellement politique, n'entrent pas dans les présentes considérations.

De tels arrangements devraient tenir compte :

a. des risques que comportent des arrangements bilatéraux. En effet, si par de tels arrangements, certains pays exportateurs du Bassin méditerranéen disposent de priorités d'accès à certains marchés d'importations, les tensions qui sont à craindre seront bien allégées pour les pays qui peuvent profiter de tels arrangements, mais les problèmes ne seront que déplacés vers les autres pays non bénéficiaires, tout en revêtant pour ceux-ci un caractère encore plus grave. Ceci serait d'autant plus grave, qu'il pourrait précisément s'agir des pays économiquement moins développés, pour l'économie nationale desquels les exportations d'agrumes constituent une ressource importante.

b. des différences de développement économique qui distinguent certains groupes de pays dans le Bassin méditerranéen. Il se trouve parmi ceux-ci des pays qui ont déjà donné à leur agrumiculture un développement considérable et qui ont atteint un niveau technique élevé dans ce domaine, et d'autres où la production et l'exportation d'agrumes sont de développement récent. La production d'agrumes dans ces derniers pays n'a pas atteint un niveau technique comparable, mais constitue néanmoins pour eux, une ressource importante vu sur le plan national et un facteur de développement économique général très considérable. On pourrait dès lors difficilement - dans le contexte des mesures à envisager - mettre ces pays sur le même pied que les pays producteurs les plus importants au risque de leur faire supporter presque la totalité du poids de ces dispositions au grand détriment de leur développement économique général, alors que pour les grands pays producteurs l'effet de telles dispositions serait relativement limité.

6. Parmi les points qui pourraient faire l'objet d'une collaboration internationale, on peut énumérer :

- a. La création d'instruments et l'organisation concertée d'actions sur le plan international correspondant à ceux énumérés au § 4 ci-dessus;
- b. L'application éventuelle d'instruments ou d'actions dont la nature même suppose une discipline internationale :

- b1) la limitation par la voie d'une convention de la superficie destinée à l'agrumiculture. Ces limitations devraient cependant réserver des possibilités d'extension de superficies aux pays du Bassin méditerranéen dont le développement agricole et économique est resté en retard comparé à d'autres et pour l'économie desquels l'extension de l'agrumiculture constitue un facteur de développement important.
- b2) des restrictions à l'exportation prévoyant en premier lieu l'interdiction d'exporter des produits dont la qualité, la présentation et l'emballage ne sont pas conformes à des normes fixées de commun accord sur le plan international et contrôle obligatoire de la marchandise à l'exportation. Cependant des possibilités d'extension des exportations seront à réserver aux pays faibles producteurs-exportateurs d'agrumes conformément au point b1)

- b3) un accès aux marchés des pays importateurs européens pour les agrumes provenant du Bassin méditerranéen dans des conditions plus favorables en contre-partie pour les limitations que ces pays accepteraient dans les domaines de la production et du commerce.
- b4) des arrangements dans le domaine des prix permettant une stabilisation du marché à long et à court terme et tendant à atténuer progressivement l'effet stimulant qui a été exercé au cours des dernières années par les prix à l'exportation sur le développement de la production dans les pays du Bassin méditerranéen, de sorte à orienter celle-ci dans le sens de la rationalisation.
- b5) Un système de compensation pour les cas où la production dépasserait les possibilités normales d'écoulement, faisant passer certaines quantités excédentaires d'agrumes à la transformation.
- b6) Concertation entre les pays producteurs et importateurs dans le domaine des efforts de développement économique et agricole notamment en ce qui concerne :
- l'aide financière aux projets visant ou ayant comme conséquence l'augmentation de la production d'agrumes, compte tenu toutefois des intérêts des pays actuellement faibles producteurs et exportateurs;
 - réorientation de l'aide au développement dans le domaine de la production vers d'autres produits que les agrumes, dans le domaine de la commercialisation et de la transformation vers un meilleur équipement et une meilleure organisation.

L'application éventuelle d'instruments ou d'actions ayant un caractère restrictif, devrait tenir compte du fait qu'il est dans l'intérêt aussi bien des producteurs que des consommateurs d'agrumes, de ne pas viser simplement un maintien de la situation actuelle, mais de promouvoir la production dans les régions où du point de vue de la qualité des produits et des coûts de production, les conditions de production sont les plus favorables.

Si pareille ligne de conduite serait à respecter, le cas échéant, en premier lieu lors de limitations des superficies, il faudrait d'autre part, veiller à ce qu'aucune mesure ne freine l'amélioration des techniques. Un tel freinage entraînerait pour les producteurs des conditions de production moins favorables en ce qui concerne la qualité des produits, la productivité et les coûts, et risquerait ainsi d'entraver l'expansion de la consommation.

7. Plusieurs des instruments et actions dont il est question ci-dessus ne pourraient, dans le domaine de la production et la commercialisation à l'intérieur des pays producteurs et sur le plan du commerce international, devenir opérants et effectifs qu'à condition que chaque pays producteur dispose d'une organisation de son marché suffisamment ferme et développée afin d'en permettre une application correcte. On ne peut pas affirmer qu'à l'heure actuelle pareille condition soit remplie dans tous les pays producteurs du Bassin méditerranéen.

R A P P O R T

Introduction

La production aussi bien que la consommation mondiales d'agrumes ont connu au cours des vingt dernières années une augmentation considérable. L'expansion de la production a été extrêmement rapide et importante; elle a passé de 11 millions de t en 1934-38 à environ 15,5 millions de t en 1948/49-1952/53, pour atteindre environ 24 millions de t en 1964/65. Cette production est en augmentation de respectivement 118 % et de 55 % par rapport aux deux périodes antérieures citées.

La consommation mondiale a de son côté connu une expansion également très rapide passant de 15,3 millions de t en 1948-53 à 21 millions de t en 1961-63 soit un accroissement de 37 %.

Cependant de modifications substantielles ont apparu sur le marché des agrumes dans cette période. En appliquant des techniques de culture intensive (notamment l'irrigation) un nombre de pays, non traditionnellement producteurs d'agrumes jusqu'alors, ont développé cette culture et ont su se tailler une place parfois importante sur le marché international. Cette expansion et ces changements de positions respectives continuent à l'heure actuelle; la situation est en pleine évolution. Ceci est particulièrement le cas dans le bassin méditerranéen qui groupe un nombre important de producteurs et d'exportateurs d'agrumes. Comme ces pays - gros consommateurs eux-mêmes - sont en même temps les principaux fournisseurs sur le marché de consommation européen - principalement de la Communauté Economique Européenne - un examen approfondi a été consacré à leur situation et celle de leurs marchés traditionnels, afin de dégager les principaux facteurs qui déterminent la situation actuelle et ceux qui affecteront l'évolution future de la production, de la commercialisation et de la consommation d'agrumes.

Bien entendu, il sera tenu compte tout au long de cet examen de la situation mondiale d'ensemble et de la façon dont les pays du bassin méditerranéen s'inscrivent dans ce contexte.

Note préliminaire

1. La présente étude porte essentiellement sur les pays du Bassin méditerranéen et les pays consommateurs européens. Elle prend toutefois également en considération les autres pays importants producteurs ou consommateurs et la situation mondiale d'ensemble.

Sont considérés comme pays producteurs appartenant au Bassin méditerranéen: Algérie, Chypre, Egypte (République Arabe Unie), Espagne, France, Jordanie, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Maroc, Portugal, Syrie, Tunisie, Turquie (1) L'Iran, pays qui envisage le développement de sa production d'agrumes, a également été inclus.

En ce qui concerne la consommation les pays suivants ont été analysés, outre les pays producteurs du Bassin méditerranéen :

- les Etats membres de la CEE
- les pays de l'AELE (Autriche, Danemark, Grande Bretagne, Norvège, Portugal, Suède, Suisse)
- les autres pays de l'Europe occidentale (Finlande, Irlande, Islande, Malte)
- les pays de l'Europe orientale (Albanie, Allemagne (zone orientale), Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, URSS, Yougoslavie)

2. Dans cette étude sont examinés tous les agrumes destinés, à l'état frais ou transformé, à la consommation humaine. Toutefois, les travaux essentiels portent sur trois groupes, à savoir :

- 1) Oranges et mandarines; sont considérés comme appartenant à ce groupe les (2):
 - oranges, fruits cultivés issus de l'espèce "Citrus sinensis" Lin ;
 - mandarines, oléocitrus, satsumas, tangerines et wilkings, fruits cultivés issus de l'espèce "Citrus reticulata" Blanco et de ses hybrides.

(1) La Yougoslavie, l'Albanie et l'île de Malte ne sont pas repris dans cette liste parce qu'ils ne sont pas producteurs, ni en voie de le devenir.

(2) On s'est basé essentiellement sur la classification appliquée par le "Groupe de travail de la normalisation des denrées périssables de la Commission Economique pour l'Europe", Nations Unies, Genève, 1966 - No. 18/Rév. 1 - Agrumes, afin d'éviter les difficultés de classification des agrumes dues à leurs caractéristiques botaniques (hybridation).

Dans l'étude la situation de ces produits sera examinée avec plus d'attention compte tenu de leur importance particulière dans le Bassin méditerranéen . Les oranges amères ("Citrus aurantium L. = Citrus bigaradia Loisl") seront comprises dans ce groupe pour les pays dont la production est appréciable, sans référence particulière, vu leur emploi limité dans la pâtisserie.

2) Citrons et autres espèces

- citrons : fruits cultivés issus de l'espèce "Citrus Limonia", Osbeck
- par "autres espèces" on entend, pour les pays qui en sont producteurs, les limes, limettes et autres espèces peu importantes à l'exception de celles citées sous 1) et 3)

3) Les "grape-fruits" (pamplemousses, pomélos, pompelmi, citrus paradisi, Macferlane). Ces produits sont indiqués dans l'étude sous la dénomination "groupe de pamplemousses" ou "pamplemousses" et ils sont généralement considérés séparément des autres agrumes. Cependant pour les pays où la production est de faible importance, il n'est pas exclu que les statistiques comprennent dans un certain nombre de cas les pamplemousses dans le groupe des "citrons et autres" ou même dans le groupe "oranges et mandarines".

Les bergamottes ne seront pas considérées dans l'étude, ces produits étant utilisés à des fins industrielles et non pour la consommation humaine.

3. Les difficultés d'ordre statistique rencontrées au cours de cette étude ont été multiples.

Dans de nombreux pays les statistiques du secteur agricole en général et celles du secteur de l'arboriculture en particulier sont incertaines parce qu'elles sont basées essentiellement sur des estimations. Dans de nombreux cas les superficies destinées à ces cultures ne sont pas recensées, on procède seulement à des estimations du nombre des arbres. Les données relatives aux productions sont souvent fournies sans distinctions précises entre les diverses espèces d'agrumes. Les enquêtes se font suivant des méthodes différentes pas toujours bien connues.

Parmi les pays producteurs d'agrumes, un petit nombre seulement fournissent les données relatives aux superficies plantées en espèces différentes ou au nombre d'arbres. Cette dernière forme de procéder ne permet pas de retrouver exactement les superficies étant donné le caractère incertain du nombre moyen

d'arbres cultivés à l'hectare. Peu nombreux sont également les pays qui fournissent les données relatives à la production distinguées par espèces. Cela explique que les statistiques publiées par la FAO et par d'autres organismes internationaux aient l'habitude de grouper dans une même rubrique les oranges, les mandarines et les clémentines et d'y inclure également les satsumas et les wilkings pour les pays qui en sont producteurs. Les citrons, les limes et autres agrumes font partie d'un autre groupe, mais dans le statistique de nombreux pays, ces produits entrent dans le même groupe que les pamplemousses lorsque leur production n'a pas une importance notable.

Ainsi par exemple, la statistique FAO en matière de production range parmi les "citrons" les limettes et autres espèces d'agrumes non mentionnées ailleurs; dans la statistique du commerce extérieur seules les limes sont mentionnées sous la rubrique "citrons". Les grape-fruit, ou pamplemousses, sont reproduits séparément dans la statistique de la production tandis que la statistique du commerce extérieur les comprend sous "Agrumes, autres" sans distinction.

L'incertitude des données est illustrée par des divergences parfois considérables (ou des contradictions) entre les renseignements fournis par les différentes sources disponibles.

Le matériel statistique utilisé a été examiné et confronté avec un soin particulier et les données qui après recoupement et selon l'appréciation des auteurs semblaient les plus sûres ont été retenues. Par exemple, les données pour les superficies ont été vérifiées en le comparant au nombre d'arbres, au total de la production et au rendement moyen à l'hectare. Ceci a permis d'apporter des corrections jugées nécessaires.

On a cependant pris soin de signaler dans les textes les divergences les plus importantes qui ont été rencontrées. Si les divergences étaient relativement peu importantes il a souvent été possible de les éliminer en ne reproduisant que des chiffres arrondis. Le degré de précision des données ne doit pas en être affecté sensiblement.

Un problème supplémentaire est posé, particulièrement dans le Bassin méditerranéen, étant donné que la saison de production va en gros d'octobre à juin, donc jouant sur deux années civiles. Les statistiques de production sont généralement données pour la campagne, tandis que les statistiques pour les exportations et les importations portent sur les douze mois de l'année civile de janvier à fin décembre.

PREMIERE PARTIE

"PRODUCTION"

Sur une production mondiale d'agrumes qui atteint actuellement environ quelque 23 à 25 millions de tonnes, le groupe des oranges et des mandarines représente, avec environ 80 %, la part la plus importante de la production et de la consommation. Les 20 % qui restent se répartissent à peu près à égalité entre citrons, pamplemousses et autres espèces. Ce rapport n'a pratiquement pas changé depuis la période d'avant-guerre. Seule la part des pamplemousses a légèrement baissé depuis 1956 à l'avantage des citrons.

La participation des pays du Bassin méditerranéen à la production mondiale d'agrumes se situe entre 27 et 31%. Le groupe "oranges et mandarines" représente grosso-modo 83 % de cette production, c'est-à-dire un pourcentage un peu plus élevé que celui pour le monde entier. Les "citrons et autres espèces" représentent 15 % et le groupe "pamplemousses" 2 %.

Chapitre I.- LES SUPERFICIES PLANTEES EN AGRUMES

§ I.- PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN

Dans le tableau 1 sont rassemblées les données concernant la superficie (exprimée en culture spécialisée)(1) plantée en agrumes dans les principaux pays producteurs du Bassin méditerranéen. Ces données sont des estimations élaborées à l'aide des sources disponibles afin d'en arriver à des données aussi précises que possibles et comparables entre elles (2).

(1) Pour l'Italie, la statistique officielle fournit séparément les indications relatives à la superficie en culture spécialisée et la superficie en culture mixte. Cette dernière a été exprimée en équivalents de superficie en culture spécialisée en appliquant un facteur 3 : 1

(2) Voir note préliminaire p. 21

TABLEAU 1 - SUPERFICIES PLANTEES EN AGRUMES DANS LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEEN
(en hectares de cultures spécialisées)

P A Y S	Campagne 1953/54			Campagne 1963/64			augmentation campagne 1963/64 par rapport à 1953/54 en %		
	Oranges et manda- rines	Citrons et autres	Total	Oranges et manda- rines	Citrons et autres	Total (1)	Oranges et manda- rines	Citrons et autres	Total
ALGERIE	25.100	1.400	26.500	39.000	1.600	40.700	55,4	14,3	53,6
CHYPRE	2.200	600	2.800	3.300	950	4.600	50,0	58,3	64,2
EGYPTE	12.850	2.300	15.150	24.400	5.000	29.400	89,9	117,4	94,1
FRANCE	-	-	-	1.200	100	1.300	-	-	-
JORDANIE	250	150	400	1.900	250	2.150	660,0	66,7	437,5
GRECE	16.000	4.000	20.000	26.100	11.300	37.400	63,1	182,5	87,0
IRAN	2.500	-	2.500	5.000	-	5.000	100,0	-	100,0
ISRAEL	12.500	500	13.000	29.400	1.800	37.000	135,2	260,0	184,6
ITALIE	66.000	35.000	101.000	89.500	36.000	125.500	35,6	2,9	24,3
LIBAN	5.200	1.500	6.700	10.000	3.000	13.000(2)	92,3	100,0	94,0
LIBYE	400	100	500	1.200	200	1.400	200,0	100,0	180,0
MAROC	26.300	1.700	28.000	52.000	3.000	55.200	97,7	76,5	97,1
PORTUGAL	5.600	800	6.400	10.000	1.000	11.000	78,6	25,0	71,9
SYRIE	700	150	850	1.000	200	1.200	42,9	33,3	41,2
ESPAGNE	88.000	5.000	93.000	128.000	14.000	142.100	45,5	180,0	52,8
TUNISIE	4.200	800	5.000	7.000	1.200	8.200	66,7	50,0	64,0
TURQUIE	15.800	800	16.600	24.100	7.000	31.200	52,5	775,0	87,9
Total	283.600	54.800	338.400	453.100	86.600	546.350	59,8	58,0	61,5

Sources: Estimations des auteurs sur base de statistiques et informations nationales et internationales disponibles.

(1) Y compris la superficie plantée de pamplemousses pour les principaux pays producteurs évaluée approximativement à :

Algérie 100 ha
Chypre 300 à 350 ha
Espagne 100 ha
Israël 5.800 ha
Maroc 150 à 200 ha
Turquie 80 ha

(2) Selon d'autres évaluations cette superficie totale n'atteindrait (1964) que 10.000 ha (Faculty of Agricultural Sciences - American University of Beirut and Ministry of Agriculture: "Economic Analysis of the Production of Oranges and Bananas in Damour, South Lebanon", Beirut Juillet 1965, p.10.

Malgré le caractère d'évaluation des données contenues dans le tableau 1, on peut en déduire certaines conclusions sur la situation actuelle des superficies plantées en agrumes par les pays du Bassin méditerranéen. Si plusieurs pays ont augmenté plus la superficie plantée en citronniers et autres espèces (notamment Espagne, Grèce, Turquie) comparée à celle consacrée aux oranges et mandarines, la préférence a cependant été donnée à ces dernières dans l'ensemble et cela en raison d'une demande plus élevée et de la possibilité de les cultiver dans une zone géographique plus grande (latitude montant plus vers le Nord).

Dans la période de 10 ans sous examen, la superficie en culture spécialisée plantée en agrumes pour l'ensemble des pays du Bassin méditerranéen, a accusé une augmentation de plus de 61,5 %, passant de 338.400 à 546.350 ha.

En ce qui concerne les oranges et les mandarines, l'augmentation a été de 60 % puisque de 283.600 hectares la superficie est passée à 453.100 hectares.

Pour ce qui est des citrons et autres espèces, les superficies des nouvelles plantations ont été inférieures à celles enregistrées au cours de la même période pour les autres agrumes, ce qui s'explique surtout par la diminution de la demande influencée par l'emploi décroissant des citrons en tant que matière première pour la production de certains dérivés (acide citrique, citrates). En outre les exigences agronomiques plus élevées de la culture et la crainte d'attaques du "malsecco" (Deuterophoma tracheiphilia Petri), bien qu'en régression, contribuent à limiter le développement de la culture de citrons. Par rapport à 1953/54, l'augmentation de la superficie plantée en citronniers en 1963/64 a été de 58 % à peu près, puisque cette superficie est passée de 54.800 à 86.600 hectares.

Aussi bien la mesure dans laquelle les superficies plantées en agrumes par les divers pays du Bassin méditerranéen ont augmentées par rapport à l'ensemble des superficies cultivées, que l'importance accordée aux espèces ont été différentes d'un pays à l'autre.

Les tableaux 2 et 3 donnent le classement des pays du Bassin méditerranéen établi d'après leur importance en pourcentage de la superficie totale en culture spécialisée plantée en oranges, mandarines et similaires d'une part et citrons et autres agrumes d'autre part respectivement pour les campagnes 1953/54 et 1963/64.

La comparaison des deux tableaux permet de noter que :

- 1) Pour les oranges et mandarines, les pays restés aux quatre premiers rangs sont l'Espagne, l'Italie, le Maroc et l'Algérie qui sont restés dans l'ordre. Par contre, en 1963/64 Israël prend la 5ème place occupée par la Grèce en 1953/54 alors que la Turquie passe au huitième rang.

Le Liban dépasse le Portugal qui en 1953/54 occupait la 9me place et recule en 1963/64 à la 10me. La Jordanie passe, de l'avant-dernière place qu'elle occupait en 1953/54 à la 14me place derrière Chypre. Celle-ci fut détenue en 1953/54 par la Syrie qui actuellement se présente à la dernière place.

Il y a cependant lieu d'observer que l'importance relative des 4 pays les plus importants producteurs du Bassin méditerranéen est en régression. Alors qu'en 1953/54 ils détenaient 72,5 % de la superficie totale, leur part n'atteignait que 68,1 % en 1963/64. Les pays non traditionnellement producteurs ont donc mis en exploitation au cours de cette période une superficie relativement plus importante.

- 2) En ce qui concerne les citrons et les autres espèces, les trois pays avec les plantations les plus importantes : l'Italie, l'Espagne, la Grèce, ont conservé leurs places. En 1963/64 la superficie de la Turquie dépasse celle de l'Egypte qui passe ainsi de la 4me à la 5me place. La Turquie aussi a progressé puisque de la 10me place en 1953/54 elle passe en 1963/64 à la 4me place, comme d'ailleurs Israël qui vient occuper la 8me place alors qu'en 1953/54 il était à la 12me.

En revanche, l'Algérie, la Tunisie, le Portugal, Chypre, la Syrie ont, toujours proportionnellement, rétrogradé.

- 3) Sur le total des superficies en culture spécialisée plantée en agrumes dans les pays du Bassin méditerranéen, on note en revanche qu'en 1963/64 par rapport à 1953/54 l'Espagne est devenu le pays le plus important devant l'Italie alors que le Maroc, l'Algérie et la Grèce continuent à occuper le même rang. Par contre Israël a progressé et précède la Turquie et l'Egypte. Le Liban, le Portugal et la Tunisie n'ont pas modifié leur position alors que Chypre a été dépassée par l'Iran et la Syrie dépassée à son tour par la Jordanie et même par la France.

**TABLEAU 2 - CLASSEMENT DES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN PRODUCTEURS
D'AGRUMES D'APRES L'IMPORTANCE EN POURCENTAGE DE LA SU-
PERFICIE EN CULTURE SPECIALISEE PLANTEE EN AGRUMES**

Campagne 1953/54

ORANGES ET MANDARINES		CITRONS ET AUTRES		T O T A L	
P a y s	% sur le total	P a y s	% sur le total	P a y s	% sur le total
1. ESPAGNE	31,0	1. ITALIE	63,8	1. ITALIE	29,8
2. ITALIE	23,3	2. ESPAGNE	9,1	2. ESPAGNE	27,5
3. MAROC	9,3	3. GRECE	7,3	3. MAROC	8,3
4. ALGERIE	8,9	4. EGYPTE	4,2	4. ALGERIE	7,8
5. GRECE	5,6	5. MAROC	3,1	5. GRECE	5,9
6. TURQUIE	5,6	6. LIBAN	2,7	6. TURQUIE	4,9
7. EGYPTE	4,5	7. ALGERIE	2,6	7. EGYPTE	4,5
8. ISRAEL	4,4	8. PORTUGAL	1,5	8. ISRAEL	3,8
9. PORTUGAL	2,0	9. TUNISIE	1,5	9. LEBAN	2,0
10. LIBAN	1,8	10. TURQUIE	1,5	10. PORTUGAL	1,9
11. TUNISIE	1,5	11. CHYPRE	1,1	11. TUNISIE	1,5
12. IRAN	0,9	12. ISRAEL	0,9	12. CHYPRE	0,8
13. CHYPRE	0,8	13. JORDANIE	0,3	13. IRAN	0,7
14. SYRIE	0,2	14. SYRIE	0,2	14. SYRIE	0,3
15. LIBYE	0,1	15. LIBYE	0,2	15. LIBYE	0,2
16. JORDANIE	0,1	16. IRAN	-	16. JORDANIE	0,1
17. FRANCE	-	17. FRANCE	-	17. FRANCE	-
	100,0		100,0		100,0

Sources : Estimations des auteurs sur base de statistiques et informations nationales et internationales disponibles.

**TABLEAU 3 - CLASSEMENT DES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN PRODUCTEURS
D'AGRUMES D'APRES L'IMPORTANCE EN POURCENTAGE DE LA SU-
PERFICIE EN CULTURE SPECIALISEE PLANTEE**

Campagne 1963/64

ORANGES ET MANDARINES		CITRONS ET AUTRES		T O T A L	
P a y s	% sur le total	P a y s	% sur le total	P a y s	% sur le total
1. ESPAGNE	28,2	1. ITALIE	41,6	1. ESPAGNE	26,0
2. ITALIE	19,8	2. ESPAGNE	16,2	2. ITALIE	23,0
3. MAROC	11,5	3. GRECE	13,0	3. MAROC	10,1
4. ALGERIE	8,6	4. TURQUIE	8,0	4. ALGERIE	7,5
5. ISRAEL	6,5	5. EGYPTE	5,8	5. GRECE	6,9
6. GRECE	5,8	6. LIBAN	3,5	6. ISRAEL	6,8
7. EGYPTE	5,4	7. MAROC	3,5	7. TURQUIE	5,7
8. TURQUIE	5,3	8. ISRAEL	2,1	8. EGYPTE	5,4
9. LIBAN	2,2	9. ALGERIE	1,8	9. LIBAN	2,4
10. PORTUGAL	2,2	10. TUNISIE	1,4	10. PORTUGAL	2,0
11. TUNISIE	1,5	11. PORTUGAL	1,2	11. TUNISIE	1,5
12. IRAN	1,1	12. CHYPRE	1,1	12. IRAN	0,9
13. CHYPRE	0,7	13. JORDANIE	0,3	13. CHYPRE	0,8
14. JORDANIE	0,4	14. LIBYE	0,2	14. JORDANIE	0,4
15. FRANCE	0,3	15. SYRIE	0,2	15. LIBYE	0,2
16. LIBYE	0,3	16. FRANCE	0,1	16. FRANCE	0,2
17. SYRIE	0,2	17. IRAN	-	17. SYRIE	0,2
	100,0		100,0		100,0

Sources : Estimations des auteurs sur base de statistiques et informations nationales et internationales disponibles.

§ II. - AUTRES PAYS PRODUCTEURS D'AGRUMES

Afin de placer la production agrumicole du Bassin méditerranéen dans l'ensemble de la production mondiale, il a été essayé d'assembler les données disponibles.

Les éléments sont groupés dans le tableau 4.

L'examen de ce tableau fournit l'occasion de tirer certaines conclusions quant à l'importance de la culture des agrumes dans le monde, toutefois avec les réserves qu'il y a lieu de faire à propos de la valeur de certaines données. Prises dans leur ensemble, on peut cependant admettre que ces données sont prudentes et restent inférieures à la réalité, plutôt que de la dépasser.

Les Etats-Unis d'Amérique sont le plus grand pays agrumicole du monde ayant planté en agrumes une superficie qui en 1963 se situait à près de 350.000 hectares.

L'Amérique du Sud également, surtout le Brésil et l'Argentine, a développé fortement la culture des agrumes si bien qu'elle est arrivée au même niveau que les Etats-Unis pour ce qui est de l'extension de la superficie plantée. Celle-ci en effet peut être estimée même à plus de 350.000 hectares. On examinera plus loin le rôle que les pays de l'Amérique du Nord et du Sud jouent dans le commerce mondial des agrumes, particulièrement des oranges, et on verra que leur participation ne correspond pas à l'importance de la superficie plantée.

La superficie plantée en agrumes en Asie - essentiellement en Inde, au Japon et en Chine - s'étend actuellement sur plus de 120.000 hectares, principalement en orangers et mandariniers, la culture du citron étant peu répandue.

L'U.R.S.S. a également consacré ses terres les meilleures à la culture des agrumes et on estime que les plantations dépassent certainement les 30.000 hectares. La culture de la mandarine a connu une extension plus forte que celle des oranges et des citrons.

TABLEAU 4 - SUPERFICIE MONDIALE PLANTEE EN AGRUMES

(en hectares)

Régions	Evaluation à l'aide des données de l'époque autour de 1960				Evaluations 1963 Superficie totale
	Années de référence	Oranges et mandarines	Citrons et autres	Total	
U.S.A.	1960	288.000	28.300	316.300	350.000
Amérique centrale	Ø 1950-1960	84.100	550	84.650	90.000
Amérique du sud	Ø 1957-1960	295.000	28.600	323.600	350.000
Sud-est asiatique	1960	115.000	-	115.000	120.000
Afrique du sud	estimation	33.300	2.300	35.600	40.000
Océanie	1960	21.900	2.300	24.200	30.000
U.R.S.S.	estimation	21.000	8.200	29.200	30.000
Total	-	858.300	70.250	928.550	1.010.000
Bassin méditerranéen	1960 estimation	370.000	69.000	439.000	546.500
Total mondial		1.228.300	139.250	1.367.550	1.556.500

Sources : Estimations des auteurs sur base des statistiques et informations nationales et internationales disponibles.

Les chiffres repris au tableau 4 permettent de remarquer que vers 1963 la superficie cultivée en agrumes par les pays producteurs autres que ceux du Bassin méditerranéen atteint presque le double (plus de 1 million d'hectares) de la superficie que les pays du Bassin méditerranéen consacrent à ces espèces (plus de 546.000 hectares). Il y a lieu cependant de remarquer que pour les citrons, tout comme vers 1960, les superficies plantées dans les pays du Bassin méditerranéen sont plus importantes que celles de toutes les autres régions prises ensemble.

Les pays où la culture des agrumes est plus récente - comme le Brésil et certaines régions des Etats-Unis d'Amérique - ont d'une façon générale réalisé leur programme de plantation et de production en fonction des possibilités de l'industrie de transformation des agrumes en jus. Cette utilisation industrielle de la production soustrait par conséquent des quantités considérables d'agrumes à la consommation directe et rend ainsi plus stables les marchés pour les produits frais.

Chapitre II. - LE NOMBRE D'ARBRES

Les informations statistiques concernant le nombre des arbres sont encore plus insatisfaisantes que celles concernant les superficies.

Les pays qui, en même temps que les données relatives aux superficies productives, fournissent les éléments statistiques à ce sujet sont peu nombreux et souvent le nombre d'arbres cultivés ne fait l'objet d'estimations que dans les pays ne faisant pas de relevé des superficies.

Souvent les données ne sont pas détaillées par espèces et, d'autre part, la comparaison des éléments fournis par les différentes sources fait apparaître des divergences dans les chiffres.

Afin d'obtenir dans ce domaine une approximation suffisante de la situation actuelle, l'on s'est basé sur les superficies plantées en agrumes (voir tableau 1) et trois hypothèses tenant compte des différents modes de plantation et par conséquent du nombre d'arbres plantés par ha de superficie ont été appliquées.

L'examen des données des tableaux 7 et 8 permet non seulement de dégager des éléments utiles pour établir des limites minima et maxima du nombre des arbres, classés par espèces cultivées dans les divers pays du Bassin méditerranéen, mais encore offre la possibilité

quel est dans l'état actuel des choses le nombre d'arbres qui se rapproche le plus de la situation effective. En effet, si l'on compare les chiffres avancés pour chacune des trois hypothèses avec ceux des statistiques officielles des pays qui indiquent le nombre d'arbres cultivés pour chaque espèce d'agrumes, on remarque que pour les oranges et les mandarines l'hypothèse la plus valable est celle qui est mentionnée sous B qui prévoit 494 arbres à l'ha, plantés en carrés de 4,50 m de côté.

Pour ce qui est des citronniers au contraire, l'hypothèse la plus vraisemblable est celle qui est mentionnée sous C et qui donne 330 arbres à l'ha, plantés en carrés de 5,50 m de côté.

Ce résultat et les déductions en la matière auxquelles l'on parvient en comparant les données statistiques officielles aux différentes hypothèses formulées sont confirmés par les orientations de la technique moderne en matière de plantation d'agrumes.

TABLEAU 7 - NOMBRE D'ORANGES ET DE MANDARINIERS DANS LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN

1963/64

en milliers d'arbres

Pays	Estimations officielles	Trois hypothèses comportant un nombre moyen différent d'arbres à l'ha (1)		
		A	B	C
Algérie	-	31.824	19.266	12.870
Chypre	2.200	2.693	1.630	1.089
Egypte	10.800	19.910	12.054	8.052
France	-	979	593	396
Jordani	-	1.550	939	627
Grèce	11.800	21.298	12.893	8.613
Iran	4.000	4.080	2.470	1.650
Israël	-	23.990	14.524	9.702
Italie	-	73.032	44.213	29.535
Liban	-	8.160	4.940	3.300
Libye	700	975	593	396
Maroc	-	42.432	25.688	17.160
Portugal	4.000	8.160	4.940	3.300
Syrie	250	816	494	330
Espagne	48.000	104.448	63.232	42.240
Tunisie	3.000	5.712	3.458	2.310
Turquie	10.500	19.666	11.905	7.953
Total		369.725	223.832	149.523

Sources : Estimations des auteurs sur base de statistiques et informations nationales et internationales disponibles.

(1) Pour l'hypothèse A, on admet 816 arbres à l'ha plantés en carrés de 3,50 m de côté ; pour l'hypothèse B 494 arbres plantés en carrés de 4,50 m de côté ; pour l'hypothèse C 330 arbres plantés en carrés de 5,50 m de côté.

TABLEAU 8 - NOMBRE DE CITRONNIERS ET AUTRES ARBRES A AGRUMES DANS LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN

1963/64

en milliers d'arbres

Pays	Estimations officielles	Trois hypothèses comportant un nombre moyen différent d'arbres à l'ha (1)		
		A	B	C
Algérie	-	1.306	790	528
Chypre	250	775	469	314
Egypte	1.300	4.080	2.470	1.650
France	-	82	49	33
Jordanie	-	204	124	83
Grèce	4.700	9.221	5.582	3.729
Iran	-	-	-	-
Israël	-	1.469	889	594
Italie	-	29.376	17.784	11.880
Liban	-	2.448	1.482	990
Libye	55	163	99	66
Maroc	-	2.448	1.482	990
Portugal	300	816	494	330
Syrie	50	163	99	66
Espagne	4.300	11.424	6.076	4.620
Tunisie	300	975	593	396
Turquie	3.000	5.712	3.458	2.310
Total		70.662	41.940	28.579

Sources : Estimations des auteurs sur base de statistiques et informations nationales et internationales disponibles.

(1) Pour l'hypothèse A on admet 816 arbres à l'ha plantés en carrés de 3,50 m de côté ; pour l'hypothèse B 494 arbres plantés en carrés de 4,50 m de côté ; pour l'hypothèse C 330 arbres plantés en carrés de 5,50 m de côté.

On sait en effet que l'on conseille de planter les arbres en laissant entre eux de larges intervalles et en augmentant ces intervalles pour les citronniers.

L'étude du tableau 7 permet par conséquent de conclure que les orangers et les mandariniers cultivés d'une manière générale dans les pays du Bassin méditerranéen ne dépassent certainement pas les 370 millions mais atteignent vraisemblablement quelque 225 à 250 millions d'unités.

Pour les citrons et autres agrumes, le tableau 8 montre que le nombre maximum d'arbres pourrait être d'environ 70 millions mais plus probablement de 29 millions.

Pour les pays producteurs d'agrumes en dehors de la zone du Bassin méditerranéen, on peut, en adoptant la méthode indiquée ci-dessus, estimer qu'ils cultivent un nombre maximum d'environ 700 millions d'orangers et de mandariniers et de 57 millions de citronniers mais il est plus vraisemblable que le nombre global d'orangers et de mandariniers tourne autour de 425 millions d'unités et de 23 millions pour les citronniers et autres agrumes.

En conclusion, on peut évaluer qu'on cultive dans le monde probablement de 650 à 700 millions d'orangers et de mandariniers et 60 à 65 millions de citronniers et autres agrumes de moindre importance.

Chapitre III. - LES VARIETES D'AGRUMES CULTIVEES

Le problème des variétés-ou de "cultivar", pour adopter une terminologie moderne plus courante-révé une importance considérable tant en ce qui concerne l'aspect technique de la production, qu'en ce qui concerne celui de la commercialisation.

On peut affirmer que la confusion sur ce sujet est grande, étant donné que les efforts réalisés jusqu'à présent par les savants et les techniciens n'ont pas amené la production à admettre un nombre limité de variétés présentant une qualité suffisante et présentant des caractéristiques stables en vue d'une "normalisation", sur le plan international, du commerce des agrumes.

Les causes qui ont provoqué cette situation doivent être recherchées essentiellement dans la diffusion inconsiderée des diverses variétés identifiées et judicieusement propagées dans les zones d'origine mais qui n'ont pas conservées leurs caractéristiques dans les nouveaux milieux naturels de culture.

Dans l'agrumiculture, de nouvelles variétés trouvent leurs origines dans des mutations spontanées. Celles-ci deviennent transmissibles par le greffage, mais l'expérience permet d'affirmer que même si de telles mutations ont donné naissance à de nouvelles variétés de qualité, celles-ci ne conservent pas longtemps leurs caractéristiques en dehors de leur milieu d'origine. C'est pourquoi, il est difficile de répandre des variétés de provenance différente dans les pays producteurs, où les conditions de microclimat sont peu uniformes. Cette difficulté a empêché l'agrumiculture des divers pays d'arriver à une production possédant une plus grande uniformité, en se limitant à un nombre restreint de variétés qui répondent le mieux aux exigences de la consommation et aux critères de productivité.

Dans les pays où les conditions de milieu, que ce soit celles qui concernent le sol ou, surtout, celles qui concernent le climat, ne présentent pas de variations sensibles, l'agrumiculture a réussi à s'affirmer au moyen d'un nombre restreint de variétés qui, bien définies, ont été diffusées avec un succès complet. Cette diffusion a été réalisée plus facilement dans les pays où l'apparition de l'agrumiculture est récente et où les indications techniques ont donné des orientations sûres à la culture sur la base des vastes expériences réalisées.

Dans les trois grands groupes des principales espèces qui sont généralement distingués (1), le nombre de variétés est malheureusement indéterminé. Ces plantations se distinguent, comme l'on sait, par les caractéristiques différentes que présentent les fruits qui ont des dimensions, formes, couleurs de l'écorce et de la pulpe, richesse en jus, arômes et goûts différents. L'époque de maturation constitue un autre critère qui revêt de l'importance pour la commercialisation des produits obtenus et également en vue d'échelonner dans le temps leur écoulement ayant recours à la conservation des fruits frais.

(1) voir note préliminaire pag. 21

Alors que pour les citrons, la récolte et la vente ont lieu pendant toute l'année, la campagne de récolte et de commercialisation du groupe des oranges et des mandarines a lieu à des époques qui diffèrent non seulement en fonction de l'espèce ou de la technique culturale mais également en fonction des pays producteurs.

Les rapports du groupe de la FAO sur les agrumes affirment que sur le plan mondial l'hémisphère Nord et l'hémisphère Sud sont complémentaires en ce qui concerne la récolte et la commercialisation des oranges et des mandarines du fait que, alors que dans le premier, la période de la récolte est comprise entre octobre et juin, dans l'hémisphère Sud celle-ci commence en avril-mai et se termine en novembre-décembre. Toutefois la tendance actuelle s'oriente vers une prolongation de la campagne de récolte et de commercialisation des agrumes, notamment des oranges, grâce à la diffusion de variétés à maturation précoce et tardive, en vue d'éviter l'engorgement des marchés par l'étalement de la récolte et de réaliser ainsi des prix plus avantageux. Cette tendance est d'autre part conditionnée par l'évolution de la demande qui perd progressivement son caractère saisonnier.

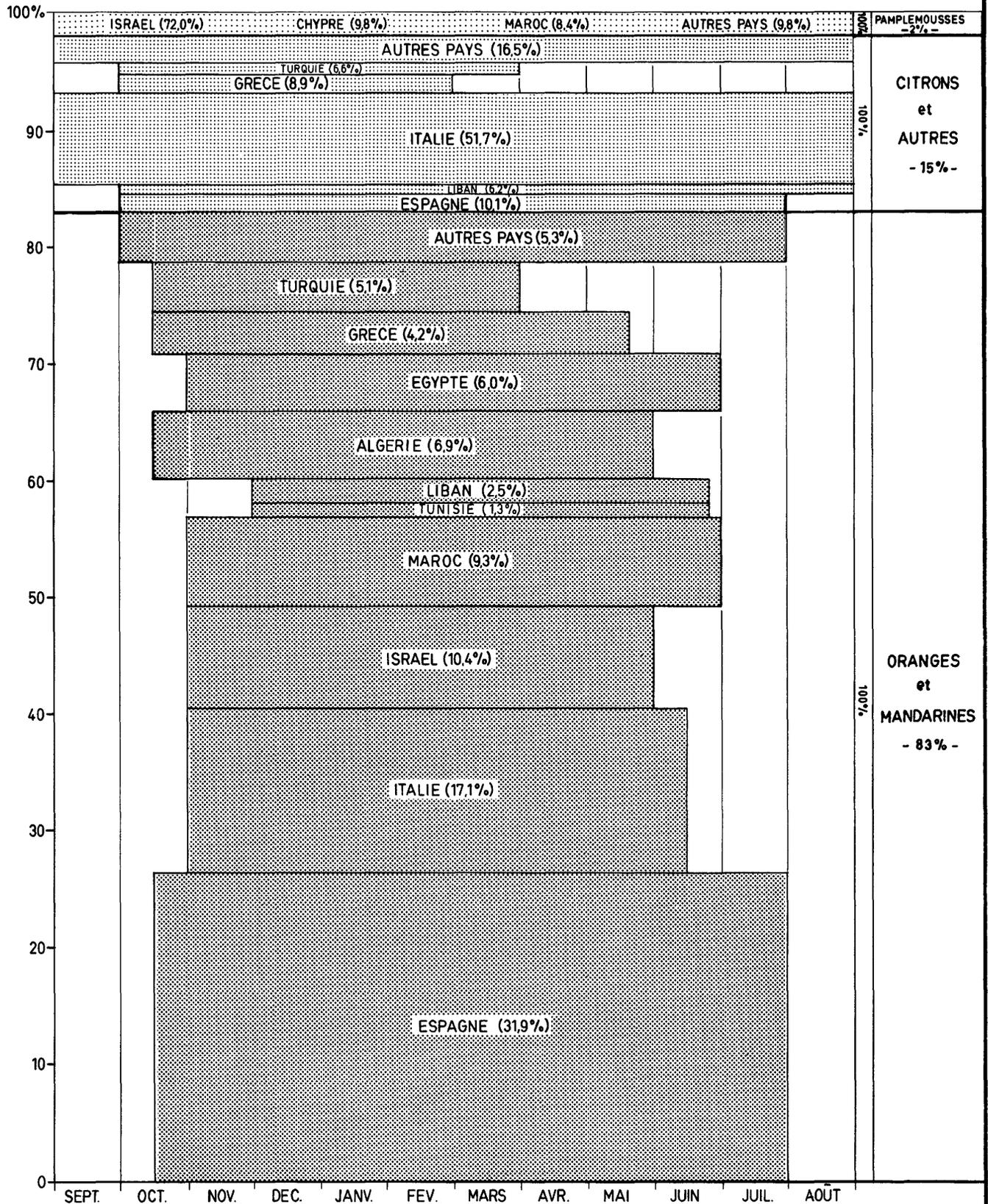
Les graphiques n° 1 à n° 10 montrent les époques de maturation et la répartition proportionnelle des diverses espèces et variétés d'agrumes dans les principaux pays producteurs du Bassin méditerranéen, classées suivant l'importance de la production des pays considérés.

Comme le montre le graphique n° 1, la production d'agrumes en 1960/61-1963/64 dans les pays examinés du Bassin méditerranéen, comprend des oranges et mandarines à concurrence d'environ 83 %, citrons et autres agrumes 15 %, pamplemousses 2 %.

L'époque de maturation des oranges débute fin octobre avec les productions de la Grèce et se termine fin juillet avec celles, tardives, de l'Espagne. En plus le stockage permet d'étaler encore plus l'offre. Certaines variétés, surtout en fin de campagne, sont de plus en plus entreposées en frigorifiques pour prolonger la saison de vente.

Pour le groupe des mandarines, la récolte a lieu à partir des premiers jours d'octobre et se termine fin mars. Pour les satsumas, les tangerines et les clémentines, la récolte est plus précoce.

Epoque de maturation et répartition des agrumes en % de la production dans les pays du Bassin Méditerranéen (1961/62 - 1963/64)



Graphique 1

Pour les citrons, aussi bien la période de récolte que celle de la commercialisation des fruits s'étalent sur toute l'année, pratiquement sans aucune interruption.

Les "citrons d'été" qui sont récoltés pendant l'été, sont produits dans le Bassin méditerranéen, surtout en Italie ("verdelli") et, de façon bien moindre, en Espagne. En effet, le citron est une espèce refleurissante et produit des fruits en été si les plantes sont soumises à l'assèchement artificiel suivi d'une irrigation abondante et d'une fertilisation azotée.

La production de "verdelli" dépend de facteurs liés à l'évolution du marché et elle peut atteindre même 50-60 % de la production totale de citrons (1).

En ce qui concerne les principales variétés cultivées dans le Bassin méditerranéen, il est donné ci-après un bref aperçu général pour les principaux pays producteurs.

On peut constater d'abord dans tous les pays producteurs d'agrumes du Bassin méditerranéen, la tendance à une réduction progressive du nombre de variétés cultivées.

ESPAGNE:

Les variétés cultivées d'oranges sont celles de "mi-saison", dont les "Sanguines" représentent (1961/62-1963/64) 39% de la production. Elles sont répandues surtout dans la partie orientale du pays. A la deuxième place on trouve les "Navels" (26%), puis les oranges communes non sanguines (24 %) ("Cadenera", "Salustiana"). Les oranges tardives "Vernia" (9 %), "Valencia Late" (2 %) représentent 11% environ de la production (voir graphique 2).

En ALGERIE les oranges précoces "Navels" (principalement "Washington Navels") constituent 32 % de la production. Suivent les oranges de "mi-saison" : "Communes", "Portugaises", "Demi-sanguines" et "Sanguines", "Double fine" (en total 58 % de la production).

Les "Valencia Late" et "Vernia" constituent le groupe des oranges tardives, qui atteint 10 % de la production.

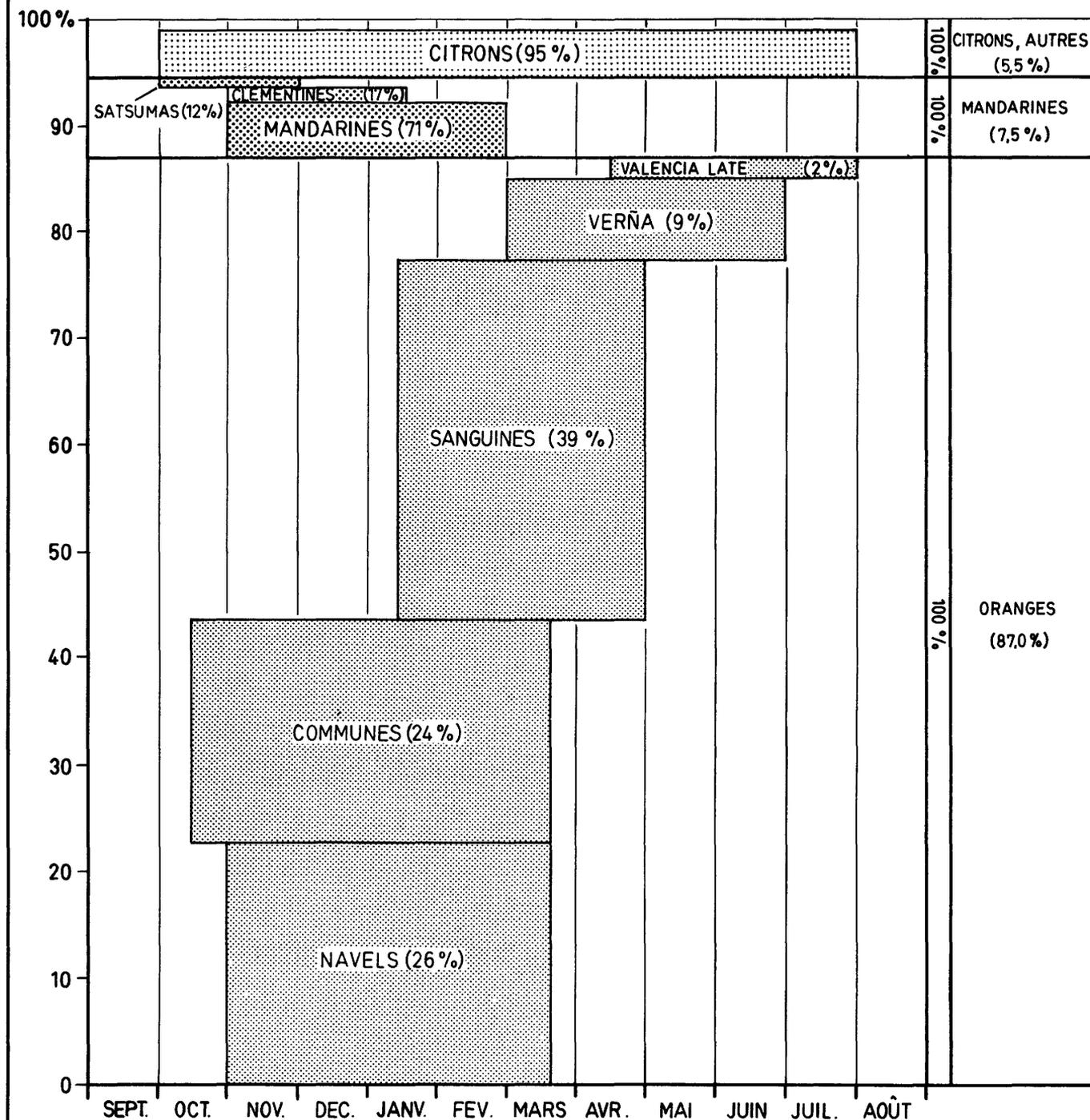
Les mandarines constituent 38 % de la production du groupe "Mandarines" et les clémentines 62 % ayant comme variété la plus répandue la "Montréal" (50 %) qui est de plus en plus abandonnée à cause du grand nombre de pépins. (voir graphique 3)

(1) Prof. C. SCHIFANI, "Analisi tecnico-economica dell'azienda limoncola di Bagheria", Palermo, 1962, p. 70

ESPAGNE

Importance relative et période de récolte
des principales espèces et variétés d'agrumes

(1961/62 - 1963/64)



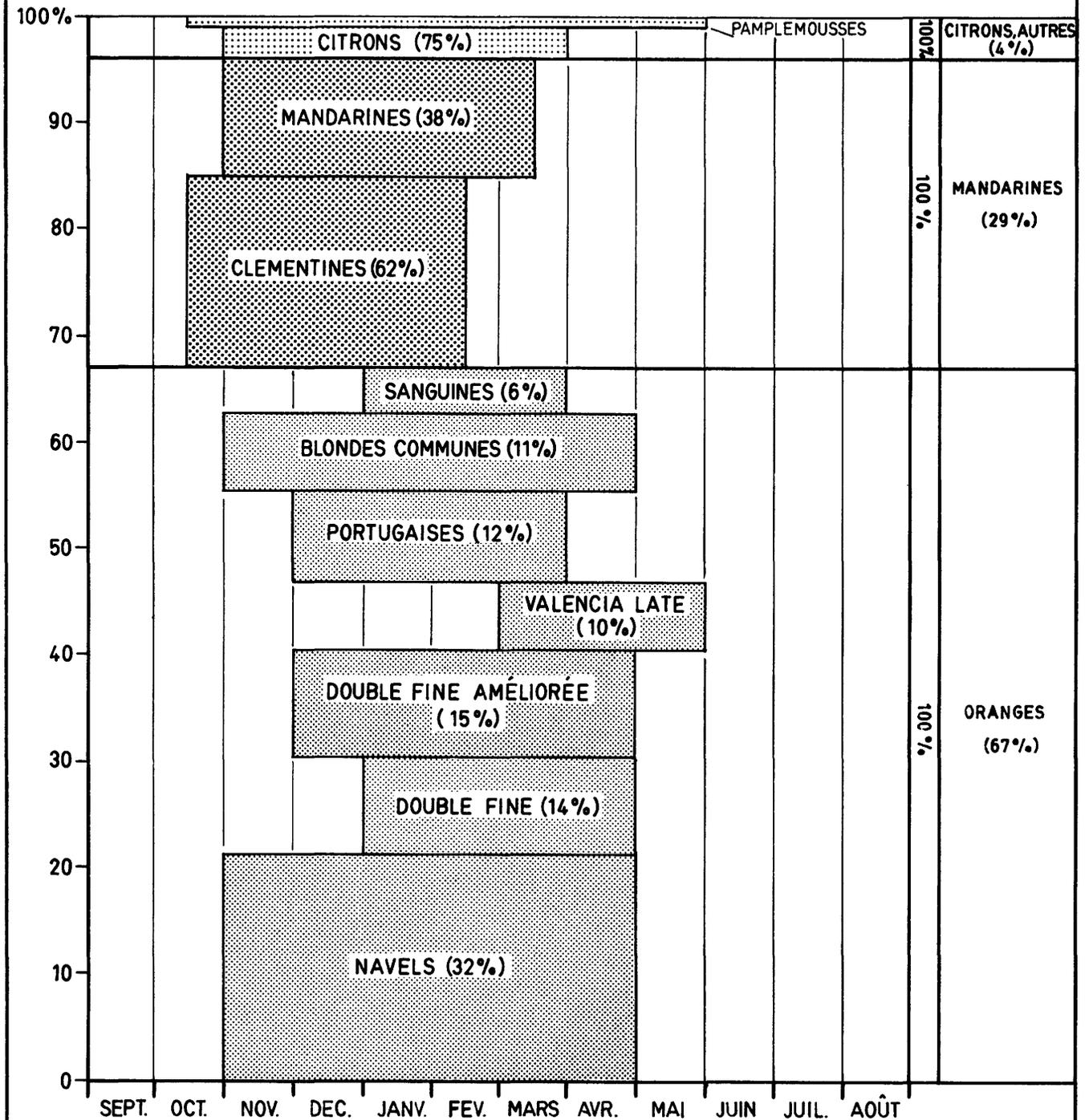
CEE-DG VI.F1-6612.120

Graphique 2

ALGERIE

Importance relative et période de récolte
des principales espèces et variétés d'agrumes

(1961/62 - 1963/64)



Graphique 3

En MAROC, la part des oranges à la production d'agrumes s'élève à 86 % :

Les principales variétés sont :

- oranges précoces ("Navels", principalement "Washington") 41 %
- oranges de saison ("Hamlin", "Cadenera", "Sanguines") 17 %
- oranges tardives ("Vernia", "Valencia") 42 %

Les clémentines représentent 9 % de la production, les mandarines (communes et Wilking) 1 %, pomélos et citrons 4 %. (voir graphique 4)

Pour la TUNISIE, bien qu'on ne dispose pas de renseignements exacts sur les variétés, on peut affirmer que les "Maltaises" (70 % de la production) et les "Valencia Late" (15 %) sont les variétés d'oranges les plus cultivées. (voir graphique 5)

ITALIE

En se référant à la production au cours de la période 1961/62-1963/64, la répartition entre les principales variétés d'agrumes est la suivante : (voir graphique 6)

- oranges sanguines : 55 % du total des oranges, et comme répartition variétale :

Tarocco	17 %
Moro	14 %
Sanguinelle	12 %
Sanguines	12 %

- oranges blondes : 45 % du total, c'est-à-dire :

Ovale ou Calabrese	8 %
Belladonna	2 %
Brasiliane ou Navel	1 %
Communes	34 %

- Pour les mandarines :

Avana ou Palermo	68 %
Tardivo di Ciaculli	5 %
Clémentines	11 %
Autres	16 %

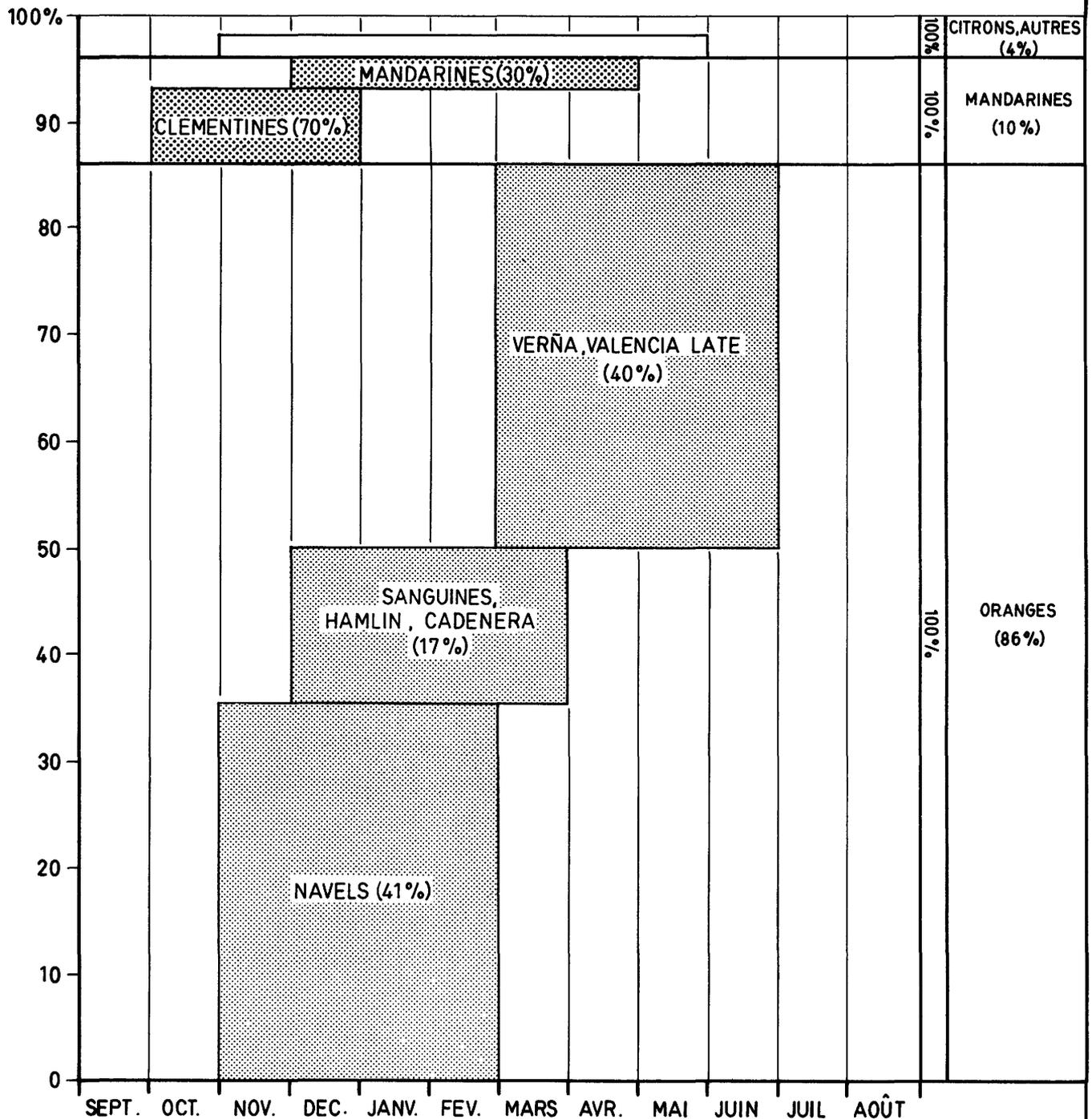
- Citrons :

Femminello	64 %
Monachello	11 %
Femminello S. Teresa	11 %
Lunario sfusato ou de Palerme	4 %
Autres	10 %

MAROC

Importance relative et période de récolte
des principales espèces et variétés d'agrumes

(1961/62 - 1963/64)



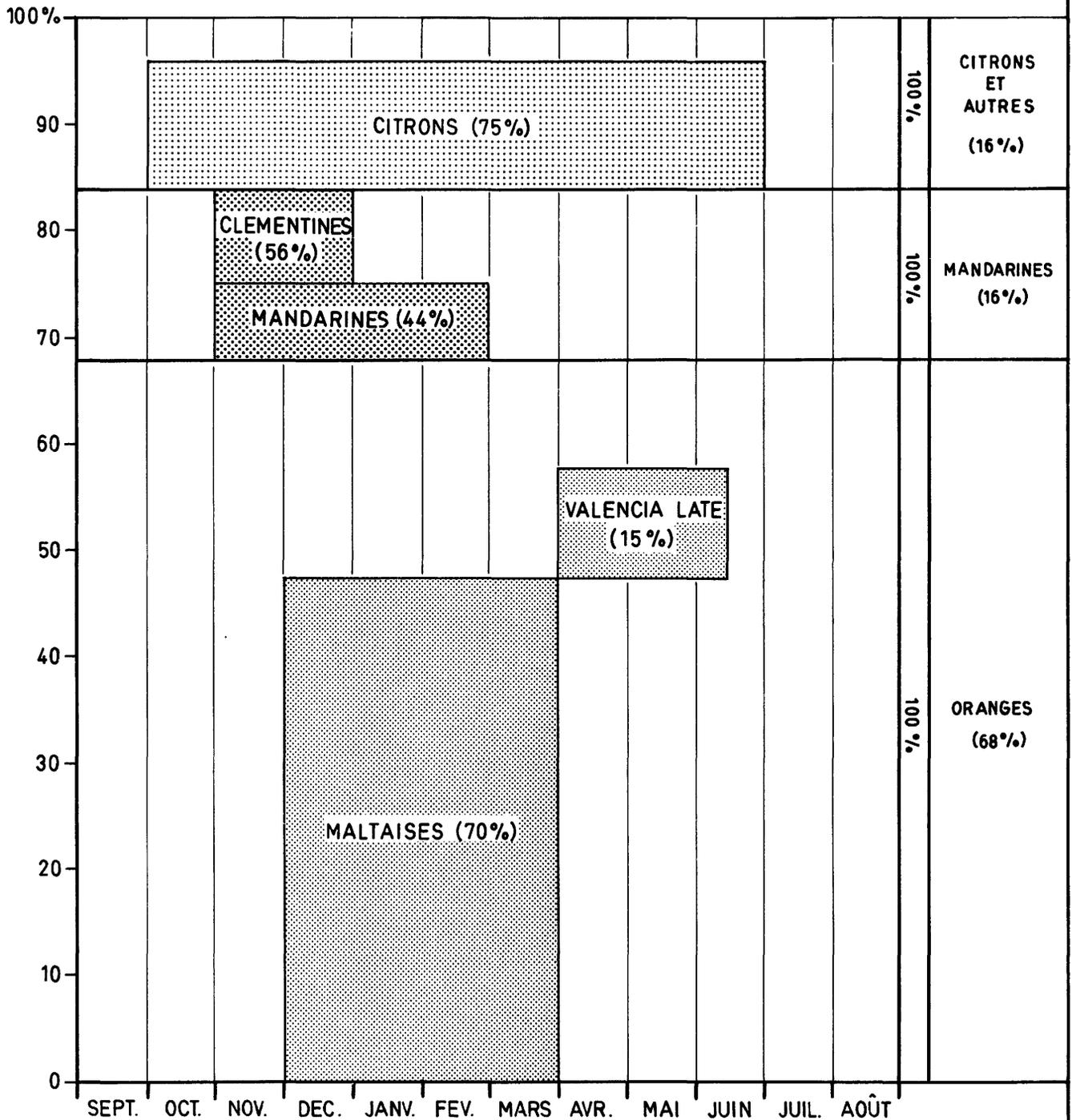
CEE-DG VI.F 1-6612.122

Graphique 4

TUNISIE

Importance relative et période de récolte
des principales espèces et variétés d'agrumes

(1961/62 - 1963/64)

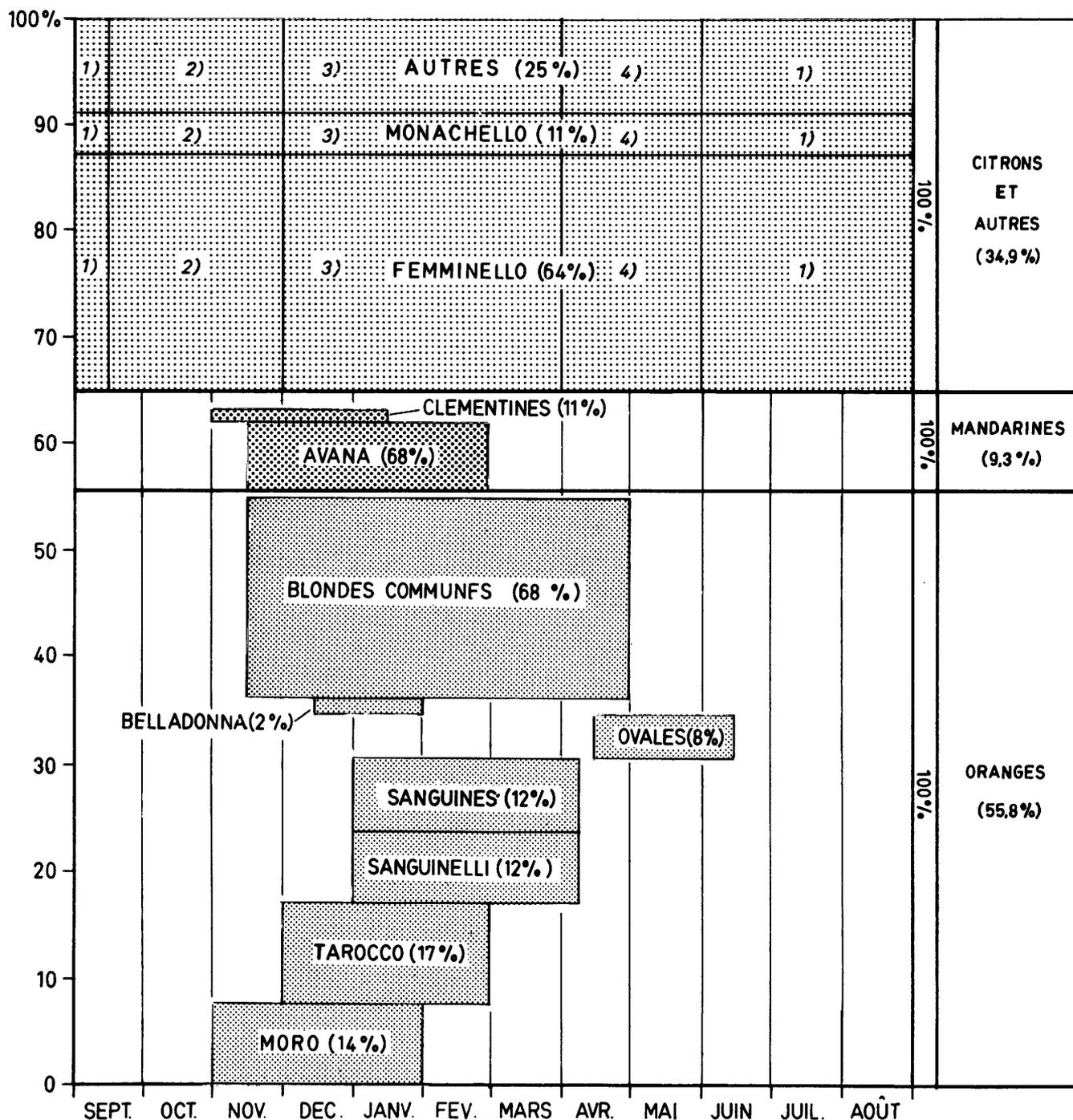


Graphique 5

ITALIE

Importance relative et période de récolte
des principales espèces et variétés d'agrumes

(1961/62 - 1963/64)



- CITRONS**
- 1) 1er Juin au 15 Septembre - CITRONS D'ÉTÉ "VERDELLI"
 - 2) 16 Septembre au 30 Novembre - "PRIMO FIORE"
 - 3) 1er Décembre au 31 Mars - CITRONS D'HIVER
 - 4) 1er Avril au 31 Mai - "BIANCHETTI"

Graphique 6

La GRECE cultive (période 1961/62-1963/64) les variétés suivantes d'oranges:

- Communes (67 % de la production totale d'oranges) avec les "Oblong, "Plané, "Sphérique", etc.
- Washington Navel (28 %), de plus en plus répandue;
- sanguines (3 %)

Les mandarines représentent 8 % de la production totale d'agrumes avec les variétés "King", "Woshard", etc...

Les citrons et autres constituent 27 % de la production d'agrumes. Les variétés "Lisbon", "Eureka", "Villafranca" indiquées comme "citrons des quatre saisons" représentent 83 % de la production de ce groupe. (voir graphique 7)

EGYPTE :

On ne connaît pas l'importance respective des différentes variétés cultivées. Parmi les variétés d'oranges on trouve surtout les "sanguines" et "blondes".

ISRAËL :

Les oranges et mandarines représentent 81 % de la production totale d'agrumes, les pamplemousses (variété plus répandue la "Marsh Seedless") 15 %, les citrons et autres 4 %.(1)(voir graphique 8)

Pour le groupe oranges et mandarines, les renseignements dont on dispose donnent la répartition suivante par variété :

- "Shamouti" 59 % de la production totale des agrumes (soit 73 % du groupe)
- "Valencia Late" 14 % de la production totale des agrumes (soit 18 % du groupe)
- mandarines : 4 % de la production totale d'agrumes; 3/4 sont des oléomentines.

LIBAN :

Selon l'Université de Beirout (2) en septembre 1963 88 % de la superficie plantée d'orangers appartenait à la variété "Shamouti", 12 % à la variété "Valencias". (voir graphique 9).

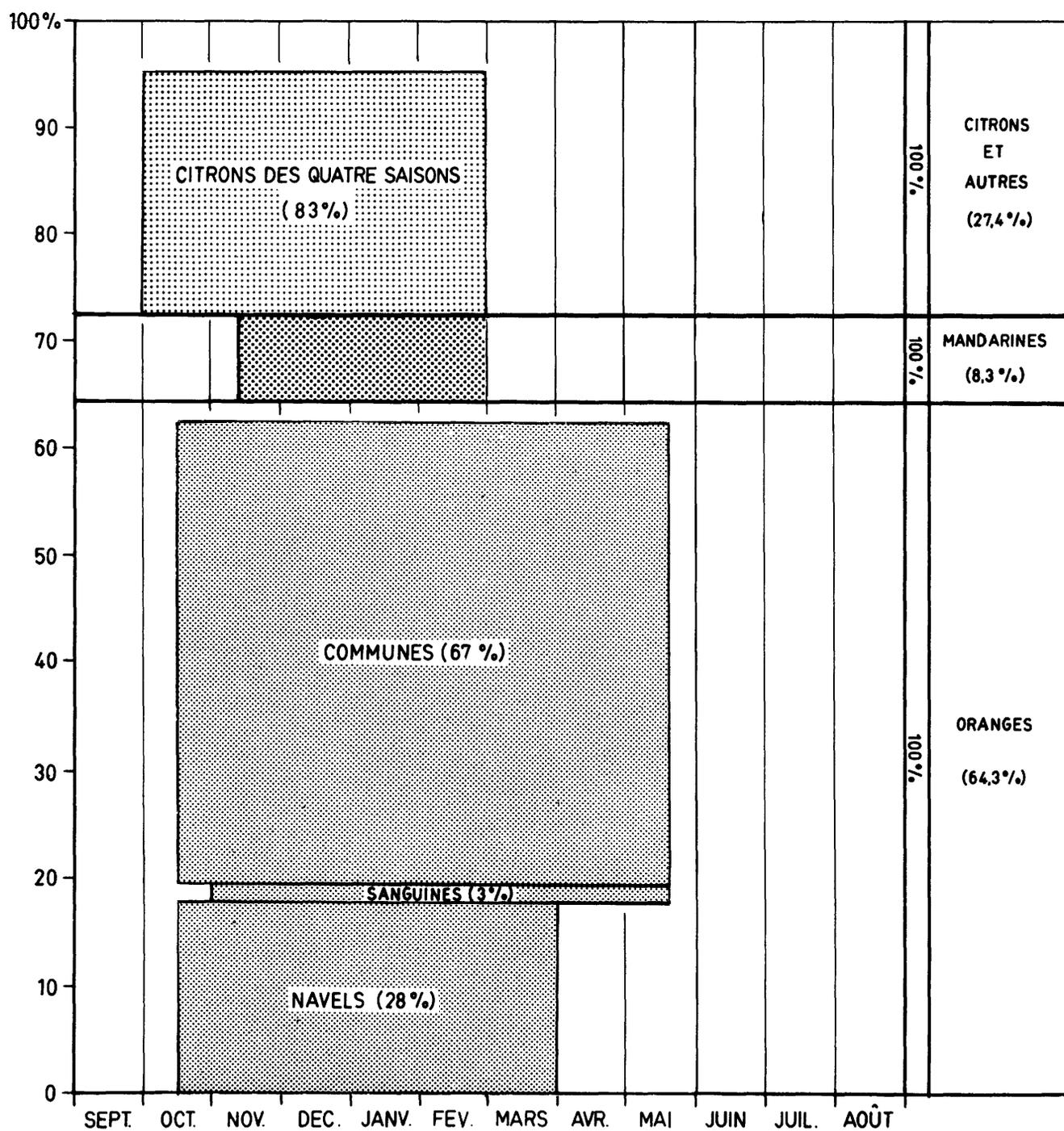
(1) Source : "Annuaire Statistique d'Israël", Tel Aviv, 1964

(2) Faculty of Agricultural Sciences - American University of Beirut, and Ministry of Agriculture : "Economic Analysis of the Production of Oranges and Bananas in Damour and South Lebanon", juillet 1965, p.10.

GRÈCE

Importance relative et période de récolte
des principales espèces et variétés d'agrumes

(1961/62 - 1963/64)

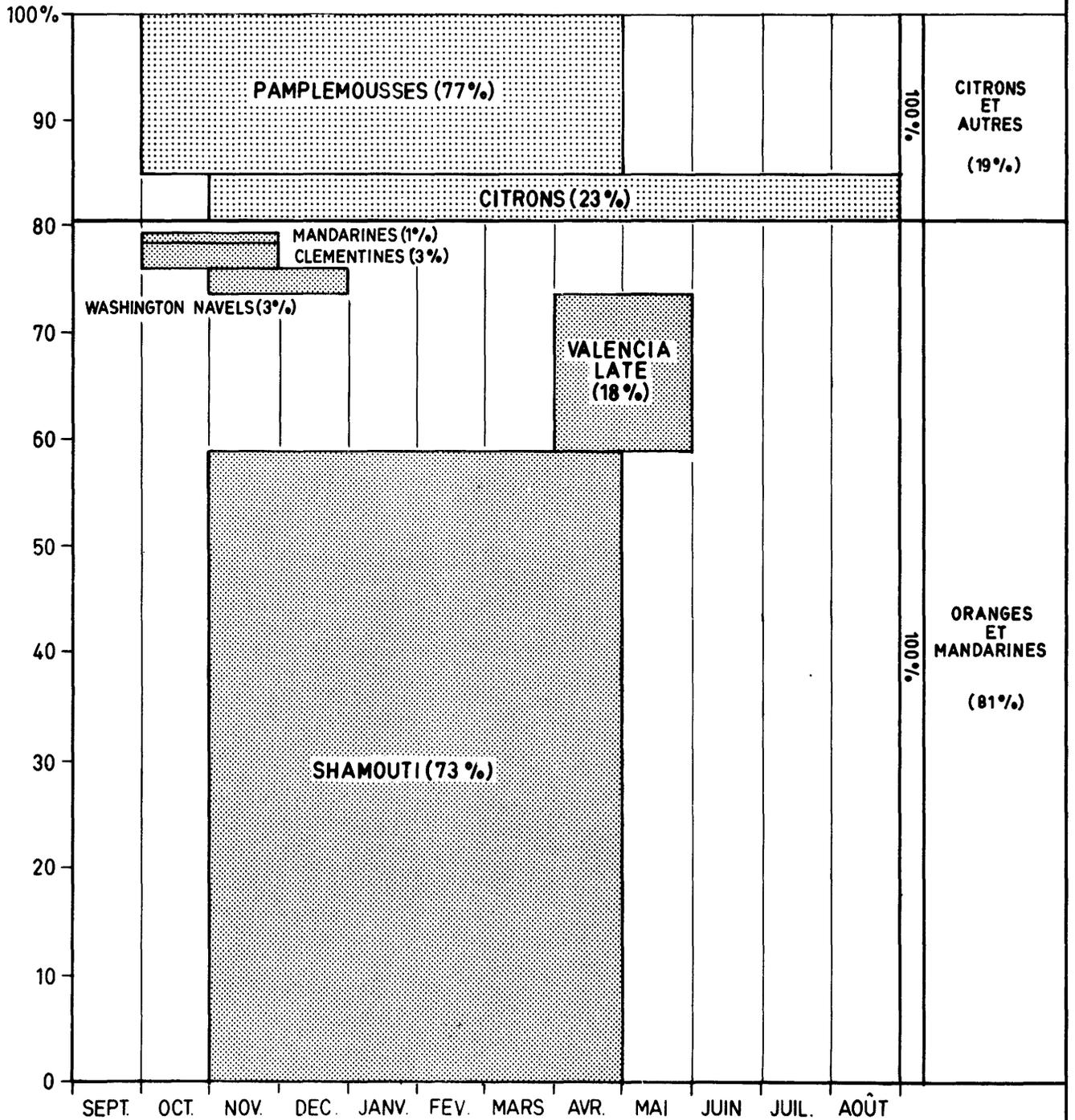


Graphique 7

ISRAEL

Importance relative et période de récolte
des principales espèces et variétés d'agrumes

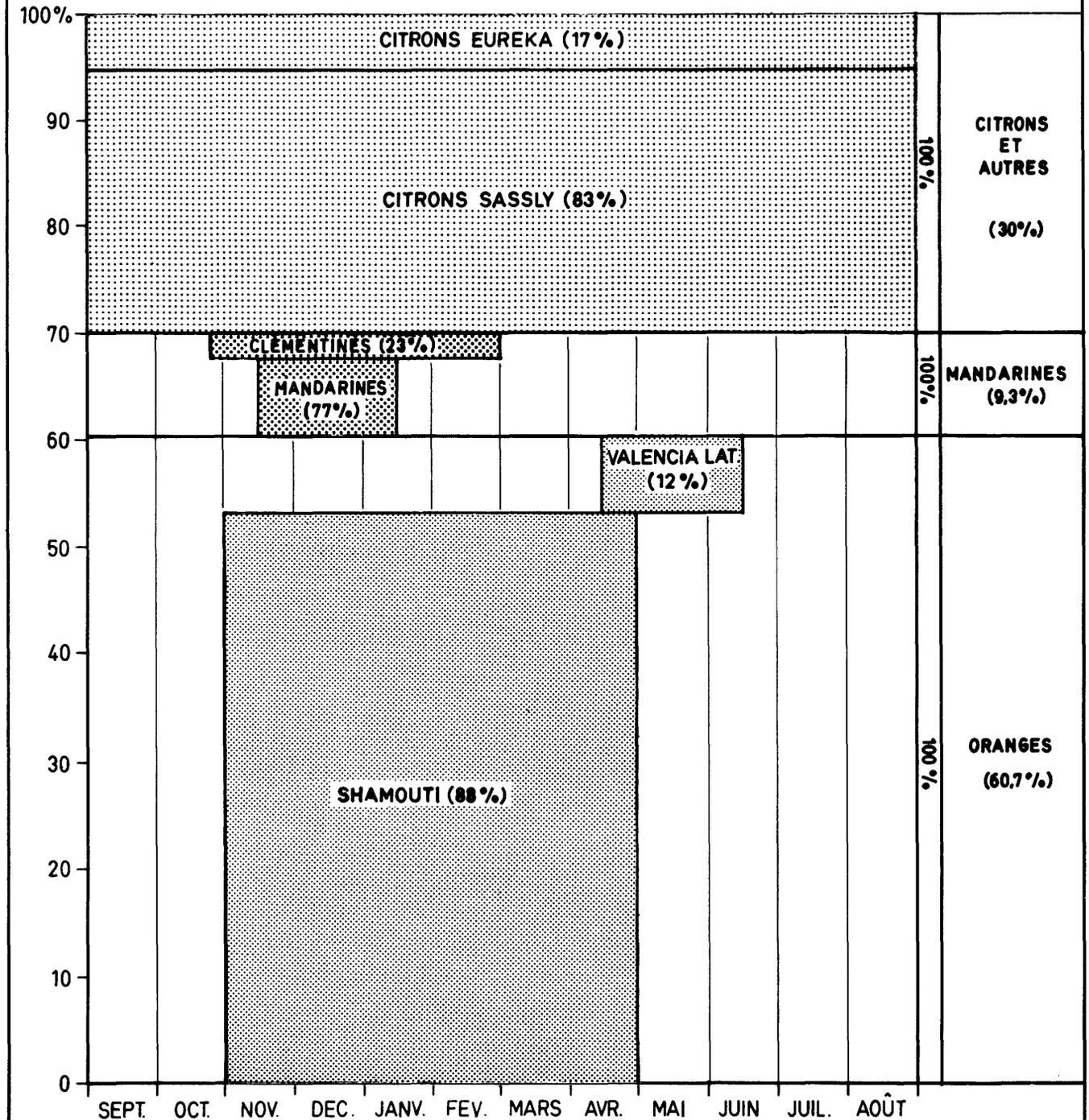
(1961/62 - 1963/64)



LIBAN

Importance relative et période de récolte
des principales espèces et variétés d'agrumes

(1961/62 - 1963/64)



TURQUIE :

Sur base d'estimations relatives au nombre d'arbres en 1963/64 les principales variétés étaient représentées de la façon suivante :

Oranges : 57 %, soit "Shamouti" = 20 % du groupe
"Washington Navel" = 14 % du groupe
Autres variétés locales = 66 % du groupe

Mandarines : 20 %, soit "Satsumas" = 40 % du groupe
Autres variétés locales = 60 % du groupe

Citrons : 12 %, soit "Interdonato" = 12 % du groupe
Autres variétés = 88 % du groupe

Grape-fruits, appartenant surtout à la variété "Marsh seedless", représentent 0,6 %

Oranges amères et autres agrumes = 10 %

Chapitre IV. - LES PRODUCTIONS MOYENNES PAR HA PLANTE EN AGRUMES

Les données relatives aux rendements unitaires à l'ha fournies par différentes sources statistiques présentent des discordances notables.

Il faut signaler avant tout que le calcul des productions moyennes par ha de superficie cultivée en agrumes est difficile à faire, non seulement à l'échelle d'une zone mais surtout sur le plan national car les variations de production d'un milieu naturel à un autre et même d'une exploitation à une autre sont souvent sensibles essentiellement en fonction du caractère plus ou moins rationnel des plantations et des méthodes culturales employées et de l'âge des plantations. Il y lieu d'ajouter que la production des divers arbres varie en fonction de nombreux éléments d'ordre pédologique, climatique, cultural et suivant les caractéristiques de la variété.

Les agrumes entrent en âge de production à partir de 8-10 ans. La durée de leur vie moyenne est d'environ 80-100 années mais fort variable en fonction des conditions régionales et climatiques, de la variété, etc. L'exploitation moderne n'est cependant pas applicable au delà de 75 ans d'âge des arbres à cause de conditions climatiques et économiques. Il ne faut pas oublier que la majorité des plantations d'agrumes n'a pas dépassée jusqu'à présent l'âge de 50 ans.

Les estimations des rendements unitaires des espèces s'effectuent la plupart du temps en partant des évaluations globales de la production et de la superficie plantée.

Au tableau 9 sont rassemblés les éléments qui à l'examen sont apparus comme les plus vraisemblables.

Il a été tenté d'obtenir des éléments permettant de distinguer les rendements des orangers de ceux des mandariniers et des citronniers. Malheureusement, il n'a pas été possible d'y arriver. Le tableau 9 donne dès lors un seul chiffre qui peut être considéré comme une indication du rendement moyen à l'ha des plantations d'agrumes dans les pays du Bassin méditerranéen. Cette donnée se rapporte cependant essentiellement à la production d'oranges. En outre il faut souligner que, les chiffres du tableau 9 ont été calculés sur toute la superficie plantée et toute

la production, à défaut d'éléments sur l'âge des plantations, leurs extensions par classe d'âge, etc. Pour les pays où les plantations non encore en âge de production présentent une partie importante de la superficie totale plantée, les rendements indiqués sont dès lors inférieurs à la moyenne des rendements des plantations en pleine production.

L'amélioration des rendements observée au cours des périodes 1951/52 à 1953/54 et de 1961/62 à 1963/64, est due aux progrès d'ordre technique, au niveau de la production. A titre de comparaison est indiqué au tableau 9 le rendement de la campagne 1963/64 (estimation). Lors de l'interprétation de ces données il y a lieu de tenir compte du fait que la récolte 1963/64 était extrêmement avantageuse dans la plupart des pays du Bassin méditerranéen.

L'examen des moyennes de rendements calculées pour les deux périodes de trois années, permet de remarquer que les fluctuations climatiques défavorables pour la culture des agrumes influencent sensiblement la production. En effet, au cours des années 1961/62 et 1962/63 certains pays du Bassin méditerranéen ont subi les méfaits du gel. Les productions moyennes unitaires pour la période 1961/62 à 1963/64 en sont influencées et relativement faibles lorsqu'on les compare avec les moyennes des trois années 1951/52 à 1953/54. Ce phénomène a intéressé principalement Israël, la Jordanie et l'Iran, mais il a eu aussi des répercussions sur les productions d'agrumes de l'Algérie, de Chypre, d'Egypte et du Portugal ainsi que de l'Espagne et l'Italie. Cette influence s'est traduite par une augmentation apparente relativement faible des rendements au cours de la décennie indiquée voire même pour certains pays par une baisse des rendements moyens.

Un autre facteur qui a influencé à la baisse les rendements apparents est l'extension des jeunes plantations. Les rendements indiqués étant obtenus comme résultat de la division de la production par la superficie totale, les pays où les plantations non encore en âge de production sont importantes, apparaissent au tableau avec des rendements moyens relativement faible. L'extension des jeunes plantations entre les deux périodes de référence résulte dans une plus faible augmentation apparente des rendements que celle qui s'est effectivement produite.

A titre de comparaison sont indiqués au tableau 9 les rendements pour la campagne 1963/64 calculés d'une part selon la même méthode que celle employée pour les deux périodes triennales, et d'autre part sur base

TABLEAU 9 - RENDEMENTS MOYENS DES PLANTATIONS D'AGRUMES
DANS LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN

(en tonnes/ha)

PAYS	Rendements moyens (1)			Campagne 1963/64 (2)
	1951/52 à 1953/54	1961/62 à 1963/64	1963/64	
ALGERIE	11,0	9,8	8,9	12,5
CHYPRE	15,0	17,4	19,3	20,0
EGYPTE (Rép. Arabe Unie)	19,7	13,3	15,9	17,0
FRANCE	-	1,5	2,3	26,0(4)
JORDANIE	22,5	14,0	16,3	26,0
GRECE	7,9	8,5	8,3	11,0
IRAN	16,0	9,0	15,0	15,0
ISRAEL	29,5	19,0	22,7	31,0
ITALIE	9,5	11,5	12,9	14,5
LIBAN	13,4	15,5	16,5	20,0
LIBYE	10,0	15,7	15,7	20,0
MAROC	7,1	9,6	11,4	21,0
PORTUGAL	13,7	13,8	10,4	12,0
SYRIE	4,7	5,8	6,7	8,0
ESPAGNE	13,0	13,0	14,7	20,0
TUNISIE	8,2	10,5	10,7	13,0
TURQUIE	6,6	11,1	13,4	20,0

(1) Les moyennes sont valables pour les périodes considérées et elles ont été obtenues en prenant pour base les données relatives aux superficies plantées (voir tableau 1) et les chiffres des productions obtenues au cours des périodes correspondantes

(2) Ces données représentent les rendements moyens pour l'ensemble des plantations en pleine production.

(3) Il s'agit de plantations très jeunes dans le département de la Corse,

(4) Le rendement des clémentines est estimé à 13 t/ha.

Sources : Estimations des auteurs sur base de statistiques et informations nationales et internationales disponibles.

d'estimation pour les plantations en pleine productivité. Les derniers rendements sont cependant à interpréter avec prudence, pareilles évaluations étaient souvent basées sur les rendements obtenus dans des plantations qui sont parmi les meilleures du pays.

Les différences dans les rendements moyens des mandariniers, clémentiniers et citronniers par rapport aux orangers, ne sont pas considérables si l'on se place dans les mêmes conditions, mais les écarts enregistrés sont dus aux différences de milieu naturel, de systèmes de culture et des variétés.

On ne dispose pas d'estimations officielles des rendements des clémentines, mais ceux-ci ne doivent en moyenne et pour des années normales pas s'écarter beaucoup des rendements des mandarines, à condition que l'espèce ait été répandue dans des milieux naturels appropriés à cette culture. En effet elle exige des conditions pédologiques et climatiques meilleures que les autres variétés d'agrumes.

Au tableau 10 figurent les données relatives aux rendements moyens des plantations d'agrumes italiennes d'après les estimations établies séparément pour les deux zones les plus typiques de la production d'agrumes, la Sicile et la Calabre. On remarque que les rendements varient fortement d'une année à l'autre dans chaque région mais que les fluctuations sont plus fortes en Calabre qu'en Sicile.

Ces rendements ne constituent que des moyennes. A l'heure actuelle on obtient en Sicile des rendements allant jusqu'à 40 t/ha. Il s'agit là cependant des plantations fort bien situées et conduites selon toutes les exigences de la technique culturale moderne.

TABLEAU 10 - RENDEMENTS MOYENS D'AGRUMES PAR HA OBTENUS EN ITALIE

ANNEES	ORANGES			MANDARINES			CITRONS		
	Italie	Sicile	Calabre	Italie	Sicile	Calabre	Italie	Sicile	Calabre
	1950	15,7	18,0	13,5	13,6	14,2	21,5	11,9	11,7
1951	13,5	15,5	10,2	12,5	12,9	20,1	11,6	10,8	18,1
1952	14,8	16,6	11,6	12,0	12,4	15,5	10,7	10,6	17,4
1953	15,4	17,9	12,1	13,2	13,9	14,4	11,9	11,8	17,1
1954	14,2	17,5	9,7	12,0	12,7	10,9	12,5	12,5	13,5
1955	14,6	17,2	11,5	12,5	13,4	7,7	11,8	11,9	10,7
1956	12,8	16,4	10,6	12,3	13,3	8,7	14,9	15,1	14,9
1957	13,8	15,5	12,8	12,6	14,0	9,3	15,9	15,4	14,5
1958	15,6	18,3	12,8	13,1	13,5	9,0	17,7	17,7	18,5
1959	15,0	17,2	12,6	13,1	13,8	8,5	15,6	15,1	18,8
1960	14,7	17,0	13,4	11,6	13,1	8,1	13,3	13,6	15,6
1961	13,8	14,0	13,8	12,4	12,7	12,3	17,6	17,8	16,3
1962	12,0	14,3	9,1	11,4	12,4	7,8	12,2	12,3	12,1
1963	14,5	17,5	12,5	13,2	14,5	10,0	16,4	16,8	13,0
1964	14,7	16,3	13,7	13,3	14,5	11,2	17,5	17,8	15,8

Indices en % des variations des rendements annuels

ANNEE(1) :	1950 sur 1962	1958 sur 1961	1961 sur 1962	1950 sur 1962	1963 et 1964 sur 1952	1950 sur 1955	1958 sur 1962	1961 et 1964 sur 1952	1950 sur 1955
Indice	131	131	152	119	117	279	165	168	180

(1) La première année citée indique pour chaque colonne l'année (ou les années) avec le rendement le plus élevé ; la seconde, l'année (ou les années) avec le rendement le plus faible, ce dernier étant posé égal à 100.

Source : Elaboration sur base des données de l'Istituto centrale di Statistica, ROMA.

Les éléments rassemblés dans le tableau 10 peuvent fournir une image assez réaliste du domaine étudié ici et qui d'ailleurs peut être considérée comme valable non seulement pour l'Italie mais avec les ajustements particuliers qui s'imposent pour les autres pays du Bassin méditerranéen.

En Israël on a remarqué que les rendements sont variables suivant les régions et les porte-greffes. Les shamoutis en pleine production (10-20 ans) arrivent à 50 t/ha pour la zone méditerranéenne. Pour des arbres greffés sur bigaradier et ayant un âge entre 15 et 40 ans, on obtient dans la même zone des rendements moyens de 40 à 45 t/ha. Il s'agit cependant d'arbres qui ne produisent qu'une bonne récolte sur deux.

La moyenne générale des rendements de la saison 1965/66 a été pour les Shamoutis de 33 t/ha et pour les Valencia de 35 t/ha.

Cette dernière variété est moins influencée par les porte-greffes et elle maintiendra dans l'avenir ce tonnage. En effet certaines plantations ont des rendements supérieurs de 20 % à 30 % à cette moyenne.

La variété Navels atteint des rendements de 35 t/ha.

Les rendements atteints pour les citronniers en pleine production se situent à 32 t/ha, ceux des Pomélos à 50 t/ha.

Des différences importantes apparaissent selon les régions, par ex. entre les plantations qui sont en bordure de la méditerranée et celle dans les vallées intérieures ou le Neguev. Pour cette dernière zone les plantations sont trop récentes pour avoir une idée des rendements. Elles remontent à moins de 10 ans. On estime toutefois qu'en Shamoutis les rendements seront inférieurs à ceux de la même variété en zone méditerranéenne. La majorité des plantations sont sur porte-greffes bigaradier.

En Turquie des rendements allant jusqu'à 60 t/ha ont été enregistrés. Il s'agit cependant de cas exceptionnels et nullement représentatifs pour l'ensemble de la production d'agrumes en ce pays.

Chapitre V - LA PRODUCTION DES AGRUMES

Les zones de productions d'agrumes les plus importantes sont l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud (Campagne 1964/65(1) : 12,7 millions de tonnes, soit 53 % de la production mondiale) et le Bassin méditerranéen (campagne 1964/65 : 7,3 millions de tonnes, soit 30 % (2). Compte tenu de la répartition de ces zones dans les deux hémisphères, les agrumes sont produits pratiquement pendant toute l'année, et leur offre s'étale encore plus grâce à l'entreposage frigorifique.

La participation des deux hémisphères à la production mondiale totale d'agrumes est de l'ordre de 85 % pour l'hémisphère Nord et de 15 % pour l'hémisphère Sud.

§ I. Production et évolution dans les pays du Bassin méditerranéen

Dans les tableaux 11, 12, 13 et 14, sont reportées les données relatives à la production d'agrumes dans les pays du Bassin méditerranéen pour la période des trente dernières années.

Les données de la campagne 1964/65 ont été vérifiées à l'aide des estimations disponibles les plus récentes. Il serait hasardeux de faire des prévisions concernant les résultats des campagnes en cours, les données pouvant encore subir des variations plus ou moins sensibles.

La production d'oranges et de mandarines dans le Bassin méditerranéen a évolué rapidement au cours des 10 dernières années. (1951/52-1953/54 à 1961/62-1963/64). Elle a passé de 3,3 millions de t à 5,5 millions soit une augmentation de 67 %, mais a atteint en 1964/65 5,9 millions de t. Cette expansion est surtout due aux pays non traditionnellement producteurs qui se sont taillés une place importante. En effet, l'Italie et l'Espagne pris ensemble passent de 1,8 millions à 2,7 millions de t soit une hausse de 50 %. Les autres pays du Bassin méditerranéen pris ensemble passent de 1,5 millions de t à 2,8 (3,2 millions de t en 1964/65) soit une augmentation de 87 % en 10 ans (+ 113 % pour la récolte 1964/65). L'Italie, Etat membre de la C.E.E., représente dans la production d'oranges du Bassin méditerranéen 17 % (20 % en 1964/65).

(1) D'après FAO, "Annuaire de la production 1965"
(2) v. Tableau 18.

**TABLEAU 11 : PRODUCTION D'ORANGES ET DE MANDARINES DANS
LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEN**

1000 t

Pays	Moyennes des campagnes				Campagnes	
	1934/35 à 1938/39	1951/52 à 1953/54	1957/58 à 1959/60	1961/62 à 1963/64	1963/64	1964/65
Algérie	91	280	350	380	343	394
Chypre	12	30	50	55	61	67
Egypte (Rép. Arabe unie)	184	250	270	(1) 330	376	360
France	-	1	1	2	3	3
Jordanie	-	4	4	20	26	30
Grèce	39	120	195	(3) 230	225	322
Iran	-	40	45	(2) 45	35	44
Israël	346	320	455	570	668	730
Italie	379	635	802	941	1.066	1.195
Liban	45	60	100	140	155	160
Libye	-	4	9	20	20	20
Maroc	29	190	400	510	609	567
Portugal	-	80	100	(4) 140	103	160
Syrie	-	3	3	6	6	4
Espagne	1.045	1.150	1.350	(5) 1.750	1.976	1.515
Tunisie	10	32	55	(6) 70	74	81
Turquie	43	93	236	281	346	284
Total	2.223	3.292	4.425	5.490	6.092	5.936
dont C.E.E.	379	636	803	943	1.069	1.198

Sources : Estimations des auteurs sur base de statistiques et informations nationales et internationales disponibles.

- (1) 370.000 t pour la "République Arabe Unie" selon la FAO - Annuaire 1966 - et 306.000 t selon FAO - World Crop Statistics.
- (2) 80.000 t selon étude "L'Agrumiculture iranienne", juin 1966 - Ministère de l'Agriculture - Institut d'amélioration des plantes.
- (3) 280.000 t selon FAO-World Crop Statistics.
- (4) 75.000 t selon FAO-World Crop Statistics.
- (5) 1.714.000 t selon FAO-World Crop Statistics.
- (6) 65.700 t selon FAO-World Crop Statistics.

L'importance du groupe oranges-mandarines dans la production d'agrumes dans le Bassin méditerranéen est en légère baisse et a passé de 84 % en 1951/54 à 82 % en 1964/65.

Pour les citrons et autres la production passe de 570.000 t en 1951/52-1953/54 à 970.000 t (1961/62-1963/64), soit une hausse de 70 %, et passe à 1,1 million de t en 1964/65 (+ 93 %).

Tout comme pour les oranges et mandarines, la production a connu une expansion plus faible dans les pays producteurs traditionnels que dans les autres pays. L'Italie et l'Espagne ensemble produisent en 1961/62-1963/64 602.000 t (754.000 t en 1964/65) comparé à 384.000 t dix ans auparavant, soit une hausse de 57 % (96 % pour 1964/65).

Les autres pays du Bassin méditerranéen passent dans la même décennie de 187.000 t à 371.000 t soit une augmentation de 98 %. Pour la campagne 1964/65 cependant qui fournissait en Italie une très forte récolte, la production des deux pays a atteint 754.000 t (soit + 96 %) celle des autres pays était de 349.000 t (+ 87 %).

L'Italie occupe de loin la première place dans la production de citrons avec 52 % (1961/62-1963/64) de l'ensemble du Bassin méditerranéen.

La production de pamplemousses dans le Bassin méditerranéen est en augmentation légère mais constante et reste concentrée dans un nombre limité de pays producteurs, particulièrement en Israël. Chypre et le Maroc ont également une production de pamplemousses non négligeable.

**TABLEAU 12 : PRODUCTION DE CITRONS ET AUTRES ESPECES
DANS LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN**

1000 t

Pays	Moyennes des campagnes				Campagnes	
	1934/35 à 1938/39	1951/52 à 1953/54	1957/58 à 1959/60	1961/62 à 1963/64	1963/64	1964/65
Algérie	4	10	15	13	14	13
Chypre	2	5	10	11	12	12
Egypte (Rép. Arabe Unie)	51	48	50	60(1)	91	51
France	-	-	-	-	-	-
Jordanie	-	5	5	10(2)	9	6
Grèce	15	38	63	87(3)	84	88
Iran	-	-	-	-	40	-
Israël	8	10	20	30	34	35
Italie	359	326	402	504	552	623
Liban	16	30	35	58	60	65
Libye	-	1	2	2	2	2
Maroc	-	5	2	7	9	9
Portugal	-	8	7	10	10	15
Syrie	1	1	2	1	2	1
Espagne	55	58	70	98(4)	106	131
Tunisie	3	9	15	16	14	15
Turquie	3	17	63	64	71	37
Total	517	571	761	971	1.110	1.103
dont C.E.M.	359	326	402	504	552	623

Sources : Estimations des auteurs sur base de statistiques et informations nationales et internationales disponibles.

- (1) 47.300 t selon FAO-World Crop Statistics
- (2) 5.700 t selon FAO-World Crop Statistics
- (3) 124.000 t selon FAO-World Crop Statistics
- (4) 102.000 t selon FAO-World Crop Statistics

TABLEAU 13 - PRODUCTION DE PAMPLEMOUSSES DANS LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN

1000 t

Pays du Bassin méditerranéen	1934/35 à 1938/39	1951/52 à 1953/54	1957/58 à 1959/60	1961/62 à 1963/64	Campagnes	
					1963/64	1964/65
Algérie	-	2	6	5	4	3
Chypre	2	7	8	14	16	(°)21
Espagne	-	1	2	4	5	4
Israël	49	53	68	103	137	160
Liban	-	-	-	3	3	2
Maroc	-	5	12	12	12	(°) 13
Portugal	-	-	1	2	2	2
Turquie	-	-	2	2	2	3
Total Bassin méditerranéen	51	68	99	145	181	208

(°) Renseignement non officiel

Source : FAO, "Annuaire de la Production", Roma, différentes années, et Bulletins mensuelles d'Economie et Statistiques Agricoles.

**TABLEAU 14 : PRODUCTION TOTALE DES AGRUMES (1) DANS LES PAYS DU BASSIN
MEDITERRANEEN**

1000 t

	Moyennes des campagnes				Campagnes	
	1934/35 à 1938/39	1951/52 à 1953/54	1957/58 à 1959/60	1961/62 à 1963/64	1963/64	1964/65
Algérie	95	292	371	398	361	410
Chypre	16	42	68	8	89	100
Egypte (Répub. Arabe Unie)	235	298	320	390(2)	467	411
France	-	1	1	2	3	3
Jordanie	-	9	9	30(3)	35	36
Grèce	54	158	258	317(4)	309	410
Iran	-	40	45	45	75	44
Israël	403	383	543	703	839	925
Italie	738	961	1.204	1.445	1.618	1.818
Liban	61	90	135	201	215	227
Libye	-	5	11	22	22	22
Maroc	29	200	414	529	630	589
Portugal	-	88(6)	108	152	115	177
Syrie	1	4	5	7	8	5
Espagne	1.100	1.209	1.422	1.852(5)	2.087	1.650
Tunisie	13	41	70	86(7)	88	96
Turquie	46	110	301	347	419	324
Total	2.791	3.931	5.285	6.606	7.380	7.247
dont C.E.E.	738	962	1.205	1.447	1.621	1.821

Sources : Estimation des auteurs sur base de statistiques et informations nationales et internationales disponibles

(1) Oranges et mandarines (Tabl. 11)
Citrons et autres (Tabl. 12)
et pamplemousses (Tabl. 13).

(2) 353.000 t selon FAO-World Crop Statistics

(3) 25.000 t selon FAO-World Crop Statistics

(4) 404.000 t selon FAO-World Crop Statistics

(5) 1.820.000 t selon FAO-World Crop Statistics

(6) 83.000 t selon FAO-World Crop Statistics

(7) 81.400 t selon FAO-World Crop Statistics

Le graphique 10 donne la ventilation de la production d'oranges entre les principaux pays du Bassin méditerranéen.

§ II. La production mondiale d'oranges

Les tableaux 15 à 18 reprennent les données pour le Bassin méditerranéen en les replaçant dans le cadre de la production mondiale. La part de la production du Bassin méditerranéen dans la production mondiale d'agrumes est en augmentation et a passé de 26 % en 1934/35 à 1938/39 à 30 % en 1961/62 à 1963/64.

1. Volume actuel de la production et évolution

a) pour le groupe des oranges et des mandarines

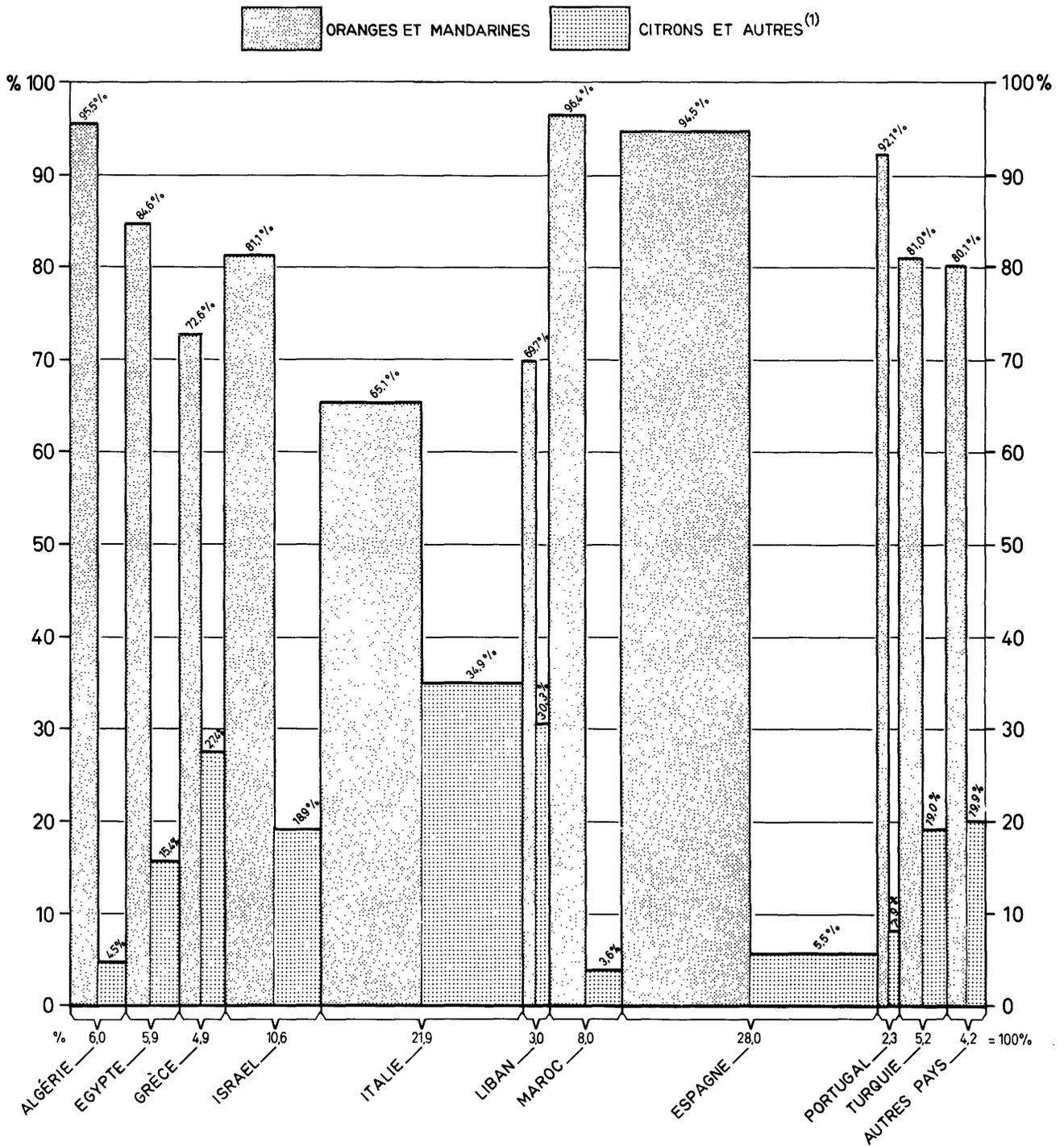
La production mondiale, qui en moyenne pour les campagnes de 1934/35 à 1938/39 était de l'ordre de 8,7 millions de tonnes, est passée progressivement à environ 13 millions de tonnes en moyenne pour les campagnes de 1951/52 à 1953/54, à environ 15,3 millions de tonnes pour la période 1957/58 à 1959/60, à environ 17,7 millions de tonnes pour la période 1961/62 à 1963/64 et à 19,2 millions de tonnes au cours de la campagne 1964/65.

La part des pays du Bassin méditerranéen à l'ensemble de cette production était de 2,2 millions de tonnes en moyenne pour les campagnes de 1934/35 à 1938/39 (25 %), de 3,3 millions de tonnes pour les campagnes de 1951/52 à 1953/54 (25 %), de 4,4 millions de tonnes pour les campagnes de 1957/58 à 1959/60 (29 %), de 5,5 millions de tonnes pour les campagnes 1961/62 à 1963/64 (31 %) et de 5,9 millions de tonnes au cours de la campagne 1964/65 (31 %).

Comme le montre le tableau 15, la production mondiale d'oranges et de mandarines a subi au cours des trente dernières années une augmentation sensible, la récolte de la campagne 1964/65 ayant atteint plus que le double de la moyenne des campagnes de 1934/35 à 1938/39.

Il est important de noter que les augmentations de la production enregistrées au cours des trente dernières années dans le groupe des oranges et des mandarines n'ont pas été uniformes pour les différentes unités géographiques et les divers pays. Les pays du Bassin méditerranéen, d'une part, et les pays d'Amérique du Nord et l'Amérique centrale pris ensemble d'autre part, ont enregistré les augmentations de production les plus fortes et leur part dans la production mondiale

Ventilation des productions d'agrumes dans les pays du Bassin Méditerranéen (en %) (1961/62 - 1963/64)



(1) Y compris pamplemousses pour les pays producteurs importants.

SOURCE : Voir tableaux 11,12 et 13.

CEE.DG.VI.F1-6612.119

Graphique 10

est à peu près identique (pour la récolte de la campagne 1964/65, approximativement 6 millions de tonnes pour chacun de ces groupes de pays). L'expansion de la production dans les pays du Bassin méditerranéen a pourtant été supérieure à celle des pays d'Amérique du Nord et d'Amérique centrale.

b) pour le groupe des citrons et autres espèces

La production mondiale qui en moyenne pour les campagnes de 1934/35 à 1938/39 était de l'ordre d'un million de tonnes, est passée progressivement à 1,4 million de tonnes pour la période 1951/52 à 1953/54 à 2,1 millions de tonnes pour la période 1957/58 à 1959/60 à 2,6 millions de tonnes pour la période 1961/62 et 1963/64 et à 2,8 millions tonnes au cours de la campagne 1964/65.

Le tableau 16 montre également qu'en ce qui concerne les citrons, la production n'a pas connu au cours des trente dernières années un rythme d'accroissement constant et uniforme dans les différentes unités géographiques et dans les divers pays.

En effet, la production des pays du Bassin méditerranéen a actuellement presque doublé (plus d'un million de t) par rapport à celle établie sur la moyenne des années 1934 à 1938 (largement 0,5 million de t), alors que les productions des autres régions géographiques ont presque toutes triplés ou plus (campagnes 1961/62 à 1963/64): l'Amérique du Nord et l'Amérique centrale sont passées de 350.000 à 820.000 tonnes, l'Amérique du Sud de 110.000 à 295.000 tonnes; le Sud-Est asiatique et l'Océanie ont décuplé de 43.000 à 490.000 tonnes.

c) pour le groupe des pamplemousses

En ce qui concerne le groupe des pamplemousses, il représentait en 1961/62-63/64 entre 5 et 6 % de la production totale mondiale d'agrumes, et 2 % dans le Bassin méditerranéen.

De son côté, le Bassin méditerranéen a contribué à la production mondiale de pamplemousses pour plus de 8 % en 1961/62-1963/64 et plus de 10 % en 1964/65 (tableau 17).

La production mondiale n'a pas accu dans des proportions comparables à celles des oranges et citrons. La part du Bassin méditerranéen à cette production est assez faible. Elle est surtout concentrée en Amérique du Nord et centrale.

TABLEAU 15 : PRODUCTION MONDIALE D'ORANGES ET DE MANDARINES

(1000 t-chiffres arrondis)

Régions géographiques	Moyennes des campagnes				Campagne 1964/65 (2)
	1934/35 à 1938/39	1951/52 à 1953/54	1957/58 à 1959/60	1961/62 à 1963/64(2)	
Bassin méditerranéen	2.225	3.290	4.425	5.490	5.935
Amérique du Nord et Centrale	2.560	5.680	5.815	5.720	6.080
Amérique du Sud	2.780	2.630	3.240	3.790	3.830
Sud-Est asiatique(1) et Océanie	1.050	1.110	1.535	2.290	2.930
Afrique du Sud	130	215	310	420	460
Total mondial	8.745	12.925	15.325	17.710	19.235
% Bassin méditerranéen dans produc. mondiale	25,4	25,4	28,9	30,9	30,8

Sources : Pour les pays du Bassin méditerranéen : le tabl. 11 (chiffres arrondis)
-Autres régions géographiques : Annuaire FAO - Différentes années

- (1) Total des données FAO pour Asie moins les pays du Bassin méditerranéen compris dans notre étude.
- (2) Ici et dans les tabl. 16 et 17, les chiffres FAO sont repris sur base de totaux de la région géographique.
Il est à remarquer que dans les annuaires de la FAO les données pour la production mondiale sont différentes des sommes données par région géographique. P. ex. "Campagne 1964/65"(Annuaire 1965), en 1.000 t. :

	<u>Oranges etc.</u>	<u>Pamplemousses</u>	<u>Citrons etc.</u>
a) Sommes des données par région géographique :	19.370	2.046	2.780
b) Total mondial	<u>19.900</u>	<u>2.000</u>	<u>2.800</u>
Différence	530	-46	20

TABLEAU 16 : PRODUCTION MONDIALE DE CITRONS ET AUTRES ESPECES

(1000 t - chiffres arrondis)

Régions géographiques	Moyennes des campagnes				Campagne 1964/65
	1934/35 à 1938/39	1951/52 à 1953/54	1957/58 à 1959/60	1961/62 à 1963/64	
Bassin méditerranéen	515	570	760	975	1.105
Amérique du Nord et Centrale	350	600	760	820	770
Amérique du Sud	110	220	275	295	290
Sud-Est asiatique et Océanie (1)	43	45	310	490	590
Afrique du Sud	2	5	15	20	25(2)
Total mondial	1.020	1.440	2.120	2.600	2.780
% Bassin méditerranéen dans prod. mondiale	50,5	39,6	35,8	37,5	39,7

Sources : Pays du Bassin méditerranéen : Tabl. 12 - Autres groupes de pays :
FAO, Annuaire différentes années
(1) Voir note(1) - Tabl. 15
(2) Estimations des auteurs

TABLEAU 17 - PRODUCTION MONDIALE DE PAMPLEMOUSSES

(1000 t - chiffres arrondis)

Régions géographiques	Moyennes des campagnes				Campagne 1964/65
	1934/35 à 1938/39	1951/52 à 1953/54	1957/58 à 1959/60	1961/62 à 1963/64	
Bassin méditerranéen	50	70	100	145	210
Amérique du Nord et Centrale	1.060	1.580	1.566	1.430	1.620
Amérique du Sud	10	20	44	65	90
Sud-Est asiatique et Océanie (1)	9	35	55	60	70
Afrique du Sud	13	15	15	30	30(2)
Total mondial	1.142	1.720	1.780	1.730	2.020
% Bassin méditerranéen dans prod. mondiale	4,4	4,0	5,6	8,4	10,4

Source : Pays du Bassin méditerranéen : Tabl. 13 - Autres groupes de pays -
Annuaire FAO différentes années

- (1) v. note (1) tabl. 15
(2) Estimations des auteurs.

TABLEAU 18 - PRODUCTION MONDIALE D'AGRUMES

(1000 t - chiffres arrondis)

Régions géographiques	Moyennes des campagnes				Campagne 1964/65
	1934/35 à 1938/39	1951/52 à 1953/54	1957/58 à 1959/60	1961/62 à 1963/64	
Bassin méditerranéen	2.790	3.930	5.285	6.610	7.250
Amérique du Nord et Centrale	3.970	7.860	8.140	7.970	8.470
Amérique du Sud	2.900	2.870	3.560	4.150	4.210
Sud-Est asiatique et Océanie	1.105	1.190	1.900	2.840	3.590
Afrique du Sud	145	235	340	470	515
Total mondial	10.910	16.085	19.225	22.050	24.035
% Bassin méditerranéen dans produc. mondiale	25,6	24,4	27,5	30,0	30,2

Source : Pays du Bassin méditerranéen : tabl. 14 - Autres régions géographiques :
Annuaire FAO, différentes années. Somme des tableaux 15, 16 et 17.

Le tableau 19 donne les pourcentages d'augmentation ou de diminution de la production d'agrumes, par groupes de produits, dans la production mondiale et dans le Bassin méditerranéen en comparant les moyennes des campagnes 1961/62 à 1963/64 respectivement à celles de la période 1951/52 à 1953/54 et de la période 1957/58 à 1959/60.

On peut noter que la production des oranges - mandarines a augmenté dans le monde de 37 % dans la période 1951/52 - 1953/54 à 1961/62 - 1963/64 et de 16 %, de 1957/58 - 1959/60 à 1961/62 - 1963/64. Pour le Bassin méditerranéen les chiffres respectifs sont de 67 % et 24 %, le taux d'accroissement de cette production du Bassin méditerranéen est donc supérieur à celui du monde entier.

Le taux d'accroissement pour la 1ère période pour les citrons est au contraire moins élevé pour les pays du Bassin méditerranéen (71 %) que pour le monde entier (81 %). Ceci est dû surtout aux nouvelles plantations en Amérique du Nord. Le phénomène s'est renversé dans la 2ème période avec 28 % et 23 % respectivement.

Les pamplemousses dans le Bassin méditerranéen ont marqué une augmentation notable en pourcentage (+ 107 %), tandis que sur le plan mondial la production est restée stable.

En total l'augmentation de la production d'agrumes de 1951/52 - 1953/54 à 1961/62-1963/64 a été de 37 % dans le monde et de 68 % dans le Bassin méditerranéen.

Le tableau 19 donne également un aperçu sur les augmentations de production de quelques fruits concurrentiels des agrumes. Dans la décennie mentionnée on remarque la forte augmentation de la production de bananes dans le monde (+ 139 %) et des pommes dans le Bassin méditerranéen (+135%) ainsi que des poires (+ 92 %).

TABLEAU 19 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'AGRUMES ET D'AUTRES FRUITS

en pourcentages { + augmentation
 { - diminution

	Moyenne 1961/62- 1963/64 par rap- port à 1951/52- 1953/54	Moyenne 1961/62- 1963/64 par rap- port à 1957/58- 1959/60
<u>Oranges - mandarines</u>		
Production mondiale	+ 37,0	+ 15,6
Bassin méditerranéen	+ 66,9	+ 24,0
<u>Citrons</u>		
Production mondiale	+ 80,6	+ 22,6
Bassin méditerranéen	+ 71,1	+ 28,3
<u>Pamplemousses</u>		
Production mondiale	-	- 2,8
Bassin méditerranéen	+ 107,1	+ 45,0
<u>Agrumes</u>		
Production mondiale	+ 37,1	+ 14,7
Bassin méditerranéen	+ 68,2	+ 25,0
<u>Bananes</u>		
Production mondiale	+ 138,9	+ 41,0
Bassin méditerranéen	+ 67,4	+ 30,7
<u>Pommes</u>		
Production mondiale	+ 54,7	+ 19,2
Bassin méditerranéen	+ 134,6	+ 62,4
<u>Poires</u>		
Production mondiale	+ 58,9	+ 12,1
Bassin méditerranéen	+ 92,2	+ 54,6

Sources : Agrumes : tabl. 15 à 18
 Autres fruits : tabl. 21.

2. Variations annuelles de la production

La production mondiale d'agrumes subit d'année en année des fluctuations importantes. Elles sont dues à une certaine alternance de la production par arbre des espèces du genre citrus, essentiellement sous des influences d'ordre climatique et notamment les gelées ainsi que les attaques de parasites.

Un rapport de la FAO consacré à cette question estime que sur l'ensemble de la production mondiale d'oranges et de mandarines, les variations annuelles n'ont pas de répercussions sensibles parce que l'écart type, par rapport à la production moyenne est de l'ordre de 200.000 t, ce qui correspond - grosso modo - à 1 % de la production actuelle.

Les données puisées dans ce rapport permettent cependant de dégager les éléments suivants (v. Tabl. 20) :

On peut constater que les variations des récoltes mondiales d'une année à l'autre peuvent être très importantes et ont atteint jusqu'à 10 %. En moyenne cette variation a été de l'ordre de 5 %. Ces données sont beaucoup plus significatives pour le commerce international en agrumes étant donné que ces variations se répercutent dans une plus forte proportion encore sur les quantités disponibles pour l'exportation dans les pays producteurs. En effet, seulement 20 % de la production mondiale d'agrumes fait l'objet de transactions internationales.

3. Modification de l'importance des zones de production d'agrumes

Les données relatives à l'évolution des superficies ont fait constater qu'au cours des dernières années de nombreux pays ont créé et développé une production d'agrumes. Ce sont ces pays où l'agrumiculture est la plus récente qui ont contribué le plus à l'accroissement de la production enregistré surtout pour les oranges et les mandarines, dans le Bassin méditerranéen.

Des agrumes ont été cultivés depuis plusieurs siècles en Espagne et en Italie (1), depuis une cinquantaine d'années aux Etats-Unis et depuis 10 à 20 années seulement dans la plupart des pays du Bassin méditerranéen.

Ces résultats sont dus pour la plupart à l'extension de la culture des agrumes sur de larges superficies dans le cadre des programmes de mise en valeur économique principalement avec l'aide de l'irrigation.

(1) une exploitation systématique de cette culture est évidemment beaucoup plus récente.

**TABLEAU 20 : FLUCTUATIONS ANNUELLES DE LA PRODUCTION MONDIALE D'ORANGES
ET DE MANDARINES**

Campagne	Production mondiale (milliers de tonnes)	Variations annuelles (1)	
		en chiffres absolus (milliers de tonnes)	en pourcentages
1950/51	12.122	-	-
1951/52	12.105	- 17	- 0,1
1952/53	13.024	+ 919	+ 7,1
1953/54	13.345	+ 321	+ 2,4
1954/55	14.067	+ 722	+ 5,1
1955/56	14.805	+ 738	+ 5,0
1956/57	14.109	- 696	- 4,7
1957/58	14.177	+ 68	+ 0,5
1958/59	15.704	+ 1.527	+ 9,7
1959/60	16.151	+ 447	+ 2,8
1960/61	16.215	+ 64	+ 0,3
1961/62	17.825	+ 1.610	+ 9,0
1962/63	16.031	- 1.794	- 10,1
1963/64	17.163	+ 1.132	+ 6,6
Moyenne	773(2)	773(2)	4,9 (2)
			5,9 (3)
Ecart type moyen	± 181	-	-

- (1) Les variations annuelles en pourcentage sont calculées en divisant le chiffre le plus faible par le chiffre le plus élevé.
(2) Moyenne arithmétique simple, sans tenir compte du signe.
(3) Racine carrée de la moyenne des carrés des variations en pourcentage d'une année sur l'autre.

Source : FAO - CCP/Citrus/ST/65 - Document de travail n° 1 - 25.3.1965.

Parmi les facteurs qui favorisent cette "nouvelle" agrumiculture, on peut noter :

- l'âge jeune et l'uniformité des plantations;
- le fait que les nouvelles plantations ont été réalisées compte tenu du progrès technique récent, techniques qu'il est impossible ou difficile d'appliquer dans les conditions actuelles des pays traditionnellement producteurs;
- le fait que l'agrumiculture permet dans les conditions actuelles de valoriser au mieux les investissements et l'utilisation de l'eau disponible dans les projets d'irrigation
- l'aide parfois massive que quelques Etats donnent aux producteurs d'agrumes, étant donné que ces produits, de valeur unitaire assez élevée (étant de l'ordre de 18-20 US \$ par q), incitent les pays producteurs, souvent dépourvus de ressources industrielles à développer par cette voie leurs courants d'échanges avec les pays industrialisés.

§ III. Evolution de la production d'agrumes comparée à celle d'autres fruits

Si l'on veut étudier les problèmes concernant une espèce de fruits, on ne peut le faire sans tenir compte des autres fruits venant sur le marché. Bien qu'il n'y ait pas d'affrontement concurrentiel direct, il y a parfois une nette incidence sur la réalisation commerciale.

Le tableau n° 21 dresse la situation de la production des agrumes du Bassin méditerranéen, comparativement à la production mondiale et à celles des principaux fruits faisant l'objet du commerce international: bananes, pommes, poires, à l'exclusion des pêches dont la production en 1963 ne totalisait que 4.700.000 tonnes et les abricots 1.100.000 tonnes, les cerises 1.190.000 tonnes.

On constate d'après ce tableau que la production d'oranges et de mandarines du Bassin méditerranéen représente à peu près un tiers de la production mondiale. Seule l'importance de la production de poires lui est comparable.

La part des pays de la C.E.E. dans la production d'oranges mondiale n'est seulement que de 6 %, alors que pour les pommes et les poires elle représente en gros le tiers de la production pour la période 1961/62 - 1963/64.

La production de pommes dans les Etats membres de la C.E.E. était au cours de la même période de 33 % de la production mondiale et supérieure à celle de la production de pommes dans l'ensemble des pays du Bassin méditerranéen (27 %). Ce facteur ne doit pas être perdu de vue car les oranges du Bassin méditerranéen arrivent sur les marchés de la C.E.E. conjointement avec la production des pommes provenant de ces mêmes groupes de pays.

Chapitre VI - LES COÛTS DE PRODUCTION

L'évaluation des coûts de production des agrumes dans le Bassin méditerranéen pose un problème extrêmement difficile, étant donné que ces cultures sont réparties dans des zones très vastes où les conditions pédologiques, climatiques, économiques et sociales sont très différentes.

Les coûts de production par unité de superficie varient considérablement suivant les différences de structure et de production, les espèces et les variétés d'agrumes cultivées, l'étendue de l'exploitation, les systèmes de culture employés, les qualités et les quantités de produits obtenus, en fonction des conditions climatiques favorables ou défavorables, et suivant le coût de la main-d'oeuvre et les moyens techniques employés, engrais et produits antiparasitaires en particulier.

Il faut relever que dans les coûts de production, le facteur travail intervient pour 20 - 40 % du coût total, soit de 80 (cas d'exploitations mécanisées) à 220 journées de travail/hectare/par an. Le coût de ce travail est très variable dans les pays producteurs du Bassin méditerranéen, mais il est à remarquer que dans la plupart d'entre eux la population active en agriculture s'élève à 70 % du total.

Les coûts de production exprimés par unité de poids de produits présentent encore une indication plus incertaine étant donné que, même si les coûts exposés par hectare sont restés identiques, les coûts à l'unité peuvent varier fortement en fonction des rendements obtenus. Sous l'influence des conditions naturelles ceux-ci manifestent des fluctuations fort importantes d'une année à l'autre.

Pour ces raisons le présent chapitre se limitera à donner quelques considérations générales sur la structure des coûts de production et leur incidence sur la superficie et les rendements de l'agrumiculture.

TABLEAU 21 : PRODUCTION DES AGRUMES COMPAREE A CELLE D'AUTRES FRUITS

1000 t

	Moyenne des campagnes						Campagne 1964/65	%
	1951/52 à 1953/54	%	1957/58 à 1959/60	%	1961/62 à 1963/64	%		
<u>Oranges - Mandarines</u>								
Production mondiale	12,925	100,0	15,325	100,0	17,710	100,0	19,235	100,0
Bassin méditerranéen	3,290	25,5	4,425	28,9	5,490	31,0	5,935	30,9
C.E.E.	636	4,9	803	5,2	943	5,3	1,198	6,2
<u>Citrons et autres espèces</u>								
Production mondiale	1,440	100,0	2,120	100,0	2,600	100,0	2,780	100,0
Bassin méditerranéen	570	39,6	760	35,8	975	37,5	1,105	39,7
C.E.E.	326	22,6	402	19,9	504	19,4	623	22,4
<u>Pampleousses</u>								
Production mondiale	1,720	100,0	1,780	100,0	1,730	100,0	2,020	100,0
Bassin méditerranéen	70	4,1	100	5,6	145	8,4	210	10,4
C.E.E.	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>Total agrumes</u>								
Production mondiale	16,085	100,0	19,225	100,0	22,050	100,0	24,035	100,0
Bassin méditerranéen	3,930	24,4	5,285	27,5	6,610	30,0	7,250	30,2
C.E.E.	962	6,0	1,205	6,3	1,447	6,6	1,821	7,6
1951-53		%	1957-59	%	1961-63	%	1964	%
<u>Bananes (1)</u>								
Production mondiale	14,508	100,0	17,994	100,0	21,005	100,0	22,089	100,0
Bassin méditerranéen	270	1,9	333	2,1	454	2,2	486	2,2
C.E.E. (2)	195	1,3	272	1,5	336	1,6	186	0,8
<u>Pommes (3)</u>								
Production mondiale	9,770	100,0	12,593	100,0	14,978	100,0	16,724	100,0
Bassin méditerranéen	1,869	19,1	2,746	21,8	4,379	29,2	4,710	28,2
C.E.E.	3,199	32,7	3,521	28,0	4,931	32,9	5,340	31,9
<u>Poires (3)</u>								
Production mondiale	3,604	100,0	4,029	100,0	5,013	100,0	5,765	100,0
Bassin méditerranéen	878	24,4	1,053	26,1	1,708	34,1	1,975	34,3
C.E.E.	1,303	36,2	1,191	29,6	1,752	34,9	2,113	36,7

Source : Agrumes : tableaux 15 à 18 - Autres fruits : FAO - Statistiques mondiales des cultures - Rome 1966

(1) Y compris la banane "légume"

(2) Bananes produites dans les D.O.M. français

(3) En principe, il s'agit de fruits à couteaux, mais les statistiques existantes ne permettent pas toujours de distinguer les fruits destinés à la production de cidre et de poiré, des fruits à couteaux.

I. Nature et composition des coûts de production

1. Les investissements et leurs coûts.

Les plantations d'agrumes représentent des immobilisations à long terme qui exigent des investissements initiaux considérables pour le sol (le défrichage, éventuellement le nivellement et le terrassement, les installations d'irrigation et d'assèchement) et la plantation elle-même. Selon la superficie et le type de la plantation, il faut également se procurer des machines et des instruments, éventuellement aussi des animaux de trait. Même si une partie des investissements peut être effectuée en utilisant la main-d'oeuvre disponible, un besoin considérable de capitaux se fait encore sentir. Les intérêts et l'amortissement constituent les coûts du capital immobilisé.

2. Dépenses courantes.

Les dépenses nécessitées par l'entretien de la plantation (traitement du sol, opérations d'entretien, irrigation, etc.) constituent des dépenses courantes revenant tous les ans. Les coûts de mise en oeuvre des moyens d'exploitation augmentant le rendement (engrais, produits antiparasitaires etc., éventuellement aussi eau) et des machines et appareils ainsi que les dépenses générales d'exploitation en font également partie.

3. Période improductive.

Les plantations d'agrumes ne commencent à produire qu'après cinq ans environ et n'atteignent leur plein rendement qu'à partir de l'âge de huit à dix ans. Avant ce temps, les dépenses ne sont compensées par aucun résultat ou du moins par aucun résultat permettant de couvrir les coûts.

Au besoin en capital pour les investissements initiaux s'ajoute dès lors un autre besoin en capital pour couvrir les dépenses courantes pendant la période improductive.

Dans certaines circonstances, d'autres capitaux sont encore nécessaires (jusqu'à 50 % du besoin en capital pour les investissements initiaux) pour assurer à l'exploitant et à sa famille une rémunération convenable lui permettant de vivre. Cet engagement de capitaux entraîne des coûts supplémentaires.

Si la plantation d'agrumes est utilisée pendant la période improductive ou de faible rendement pour la culture d'autres plantes (principalement annuelles) en culture intercalaire ou dérobée, le besoin en capital est diminué le cas échéant des revenus (nets) que procurent ces cultures.

4. Coûts de production.

Les coûts de production comprennent donc les dépenses courantes (voir paragraphe 2), le service du capital investi (voir paragraphe 1) et l'avance de capital pour les dépenses survenant pendant la période improductive et de faible rendement, (voir paragraphe 3).

Il convient de distinguer, notamment dans les régions et chez les cultivateurs à qui toute pensée commerciale et d'organisation d'entreprise est étrangère, entre les coûts qui exigent obligatoirement des "dépenses" en espèces ou en nature et les coûts qui certes doivent être pris en considération du point de vue de l'entreprise mais n'exigent aucune dépense importante ou immédiate. Il s'agit des intérêts et de l'amortissement du capital propre investi et du salaire imputé de l'exploitant et de la main-d'oeuvre familiale.

Les dépenses nécessitées par l'entretien de la plantation sont largement proportionnelles aux surfaces ou au nombre d'arbres et non à la quantité produite.

II. Coûts de récolte et de commercialisation

Les coûts de la récolte, de la commercialisation (trilage, lavage, mûrissage, enrobage, emballage), stockage, transport etc. et de vente des fruits, sont largement proportionnels à la quantité - contrairement aux coûts de production qui sont plutôt proportionnels à la superficie ou au nombre d'arbres - et il est par conséquent préférable de les calculer par caisse ou par unité de poids.

Les coûts de récolte doivent être ajoutés aux coûts de production proprement dits comme tous les coûts jusqu'à la livraison. En effet le producteur peut procéder lui-même à la récolte et la commercialisation de ses produits mais dans plusieurs pays les producteurs vendent les fruits "sur l'arbre", c'est-à-dire que les coûts de la récolte sont supportés par l'acheteur et non par eux.

Ce poste des coûts comprend également des dépenses courantes et des coûts des capitaux investis.

III. Différence de la valeur indicative des calculs de coûts de production

Même si un schéma uniforme était utilisé, il ne serait guère possible de tirer des conclusions sur les coûts effectifs dans chaque pays ou dans chaque région de production à partir de résultats chiffrés.

A ce sujet quelques réflexions s'imposent :

1) Les conditions naturelles - notamment le climat et le sol - accusent de grandes différences. La production annuelle ou moyenne portant sur plusieurs années peut, toutes choses étant égales avoir un rendement deux ou trois fois plus élevé dans un pays, dans une région ou dans une plantation qu'ailleurs.

Cette constatation est encore plus valable si l'on compare des régions à production d'agrumes marginale et de véritables régions productrices. Les différences de rendement se répercutent par des différences à peu près correspondantes sur les coûts de production par unité de superficie ou par arbre.

2) Les dépenses à faire ou à imputer pour le facteur de production "sol" accuseront des différences considérables. Ils sont en premier lieu déterminés par le niveau général des prix du sol dans un pays ou dans une région. D'autre part, les charges sont différentes si le sol est la propriété de l'exploitant ou s'il est cultivé en fermage ou en métayage, et si le prix du fermage doit être payé en nature ou en espèces.

3) Les dépenses courantes, comme les coûts des capitaux, sont différentes, selon qu'il s'agit d'un sol sans pierres, profond, plat, facile à irriguer et à assécher ou de terrains en pente, pierreux, qui rendent le travail difficile ou d'un sol imperméable qui doit être asséché, ou encore d'un site qui contraint éventuellement à créer des terrasses.

4) L'eau peut être gratuite et être disponible pendant toute la période de végétation en quantité illimitée et sans risque d'épuisement définitif ou n'être disponible que contre paiement et en quantité limitée, à des périodes déterminées et avec risque d'épuisement définitif de la réserve d'eau. Divers systèmes d'irrigation, pompes, installations d'arrosage, éventuellement aussi nivellement et terrassement dont les prix varient peuvent être indispensables. Ils entraînent, à côté des

frais financiers pour les investissements, des dépenses courantes plus élevées ou plus faibles pour l'entretien et l'exploitation courante. Si l'eau doit être payée, il en résulte un facteur de coût dont l'incidence peut être très variable. Le besoin en eau peut osciller entre 6.000 et 12.000 mètres cubes par hectare en fonction des précipitations naturelles.

- 5) La culture des agrumes exige la fumure organique sous forme de fumier ou d'engrais vert. Dans les exploitations mixtes ou dans les régions où l'économie d'élevage est développée, les coûts à calculer pour fumier sont plus faibles que dans les régions qui couvrent leurs besoins par des achats dans des régions éloignées et qui doivent supporter les coûts de transport ou qui sont réduites à utiliser les engrais verts.
- 6) De même les prix des engrais chimiques et des produits antiparasitaires - facteur de production essentiel dans la culture intensive - varient d'un pays à l'autre selon le prix d'usine ou le prix à l'importation, selon l'éloignement de la plantation d'agrumes par rapport à l'usine ou au port d'importation, selon les quantités indispensables en raison de la fertilité naturelle du sol et de l'intensité de la production ou des attaques possibles de parasites. Les dépenses supplémentaires, notamment lorsque le fournisseur vend à crédit, dépassent parfois substantiellement les coûts de distribution proprement dits. Si la livraison s'effectue par des organismes d'aide ou des coopératives ne couvrant que leurs coûts effectifs, ces coûts peuvent - si le travail est fait de façon rationnelle - être plus faibles.
- 7) Dans une grande exploitation, on peut travailler avec de la main-d'oeuvre payée alors que dans la petite exploitation, mais aussi dans une grande coopérative de production, comme le Kibboutz ou le Moshavim en Israël, la main-d'oeuvre familiale peut effectuer l'ensemble du travail. Dans le premier cas, le versement d'un salaire entraîne des coûts de travail fixes élevés. Par contre, le coût de la main-d'oeuvre familiale peut être évalué de façon très variable. Le seul calcul économiquement justifiable des coûts de la main-d'oeuvre familiale s'effectue d'après les principes des "opportunity costs", c'est-à-dire à partir du revenu pouvant être obtenu en utilisant la main-d'oeuvre à d'autres tâches. Si une plantation d'agrumes se trouve

par exemple dans une région industrielle, où chaque travailleur peut trouver un emploi et recevoir un salaire industriel complet, il convient d'admettre qu'il ne travaillera en général dans la plantation d'agrumes à titre d'occupation principale que s'il n'y gagne pas moins ou s'il espère ne pas gagner moins. Dans ce cas les opportunity costs sont proches des salaires industriels. Dans une région agricole pauvre, purement rurale, où il n'existe pas d'autres possibilités de travail, les opportunity costs qui peuvent être inclus dans un calcul de coûts ne représentent qu'une partie de ces salaires industriels. Si l'on observe souvent que le paysan ne compte pas sa main-d'oeuvre, c'est-à-dire ne la considère pas comme un facteur de coût, la raison en est le niveau extrêmement bas des opportunity costs, donc la faible possibilité d'utiliser le travail pour d'autres tâches.

- 8) La différence des coûts du travail conduit, dans les régions où les salaires sont élevés - c'est-à-dire par exemple en Californie, mais aussi déjà en Israël - à une mécanisation poussée, à la substitution du travail humain par des machines, donc à la mise en oeuvre de capitaux au lieu de la main-d'oeuvre humaine. L'organisation de l'ensemble de la plantation d'agrumes doit se baser sur cette exigence : les superficies des plantations doivent être suffisantes, établies sur des terrains plats, l'éloignement des rangées doit être mesuré de telle sorte que le plus grand nombre possible d'opérations puisse être effectué avec des machines.

Abstraction faite d'autres différences, il est possible, grâce à une mécanisation poussée, que des régions d'agrumes où les salaires horaires sont égaux ou supérieurs à 2 dollars puissent entrer en concurrence avec des régions d'agrumes où les opportunity costs correspondent à un salaire horaire de 10 ou 20 cents ou moins encore.

- 9) Plus les plantations d'agrumes sont petites plus elles sont adaptées à l'économie familiale, et plus l'application de techniques modernes, notamment la mécanisation, est difficile. Si dans ce cas les "opportunity costs" du travail augmentent fortement, il est moins facile de remplacer le travail par la mise en oeuvre de machines comme dans les grandes exploitations.

En Tunisie, par exemple, on considère que 3 ha constituent le minimum pour qu'une exploitation soit rentable. Cette difficulté est encore plus marquée s'il s'agit de terrains en pente ou de culture en terrasses.

IV. Coûts de production et rentabilité

La connaissance des données relatives aux coûts de production n'est pas la seule à être importante. En fin de compte, c'est la rentabilité qui détermine le caractère économique d'une plantation. Si les fruits d'une plantation obtiennent des prix élevés, celle-ci peut procurer plus de bénéfices, même si les coûts de production sont élevés, qu'une installation exploitée avec de faibles coûts qui ne peut vendre ses fruits qu'à un prix médiocre.

La proximité et l'éloignement du marché peuvent conduire à des différences substantielles dans les prix des produits ainsi que des moyens de production et de la sorte influencer considérablement sur la rentabilité.

En égard à l'importance des coûts qui interviennent après la récolte jusqu'à la fin de la commercialisation et en raison des différences substantielles qu'accusent ces coûts selon le mode de commercialisation, l'organisation rationnelle du ramassage, du transport, du triage, de l'emballage ainsi que la décision quant à la vente des fruits à l'exportation ou sur le marché national, concernant leur transformation éventuelle et concernant les dispositions et la politique commerciale à suivre, revêtent une grande importance pour la rentabilité. Si elles se trouvent entre les mains d'organisations d'entraide comme par exemple les coopératives, travaillant rationnellement sur la base du prix coûtant, et leurs unions dirigées commercialement, la rentabilité est substantiellement favorisée. D'autre part toute disposition fautive ou tout mode de travail irrationnel de ces institutions porte préjudice à la rentabilité de la production d'agrumes.

Si la commercialisation se trouve entre les mains d'entrepreneurs privés poursuivant leurs propres intérêts qui, même s'ils travaillent rationnellement, portent en compte leur intervention plus que ne le justifient les coûts, la rentabilité de la culture d'agrumes en souffre. Plus les diverses exploitations d'agrumes sont petites et plus les régions de production sont à l'écart des centres de marché, plus la commercialisation, la livraison de moyens de production, l'octroi de crédits par les organisations d'entraide des producteurs sont importants.

V. Résultats de production et connaissance technique

Les différences dans le "savoir faire" et dans le degré de rationalisation de la technique de production que l'on peut appliquer revêtent une grande importance. Il n'est pas toujours indispensable que le producteur lui-même soit un spécialiste. S'il ne l'est pas, il a besoin des conseils et de l'encouragement des institutions compétentes, c'est-à-dire des organisations d'entraide ou du service de vulgarisation. Des capacités et des prestations élevées dans ce domaine peuvent, toutes choses étant égales, doubler ou tripler les rendements par rapport à une technique de production irrationnelle, sans que les coûts de production s'élèvent dans la même proportion. Ainsi certaines dépenses peuvent être compensés ou au contraire une rentabilité substantiellement meilleure peut être atteinte. Ce résultat sera d'autant mieux obtenu si non seulement le volume de la production augmente mais si également sa qualité est améliorée. La récolte comportant une plus grande proportion de fruits possédant des qualités qui les rendent aptes à l'exportation et atteignant de meilleurs prix procure une plus grande recette globale.

Même une hausse des coûts de production par unité de surface peut signifier une baisse des coûts par unité de poids.

VI. Coûts de production et encouragement de la production par l'Etat

Après avoir abordé les questions des coûts de production et de rentabilité au niveau de l'exploitation, il ne faut pas oublier l'encouragement à la production octroyé par l'Etat. Elle comprend une aide apportée à la production d'agrumes sous différents aspects, y compris aux organismes d'entraide sur le plan du financement, de la vulgarisation, de la régulation du marché et de la législation. Elle peut donc porter sur toutes les phases de la plantation et la production à l'exportation. Ces mesures d'encouragement de l'Etat et des institutions qui le représentent, revêtent une grande importance et sont indispensables notamment dans les pays qui se trouvent dans la phase initiale du développement. L'Etat se charge de ces mesures d'encouragement d'une part pour élever les ressources, le niveau de vie et les revenus des producteurs, mais aussi d'autre part pour encourager les exportations ou au contraire, comme par exemple en Egypte, afin de couvrir les besoins par leur propre production plutôt que par des importations d'agrumes.

Il est extrêmement difficile d'évaluer ces mesures d'encouragement de l'Etat dans le cadre des coûts de production; il n'est guère possible d'effectuer une comparaison sur le plan international.

VII. Diversité de la structure de production

Il ressort de ces considérations que de même que dans chaque exploitation cultivant des agrumes, les conditions régissant les coûts de production, rentabilité et les revenus sont différentes dans chaque région et dans chaque pays produisant des agrumes.

En outre, toute modification des facteurs de production cités ou des prix des moyens de production, du travail ou des produits, ainsi que toute modification de l'activité de vulgarisation ou du savoir faire, entraîne une modification des coûts de production et de la rentabilité.

Il convient donc de considérer comme erroné de vouloir tirer d'une représentation chiffrée, aussi exacte soit-elle, de tous ces facteurs, des indices de coûts de production et de rentabilité généralement valables. Toutes les données possibles et disponibles sont cependant indispensables aux producteurs ou à l'organisme d'Etat chargé de la politique et la planification, en tant que critère de comparaison et en tant que base leur permettant de décider si une nouvelle production peut et doit être entreprise, si la superficie consacrée à la production existante peut et doit être augmentée, si l'efficacité et la rentabilité financières de celle-ci peuvent et doivent être améliorées par une exploitation plus appropriée ou un changement de technique.

VIII. Culture d'agrumes aux différents stades du développement

La culture des agrumes et la structure de ses coûts ont un caractère très différent selon qu'elle est pratiquée dans un pays à revenu élevé, hautement industrialisé ou dans un pays peu développé et principalement agricole. Si, au début du développement, on veut augmenter cette production afin qu'elle couvre plus que les besoins propres, l'existence ou la création d'un marché possible est la première condition.

1. L'agrumiculture dans une économie peu développée

Dans les régions à faible pouvoir d'achat qui ne pouvaient jusqu'à présent vendre que peu de produits agricoles mais qui jouissent de conditions naturelles suffisantes, la culture d'agrumes déjà pratiquées par de petits

producteurs, de façon simpliste sans beaucoup de moyens techniques et reposant presque uniquement sur le travail manuel des membres de la famille, peut être économique avec des rendements faibles et de mauvaise qualité et apporter aux cultivateurs plus de recettes que ses autres productions commercialisables. Le bénéfice que procure une telle plantation d'agrumes est aussi le plus souvent supérieur par ha à ce que rapportent beaucoup d'autres produits agricoles. Le producteur peut ainsi tirer un avantage particulier d'une production d'agrumes simple et de faible rendement. D'autant plus que dans cette situation, la production n'occasionne guère de dépenses en espèces.

L'unique, ou le plus important facteur de production est la main-d'oeuvre familiale. De même, la recette globale provenant des agrumes est souvent l'unique ou le plus important revenu de la famille. Au départ l'objectif de la culture d'agrumes peut être de couvrir les besoins de la famille. Si l'on s'aperçoit que l'on peut vendre sur le marché une production excédant ces besoins, on peut être incité à planter plus d'arbres. En outre, dans une région propice à la culture des agrumes, un producteur peut être incité à imiter l'exemple du voisin qui obtient, grâce à sa culture, des recettes enviables. A cet égard, le producteur n'évalue guère les coûts d'investissement composé en premier lieu du travail ou les coûts de rémunération ou d'amortissement du capital investi ou les dépenses courantes. Il s'agit dans ce cas de l'emploi utile de capacités de travail peu utilisées jusqu'à présent et de peu de valeur ou sans valeur du tout selon les principes des opportunity costs. Le seul sacrifice qu'il doit faire pour pouvoir tirer chaque année un bénéfice semblable de sa culture est de renoncer aux loisirs et à toute dépense d'argent qui n'est pas absolument indispensable.

Ce qui est valable pour le petit propriétaire exploitant l'est souvent encore plus pour les propriétaires de terres qui travaillent avec de la main-d'oeuvre non rémunérée en espèces - fermier ou métayers - dont les obligations comportent certaines prestations de travail.

Dans ce cas, les efforts du propriétaire peuvent tirer de sols jusqu'à présent mal utilisés des revenus plus élevés, à peu près semblables à des rentes, avec des opportunity costs faibles.

Le début de la production d'agrumes (au sens économique général) n'apporte pas de rendement élevé. Certes le producteur d'agrumes peut dès ce stade du développement obtenir également avec une technique plus moderne des rendements plus élevés et de meilleure qualité. Mais tant que le revenu que lui procure la culture des agrumes atteint le niveau des opportunity costs de sa main-d'oeuvre, très bas à ce stade, il n'est pas contraint à produire plus et mieux. En outre, à ce stade initial lui font défaut tant le capital lui permettant de faire des investissements en vue d'augmenter la production et le rendement, que les connaissances lui permettant d'appliquer les méthodes de production modernes et les possibilités de se procurer les moyens de production modernes. La plupart du temps, le fait le plus marquant est que n'existent à ce stade ni l'entreprise à but lucratif ni l'esprit d'entrepreneur comme dans les pays développés.

Dans cette situation, le cultivateur d'agrumes préfère se contenter la plupart du temps de méthodes primitives n'exigeant pas de dépenses d'argent, ne permettant certes pas de rendement plus élevé mais aussi ne comportant pas de risque. En outre, les recettes provenant de la culture des agrumes lui sont bienvenues pour couvrir ses besoins les plus importants. Il ne dépense alors que pour les moyens de production lorsque cela est absolument indispensable.

2. Nécessité d'améliorer le rendement lorsque le développement économique général se poursuit

Toutes ces données sont modifiées par le développement économique du pays ou de la région où vit le producteur d'agrumes. Avec le progrès économique, la hausse des salaires et des revenus par tête - et aussi des opportunity costs - avec le renforcement de la concurrence industrielle sur le marché de la main-d'oeuvre, mais également en raison du fait que souvent apparaît alors une raréfaction des terrains et une augmentation du prix du sol disponibles pour la culture des agrumes, sur lequel on peut également cultiver de façon accrue d'autres cultures intensives à rendement élevé, la production doit de plus en plus avoir recours aux moyens de la technique moderne s'adaptant aux conditions changeantes. A la fin de cette évolution se situe une culture intensive

d'agrumes avec la mise en oeuvre de capitaux élevés et de techniques les plus modernes, entraînant une économie de main-d'oeuvre humaine, donnant des rendements élevés et des produits des meilleures qualités, dont les recettes sont utilisées en grande partie pour couvrir les coûts de production. Toutefois les recettes doivent dépasser les dépenses courantes et les coûts du capital, de sorte que les salaires élevés payés à la main-d'oeuvre ou les revenus correspondant aux opportunity costs de la main-d'oeuvre familiale puissent être également couverts.

3. La culture d'agrumes en tant que meilleur investissement du capital ou base du revenu agricole

Il convient en outre de remarquer que l'on peut installer une culture d'agrumes avec des objectifs différents. Un type d'entrepreneur qui cherche des revenus élevés pour ses investissements, calcule - cela vaut pour chaque stade du développement - selon les conditions existantes, si la meilleure façon de se les procurer est de s'engager dans la culture d'agrumes dans une région déterminée avec une technique déterminée ou dans une autre entreprise. Un producteur agricole dans des régions agricoles pauvres où les opportunity costs de sa main-d'oeuvre sont bas peut, par contre - cela vaut surtout pour le stade initial du développement - ne penser qu'au revenu au comptant qui peut être obtenu par la culture d'agrumes sans évaluer en l'occurrence substantiellement ou sans évaluer du tout l'investissement de sa main-d'oeuvre dans la création de la plantation ou l'utilisation courante de sa main-d'oeuvre dans la production.

L'entrepreneur prend sa décision sur la base du résultat positif ou négatif de son analyse préalable. Le producteur agricole, par contre, commence la culture d'agrumes au stade initial du développement même lorsque les conditions naturelles sont moins favorables voire marginales. Mais si, au stade ultérieur du développement, il découvre qu'il n'est pas possible de compenser l'influence de facteurs négatifs, notamment les conditions naturelles, par des mesures appropriées influant les rendements, les coûts de production, la rentabilité et le revenu, ces lacunes de la planification initiale peuvent se révéler fatales.

4. Augmentation de la production par la rationalisation, abandon des plantations d'agrumes non rentables

Même si ces immobilisations dans les régions marginales de production rentable d'agrumes se révèlent au stade ultérieur être une erreur d'investissement, les plantations dont la rentabilité apparaît de moins en moins satisfaisante ne sont pas abandonnées tant que les dépenses courantes y compris les dépenses pour le travail humain sont couvertes d'après les principes cités plus haut. Cela est valable également s'il ne reste pas suffisamment de fonds ou s'il ne reste rien pour payer les frais financiers. Les défauts peuvent éventuellement trouver remède, par exemple par le greffage d'espèces appropriées au marché, par le remembrement qui permet le travail mécanique et par l'amélioration des services des organismes d'encouragement. Le prix à payer pour assainir la plantation est alors éventuellement une perte provisoire de production ou un besoin d'investissement. Mais si les défauts ne peuvent trouver remède - par exemple en cas de conditions naturelles marginales - la plantation d'agrumes est dépréciée en tant que telle, et perd même toute valeur. Mais simultanément le producteur peut s'efforcer, par l'amélioration limitée mais possible de la technique d'améliorer la rentabilité ou d'arrêter la chute de rentabilité. Cette amélioration de la technique va le plus souvent de pair avec l'augmentation des rendements. Ainsi paradoxalement, dans certaines conditions défavorables, la culture d'agrumes ne s'étend pas, du moins en superficie, elle est même réduite - ce qui ne serait possible qu'avec la perte au moins des investissements - mais néanmoins la production croît dans cette région. Dans des régions jouissant de conditions naturelles et autres plus favorables, il peut, par contre, être encore attrayant sur le plan économique, dans les mêmes circonstances, au même moment, d'étendre la superficie de la culture.

IX. Conclusions

Les conclusions essentielles et importantes que l'on peut tirer de ces considérations sont les suivantes :

- a) Eu égard aux divers facteurs, différents d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, aussi bien en ce qui concerne les prix que les coûts, eu égard en outre aux possibilités souvent larges de conversion de la production, de rationalisation etc. on ne peut tirer d'une situation donnée de prix aucune conclusion générale concernant la possibilité

ou non de couvrir les coûts de production ou la possibilité d'arriver à couvrir les coûts en modifiant la technique de production. Il n'existe pas de prix permettant de couvrir les coûts ou entraînant des pertes pour tous les producteurs. Même une certaine régression des prix ne signifie pas qu'il s'ensuivra nécessairement une perte monétaire.

- b) Des prix d'agrumes considérés comme relativement favorables n'incitent pas à l'augmentation généralisée de la production, de même que des prix défavorables n'ont pas l'effet inverse. L'incitation du prix est relatif et doit être toujours envisagé en liaison avec toutes les autres données. Les mêmes niveaux de prix peuvent dans un cas inciter à la production, dans un autre contraindre à l'abandonner. Néanmoins, on peut dire en général que le niveau des prix des agrumes est un facteur d'autant plus important lors de l'analyse des conditions de production que le paiement en espèces pour des facteurs de production devient plus courant, que l'interconnexion de l'économie financière et de l'économie de marché est plus étroite, que les opportunity costs pour la main-d'oeuvre sont plus élevées, que la possibilité est plus grande d'affecter à d'autres utilisations la terre destinée à la plantation d'agrumes et l'eau disponible ainsi que le capital indispensable pour les investissements avec un avantage semblable ou même plus élevé.
- c) Les producteurs qui, en raison du changement de circonstances - y compris une régression des prix - se trouvent en difficulté peuvent rétablir une production rémunératrice en adaptant leur technique de production.
- d) Il convient d'accorder une extrême attention à la question des facteurs de production naturels et autres, lors de la mise en place de cultures dès les stades initiaux du développement si l'on veut éviter qu'une plantation d'agrumes considérée comme viable au stade initial ne doive être abandonnée en tant que non rentable avec perte de l'investissement au cours des phases ultérieures du développement, parce que la reconversion est impossible ou après les échecs des efforts de conversion. Le producteur ne porte pas ce jugement aux stades initiaux du développement et il n'est même pas en mesure de le faire. Néanmoins des experts ou des organismes peuvent combler cette lacune.

e) Toute plantation d'agrumes initialement rudimentaire avec faible rendement et faible qualité porte en soi la tendance à l'augmentation du rendement par unité de surface et à l'amélioration de la qualité par amélioration constante de la technique lorsque les conditions générales économiques se développent. En général, cette augmentation de rendement n'apparaît que si différentes conditions préalables sont remplies. Aux stades initiaux, l'extension de la superficie qui permet à un plus grand nombre de petits producteurs de participer à la culture des agrumes est plus fortement mise en relief que l'augmentation de rendement par unité de surface. Au cours des phases ultérieures, c'est l'inverse qui est vrai.

Chapitre VII - PRIX A LA PRODUCTION

Les prix à la production ne sont pas faciles à relever. La formation des prix est liée à des conditions contractuelles temporaires et locales assez différentes qui comprennent parfois un certain nombre de services rendus par le producteur, ce qui influence évidemment le prix obtenu au stade de la production.

Ci-après ont été réunis des éléments fort fragmentaires qui ont pu être trouvés.

ITALIE

L'Office Statistique italien publie les prix moyens des agrumes payés aux producteurs pour l'ensemble des places les plus représentatives ainsi que, pour quelques marchés importants, les prix pour certaines variétés ou types de produits. Il n'est cependant pas toujours spécifié de quelle qualité il s'agit ni le conditionnement ni les conditions de vente. Ces données sont reprises aux tableaux 22 et 23. Pour les raisons invoquées, il y a lieu de les interpréter avec prudence (1).

Pour les oranges, les prix ont subi selon ces indications des fluctuations très importantes au cours des 10 à 15 dernières années mais une certaine tendance à la hausse semble se dégager depuis quelques années. La variété des oranges influence le prix mais aussi leur qualité et leur époque de maturation. La variété tardive "Ovale" est vendue aux prix les plus forts battant même les précoces "Tarocco" et "Moro". La différence de prix entre ces dernières variétés et les "Sanguine"

(1) Pour la région Catane, on trouve également des renseignements dans la publication : F. Bellia - "Aspetti e problemi del mercato degli agrumi" - Bologna, Accademia Nazionale di Agricoltura, 1963.

TABLEAU 22 : ITALIE - PRIX MOYENS DES AGRUMES VENDUS
PAR LES AGRICULTEURS (1)

Lires/q.

Années	Oranges	Mandarines	Citrons
1953-54	4.630	5.174	7.444
1954-55	5.220	7.048	7.839
1955-56	4.521	6.016	8.419
1956-57	5.595	7.953	7.661
1957-58	5.936	8.131	9.414
1958-59	4.899	6.086	4.903
1959-60	4.612	5.959	6.415
1960-61	4.705	8.155	6.324
1961-62	4.877	6.939	5.061
1962-63	6.081	8.996	11.783
1963-64	5.607	6.542	5.018
1964-65	5.750	8.044	5.678
1965-66	6.824	8.760	5.853

(1) Prix moyens pour l'ensemble des places les plus représentatives

Source : Annuaire de statistique agricole - ISTAT - Rome

TABLEAU 23 : ITALIE - PRIX DE CERTAINES QUALITES D'ORANGES, MANDARINES ET CITRONS, VENDUS PAR LES AGRICULTEURS, SUR QUELQUES MARCHES REPRESENTATIFS

Campagnes	lires/q												
	O R A N G E S					M A N D A R I N E S					C I T R O N S		
	C A T A N E		M E S S I N E	S Y R A C U S E	P A L E R M E	S A L E R N E	C A T A N E	P A L E R M E	S Y R A C U S E	C A T A N E	M E S S I N E	P A L E R M E	S Y R A C U S E
Blondes de montagne	Sanguinelles de montagne	Blondes communes	Blondes	Bonne qualité	1ère qualité	Communes de montagne	Bonne qualité	Communes					
1953-54	4.517	6.270	3.567	3.750	3.693	3.500	5.717	4.750	5.222	7.610	7.627	7.112	
1954-55	5.450	6.850	4.500	4.703	4.033	3.167	7.500	6.408	5.808	7.682	7.971	7.613	
1955-56	4.600	6.417	3.400	4.617	3.542	3.167	6.933	5.627	5.542	8.514	8.346	8.221	
1956-57	6.503	8.528	6.000	5.500	5.033	3.583	8.870	8.067	6.933	7.559	7.499	7.652	
1957-58	5.600	7.972	4.600	5.667	5.083	4.667	8.333	7.188	7.500	9.121	10.039	8.949	
1958-59	4.158	6.688	3.650	4.725	3.717	4.013	6.758	5.917	4.910	4.945	5.213	4.706	
1959-60	4.274	6.771	4.000	4.667	3.958	3.167	6.585	6.125	5.300	6.213	6.644	5.873	
1960-61	3.800	6.550	4.148	4.688	4.250	3.150	8.882	8.500	6.300	6.249	6.738	6.490	
1961-62	-	6.608	3.641	4.500	3.567	2.200	7.975	5.842	6.750	4.787	4.941	4.887	
	Tarocco												
1962-63	10.434	8.675	7.917	5.500	6.542	5.333	9.280	8.458	7.500	10.960	11.823	10.604	
1963-64	8.693	5.935	6.754	4.184	3.867	4.567	7.913	5.533	6.667	4.904	5.413	5.488	
1964-65	7.262	5.084	3.714	3.375	3.050	4.750	8.963	7.688	6.000	5.348	5.860	5.635	
1965-66	9.238	8.088	6.347	5.645	4.342	7.500	9.733	8.188	9.270	5.692	6.185	6.102	

Source : Annuaire de Statistique agricole - ISIAI, Rome

et "Sanguinelle" est importante (12 à 13 lires de plus par kg pour la "Moro" et 17 à 18 lires pour la "Tarocco"). La différence avec la "Blonde" est encore plus sensible (35 lires par kg).

Pour les mandarines, les prix à la production semblent avoir enregistré au cours des années en question une augmentation assez sensible. Le phénomène s'explique par l'évolution plus rapide de la demande sur les marchés intérieurs et étrangers par rapport à l'offre.

Pour ce qui est des citrons, l'augmentation de l'offre sur les marchés intérieurs et la concurrence livrée à la production italienne sur les marchés étrangers ont entraîné une baisse de la moyenne des prix à la production au cours de ces dernières années.

A ce propos, il est à noter que l'industrie de l'acide citrique n'absorbe plus les mêmes quantités comme auparavant et que les prix payés par les industriels ne permettent souvent pas de compenser les frais de récolte des fruits.

Les prix des agrumes italiens à la production sont relativement élevés par rapport à ceux des autres pays producteurs. Toutefois ils n'ont pas subi au cours de ces dernières années les augmentations qui pouvaient se justifier par les différences de situations conjoncturelles qui ont agi, dans le sens d'une augmentation, sur les coûts de production.

ISRAEL

Les données reprises ci-après sont fournies par les Annuaires de la FAO. Celles-ci ne permettent pas de voir avec toute la clarté voulue la valeur que l'on peut attacher à ces renseignements.

Il s'agit de toute façon de prix à l'exportation f.o.b.-Haïfa. Ces prix sont cependant importants pour les producteurs israéliens étant donné d'une part, le pourcentage élevé de la production qui est destiné à l'exportation et, d'autre part, le système fortement centralisé de la commercialisation et de l'exportation (voir chapitre VIII - Partie I et chapitre V - Partie III).

Pour les oranges "Shamouti"(1) (également appelées "Jaffa") les prix sur le marché intérieur s'établissent à environ un tiers du prix à l'exportation.

(1) Les "Shamouti" représentent 59 % de la production totale d'agrumes, soit 73 % des oranges et mandarines.

TABLEAU 24 : ISRAEL - PRIX A L'EXPORTATION DES ORANGES
ET DES PAMPLEMOUSSES

\$ U.S./q.

Années	Oranges (1)	Pamplemousses (2)
1950	10,2	9,5
1951	11,1	10,2
1952	9,4	8,4
1953	11,0	10,1
1954	12,2	10,6
1955	12,7	12,0
1956	14,4	13,8
1957	15,6	14,9
1958	12,4	14,5
1959	11,4	12,8
1960	13,1	14,1
1961	13,5	13,1
1962	14,9	14,2
1963	12,3	12,0
1964	12,5	12,4
1965	13,0	11,9

(1) Variété "Jaffa", prix à l'exportation, f.o.b. Haïfa.

(2) Prix moyen à l'exportation, f.o.b. Haïfa

Source : Annuaire de la production - FAO, 1966 - Volume 20

Pour les "Valencia" et les pamplemousses, le prix intérieur est généralement de l'ordre de 40 % environ du prix f.o.b. Haïfa, prix légèrement inférieur à celui des "Shamouti".

Pour les citrons, les prix intérieurs s'établissent à environ 70 %. Ces prix représentent une rémunération équitable du capital investi d'environ 10 % (les prix de vente des plantations d'agrumes se situent à environ 15.000 £ I/ha, soit 5.000 \$/ha environ).

Les prix des fruits destinés à la transformation représentent 20 % (Shamouti), 15 % (Valencia et pamplemousses) et 30 % (citrons) des prix à l'exportation.

+

+

+

Dans le pays dont une partie importante de la production d'agrumes est destinée à l'exportation, les prix obtenus par les producteurs sont déterminés la plupart du temps de façon directe par le prix qui est acquis sur le marché des pays consommateurs. La part du prix finalement payé par le consommateur qui revient au producteur est dès lors directement déterminé par les frais d'approche (frais de conditionnement, de transport, de commercialisation, marges des intermédiaires, pertes, droits et taxes (1)). Comme ces frais d'approche sont dans une mesure importante indépendants des prix payés par le consommateur, les mouvements de prix à ce niveau se répercutent quasi intégralement au niveau de la production. Leur importance relative est à ce stade beaucoup plus importante.

Le tableau 25 donne quelques exemples de la part du prix payé par le consommateur que touche le producteur. On peut constater que si le prix à la consommation augmente de 50 % (de 24,5 \$/100 kg à 36,7 \$) la recette du producteur se multiplie avec un coefficient allant pour la valeur absolue de 2,5 à 12 selon le cas et pour la part exprimée en % du prix à la consommation de 1,8 à 8.

TABLEAU 25 : EXEMPLES DE PRIX A LA PRODUCTION ET A LA CONSOMMATION
POUR ORANGES

1964/65

en \$/100 kg

Endroit de consommation	Provenance	Recette au stade de la production pour un niveau de			
		Unité (a)	prix de vente au consommateur		
			24,50 \$	30,60 \$	36,70 \$
Paris	Maroc	\$	1,87	5,62	9,37
		%	7,6	18,4	25,5
Paris	Espagne	\$	3,98	7,39	10,80
		%	16,3	24,1	29,4
Hambourg	Maroc	\$	0,58	3,65	6,72
		%	2,4	11,9	18,3
Hambourg	Espagne	\$	1,91	4,97	8,03
		%	7,8	16,2	21,9

(a) Le pourcentage indique la recette du producteur dans le prix payé par le consommateur.

Source : R. WITRANT - Commission des Etudes Economiques et du Commerce du Comité de Liaison pour l'agriculture des pays méditerranéens (CLAM) "Situation des exportations du Bassin méditerranéen Saison 1965-66" Paris 13.10.1966.

(1) Voir également Partie III "Echanges", Chapitre II - § II "Frais d'approche" page 250.

Ces exemples font apparaître qu'une baisse de prix sur les marchés de consommation affecte directement la rémunération du producteur. Cet effet peut même, dans certaines conditions, entraîner des prix au stade producteur qui se situent loin en dessous du seuil de rentabilité.

Il en résulte de ces considérations que tout fait ou toute disposition qui affecte le niveau de prix sur le marché de consommation ou les frais d'approche a une incidence sur le prix payé au producteur dans les pays dont une part importante de la production d'agrumes est destinée à l'exportation.

+

+

+

Les prix payés par l'industrie de transformation sont généralement assez différents de ceux payés pour les agrumes destinées à la consommation à l'état frais. Il s'agit en effet dans la plupart des cas d'écarts de triage et de lots ne trouvant acquéreur sur le marché frais.

TABLEAU 26 : PRIX PAYES PAR L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION D'AGRUMES

en \$/100 kg

Pays	Produit	1964/65	1965/66
Algérie	oranges	3,20	3,00
Chypre	oranges	3,60	..
	citrons	5,30	..
	pamplemousses	2,80	..
Grèce	oranges	2,50 à 3,00	2,00 à 2,50
	citrons	4,50 à 3,00	4,50
Israël	oranges	2,00 à 2,20	2,20 à 2,40
Maroc	oranges	3,20	2,20 à 2,40
Espagne	oranges	3,60	4,50
Tunisie	citrons	..	3,00
Italie (1)	oranges	4,00 à 2,50	3,80 à 2,20
	mandarines	3,50 à 2,20	4,80 à 3,20
	citrons	3,50 à 2,50	3,80 à 2,50

(1) Le premier chiffre indique le prix pour les écarts de triage au magasin de conditionnement, le second pour les écarts de triage à la production.

Source : C.L.A.M. - Comité de Liaison pour l'Agrumiculture des pays Méditerranéens. Pour l'Italie : I.N.E.A. - Annuario dell'Agricoltura italiana, 1965 e 1966.

Chapitre VIII : QUELQUES INDICATIONS AU SUJET DES INTERVENTIONS
DES ETATS

ESPAGNE

Aucun objectif de production n'est fixé. Toutefois en vertu des décrets pris en 1942 et 1953 le gouvernement contrôle la superficie des nouvelles plantations d'agrumes, afin qu'elles soient réalisées dans les régions appropriées à ces cultures et où l'irrigation puisse être assurée à peu de frais.

Le gouvernement n'accorde pas d'aide directe à l'agrumiculture et ne donne pas de garantie de prix aux producteurs, ceux-ci sont inscrits au Syndicat national des fruits et légumes. Le gouvernement, sur avis de ce syndicat, peut fixer un prix minimum d'exportation à destination de chaque pays (1). L'agrumiculture espagnole profite toutefois, comme les autres branches agricoles, de l'aide gouvernementale indirecte à caractère générale (subventions pour machines, carburants etc.).

MAROC

Le gouvernement n'intervient pas directement en faveur du développement de la production mais encourage activement les producteurs à adopter des méthodes de cultures plus efficaces afin d'améliorer leurs revenus.

La Banque agricole offre aux producteurs des facilités de crédit comme pour toutes les cultures; le Service national de l'irrigation exécute les travaux pour l'approvisionnement en eau d'irrigation. Depuis 1958 les producteurs paient une taxe de 3 Ff/100 kg affectée à la constitution d'un fonds de développement et de recherche scientifique pour l'agrumiculture.

Les producteurs sont groupés dans l'Association des Producteurs d'Agumés du Maroc "ASPAM", qui assure, parmi les autres tâches, la liaison entre les agrumiculteurs et les organismes de recherche scientifique.

(1) Voir Partie III "Echanges" Chap. V - § I - page 244.

La formation de prix est libre et il n'existe aucun régime de soutien. Au stade de commercialisation l'office chérifien de contrôle et d'exportation (OCE) fait appel à la collaboration des associations des producteurs (ASPRAM) et des exportateurs (APRIMEX) pour l'évaluation de la situation de la production agrumicole (1) et en vue de prendre des dispositions pour la campagne de commercialisation.

Depuis la campagne 1965/66, le commerce d'agrumes est nationalisé et l'OCE dispose d'un monopole à l'exportation des agrumes.

TUNISIE

Le principal organisme pour l'encouragement de la production et de la commercialisation est le "Groupement obligatoire des agrumes" (Loi du 30.11.1960) qui groupe tous les producteurs et exportateurs d'agrumes ainsi que les industries de produits dérivés. Le "Groupement" est administré par un Conseil de gestion qui dispose de larges pouvoirs dans les secteurs production et vente. Le conseil met en oeuvre toutes les mesures qui visent à améliorer l'agrumiculture (diffusions de variétés appréciées, lutte phytosanitaire, etc.). Ses décisions sont obligatoires pour tous les producteurs.

ISRAEL

Le gouvernement central dirige l'activité du secteur agricole. Pour le secteur des agrumes cette tâche est assumée par le "Citrus Control Board" compétent pour la production, et le "Citrus Marketing Board" en ce qui concerne la commercialisation sur les marchés intérieur et extérieur.

L'établissement de nouvelles plantations est soumis à une autorisation de la part du "Joint Planning Centre" du Ministère de l'Agriculture qui procède en liaison avec le "Planning Board". Le développement technique est encouragé. Des crédits à long ou à court terme sont accordés aux agriculteurs pour les nouvelles plantations ou l'amélioration d'anciennes, pourvu que le "Planning" ait donné son autorisation. La commercialisation se fait exclusivement par le canal du Citrus Marketing Board. Le producteur individuel n'a pratiquement aucune influence sur la vente ou la commercialisation de son produit, mais ne court pas non plus de risque.

GRECE

Le gouvernement, d'après une loi de 1960, accorde des prêts à des taux favorables aux producteurs qui acceptent d'adopter de meilleures méthodes de culture (diffusion de variétés plus appréciées, etc.) et pour de

(1) Voir partie III "Echanges" - Chapitre V - § I, page 246.

nouvelles plantations. Il n'existe pas d'autres aides directes. Les producteurs bénéficient toutefois d'aides aux travaux d'irrigation, drainage, etc.

Des prêts à taux d'intérêts réduits sont accordés par le gouvernement pour faciliter l'installation de magasins de commercialisation et des usines de jus.

EGYPTE

Un plan quinquennal a été rédigé par le gouvernement pour activer l'agrumiculture et la diffuser dans les zones les plus appropriées.

CHYPRE

La politique d'aide de l'Etat consiste surtout en la fourniture de moyens techniques pour l'agrumiculture à des prix subventionnés et en l'octroi de crédits à faible taux d'intérêt pour dépenses d'installation (forages de puits, matériel d'irrigation).

Le Ministère de l'agriculture s'occupe également de la recherche et la vulgarisation en vue de l'amélioration des techniques de culture et la lutte contre les parasites et maladies.

LIBAN

Le gouvernement du Liban suit une politique d'expansion agricole accordant au secteur agrumicole une haute priorité notamment en vue de l'utilisation de la main-d'oeuvre abondante disponible. Le programme établi prévoit une extension de cette culture par la mise en valeur des zones appropriées jusqu'aux limites des possibilités matérielles ainsi que l'amélioration des rendements des plantations existantes. A ces fins, des subventions importantes sont accordées et des aides sous forme de matériel sont fournies.

TURQUIE

L'expansion des cultures d'agrumes est encouragée par le gouvernement par l'octroi d'aides financières de différentes sortes, particulièrement dans le cadre des nouveaux projets d'irrigation. Le Crédit agricole turc avance aux producteurs 75 % de la valeur hypothécaire de leur exploitation pour leur permettre d'acheter d'autres terres. Des crédits à moyen et à long terme (7 ans) à 3 % d'intérêt sont donnés pour faire des nouvelles plantations. L'octroi des crédits vise à pousser le développement de la culture des agrumes dans les régions plus appropriées.

Des prêts à court terme, toujours à taux faible, sont accordés aux producteurs qui ont subi des pertes à cause d'une saison climatique défavorable.

ITALIE

Le gouvernement donne des subventions aux producteurs pour qu'ils greffent leurs arbres avec des variétés de qualité et pour la lutte contre les parasites. Toutes ces mesures entrent dans le cadre du "Plan vert". Dans ses régions d'interventions, la "Cassa per il Mezzogiorno" (Italie Méridionale, îles, et une partie de l'Italie Centrale) accorde des aides pour les nouvelles orangeraiies, et pour les installations nécessaires d'intérêt public, comme d'ailleurs pour toutes les transformations de cultures visant à améliorer le revenu agricole.

Des subventions sont données par le Ministère de l'Agriculture pour les autres zones, mais seulement pour les améliorations d'entreprises sur le plan particulier.

Des mesures législatives ont également été adoptées pour que les agriculteurs indépendants et groupés en association aient plus de facilités pour vendre directement les agrumes, les fruits et les légumes sur les marchés.

Par ailleurs, en tant qu'Etat membre de la C.E.E., l'Italie est soumise aux règlements communautaires relatifs à l'organisation du marché pour les fruits et légumes. Le règlement de base (1) prévoyait, complémentaiement à des disciplines directement applicables en matière de normalisation et de règles de concurrence, des mesures à prendre plus tard en ce qui concerne l'application des normes de qualité aux fruits et légumes commercialisés à l'intérieur de l'Etat membre producteur, l'adoption de règles communautaires concernant le fonctionnement des marchés et les transactions commerciales et l'unification des régimes des échanges appliqués par les Etats membres à l'égard des pays tiers. Les règlements communautaires arrêtés en 1966 concernent l'application des normes de qualité aux fruits et légumes commercialisés à l'intérieur de la Communauté (2) et les dispositions complémentaires pour l'organisation des marchés dans le secteur des fruits et légumes (3). L'ensemble de cette réglementation est applicable aux agrumes.

(1) Règlement n° 23/62/CEE du 4.4.1962

(2) Règlement n° 158/66/CEE du 25.10.1966

(3) Règlement n° 159/66/CEE du 25.10.1966

Les dispositions concernant l'organisation commune des marchés comprennent (1) :

1) L'organisation des producteurs

Les Etats membres peuvent octroyer aux organisations de producteurs des aides de démarrage durant les trois premières années suivant leur institution. De ces aides, 50 % sont remboursables par le FEOGA (Fonds Européen d'Orientalion et de Garantie Agricole).

Les organisations des producteurs peuvent, en vue de la stabilisation des marchés, fixer un prix de retrait par produit. Si le prix réalisable pour ce produit est inférieur aux prix de retrait, le produit est retiré du marché moyennant une indemnisation provenant d'un fonds d'intervention.

Ces fonds professionnels d'intervention peuvent durant les cinq années suivant leur constitution, bénéficier des aides sous forme de prêts, accordées par les Etats membres.

Ces dispositions sont applicables aux agrumes (oranges douces, mandarines, citrons) comme à une série d'autres fruits et légumes (choux-fleurs, tomates, pommes, poires, pêches, raisins de tables).

2) Les interventions sur les marchés

Pour ces mêmes produits et partant de prix de base et de prix d'achat à fixer par la Communauté, les organisations de producteurs peuvent profiter de contributions du FEOGA aux frais d'intervention, lorsque les prix de marché atteignent un niveau de crise.

Les Etats membres peuvent, pour les mêmes produits, intervenir sur les marchés à partir du moment où les prix descendent en-dessous du niveau dit "de crise grave". Dans ce cas également, le FEOGA prête son concours.

(1) Règlement n° 159/66/CEE du 25.10.1966

Chapitre IX : L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DES AGRUMES

Bien que la destination la plus importante de la production d'agrumes soit la consommation humaine à l'état frais, des quantités notables servent également comme produit de base pour une industrie de transformation qui produit une large série de dérivés.

Ces dérivés comprennent d'une part des produits à usage alimentaire humain et d'autre part des produits à usage exclusivement industriel.

Au premier groupe appartiennent les jus buvables à l'état naturel, concentré, ou congelé "comminuted" et les essences destinées à l'alimentation (boissons, produits pour la pâtisserie, etc.).

Au groupe des produits non alimentaire appartiennent, par exemple, le citrate de calcium, l'alcool, l'écorce séchée, la pectine, les produits en saumure, les huiles essentielles (de fleurs d'oranges amères, d'écorce, de bergamottes, de cédrats, etc.) et autres différents produits tous destinés à l'industrie chimique, pharmaceutique, à la parfumerie etc.

Les quantités d'agrumes qui sont traitées par l'industrie de transformation sont peu connues, tout comme les quantités des différents produits obtenus. Dans le présent chapitre, on a essayé de réunir les éléments disponibles en ce qui concerne les principaux pays producteurs en les partageant, dans la mesure du possible, dans les deux groupes (jus et produits pour l'industrie) susmentionnés.

A. Nombre d'usines

Dans les pays producteurs d'agrumes du Bassin méditerranéen le nombre d'usines de fabrication de jus d'agrumes, d'huiles essentielles et autres produits dérivés des agrumes serait, d'après les informations réunies, le suivant (usines en fonction début 1966) (1) :

Algérie	3 (dont 2 en activité)	Liban	2
Chypre	4	Maroc	7
Espagne	31	Portugal	7
Grèce	5	Turquie	2
Israël	13	Tunisie	3

(1) Source : CLAM - Comité de Liaison pour l'Agrumiculture des pays Méditerranéens.

Il existe des usines de transformation en Italie mais leur nombre n'est pas exactement connu.

Il semble que même l'Egypte dispose de certaines usines, leur nombre étant inconnu.

B. Quantités d'agrumes transformés

Les quantités d'agrumes qui sont traitées par l'industrie de transformation ne sont pas connues avec précision. Il s'agit la plupart du temps d'écartes de triage et de fruits ne trouvant pas de débouchés à l'état frais.

Le tableau 27 donne un aperçu pour les plus importants pays des capacités de transformation et des quantités transformées au cours des récentes campagnes. Il est à remarquer que les capacités disponibles sont généralement sous-utilisées et que les quantités de fruits ne présentent qu'une faible fraction de la récolte, sauf en Israël.

TABLEAU 27 : INDUSTRIE DE TRANSFORMATION d'AGRUMES
CAPACITE - QUANTITES TRANSFORMEES

	Potentiel maximum de transformation 1000 t	1964/65			1965/66		
		RECOLTE (1) 1000 t	Quantités traitées par l'industrie		RECOLTE (2) 1000 t	Quantités traitées par l'industrie	
			1000 t	% de la récolte		1000 t	% de la récolte
Algérie	35	410	20	4,9	412	15	3,6
Chypre	20	100	10	10,0	92	.	.
Grèce	140 à 160	410	75	18,3	415	20 à 25	4,8-6,0
Israël	300	925	220	23,8	996	215	21,6
Italie (3)	400	1818	400	22,0	1778	.	.
Maroc	110 à 120	589	20	3,4	637	45	7,1
Espagne	350 à 400	1650	150	9,1	2018	125	6,2
Tunisie	10	96	.	.	82	1,2	1,5
Turquie	..	324	17	5,2	424	.	.

Sources : CLAM

(1) Voir tableau I4

(2) FAO - Bulletin Mensuel "Economie et Statistique agricoles" - juin 1967 n° 6

(3) Données très incertaines, comprenant notamment les quantités destinées à la production d'huiles essentielles et de citrates.

C. Produits obtenus

Le tableau 28 fournit les données que l'on a pu recueillir concernant la production de jus d'agrumes dans les principaux pays producteurs (1).

En ce qui concerne l'équivalence pour le rendement de fruits frais en jus, il faut compter grosso modo pour obtenir un kilogramme de jus :

3 kg d'oranges fraîches

2,5 kg de pamplemousses ou de pomélos.

Le rendement est différent suivant la grosseur des fruits (surtout pour les pamplemousses et pomélos), les lieux de production, les variétés, les conditions climatiques (notamment, température, pluies, etc.) qui ont régné pendant la saison de production.

Le taux de concentration généralement utilisé sur le marché américain est de 1 pour 4. Pour les producteurs de jus d'agrumes concentrés du Bassin méditerranéen, la concentration est de 1 pour 5. La tendance récente de l'industrie américaine pour les jus concentrés, même congelés, à destination du marché européen, est de porter le taux aussi à 1 pour 6.

Souvent les informations, sur les quantités respectives de jus concentrés et de jus simples font défaut.

ESPAGNE

Le tonnage d'agrumes utilisé pour la transformation varie selon les saisons en corrélation avec l'évolution de la campagne d'exportation.

Campagne 1957/58	41.000 t
" 1959/60	88.000 t
" 1960/61	62.000 t
" 1964/65	150.000 t
" 1965/66	125.000 t

Cette industrie, comme la majorité de celles du Bassin méditerranéen, est principalement orientée vers l'exportation. Elle traite essentiellement les écarts de triage et des fruits non exportables, sauf en année de récolte abondante où certaines usines transforment également des fruits dont la qualité convient pour l'exportation. Les quantités de jus produits sont indiquées au tableau 28.

(1) Tous ces renseignements sont données par le CLAM.

TABLEAU 28 : PRODUCTION DE JUS D'AGRUMES DANS LES PRINCIPAUX PAYS PRODUCTEURS DU BASSIN MEDITERRANEEN

		Tonnes					
		CHYPRE	GRECE	ESPAGNE	ISRAEL (1)	ITALIE (2)	PORTUGAL
<u>1951</u>	Naturel Concentré Total				3.324 5.430 30.474		
<u>1952</u>	Naturel Concentré Total				4.383 5.070 29.733	5.021(3)	
<u>1953</u>	Naturel Concentré Total				2.573 3.518 20.163		
<u>1957</u>	Naturel Concentré Total	813			4.255 2.223 15.370	31.875(4)	
<u>1958</u>	Naturel Concentré Total	742		7.721 7.721	5.044 2.205 16.069	4.400	
<u>1959</u>	Naturel Concentré Total	335		17.780 17.780	13.652 4.441 35.857		
<u>1960</u>	Naturel Concentré Total			22.961 22.961	19.148 4.591 42.103	32.000	
<u>1961</u>	Naturel Concentré Total		13.830(5)	12.090 12.090	16.702 3.819 35.797	51.000	
<u>1962</u>	Naturel Concentré Total			17.069 17.069	20.000 40.000(6)	42.500 4.950	117
<u>1963</u>	Naturel Concentré Total					45.000 6.900	
<u>1964</u>	Naturel Concentré Total					64.000	

(1) Total exprimé en jus naturel (coefficient de conversion des jus concentrés = 5)

(2) Pour répartition en jus d'oranges et de citrons, voir tableau 29

(3) Ø 1949/52

(4) Ø 1953/56 - (5) 1960/61 - (6) 1961/62

MAROC

Il existe actuellement 7 usines. Toutes ne traitent pas exclusivement des agrumes. Certaines se sont spécialisées dans la production de concentrés congelés. Elles traitent pour ainsi dire exclusivement les écarts de triage : environ 20.000 tonnes de fruits par an actuellement. Mais cette production n'atteint qu'une faible fraction du potentiel de fabrication.

Les sous-produits traités sont peu importants : 2.000 t de produits en moyenne (écorce pour parfumerie, pharmacie et alimentation du bétail ; les pâtes à soda). Les huiles essentielles sont une branche spécialisée à laquelle 4 plantations se consacrent.

Seulement 5 % de la production de jus est consommé dans le pays, le reste est exporté exclusivement vers la France en franchise de douane.

ITALIE

Environ 30 % de la production globale de citrons, 10 % de la production d'oranges et de mandarines et toute la production de bergamotes et de cédrats est absorbée par l'industrie de transformation d'agrumes en Italie. On peut évaluer à environ 250.000 tonnes les quantités d'agrumes transformés industriellement. Ces quantités sont composées approximativement de 60 % de citrons, 20 % d'oranges, 15 % de bergamotes et 5 % de mandarines. Selon une autre estimation, les quantités d'agrumes transformés en 1964/65 auraient été de l'ordre de 400.000 t (1).

L'industrie de transformation d'agrumes en Italie est beaucoup moins orientée vers la production de jus que vers la production d'autres dérivés notamment les essences. Elle se compose d'un petit nombre de grandes firmes et de nombreuses petites entreprises de type artisanal et familial.

a. Jus d'agrumes

La production de jus d'agrumes a été évaluée comme indiquée au tableau 29.

(1) Source : INEA - Annuario dell'agricoltura italiana, 1964-1965-1966, Roma

TABLEAU 29 : PRODUCTION ITALIENNE DE JUS D'AGRUMES (1)

Années	Jus d' oranges t	Jus de citrons t	Total t	Indice 1949-52 = 100	
				Jus d' oranges	Jus de citrons
Ø 1949-52	5.850	24.275	30.125	100,0	100,0
Ø 1953-56	7.500	24.375	31.875	128,2	100,4
1960	12.000	20.000	32.000	205,1	82,4
1961	16.000	35.000	51.000	273,5	144,2
1962	12.500	30.000	42.500	213,7	123,6
1963	15.000	40.000	45.000	256,4	164,8
1964	24.000	40.000	64.000	410,2	164,8
1965	20.000	40.000	60.000	341,9	164,8
1966	24.000	35.000	59.000	410,3	144,2

Source : INEA : Annuario dell'Agricoltura italiana, 1962 et 1966, Roma, "Jus naturels et concentrés, sucrés et non sucrés", sans autre spécification, et Stazione Sperimentale per l'industria delle essenze e dei derivati agrumari.

(1) La production est exprimée en jus naturel. La production de jus concentrés a été affectée du coefficient 5.

Contrairement à l'industrie des autres dérivés d'agrumes, l'industrie des jus en Italie est de création récente. Son évolution a été influencée au cours des dernières années, principalement pour les facteurs suivants (1):

- insuffisance de la chaîne du froid au stade de la distribution;
- coût élevé des fruits pour l'industrie, la production trouvant facilement des débouchés à l'état frais sur les marchés intérieurs et étrangers à des prix que l'industrie des jus ne peut consentir. Le coût de la matière première est, surtout pour les oranges, environ deux fois plus élevé que dans les autres pays producteurs de jus. Ainsi en 1964 les prix des oranges destinées à la transformation industrielle étaient de 15 lires au kilo aux Etats-Unis, de 20 lires au kilo en Espagne, de 7 lires au kilo en Israël comparés à 30 lires au kilo en Italie;
- coût élevé de la transformation industrielle;
- les oranges sanguines ne se prêtent pas à la production de jus (formation de précipités dans le jus).

Les jus d'agrumes produits en Italie sont destinés essentiellement à l'exportation. Environ 10 % des quantités produites sont consommées dans le pays. La consommation a lieu essentiellement sous forme de boissons gazeuses (orangeade, limonade). Les prix des jus produits en Italie sont élevés étant donné le coût de la matière première.

b. Autres dérivés

La production d'autres dérivés d'agrumes en Italie est la suivante :

TABLEAU 30 - PRODUCTION ITALIENNE DE DERIVES D'AGRUMES

	en t de produit tel quel						
	1949-52	1953-56	1962	1963	1964	1965	1966
<u>Essences de :</u>							
Oranges	50	61	65	100	150	125	150
Mandarines	19	34	50	80	80	75	65
Citrons	307	325	450	550	600	650	550
Bergamotes	160	182	210	110	190	190	130
Autres agrumes	27	22	35	21	-	-	-
<u>Autres dérivés</u>							
citrate de calcium	825	429	700	450	650	-	-
écorces en saumure	8.375	11.750	12.000	11.000	12.000	12.000	12.500

Source : INEA : Annuario dell'agricoltura italiana, 1962 et 1966 - Roma, et Stazione Sperimentale per l'industria delle essenze e dei derivati agrumari.

(1) R. Cultrera "Agrumicoltura ed industria di trasformazione degli agrumi in Italia e negli Stati Uniti d'America con particolare riferimento alla fabbricazione dei succhi" I.R.F.I.S., Palermo, 1959.

Ces produits sont essentiellement destinés à l'exportation. En 1963 et 1964 (1) la valeur globale de l'exportation de ces produits a atteint 8,2 et 9,3 milliards de lires respectivement (12,0 et 13,3 milliards y compris les jus).

En Italie on a relevé les rendements moyens suivants par quintal de produits frais :

citrons :	essence	Kg. 0,4
	jus	" 33,0
	écorce fraîche	" 43,0
	alcool	" 0,2 (2)
	acide citrique (3)	" 2,0 (2)
Oranges :	essence	Kg. 0,260
	jus	" 35
	écorce fraîche	" 40

GRECE

Le nombre d'usines de transformation d'agrumes est limité à 5. Elles produisent principalement du jus concentré et des huiles essentielles de citrons. Une usine a une capacité de 2.500 t. par an, une seconde arrive à 1.000 t les autres étant de capacité plus petites.

Environ 20 % de la production d'oranges sont normalement utilisés dans l'industrie du jus. Les quantités de jus produit seraient les suivantes pour la campagne 1960-61 :

Oranges	12.835	t.
mandarines	15	t.
citrons	<u>980</u>	t.
Total	13.830	t.

La production de jus de citrons dépasserait actuellement les 1.500 t alors que celle d'huile essentielle de citrons se situerait autour de 4,3 t. Le rendement pour ce dernier produit est estimé à 2,5 kg d'huile par tonne de citrons.

(1) INEA - Annuario dell'Agricoltura Italiana, 1964, Roma

(2) Prof. F. PLATZER "Produzione e mercato degli agrumi", in "Strutture e mercati dell'agricoltura meridionale" - Cassa per il Mezzogiorno - Roma, 1960 - pag. 322, note 1.

(3) 1 kg = 1,297 kg en citrate de calcium anhydride.

LIBYE

La production de jus est modeste et ne dépasse pas 50 t. Il s'agit exclusivement d'écartés de triages.

CHYPRE

En 1963 on comptait 4 usines de transformation.

Les quantités traitées par l'industrie du jus étaient les suivantes :

Campagne	Oranges		Citrons		Pamplemousses	
	t	% de la production	t	% de la production	t	% de la production
1959/60	1220	2,4	1625	1,6	510	3,9
1962/63	2040	3,7	1240	1,2	1830	14,1

Les quantités de jus obtenus sont indiqués au tableau 28.

ISRAËL

En 1961/62 la production de jus d'agrumes a atteint 40 millions de litres dont 20 millions de litres de jus simples, non sucrés, notamment d'oranges. La production se développa vers les jus concentrés et les jus concentrés-surgelés.

La production de conserves de pamplemousses, après avoir atteint 9.000 t en 1957/58, tend à diminuer.

La valeur des produits à base d'agrumes est actuellement d'environ 4 à 5 millions de £ I (soit 12-14 millions U.C.) dont environ la moitié de jus simples, 1/3 de jus concentrés, principalement surgelés.

TURQUIE

Il n'existe pas de données officielles concernant l'industrie transformatrice. On estime que 5 % de la production 1964/65 (à savoir 17.000 t) soit transformé surtout en jus principalement destiné au marché intérieur.

CONCLUSIONS

Cet aperçu, malheureusement fort incomplet, de l'industrie de transformation d'agrumes, fait apparaître qu'il s'agit en premier lieu de la production de jus d'agrumes, concentrés ou naturels, les autres dérivés occupant une place relativement peu importante dans l'ensemble sans que l'on puisse dire que localement ils soient négligeables, notamment en Italie.

Dans la plupart des pays du Bassin méditerranéen, l'industrie de jus est basée essentiellement sur la valorisation des écarts de triages. A l'exception de l'industrie israélienne ainsi que de quelques usines de création récente (notamment en Grèce) la production de jus d'agrumes ne constitue pas une branche systématiquement exploitée, ayant à sa disposition directe une production appropriée comme c'est le cas p. ex. aux Etats-Unis. Il en résulte qu'il s'agit en général d'unités à capacité limitée, travaillant dans des conditions de coût et de qualité freinant une expansion des ventes sur le marché international.

Les possibilités d'expansion de l'industrie de transformation dans les pays du Bassin méditerranéen dépendent essentiellement de trois groupes de facteurs :

a) du côté de la production :

- l'équipement de l'industrie de transformation et sa rationalisation de sorte que des produits de qualité élevée et constante puissent être produits avec des coûts de transformation modérés ; intervient ici le degré d'automatisation qui, même avec des salaires élevés, permet une transformation peu coûteuse de fruits frais dans de grandes usines.
- des disponibilités d'agrumes en quantités suffisantes chaque année pour assurer le fonctionnement suffisamment long des usines avec une utilisation optimale de leur capacité. Les écarts de triages seuls ne peuvent suffire à remplir cette condition.
- la culture des variétés parfaitement appropriée à la transformation en jus, donnant de haut rendement en fruits, fournissent des agrumes à des coûts relativement bas permettant aux usines de disposer d'une matière première appropriée à des prix intéressants.

b) du côté de la demande :

l'orientation de la demande vers des produits transformés prêts à la consommation et le développement de la consommation de boissons non alcoolisées, disponibles toute l'année (voir les considérations plus

développées à ce sujet : Partie II - Chapitre III - "Les facteurs déterminants de la consommation" - page 182).

c) du côté de la commercialisation :

- les avantages dont bénéficient les jus comparés aux fruits frais en ce qui concerne l'emballage, le transport, le commerce et la conservation.
- des économies résultant de ces avantages en plus des possibilités de production de jus à des coûts relativement bas.

Chapitre X - PREVISIONS DE PRODUCTION D'AGRUMES EN "1970" et "1975"

§ I. Méthodes d'évaluation

Dans le secteur agricole, il est en général difficile de faire des prévisions au sujet de la production à court ou à long terme.

Pour l'arboriculture fruitière, de telles prévisions sont encore plus difficiles parce que les données disponibles de presque tous les pays ne fournissent pas d'éléments précis ni sur l'importance des plantations par classes d'âges ou par variétés cultivées, ni sur les rendements moyens unitaires de ces différentes classes et variétés. Le choix des espèces et variétés plantées influence la production pendant toute la période de vie des plantations réalisées, mais avec un décalage dans le temps, nécessaire pour l'arrivée à la phase productive des arbres. Rappelons que pour les agrumes il faut de 8 à 10 années avant que les arbres n'atteignent le stade de production et que celle-ci se poursuit normalement pendant une période de 75 - 80 années.

Il faut rappeler également les nombreuses autres réserves qui ont dû être formulées au sujet des informations disponibles et qui doivent constituer la base des prévisions. Ces réserves portent aussi bien sur le degré d'incertitude des données disponibles que sur le manque de renseignements suffisamment précis et détaillés.

Devant ces difficultés et conscients du caractère souvent hasardeux des prévisions qui pourraient être développées sur de pareilles bases, les experts ont examiné et suivi plusieurs méthodes d'approche dont deux sont exposées ci-après. Les résultats obtenues par ces différentes voies ont été confrontés entre eux, des recoupements ont été opérés avec d'autres éléments disponibles pour chacun des pays intéressés. Les résultats ont finalement été interprétés à la lumière des informations d'ordre général dont on disposait. Les experts sont conscients du degré d'incertitude des résultats ainsi obtenues, mais il n'était guère possible étant donné l'insuffisance et l'incertitude des données de bases disponibles d'arriver à de meilleurs résultats. Ils sont confiants que ceux-ci constituent un instrument de travail sinon entièrement satisfaisants, tout au moins utile dans le cadre des objectifs de la présente étude.

L'évaluation de la production d'agrumes en "1970" et en "1975" doit être comprise comme une indication de la production qui pourrait être atteinte dans les conditions indiquées en moyenne pour la période triennale qui

entoure ces années (1969/70 - 1970/71 - 1971/72 et 1974/75 - 1975/76 - 1976/77) et dans des conditions climatiques normales. Les périodes en question sont indiquées par la suite comme "1970" et "1975".

Il est à préciser que ces différentes approches ont été faites dans les hypothèses des bases suivantes

- conditions générales économiques sans changements importants
- prix relatifs des agrumes à la production constante
- continuation des progrès techniques
- un certain tassement du marché des agrumes.

Les évaluations élaborées pour la production future d'agrumes dans les pays du Bassin méditerranéen sont établies à l'aide d'estimations de la superficie probable et des rendements évalués pour chaque pays. Il s'agit de la superficie totale plantée en agrumes comprenant toutes les espèces qui sont comprises dans la présente étude et y compris les plantations non encore en âge de production. Les rendements retenus sont les rendements moyens pour l'ensemble des espèces et variétés et sur la totalité des superficies (donc y compris les jeunes plantations non encore productives) toute distinction s'étant avérée impossible.

Il y aura lieu de tenir compte de ces faits lors de l'interprétation des résultats.

Les deux voies d'approche principales utilisées sont les suivantes :

A. Une voie que l'on pourrait qualifier de "globale"

- pour les superficies d'oranges et mandarines d'une part et les citrons et autres d'autre part, plusieurs coefficients d'extension ont été appliqués aux données de base. Les résultats globaux par pays ont fait l'objet d'un examen afin de déterminer dans chaque cas et pour chaque période de prévision quel était le coefficient qui semblait le plus approprié, compte tenu du rythme d'extension au cours de la période antérieure.
- pour les rendements les évaluations ont été faites en partant des rendements que l'on pourrait atteindre dans chacun des pays du Bassin méditerranéen en "1970" et en "1975" en moyenne pour des

plantations en pleine production et techniquement bien gérées. Comme toutefois les estimations idéales ne seront pas réalisées de façon générale et que la superficie estimée comprend également les jeunes plantations non encore en âge de production, les évaluations ont été corrigées afin de tenir compte de ces éléments.

B. La seconde voie suivie a essayé d'introduire dans les évaluations les conditions économiques et agricoles générales régnant dans les différents pays. Pour chaque pays les facteurs les plus importants exerçant une influence sur l'extension de la superficie et sur l'accroissement des rendements ont été exprimés sous forme d'indices (de 0 à 100) selon l'influence plus ou moins importante que l'on peut en attendre. Ils ont ensuite été regroupés en un indice global.

Il s'agissait ici, il faut le souligner, d'une première tentative de développer à l'aide de facteurs économiques généraux qui exercent probablement une influence sur l'expansion de la superficie et l'augmentation des rendements des agrumes, un instrument permettant l'évaluation de la production future à l'aide des résultats de calculs.

Il n'y a pas de doute que cette méthode est susceptible d'amélioration.

a. L'indice des facteurs déterminant l'expansion des superficies se composait de :

- 1) l'indice de la part de la population agricole totale ou active dans la population totale du pays ou la population totale active
- 2) l'indice de la croissance démographique
- 3) l'indice réciproque des possibilités d'émigrer du secteur agricole (évalué selon le degré d'industrialisation et les possibilités d'emploi en dehors du pays).
- 4) l'indice réciproque du revenu national par habitant
- 5) la moyenne arithmétique des indices de 1 à 4, considéré comme indication pour la tendance à l'expansion des superficies.
- 6) étant donné que la réserve des superficies non encore consacrées à l'agrumiculture mais qui convient à cette spéculation a une influence sur l'expansion de la superficie des agrumes, un indice de la réserve de superficie pouvant être consacrée à la culture des agrumes a été introduit.
- 7) l'indice global de l'expansion de la superficie des plantations d'agrumes a été obtenu en multipliant l'indice de la tendance à l'expansion de la superficie 5), avec l'indice de la réserve de superficies convenant à la culture des agrumes 6).

Cet indice global a été considéré comme représentant le pourcentage probable de l'expansion de la superficie des agrumes de 1963/64 à "1975".

b. L'indice d'accroissement des rendements a été composé en deux étapes

1. Calcul d'un indice des "opportunity costs"

Sur base des considérations développées au chapitre VI, sur les coûts de production, cet indice était composé de :

- 1) l'indice réciproque de la population agricole (cf. a.1.)
- 2) l'indice réciproque de la croissance démographique (cf. a. 2)
- 3) l'indice des possibilités d'émigration (cf. a. 3)
- 4) l'indice du revenu national par habitant (cf. a.4)
- 5) l'indice des connaissances techniques évalué selon le degré d'alphabétisation et de la densité du réseau de vulgarisation.
- 6) la moyenne arithmétique des 5 indices précités donne l'indice des "opportunity costs".

2. En utilisant cet indice "opportunity costs" on a établi un indice des facteurs agissant dans le sens de l'accroissement des rendements.

Cet indice se compose de :

- 1) indice des connaissances techniques (cf. b 1. 5)
- 2) indice du revenu national par habitant (cf. b 1. 4)
- 3) l'indice des "opportunity costs" (cf. b 1. 6)
- 4) l'indice de la situation en matière de devises (indice élevé en cas d'excédent élevé à l'importation, indice faible en cas d'excédent à l'exportation)
- 5) l'indice de la part de l'exportation des agrumes par rapport à l'exportation totale (part d'exportation élevée = indice élevé; part d'exportation faible = indice faible)
- 6) l'indice réciproque de la population agricole (cf. a 1)
- 7) l'indice global des facteurs d'accroissement du rendement était composé de la moyenne arithmétique des indices 1 à 6. Cet indice contenait certains facteurs plusieurs fois en raison de leur influence particulièrement importante.

Cet indice a été considéré comme représentant le pourcentage probable de l'accroissement pour "1975" des rendements, exprimés en tonnes par hectare, par comparaison aux années de référence 1961/62 - 1963/64.

La production considérée comme probable pour "1975" a été calculée, sur base de la superficie et des rendements évalués.

La production "1970" a été évaluée par intrapolation.

Ainsi qu'il a été exposé au début du présent paragraphe les résultats respectifs, obtenus par les 2 méthodes décrites, ont été confrontés et interprétés par les experts sur base des autres éléments d'appréciation disponibles. Pour chaque pays a été retenu le résultat de l'une des deux méthodes d'approche, soit tel que le calcul le fournissait, soit après correction opérée sur base d'éléments d'appréciation que l'on n'avait pas pu prendre en considération dans les calculs mêmes.

§ II. Résultats des évaluations

Le tableau 31 et les graphiques 11 à 13 montrent les résultats des évaluations entreprises selon les méthodes décrites au § I.

A. L'évaluation des superficies

Selon les évaluations la superficie globale consacrée à la culture des agrumes passerait de 546.000 ha en 1963/64 à environ 587.000 ha en "1970" et 617.000 ha en "1975". L'expansion prévue est dès lors de quelques 41.000 ha ou 7,5 % pour "1970" et de 71.000 ha ou 13 % pour "1975".

TABLEAU 31 : ESTIMATION DES SUPERFICIES, RENDEMENTS ET PRODUCTIONS PROBABLES D'AGRUMES EN 1970* ET 1975* DANS LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEEN

Pays	Période de base			1970*			1975*		
	Superficie 1963/64 (ha)	Rendements (1961/62 à 1963/64) (t/ha)	Production moyenne (1961/62 à 1963/64) (000 t)	Superficie (ha)	Rendements (t/ha)	Production (000 t)	Superficie (ha)	Rendements (t/ha)	Production (000 t)
Algérie	40.700	9,8	398	42.000	11	462	42.000	12	504
Chypre	4.600	17,4	80	4.650	19	88	5.350	22	118
Egypte	29.400	13,3	390	30.000	18	540	32.000	20	640
Espagne	142.100	13,0	1.852	155.000	20	3.100	160.000	24	3.840
France	1.300	1,5(1)	2	1.500	18	27	2.000	20	40
Grèce	37.400	8,5	317	39.000	12	468	42.000	14	588
Iran	5.000	9,0	45	5.000	11	55	6.000	12	72
Israël	37.000	19,0	703	39.000	32	1.248	39.000	36	1.404
Italie	125.500	11,5	1.445	135.000	18	2.430	140.000	20	2.800
Jordanie	2.150	14,0	30	2.200	14	31	3.000	14	42
Liban	13.000	15,5	201	15.000	20	300	17.000	24	408
Libye	1.400	15,7	22	1.500	20	30	2.000	22	44
Maroc	55.200	9,6	529	58.000	15	870	60.000	17	1.020
Portugal	11.000	13,8	152	12.000	16	192	13.000	19	247
Syrie	1.200	5,8	7	1.400	7	10	1.800	8	14
Tunisie	8.200	10,5	86	9.000	11	99	10.000	12	120
Turquie	31.200	11,1	347	37.000	14	518	42.000	15	630
Total	546.350		6.606	587.250		10.468	617.150		12.531
Indices	(100)		(100)	(107,5)		(158,5)	(113,0)		(189,7)

(1) Il y a lieu de rappeler que les plantations existantes en France en 1961/62-1963/64 étaient exclusivement de jeunes plantations encore peu productives à cette époque

Il y a lieu de se rappeler que de 1953/54 à 1963/64 l'augmentation de la superficie cultivée en agrumes dans les pays du Bassin méditerranéen a été sensible, bien qu'elle ait suivie un rythme différent dans les divers pays intéressés. En effet, en ce qui concerne les oranges et les mandarines (1), l'augmentation de la superficie cultivée a été de 60 % (de 283.600 à 453.100 hectares). Au contraire, en ce qui concerne les citrons, l'augmentation a été de 58 % (de 54.800 à 86.000 hectares). Dans l'ensemble pourtant, les superficies plantées en agrumes dans les pays du Bassin méditerranéen ont accusé de 1953/54 à 1963/64 une augmentation moyenne de plus de 61 %, le nombre d'hectares passant de 338.400 à 546.350 ha.

Ceci correspond à un taux moyen annuel d'augmentation pendant une période de 10 ans (1953/54 à 1963/64) de :

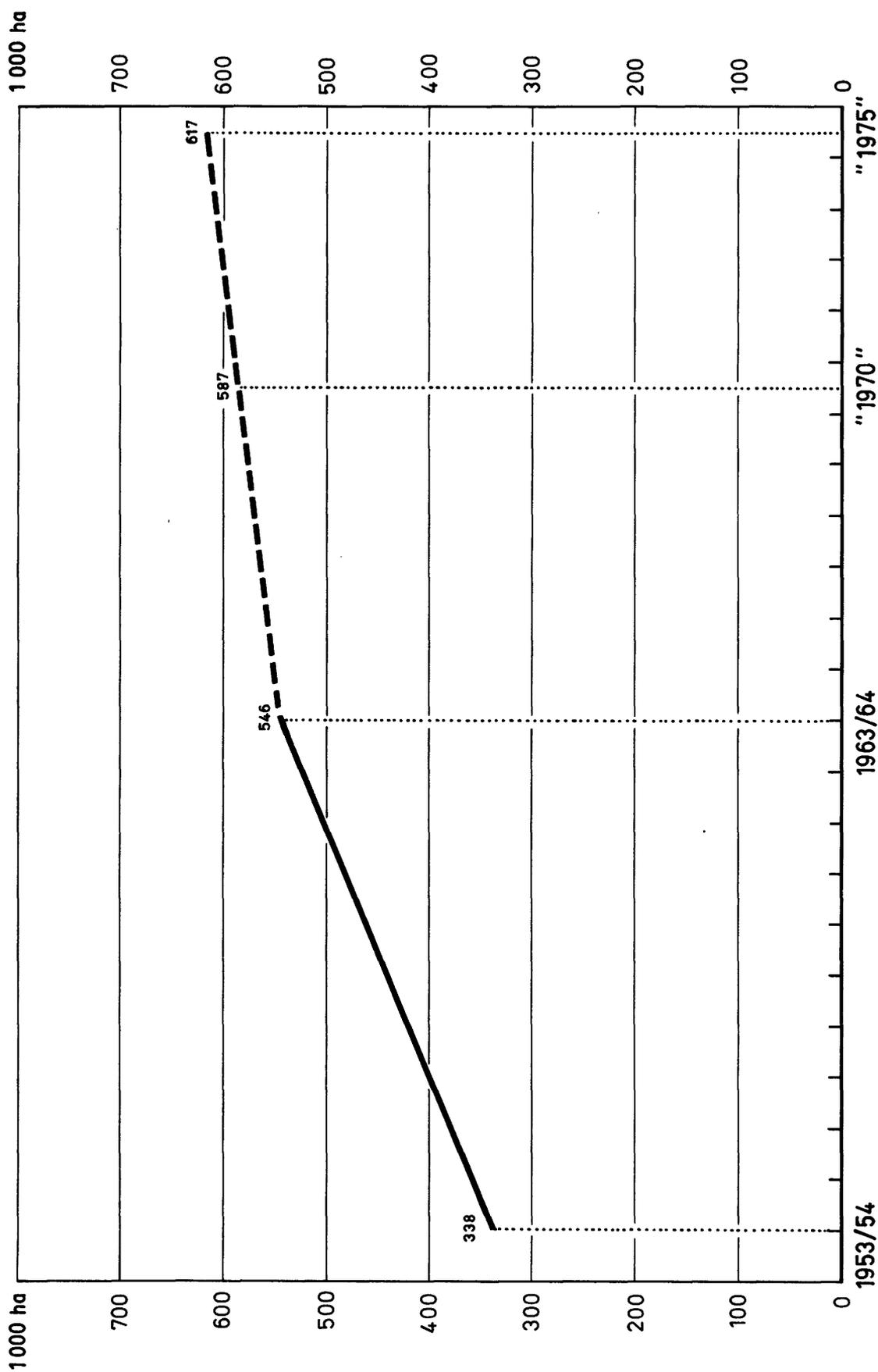
- 4,9 % pour les oranges et mandarines
- 4,7 % pour les citrons et autres
- 4,9 % pour les agrumes ensemble.

Au cours de cette décennie des efforts considérables ont été accomplis, d'abord sur le plan technique mais aussi et surtout sur le plan économique par les producteurs intéressés à la culture des agrumes. Il ne semble pas que semblable effort puisse être prolongé au cours des dix prochaines années - 1966 à 1975 - parce que la culture des agrumes dépend de l'irrigation et de la disponibilité de terrains appropriés aux diverses espèces d'une part, et d'autre part, parce que le facteur économique, en l'occurrence les coûts de nouvelles plantations et d'entretien des arbres, agira comme un frein en raison de tout un ensemble de circonstances peu favorables aux investissements agricoles.

Il faut considérer que les plantations réalisées au cours des dernières années parviendront au cours de la période examinée au stade de pleine production et constitueront probablement un élément modérateur pour la réalisation de nouvelles plantations d'agrumes. En effet, l'augmentation des quantités d'agrumes produites par ces plantations récentes risquent de provoquer un certain tassement du marché. D'autre part, les coûts de production augmenteront sous l'influence de nombreux facteurs notamment du coût de la main-d'oeuvre, surtout pour la récolte et le traitement des fruits.

(1) Voir tabl. 1 p. 25

Evolution de la superficie plantée en agrumes dans les pays du bassin méditerranéen et estimations pour "1970" et "1975" - tous agrumes, 1000 ha -



CEE - DG VI - F 1 - 6702.15

Graphique 11

Les nouvelles superficies prévues en agrumes par les pays du Bassin méditerranéen plantées dans la période 1963/64 à "1970" n'auront pas de répercussions sur la production de "1970" et n'influenceront que faiblement sur celle de "1975", étant donné que le stade de production d'une plantation n'est pas atteint avant 8 à 10 ans. Les plantations réalisées de "1970" à "1975" ne porteront leur effet sur la production qu'après cette dernière date.

Le taux d'expansion annuelle de la superficie d'agrumes serait ainsi d'environ 1 % de 1963/64 à "1975" comparé à près de 5 % au cours de la période 1953/54 à 1963/64.

La réalisation de cette extension même modeste de superficie nécessitera des investissements considérables au cours de la période examinée. Sur base d'un montant nécessaire de quelques 2000 \$/ha, il faudra investir environ 150 millions de dollars au cours de la période 1963/64 à "1975" sans compter les investissements pour l'eau d'irrigation.

Or il s'agit là d'un facteur prépondérant pour l'expansion de l'agrumiculture, mais aussi fort variable d'un pays à l'autre selon la qualité du sol, la technique d'irrigation appliquée (canaux, gravitation, aspersion) et des conditions climatiques et de leur variation (1).

L'extension de la superficie plantée en agrumes dans chacun des pays du Bassin méditerranéen a été évaluée compte tenu des diverses facteurs indiqués au § I et confrontés au possibilité de réalisation. Celles-ci tiennent compte de l'accroissement de la superficie qui a été réalisée au cours des dernières années, des efforts entrepris ou prévus, des disponibilités des terres convenant à l'agrumiculture et des possibilités d'irrigation.

Dans certains pays, tel Israël, les possibilités d'expansion de la superficie semblent déjà très largement entamées; dans d'autres pays tel la Turquie, il reste des possibilités très importantes.

(1) Les indications grossières suivantes peuvent être fournies quant aux besoins en eau d'irrigation. Il s'agit bien entendu d'estimation moyennes

Espagne : 9.300 m³/ha en terre légère, 3000 m³/ha en terre lourde

Algérie : environ 4.800 m³/ha

Tunisie : environ 7000 m³/ha

Maroc : 13.000 m³/ha en terre légère et 6000 m³/ha en terre lourde

Israël : 5000 m³/ha en terre légère et 4000 m³/ha en terre lourde

Italie : moyenne entre 5000 et 7000 m³/ha.

Aussi les taux estimés d'expansion de la superficie plantée en agrumes sont-ils fort variables de pays à pays. Plusieurs pays accusent un taux élevé (Iran, Jordanie, Liban, Libye, Syrie, Turquie). Il s'agit là de pays où le développement de l'agrumiculture est récent mais rapide, où cependant dans de nombreux cas elle ne présente et ne présentera une part fort limitée des cultures. Dans d'autres pays ce taux reste faible et inférieur à cette moyenne (Espagne, Italie, Grèce, Maroc) tandis que dans d'autres pays encore il a été estimé que la superficie restera pratiquement constante (Algérie, Israël).

Ces évaluations peuvent être rapprochées de celles établies pour d'autres régions agrumicoles. La FAO estime qu'en "1970" la Floride pourra augmenter de 61 % environ la superficie par rapport à la superficie cultivée actuellement et que la Californie connaîtra une augmentation de 18 % environ (1).

Il est à souligner que l'agrumiculture américaine base en grande partie ses programmes d'investissement cultural sur les possibilités des industries de transformation des agrumes en jus qui connaissent un très grand développement. La prévision ne peut être transposée aux pays du Bassin méditerranéen où la production des jus d'agrumes s'est développée et s'accroît beaucoup plus comme un instrument de sauvegarde et de protection économique des productions d'agrumes par l'utilisation des écarts de triage et des excédents de production de certaines années, que comme une utilisation normale et recherchée du produit frais.

B. L'évolution des rendements

Les rendements moyens augmenteront dans l'avenir, grâce à l'amélioration des techniques de culture (meilleur emploi de moyens techniques, diffusion de variétés à rendement plus élevé, lutte phytosanitaire plus efficace, etc.).

Les évaluations de rendements en "1970" et "1975" dans les différents pays du Bassin méditerranéen ne peuvent cependant se baser sur ces seules possibilités d'améliorations techniques. En effet, toutes les exploitations agrumicoles seront loin d'avoir obtenus un niveau technique tel que les rendements atteints correspondent à ce qui

(1) FAO - CCP/Citrus/ST/65 - Document de travail n° 1 du 25 mars 1965.

est techniquement réalisable en moyenne et économiquement justifié. Les conditions naturelles et le progrès technique atteint resteront fort divergeants non seulement entre les différents pays du Bassin méditerranéen mais aussi entre les différentes régions productrices d'un même pays.

Mais le rendement moyen atteint sera aussi tributaire de la composition des plantations selon espèces et variétés d'agrumes. Les pays où les espèces à rendement élevé (pamplemousses) ou les variétés à haute production occupent une part plus importante, auront des rendements moyens plus élevés. Ce cas se présente notamment pour Israël où la superficie produisant des pamplemousses, deviendra relativement plus importante à l'avenir par l'entrée en production d'un nombre important de jeunes plantations.

Finalement il y a lieu de tenir compte de l'importance de jeunes plantations non encore productives. Comme il a été exposé au chapitre IV "Les productions moyennes par ha planté en agrumes" ainsi qu'au § I les données sont des moyennes de production à l'hectare pour toutes les plantations y compris celles qui ne sont pas encore en âge de produire ou donnant encore un faible rendement.

Il en découle que le pays où à chacune des époques considérées les plantations jeunes occupaient ou occuperont une part importante des superficies plantées, les moyennes seront relativement plus faibles que pour les pays où cette part est moins importante. Dès lors pour les pays qui au cours des dix dernières années ont procédé à une extension considérable de leur superficie, les rendements pour la période de base apparaissent plus bas mais subiront une hausse considérable par l'entrée en pleine production dans les années à venir (Egypte, Israël, Italie, Espagne, Maroc, Grèce). Par contre pour les pays où l'expansion a démarré plus récemment et continuera dans une mesure importante à l'avenir, les rendements apparaîtront plus faibles en "1970" et "1975" (Iran, Jordanie, Liban, Libye, Syrie, Turquie).

L'Algérie et la Tunisie se présentent, selon les estimations, dans une situation quelque peu particulière, leurs rendements ne devront subir que des faibles augmentations (22 et 14 % respectivement). Pour l'Algérie ceci est accompagné par une très faible expansion de la superficie.

D'autre part en "1970" et en "1975" une partie des plantations âgées aura été éliminée ou remplacée par des nouvelles plantations. Les rendements mentionnés au tableau 31 tiennent compte de ces faits.

Le graphique 12 (I et II) donne un aperçu de l'évolution des rendements des agrumes et les estimations pour "1970" et "1975" pour les principaux pays producteurs du Bassin méditerranéen.

C. L'évolution future de la production d'agrumes dans le Bassin méditerranéen

De la combinaison des estimations de la superficie et des rendements résulte celle de la production d'agrumes dans le Bassin méditerranéen. La production passerait de 6,6 millions de t en moyenne pour la période 1961/62 à 1963/64 à 10,5 millions de t en "1970" et à 12,5 millions de t en "1975".

L'augmentation serait dès lors respectivement d'environ 4 et 6 millions de t soit de 58 % et 90 %.

Le taux d'augmentation annuelle de la production serait ainsi de près de 6 % jusqu'en "1970" et de 3,5 % de "1970" à "1975" soit 5 % en moyenne pour l'ensemble de la période comparé à 4,9 % par an au cours de la décennie qui a précédé la période de base.

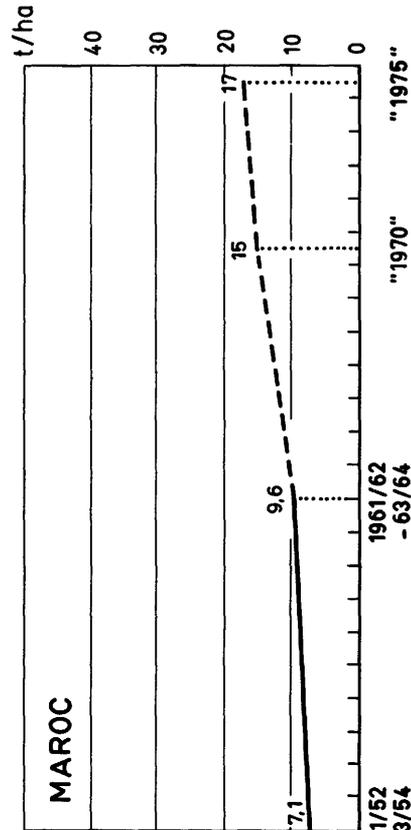
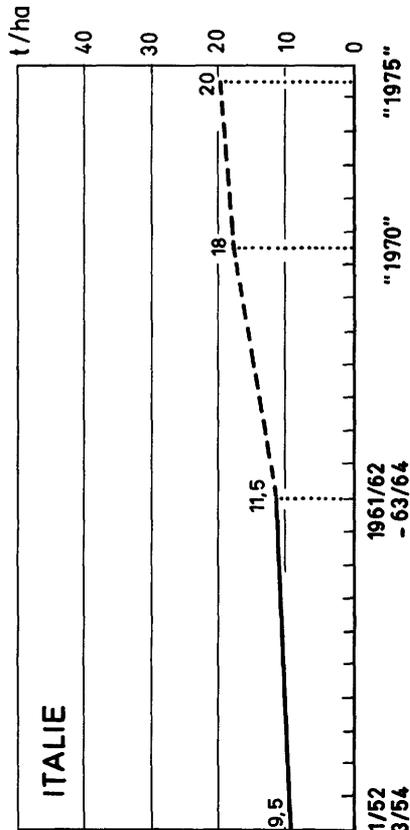
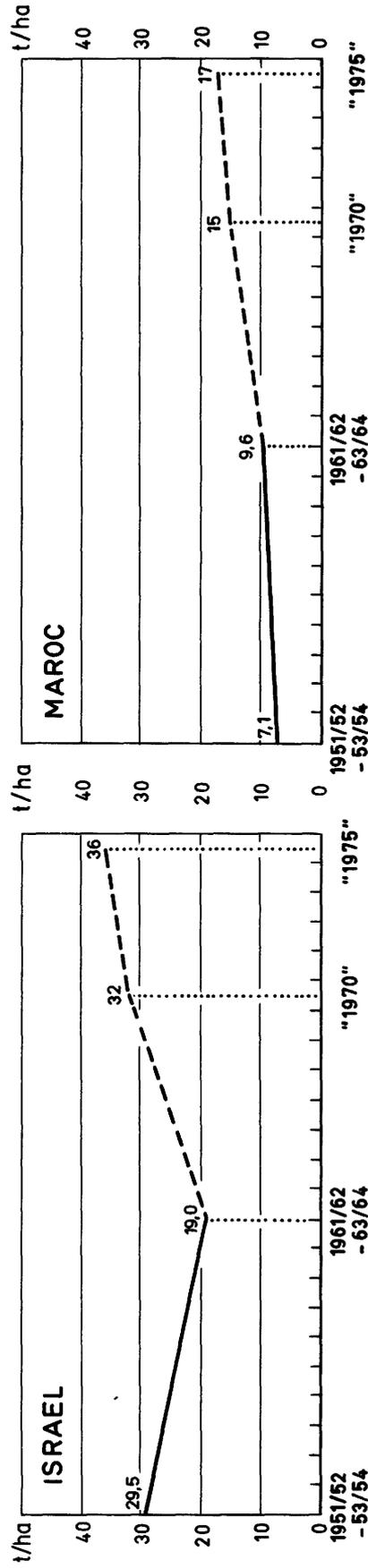
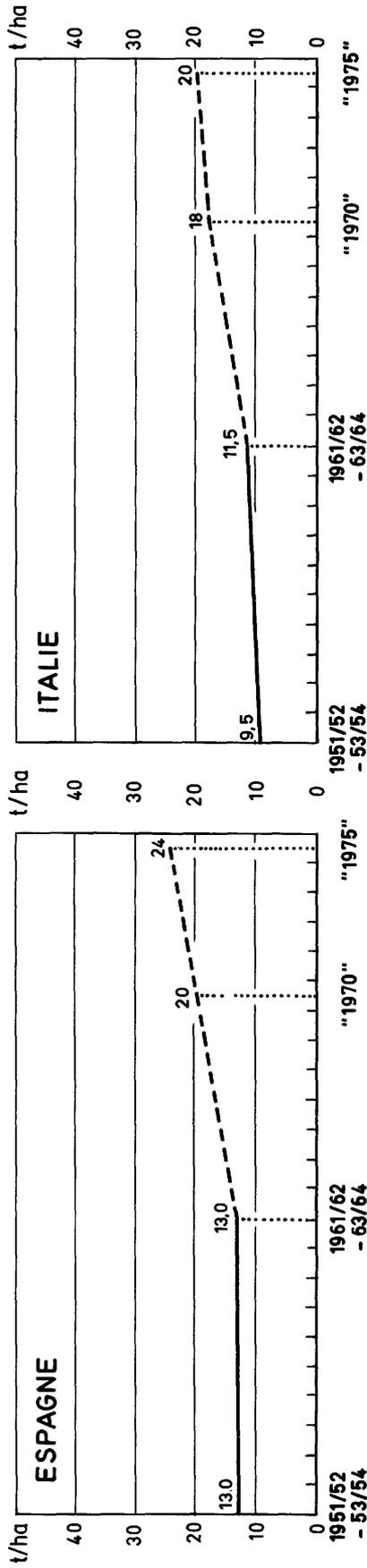
Bien que des évaluations précises ne fussent pas possibles, faute d'éléments de base suffisants, on peut admettre que pour l'ensemble du Bassin méditerranéen la part relative des différents groupes restera pratiquement inchangé et que la part des oranges et mandarines se situera à quelque 80 à 85 %.

Tout comme pour la superficie et les rendements on constate de fortes différences entre les pays du Bassin méditerranéen.

Les gros producteurs actuels (Espagne, Italie, Israël, Maroc) sont aussi les pays où la production augmentera dans une forte proportion principalement par suite d'une augmentation des rendements. En "1975" ces pays représenteront 72 % de la production d'agrumes du Bassin méditerranéen comparé à 69 % en 1961/62-1963/64.

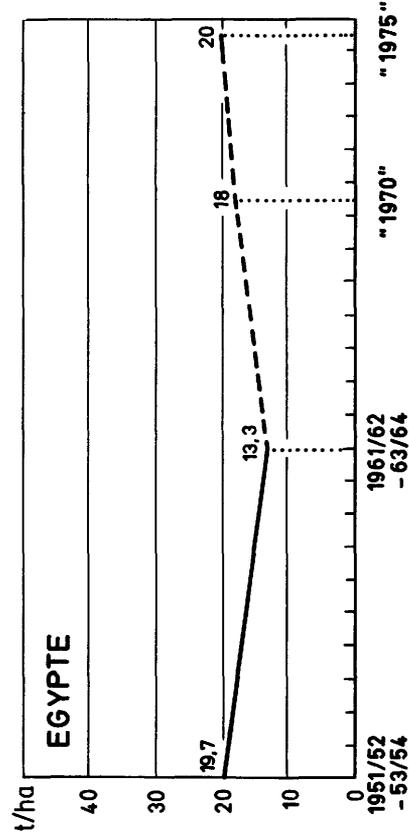
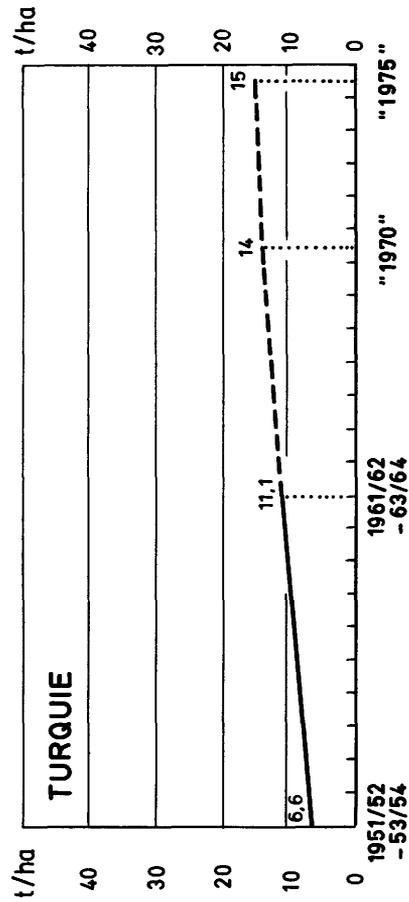
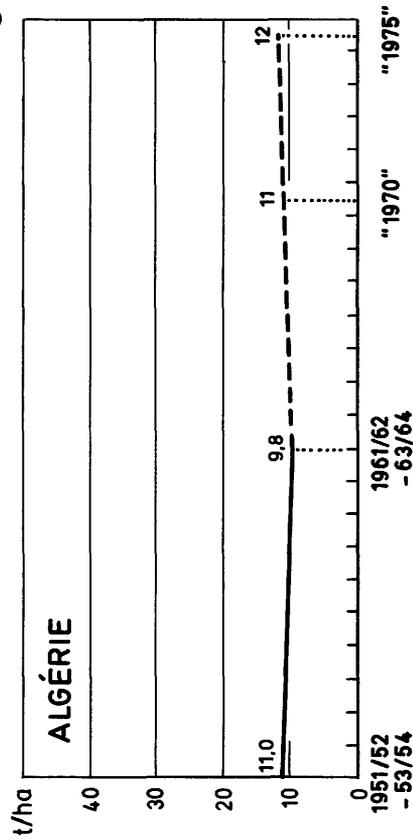
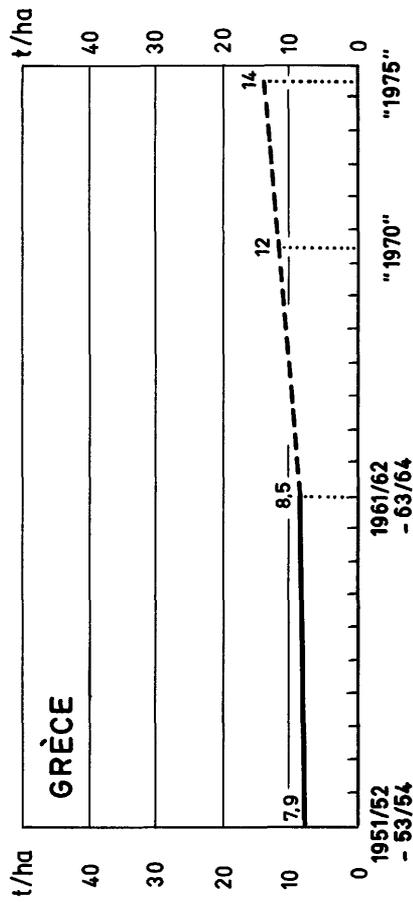
Evolution des rendements des agrumes dans les principaux pays producteurs du bassin méditerranéen et prévisions pour "1970" et "1975"

- tous agrumes, t/ha -



Graphique 12 - I

Evolution des rendements des agrumes dans les principaux pays producteurs
du bassin méditerranéen et prévisions pour "1970" et "1975"
- tous agrumes, t/ha -



CEE-DGVI-F 1-6702.17

Graphique 12 - II

D'autres pays, tel que la Libye, la Syrie, doublent aussi pratiquement leur production, suite surtout à une extension de superficie; il s'agit des pays où l'agrumiculture est encore relativement jeune, en pleine expansion rapide mais qui dans l'ensemble du Bassin méditerranéen présentent un poids encore modeste.

Une série de pays, actuellement producteurs moyens, Egypte, Grèce, Liban, Portugal, Turquie augmenteront leur production de façon considérable (plus de 60 à 100 %) mais leur part globale à la production du Bassin méditerranéen reculera légèrement (de 21 à 20 % de la production).

Pour les autres pays Algérie, Chypre, Iran, Jordanie, Tunisie, l'expansion de la production sera plus modeste (26 à 60 %). Leur part dans la production diminuera dès lors de façon sensible.

Il est évident que ces données doivent être interprétées à la lumière de l'incertitude des éléments de base que l'on a dû utiliser et du fait que ces éléments n'ont pas permis l'application de méthodes plus perfectionnées.

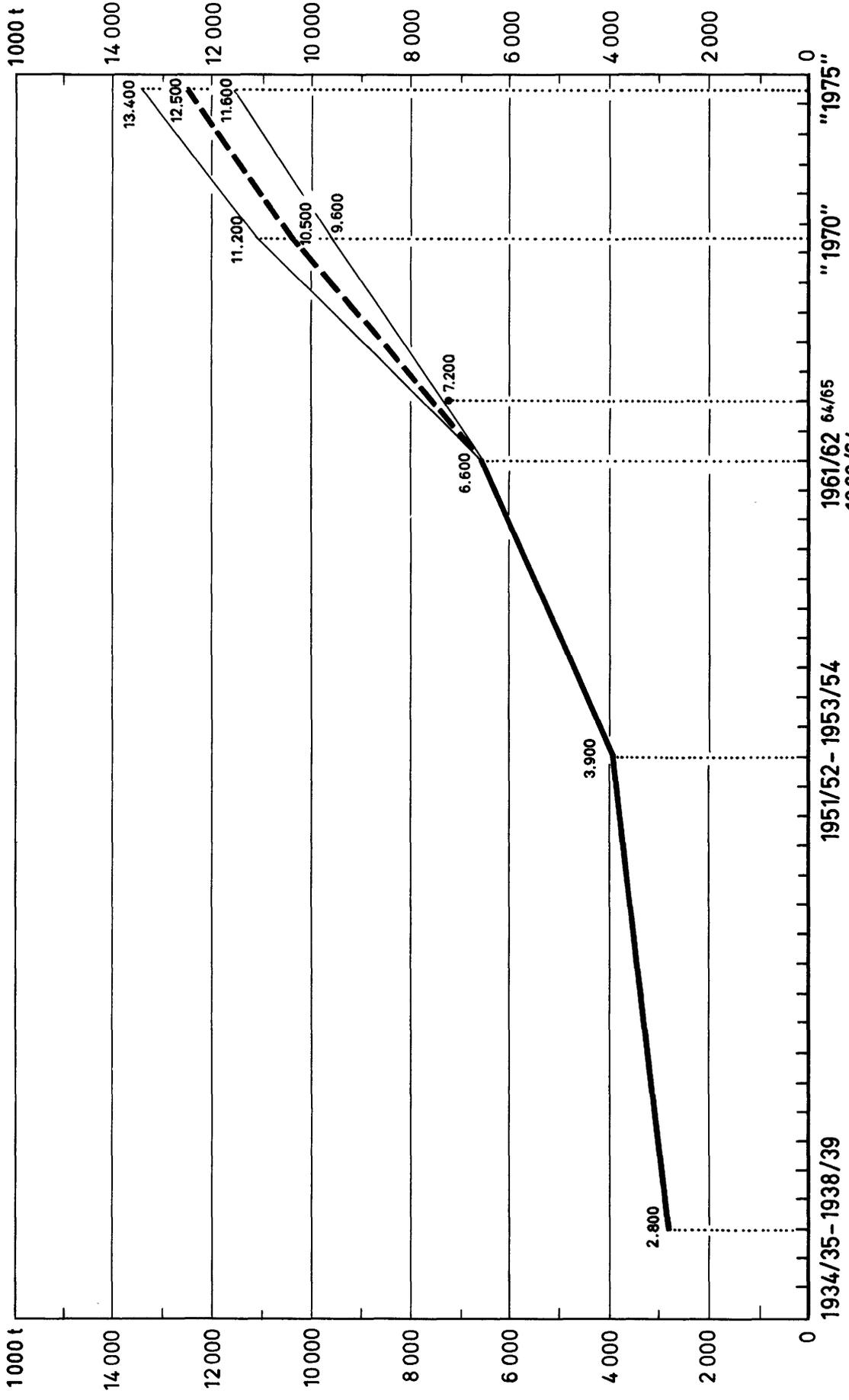
Le risque d'erreur d'évaluation est certes considérable pour les pays pris individuellement. Au contraire au niveau du Bassin méditerranéen, les compensations internes joueront, on peut évaluer cette marge d'erreur possible comme beaucoup plus limitée.

La production globale d'agrumes se situera vraisemblablement entre 9,8 et 11,2 millions de t en "1970" et entre 11,6 et 13,4 millions de t en "1975". (Voir graphique n°13).

D. La production d'agrumes des pays du Bassin méditerranéen et la production mondiale

Tenant compte des évolutions de la production future d'agrumes dans les pays du Bassin méditerranéen d'une part, et d'autre part, des évaluations établies par la FAO, on peut avancer une évaluation de la production mondiale d'agrumes. Celle-ci pourrait en "1970" atteindre quelque 28 millions de t. (voir tableau 32).

Evolution de la production d'agrumes dans les pays du bassin méditerranéen et prévisions pour "1970" et "1975" - tous agrumes, 1000t -



CEE - DG VI - F 1 - 6702.18

Graphique 13

Les pays du Bassin méditerranéen représenteront ainsi entre 37 et 38 % de la production mondiale d'agrumes, soit une part plus importante que celle de 1961/62 à 1963/64 (30 % - voir Tabl. 18).

Pour "1975" la production mondiale des agrumes pourrait atteindre quelque 35 à 36 millions de t. Les pays du Bassin méditerranéen produiront vraisemblablement quelque 12,5 millions de t. soit 35 % de la production mondiale de "1975". Leur part sera donc légèrement inférieure à celle évaluée pour "1970" mais supérieure à celle constatée au cours des dernières années.

Tout comme pour le Bassin méditerranéen l'importance relative des différents groupes d'agrumes dans la production mondiale ne devrait pas subir des modifications sensibles. Le groupe oranges-mandarines continuera probablement à représenter quelque 80 à 85 % de la production totale d'agrumes.

Tableau 32 - ESTIMATION DE LA PRODUCTION MONDIALE
D'AGRUMES EN "1970" et "1975"

	PRODUCTION TOTALE			
	"1970"		"1975"	
	Quantité (1.000 t)	%	Quantité (1.000 t)	%
Bassin méditerranéen	10.468	37,8	12.531	35,1
Amérique du Nord et Centrale	8.555	30,9	12.960	36,3
Amérique du Sud	5.365	19,4	5.460	15,3
Sud-Est Asiatique et Océanie	2.450	8,9	3.670	10,3
Afrique du Sud	830	3,0	1.085	3,0
Total mondial	27.668	100,0	35.706	100,0

Sources : Bassin méditerranéen - Tableau 31 page 118.

Autres pays : "1970" - FAO - CCP/Citrus/63/IO du 20 avril 1963
"1975" - FAO - CCP 67/3 - Extract - Octobre 1966

Pour autant que l'on puisse l'évaluer actuellement (1) la production mondiale d'agrumes subira au delà de "1975" une augmentation substantielle suite aux nouvelles et importantes plantations d'arbres dans plusieurs pays producteurs au cours des dernières années. Cependant il est possible - même dans le cas d'une culture arboricole à long cycle de production tels les agrumes - de corriger éventuellement la tendance de la production si l'on considère une période allant jusqu'à 1985. A cette époque les plantations réalisées après la guerre seront encore dans la phase de pleine production; mais si la situation de marché le rend indispensable, des adaptations pourront être faites par l'arrachage ou le renouvellement des plantations entreprises avant 1945.

(1) FAO - CCP/67/3 - Extract - Octobre 1966.

IIème PARTIE

"CONSOMMATION"

INTRODUCTION

La plus grande partie - plus de 80 % - de la production mondiale d'agrumes est consommée dans les pays producteurs. Environ 20 % seulement de la production mondiale sont exportés vers d'autres pays. Pour les pays industrialisés de l'Europe, les importations d'agrumes représentent la source la plus importante d'approvisionnement - et même la seule pour la majorité d'entre eux.

La consommation d'agrumes a fortement augmenté au cours des dernières années. Au début des années 1960 (1) la consommation avait doublé environ aussi bien par rapport à l'avant-guerre (2) que par rapport à l'immédiat après guerre (3). La population mondiale a par contre augmenté de moins de 50 % pendant cette même période. La consommation globale a augmenté pratiquement dans tous les pays. La consommation et les augmentations de la consommation sont cependant très inégalement réparties.

L'accroissement de la consommation par habitant est particulièrement forte dans les pays industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord où la demande est intense et qui, sauf pour les Etats-Unis et quelques pays européens du Bassin méditerranéen, n'ont pas de production nationale d'agrumes. La Grande-Bretagne constitue une exception importante et intéressante dont la situation particulière sera exposée ultérieurement.

Si, au cours des deux périodes précitées, ce groupe de pays consommait 50 % environ de la consommation mondiale d'agrumes, sa population représentait, immédiatement après la guerre, environ 20 % de la population mondiale et en 1961-63 un peu plus de 15 % seulement. L'augmentation de la population dans ce groupe de pays n'a été que de 20 % environ alors que le reste de la population mondiale a enregistré un accroissement d'environ 50 %.

-
- (1) Les données statistiques pour cette période se réfèrent - et dans la suite du texte également - à la moyenne des années civiles 1961 à 1963.
 - (2) Pour cette période, les données se réfèrent à la moyenne des années 1934 à 1938.
 - (3) Pour cette période, les données se réfèrent à la moyenne des années 1948 à 1952.

Chapitre I - APERÇU GENERAL DE LA CONSOMMATION

A partir de la production mondiale évaluée pour la période 1961-63 à environ 22 millions (1) de tonnes d'agrumes, on peut déduire une consommation apparente (2) moyenne par habitant qui, pour la population mondiale (3) serait de l'ordre de 7 kg par an (4). De ce total, 5,5 kg sont des oranges et mandarines, un peu moins d'un kg environ des citrons et à peu près 0,5 kg des pamplemousses.

Avant la guerre, cette consommation apparente était de l'ordre de 5 kg par habitant et par an, dont 4 kg d'oranges et mandarines et 0,5 kg environ respectivement pour les citrons et pour les pamplemousses (5). Après une augmentation durant les années d'après guerre, aucune augmentation de cette consommation apparente par habitant n'a plus été enregistrée depuis le début des années 1950 car l'accroissement de la population mondiale avait rejoint le taux d'accroissement de la production.

Une répartition régionale des quantités respectives d'agrumes disponibles montre des écarts considérables par rapport à cette moyenne mondiale, peu significative. Les différences sont dues aux conditions de production et au pouvoir d'achat dans les régions respectives (voir tableau 33). La consommation apparente régionale oscille entre des valeurs extrêmes très différentes qui vont de 1 kg environ par tête et par an (pays de l'Europe orientale) et 16 kg par tête et par an (Europe occidentale) à 32 kg par tête et par an (Amérique du Nord) et même 50 kg et plus dans certains pays producteurs du Bassin méditerranéen.

(1) 24,0 millions de t. pour la campagne 1964/65 selon tableau 18

(2) Il semble plus indiqué^{de} parler de "consommation apparente" et non de "consommation" tout court à cause du manque de précisions des statistiques. On comprend par "consommation apparente", la production totale plus les importations moins les exportations. Les quantités destinées à l'industrie de transformation, les écarts de triage, les pertes de poids, les déchets, les pertes par pourriture, etc. sont dès lors compris dans la "consommation apparente". Il n'y a pas de données suffisamment précises qui permettent d'évaluer ces postes. Il y a quelques années, en France le Conseil supérieur de l'Agriculture a estimé qu'entre l'arbre et l'assiette du consommateur, on a une perte de 30 % de la production. Il est à préciser que la consommation apparente ainsi calculée peut contenir certaine marge d'erreur, la production étant donnée par campagne, le commerce extérieur par années civiles.

(3) 3,1 milliards pour la moyenne des années 1961 à 1963 (d'après les données de la FAO).

(4) Avec une production de 24,0 millions de tonnes en 1964/65 et une population mondiale arrondie de 3,3 milliards d'habitants (v. Annuaire 1965, FAO), la consommation apparente atteint environ 7,5 kg par tête et par an.

(5) On admet une population de 2,2 milliards pour la moyenne des années 1934 à 1938 (d'après les données de la FAO)

TABLEAU 33 : LA DISTRIBUTION REGIONALE DE LA PRODUCTION, DU COMMERCE ET DE LA CONSOMMATION D'AGRUMES

Région (1)	1934-38					1951-53					1957-59					1961-63				
	I	II	III	IV	V	I	II	III	IV	V	I	II	III	IV	V	I	II	III	IV	V
Europe	2,0	1,2	1,7	2,5	7	2,4	1,3	2,0	3,1	8	3,0	1,2	2,6	4,4	11	3,7	1,5	3,1	5,3	12
Europe occidentale	2,0	1,2	1,5	2,4	8	2,4	1,3	1,9	3,1	11	3,0	1,2	2,5	4,3	14	3,7	1,5	2,9	5,1	16
Europe orientale	-	-	0,1	0,1	0	-	-	0,1	0,1	0	-	-	0,3	0,3	1	-	-	0,3	0,3	1
Amérique du Nord et Centrale	4,0	0,2	0,1	3,8	21	7,8	0,4	0,3	7,7	34	8,2	0,5	0,3	8,0	32	7,9	3,7	0,3	7,8	28
Amérique du Sud	2,6	0,2	0	2,5	29	2,9	0	0	2,9	25	3,5	0,1	0	3,4	26	4,1	0,2	0	3,9	26
Proche-Orient	0,8	0,3	0	0,5	5	1,0	0,4	0	0,3	2	1,4	0,5	0,1	1,0	8	1,9	0,5	0,1	1,7	2
Extrême-Orient	1,0	0,1	0,1	1,0	2	1,0	0	0	1,1	1	1,7	0,1	0,1	1,7	1	1,7	0	0,1	1,7	2
Afrique	0,4	0,2	0	0,2	2	0,8	0,5	0	0,4	2	1,3	0,8	0	0,5	3	1,6	0,8	0	0,7	3
Océanie	0,1	0	0	0,1	10	0,2	0	0	0,2	12	0,2	0	0	0,2	13	0,2	0	0	0,2	14
Total mondial	10,8	2,2	2,0	10,6	5	16,1	2,5	2,4	16,1	7	19,6	3,1	3,2	19,7	7	21,9	3,5	3,6	22,1	7
Hémisphère du Nord	9,1	1,9	1,9	9,1	.	13,9	2,5	2,4	13,8	.	16,1	2,8	3,1	16,4	.	17,2	3,1	3,6	17,6	.
Hémisphère du Sud	1,8	0,3	0,1	1,5	.	2,3	0,2	0	2,2	.	3,3	0,3	0	2,9	.	3,9	0,3	0	3,6	.

Sources : FAO, Production Yearbook, Rome, différentes années
 FAO, Trade Yearbook, Rome, différentes années
 (1) selon la classification de FAO.

I. Production en millions de T. : Estimations de la FAO pour les campagnes correspondant à l'année indiquée.
 Ces chiffres de production ne tiennent pas compte des différences d'évaluation pour les pays du Bassin Méditerranéen entre les estimations des auteurs et celles de la FAO (voir Partie I - Tableau 18 page 69).

II. Exportations)
 III. Importations) en millions de T : estimations de la FAO basées sur l'année civile

IV. Disponibilités en millions de T

V. Consommation apparente par tête en kilos basée sur les chiffres de population de l'année se situant au milieu de la période indiquée (sauf pour 1934-38 : les chiffres de population de 1937).

Certaines régions enregistrent par rapport à la période d'avant-guerre un accroissement de la consommation par habitant supérieur à la tendance générale alors que dans d'autres régions, ou au cours d'autres périodes, on a dû noter une certaine stagnation et même une tendance à la baisse. Certains mouvements particuliers des tendances de la consommation sont également à remarquer en ce qui concerne les diverses variétés d'agrumes en particulier les citrons et les grape-fruits. Dès lors les données régionales ne suffisent pas si l'on veut faire une analyse de la consommation. Une étude détaillée est nécessaire.

Les pays ou les régions peuvent se diviser en deux grands groupes en fonction des caractéristiques de la consommation. Ces deux groupes à leur tour peuvent se subdiviser en deux sous-groupes :

A. Les pays producteurs qui produisent eux-mêmes exclusivement ou pour une large part les agrumes qu'ils consomment.

Les pays exportateurs exportent une part élevée de leur production. Le marché intérieur se limite alors à la consommation locale qui est fonction de l'importance de la population non agricole.

Les pays à économie de subsistance dans lesquels la part prépondérante ou la plus importante de la production est consommée par les producteurs eux-mêmes, peuvent ne pas être pris en considération ici dans la mesure où ils ne disposent pas d'un potentiel considérable susceptible de fournir rapidement des excédents pour l'exportation.

B. Les pays importateurs dont la consommation est couverte exclusivement ou pour une part prépondérante par les importations. Dans ce groupe, il existe une différence considérable entre :

- a) pays à niveau de revenu élevé où la demande est déterminée par un pouvoir d'achat élevé dans un système de libre importation,
- b) pays à faible niveau de revenu où la demande est faible et où les importations sont entièrement libres ou dans une certaine mesure réglementées par des dispositions concernant les devises,
- c) pays à économies centralisées où les importations sont entièrement réglementées par l'Etat.

Dans le cadre de la présente étude il faut se limiter à l'étude de la consommation d'agrumes :

- 1) dans les Etats riverains du Bassin méditerranéen
- 2) dans les Etats membres de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.)
- 3) dans les Etats membres de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E.)
- 4) dans les pays de l'Europe orientale.

Etant donné que les Etats membres de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. comptent parmi les plus importants consommateurs d'agrumes et que l'on dispose pour ces pays d'informations plus complètes et précises que pour les autres, l'étude de la consommation débutera par l'examen de la consommation d'agrumes au sein de ces pays.

Il s'avère d'autre part que l'interdépendance des marchés entre pays producteurs et pays consommateurs est faible hors de ces régions. Néanmoins, la situation aux Etats-Unis et au Canada sera étudiée brièvement à titre de comparaison.

Chapitre II.-- LA CONSOMMATION D'AGRUMES DANS LES PAYS D'EUROPE ET
DANS LE BASSIN MEDITERRANEE

§ I. COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

A. La consommation apparente globale d'agrumes

La consommation apparente globale était de 3 millions de t. environ en moyenne pour les années 1961-63. Elle est ainsi à peu près deux fois et demie supérieure à celle de la période d'avant-guerre. Pour les seules dix dernières années, l'augmentation annuelle moyenne de la consommation apparente a dépassé 5 % (voir tableau 34). Mais chaque année, on peut noter dans les principaux pays importateurs, des variations sensibles sous l'influence de la production.

La consommation apparente consiste actuellement pour 82 % en oranges et mandarines. Avant la guerre, ce pourcentage n'était encore que de l'ordre de 75 % environ (voir tableau 35).

Ces variations se font principalement au détriment de la part relative des citrons qui de 23 % avant la guerre est tombée actuellement à 16 %. La consommation de citrons en chiffres absolus a cependant presque doublé (de 247.000 à 467.000 t.--voir tableau 36).

Malgré une part relative qui reste faible, la consommation de produits appartenant au groupe "pamplemousses" a suivi une évolution particulièrement dynamique. Le pourcentage de cette consommation est passé de 0,8 à 2,4 % de la consommation totale d'agrumes au cours de la période 1951/53 à 1961/63. La consommation en chiffres absolus a plus que quadruplé au cours de cette même période avec un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 17 %. Ces augmentations si fortes en pourcentage ne signifient pas grand-chose cependant, étant donné le niveau très faible des quantités consommées initialement. La consommation a atteint actuellement 71.000 t. (voir tableau 37).

TABLEAU 34 - LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE D'AGRUMES DANS LES ETATS MEMBRES DE LA C.E.E.

Consommation totale en 1.000 t.
Consommation par tête en Kg.

Moyennes des périodes	1934-38		1951-53		1957-59		1961-63	
	Total	Par tête						
Allemagne Rép. Féd. (1)	184,7	4,5	389,3	7,6	657,3	12,1	851,1	14,9
Belgique/Luxembourg	85,9	10,0	127,7	14,2	126,5	13,5	138,2	14,4
France	292,8	7,1	570,6	13,5	673,7	15,0	735,1	15,6
Italie	434,4	10,4	623,6	13,2	778,3	15,9	1.004,5	20,1
Pays-Bas	78,8	9,4	89,9	8,6	155,5	14,0	209,9	17,7
Total CEE	1.076,6	7,6	1.801,1	11,3	2.352,3	14,2	2.938,8	16,7
Répartition en pourcent (2)								
Allemagne Rép. Féd.	17	59	21	68	27	85	29	89
Belgique/Luxembourg	8	139	7	126	5	95	5	86
France	27	93	32	120	28	106	25	93
Italie	41	136	35	117	33	112	34	120
Pays-Bas	7	123	5	77	7	99	7	106
Total CEE	100	100	100	100	100	100	100	100
Evolution de la consommation 1951-53 = 100								
Allemagne Rép. Féd.	47	59	100	100	169	158	219	196
Belgique/Luxembourg	67	70	100	100	99	95	108	102
France	51	52	100	100	118	112	129	116
Italie	70	79	100	100	125	121	161	152
Pays-Bas	88	109	100	100	174	162	233	206
Total CEE	60	68	100	100	133	126	163	149

(1) Les données pour 1934-38 se rapportent au territoire actuel de la République fédérale.

(2) Pour la consommation par tête la moyenne des pays de la C.E.E. est égale à 100.

Source : Calculs des auteurs : Population : OSCE, "L'Evolution démographique dans les pays de la Communauté de 1950 à 1965", Extrait du Bulletin général de statistiques; 1966, n° 2 - chiffres corrigés (v. annexe - Tabl. I)

Consommation : Chiffres fournis par les statistiques de la FAO (FAO, World crop statistics - FAO, Trade Yearbook, 1952-1965).

TABLEAU 35 - LA CONSOMMATION ACTUELLE APPARENTE D'ORANGES ET DE MANDARINES DANS LES ETATS MEMBRES DE LA C.E.E.

Consommation totale en 1.000 T.
Consommation par tête en kilos

Moyennes des périodes	1934-38		1951-53		1957-59		1961-63	
	Total	Par tête						
Allemagne Rép. Féd. (1)	138,5	3,4	323,2	6,3	532,8	9,8	702,3	12,3
Belgique/Luxembourg	73,2	8,5	112,2	12,5	107,5	11,4	118,8	12,4
France	258,7	6,2	522,1	12,3	600,3	13,4	636,3	13,5
Italie	275,1	6,6	449,5	9,5	585,5	11,9	750,6	15,0
Pays-Bas	71,0	8,5	83,7	8,0	143,7	12,8	192,8	16,3
Total CEE	814,5	5,8	1.490,7	9,3	1.969,8	11,7	2.400,8	13,7
Répartition en pourcent (2)								
Allemagne Rép. Féd.	17	59	22	68	27	84	29	90
Belgique/Luxembourg	9	147	7	134	5	98	5	91
France	32	107	35	133	31	115	27	99
Italie	34	114	30	102	30	102	31	109
Pays-Bas	8	146	6	86	7	110	8	119
Total CEE	100	100	100	100	100	100	100	100
Evolution de la consommation								
1951-53 = 100								
Allemagne Rép. Féd.	43	53	100	100	165	155	217	194
Belgique/Luxembourg	65	68	100	100	96	92	106	99
France	49	50	100	100	115	109	122	110
Italie	61	70	100	100	130	126	167	158
Pays-Bas	85	105	100	100	172	160	230	203
Total CEE	55	62	100	100	132	125	161	147

(1) Les données pour 1934-38 se rapportent au territoire actuel de la République fédérale

(2) Pour la consommation par tête la moyenne de la CEE égale à 100

Source : v. Tabl. 34

TABLEAU 36 - LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE DE CITRONS ET AUTRES ESPECES DANS LES ETATS-MEMBRES DE LA C.E.E.

Consommation totale en 1.000 T.
Consommation par tête en kilos

Moyenne des périodes	1934-38		1951-53		1957-59		1961-63	
	Total	Par tête						
Allemagne Rép. Féd. (1)	46,2	1,1	64,9	1,3	105,3	1,9	118,2	2,1
Belgique/Luxembourg	5,8	0,7	9,2	1,0	12,6	1,3	13,2	1,4
France	29,9	0,7	42,6	1,0	55,0	1,2	72,2	1,5
Italie	159,3	3,8	174,1	3,7	192,8	3,9	253,8	5,1
Pays-Bas	5,7	0,7	4,5	0,4	7,6	0,7	8,6	0,7
Total C.E.E.	248,9	1,8	295,4	1,8	373,3	2,2	467,0	2,7
Répartition en pourcent (2)								
Allemagne Rép. Féd.	19	65	22	69	28	88	26	79
Belgique/Luxembourg	2	39	3	56	3	60	3	52
France	12	41	14	55	15	56	15	58
Italie	65	218	59	199	52	178	54	190
Pays-Bas	2	39	2	24	2	31	2	27
Total C.E.E.	100	100	100	100	100	100	100	100
Evolution de la consommation 1951-53 - 100								
Allemagne Rép. Féd.	71	89	100	100	162	152	184	164
Belgique/Luxembourg	63	66	100	100	136	138	143	134
France	70	72	100	100	129	122	170	153
Italie	92	104	100	100	111	107	146	138
Pays-Bas	127	156	100	100	169	156	191	167
Total C.E.E.	84	95	100	100	126	120	158	144

(1) Les données pour 1934-38 se rapportent au territoire actuel de la République fédérale

(2) Pour la consommation par tête la moyenne de la C.E.E. est égale à 100

Source : v. Tabl. 34

TABLEAU 37. - LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE DE PAMPLEMOUSES ET AUTRES DANS LES ETATS-MEMBRES DE LA C.E.E.
 Consommation totale en 1.000 T.
 Consommation par tête en kilos

Moyennes des périodes	1934-38		1951-53		1957-59		1961-63	
	Total	Par tête						
Allemagne Rép. Féd. (1)	6,9	0,8	1,2	0,6	19,1	0,4	29,6	0,5
Belgique/Luxembourg	6,2	0,1	6,3	0,7	6,5	0,7	6,2	0,6
France	-	-	5,9	0,1	18,4	0,4	26,6	0,6
Italie	2,1	-	-	-	-	-	0,1	-
Pays-Bas	-	0,3	1,7	0,2	5,1	0,5	8,5	0,7
Total CEE	15,2	0,1	15,1	0,1	48,8	0,3	71,0	0,4
Répartition en pourcent (2)								
Allemagne Rép. Féd.	45	744	8	26	40	122	42	129
Belgique/Luxembourg	41	139	42	738	-	238	9	160
France	-	-	39	149	37	142	37	140
Italie	14	232	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	-	-	11	170	10	157	12	178
Total CEE	100	100	100	100	100	100	100	100
Evolution de la consommation								
Allemagne Rép. Féd.	110	115	100	100	1.592	1.454	2.467	2.147
Belgique/Luxembourg	105	107	100	100	103	99	98	93
France	-	-	100	100	312	293	451	404
Italie	124	156	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	-	-	100	100	-	284	500	450
Total CEE	101	114	100	100	323	307	470	429

(1) Les données pour 1934-38 se rapportent au territoire actuel de la République fédérale

(2) Pour la consommation par tête la moyenne de la CEE est égale à 100

Source : v. Tabl. 34

B. Sources d'approvisionnement

a. Propre production

Seule dans la C.E.E., l'Italie a une production nationale notable d'agrumes. Celle-ci correspond (1961/62-1963/64) en théorie à environ la moitié (49 %) de la consommation globale de la C.E.E. (voir tableaux 38 et 39). Cette proportion a diminué depuis la période d'avant-guerre pour passer de 69 % à 53 % au début des années 1950. Plus des deux tiers de la production italienne d'agrumes (80 % même pour les oranges) sont consommés dans le pays; avant la guerre ce pourcentage n'était encore que de 59 %, en 1951/53 de 65 %. Les exportations totales d'agrumes de l'Italie pourraient couvrir entre 20 et 25 % des besoins d'importations des autres Etats membres de la C.E.E. En réalité toutefois, l'Italie exporte essentiellement (plus de 55% des exportations totales en agrumes de l'Italie au cours des dernières années) vers les pays non membres de la CEE. La part relative des exportations italiennes d'agrumes vers la C.E.E. a diminué aussi bien en valeur relative qu'en valeur absolue (voir Partie III "Echanges").

Les importations effectives d'agrumes de la C.E.E. proviennent (1961/62-1963/64) pour 10 % seulement d'Italie. Toutefois, la part de l'Italie aux livraisons de citrons aux cinq autres pays membres de la C.E.E. représente à peu près 53 %. Sur les importations d'oranges, 4 % seulement proviennent d'Italie.

Les exportations italiennes d'agrumes destinées aux autres Etats membres de la C.E.E. vont principalement à la République fédérale d'Allemagne. Les exportations italiennes d'agrumes vers ce pays représentent plus d'un tiers des exportations italiennes globales d'agrumes.

b. Importations

Environ 90% des importations globales d'agrumes des Etats membres de la CEE proviennent aujourd'hui de pays tiers. La part proportionnelle des pays du Bassin méditerranéen ensemble est de l'ordre de 80-85 % (1). Les fournisseurs les plus importants sont l'Espagne avec 38 %, les pays du Maghreb avec 29 % et Israël avec 7 %. La part proportionnelle des livraisons de ces pays et groupes de pays a augmenté en valeur relative et en valeur absolue surtout au cours des dix dernières années. Cet accroissement se fait surtout au détriment des U.S.A. qui aujourd'hui ne fournissent que 4 % environ des importations de la C.E.E. dont près de la moitié de citrons.

(1) dont environ 10 % provenant de l'Italie.

C. Consommation par tête

La consommation apparente par habitant sur la moyenne des Etats membres de la C.E.E. était en 1961-63 de près de 17 kg par an pour tous les agrumes, si l'on tient compte d'une consommation globale de 3 millions de t. et d'une population de 175 millions d'habitants. cours de l'année 1964, cette consommation a atteint environ 19 kg. Cette consommation est à rapprocher de celle des Etats-Unis qui atteint 34 kg par tête et par an en 1961-63 (1). La consommation par tête dans la CEE est en augmentation de 119 % par rapport à la période d'avant-guerre. Pour les seules dix dernières années, l'accroissement de la consommation en moyenne par tête pour l'ensemble de la C.E.E. atteint 49 % (voir tableau 34).

D. Les variétés consommées

Les données statistiques ne permettent pas de donner une vue générale exacte de la part relative des diverses variétés dans la consommation globale d'oranges et de mandarines. D'après les données que l'on possède pour les principaux pays importateurs, on peut estimer qu'environ 20 à 25 % des agrumes consommés sont des mandarines, clementines et Satsumas. Parmi celles-ci, les variétés avec peu de pépins prennent une importance croissante.

Parmi les oranges, les variétés sans pépins ou avec peu de pépins jouent un rôle important. Leur importance relative croît constamment et elles occupent actuellement les premières places. Bien que la consommation d'oranges d'été ait fortement augmenté surtout ces derniers temps, leur part relative, de près de 10 %, dans la consommation globale reste presque inchangée par suite de la forte augmentation de la consommation globale. Une tendance certaine se dessine en faveur de la consommation permanente d'agrumes pendant toute l'année. Mais les oranges continuent d'être consommées en majorité pendant la "saison" c'est-à-dire pendant les mois d'hiver.

(1) La consommation d'agrumes sous toutes ses formes a atteint aux U.S.A. 39 kg en 1960 et a connu depuis lors une baisse; elle n'atteint que 28,5 en 1964 et 32,9 kg en 1965. La part des agrumes consommés à l'état frais était de 15,3 kg par tête en 1960, de 12,3 kg en moyenne pour 1961-63, de 11,7 kg en 1964 et de 13,1 kg en 1965 (voir tableau 49 - page 183)

TABLEAU 38.- SOURCES D'APPROVISIONNEMENT DE LA C.E.E. EN AGRUMES

Moyenne 1961/62-1963/64

	Consom- mation totale (1)	Importations						Reste du monde	
		Totales	en provenance des pays du bassin méditerranéen						
			Italie		Autres pays du BM				
		1000 t	1000 t	1000 t	% (2)	1000 t	% (2)	1000 t	% (2)
<u>Oranges et mandarines</u>									
C.E.E.	2.401	1.770	77	4,3	1.423	80,4	270	15,3	
C.E.E. sans Italie	1.650	1.770	77	4,3	1.423	80,4	270	15,3	
Italie	751	-	-	-	-	-	-	-	
<u>Citrons et autres (3)</u>									
C.E.E.	467	232	124	53,5	56	24,1	52	22,4	
C.E.E. sans Italie	213	232	124	53,5	56	24,1	52	22,4	
Italie	254	-	-	-	-	-	-	-	
<u>Pamplemousses (4)</u>									
C.E.E.	71	85	48	56,5	37	43,5	
C.E.E. sans Italie	71	85	48	56,5	37	43,5	
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	
<u>Total agrumes</u>									
C.E.E.	2.939	2.087	201	9,6	1.527	73,2	359	17,2	
C.E.E. sans Italie	1.934	2.087	201	9,6	1.527	73,2	359	17,2	
Italie	1.005	-	-	-	-	-	-	-	

(1) voir tableaux 34 à 37

(2) en % des importations totales

(3) les importations se rapportent aux rubriques "citrons, limons, limes"

(4) les importations se rapportent aux rubriques "agrumes non dénommés ailleurs"

TABLEAU 39.- DESTINATION DE LA PRODUCTION ITALIENNE D'AGRUMES

Moyenne 1961/62 - 1963/64

	Produc- tion	Consommation dans le pays		Exportations (3)					
				Totales		Vers autres EM de le C.E.E.		Vers le reste du monde	
		1000 t	1000 t	% (1)	1000 t	% (1)	1000 t	% (2)	1000 t
Oranges et manda- rines	941	751	80	190	20	80	42	110	58
Citrons et autres	504	254	50	250	50	122	49	128	51
Pamplemousses	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Agrumes	1.445	1.005	70	440	30	202	46	238	54

(1) % de la production

(2) % des exportations totales

(3) par année calendaire

E. La consommation apparente dans les différents Etats membres de la C.E.E.

La consommation dans les divers pays membres de la C.E.E révèle certaines particularités et certaines différences caractéristiques par rapport au tableau général de la consommation.

a. ITALIE

La consommation d'agrumes la plus élevée par habitant (20,0 kg en 1961-63, dont 15,0 kg d'oranges et mandarines) est celle de l'Italie, sauf exceptionnellement au cours des années de mauvaises récoltes. Bien que son niveau ait déjà été relativement élevé, la consommation par habitant a augmenté au cours des dix dernières années encore d'un peu plus de la moitié. Rien n'indique encore que la courbe d'accroissement doive fléchir sensiblement à l'avenir.

La consommation italienne représente environ 34 % de la consommation globale d'agrumes de la C.E.E. L'accroissement de la population italienne et l'augmentation de son revenu, sont dès lors des éléments de première importance qui influenceront la structure de la consommation de la C.E.E..

L'Italie étant d'autre part le seul pays producteur important et en même temps exportateur de la C.E.E., toute modification de consommation interne exerce une influence sur ses possibilités de production et d'exportations et inversement.

Une autre particularité de la consommation italienne réside dans la part relative élevée de la consommation de citrons dans la consommation globale d'agrumes (environ un quart); ce phénomène pourrait peut-être s'expliquer par les habitudes de consommation et par la position particulière de l'Italie comme pays producteur. Même si une partie des citrons est exportée sous forme de produits transformés qui n'ont pas pu être pris en considération lors du calcul de la consommation apparente, la consommation de citrons par habitant est en Italie considérablement supérieure à la moyenne des pays de la C.E.E.

b. FRANCE

En France la consommation d'agrumes par habitant est élevée et a atteint en 1961-63 presque 16 kg et dépassé 17 kg en 1965. Le pays ne dispose pas d'une production nationale notable et importe jusqu'à présent plus de la moitié de ses agrumes dans le cadre d'accords bilatéraux particuliers (contingents et droits de douane préférentiels) (1) en provenance des Etats du Maghreb autrefois sous sa dépendance.

Quelques années seulement après la guerre mondiale, le niveau de la consommation par habitant, pour l'ensemble des agrumes, avait presque doublé par rapport à l'avant-guerre. La tendance à l'augmentation de la consommation est plus faible actuellement. Au cours de la période entre 1951-53 et 1961-63, la consommation par habitant a augmenté globalement et par an de 1,5 % en moyenne. La consommation a enregistré une augmentation plus forte pour les pamplemousses et les citrons mais ces espèces d'agrumes, ne sont consommées qu'en des quantités peu importantes.

La France consomme environ un quart des quantités totales d'agrumes disponibles dans la C.E.E. La population de la France représente un peu plus d'un quart de la population de la C.E.E. L'évolution de la consommation en France a donc une influence considérable sur la tendance de la consommation en général de la C.E.E.

c. R.F. ALLEMAGNE

La République fédérale est actuellement en tête des Etats membres de la C.E.E. pour les importations d'agrumes.

La consommation en République fédérale d'Allemagne, représentait en 1961-63 environ 30 % de la consommation globale de la C.E.E. pour un tiers de sa population. Son évolution constitue le troisième facteur principal de la consommation d'agrumes dans la Communauté. L'Allemagne est le principal client de l'Italie mais l'Italie n'est pas son principal fournisseur de ces produits.

(1) Voir Partie III - "Echanges" , pages 262-263.

Avant la guerre, la consommation par habitant était la plus faible parmi les pays faisant actuellement partie de la C.E.E. L'augmentation de la consommation enregistrée après la guerre a été la plus forte d'Europe en valeur relative et en valeur absolue. Avec 15 kg environ par habitant et par an, en 1961-63, la consommation a presque doublé au cours de ces dix dernières années et depuis l'avant-guerre elle a plus que triplé. En 1965 elle a dépassé 17 kg. La consommation actuelle est légèrement inférieure à la moyenne de la C.E.E. Jusqu'à présent aucune modification de la tendance à l'augmentation de la consommation n'est à noter.

d. PAYS-BAS

L'évolution la plus dynamique de la consommation enregistrée ces derniers temps est celle des Pays-Bas. La consommation d'avant-guerre d'environ 9 kg par habitant et par an était presque égale en 1951-53. Depuis lors, la consommation par habitant a doublé et atteint quelque 18 kg par habitant et par an en 1961-63. En 1965 elle a atteint près de 20 kg.

Toutefois les quantités totales consommées et l'importance de la population sont des éléments qui n'exercent qu'une influence limitée sur l'évolution de la consommation d'agrumes pour l'ensemble de la C.E.E.

e. BELGIQUE-LUXEMBOURG

L'évolution de la consommation dans l'Union économique belgo-luxembourgeoise suit un cours contraire à la tendance générale. La consommation d'avant-guerre par habitant était déjà dépassée de 40 % en 1951-53. L'augmentation ne s'est pas poursuivie et en 1957-59 une certaine baisse de consommation par habitant avait déjà été enregistrée. Celle-ci n'a été rattrapée peu à peu que depuis 1960. Une légère augmentation a été observée en 1964 et 1965 la consommation ayant presque atteint 17 kg.

La cause de cet écart considérable par rapport à l'évolution générale au sein de la C.E.E. ne peut s'expliquer par les principaux facteurs d'évolution valables partout ailleurs - accroissement de la population et évolution du pouvoir d'achat. Une modification des habitudes de consommation est vraisemblable car la consommation est certainement inférieure à

la limite de saturation constatée dans d'autres pays aux conditions de vie semblables. La Belgique et le Luxembourg sont parmi les pays de la C.E.E. où le revenu par habitant est le plus élevé. L'importance relative assez faible de la population et des quantités importées limite cependant la portée de cette évolution particulière. Elle ne peut être considérée non plus comme un modèle de l'évolution générale.

§ II. PAYS DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE ECHANGE (AELE)

A. Consommation apparente

La consommation apparente d'agrumes a été de l'ordre d'un million de tonnes dans les Etats membres de l'AELE en moyenne des années 1961 à 1963. Le nombre d'habitants était de 91 millions, soit un peu plus de la moitié de la population de la C.E.E., mais la consommation ne représente qu'un peu plus d'un tiers de la consommation de la C.E.E.

La consommation moyenne par habitant était de l'ordre de 11 kg soit environ un tiers de moins que la consommation par habitant dans la C.E.E.

Contrairement à l'évolution enregistrée dans les pays de la C.E.E., la consommation par habitant était encore au cours de la période 1951 à 1953 inférieure d'environ 18 % au niveau d'avant-guerre. Depuis lors, la consommation globale a augmenté de près d'un tiers et la consommation par habitant de près d'un quart (voir tableau 40).

En moyenne, la population des pays de la zone de libre échange (1) a augmenté de 1934-38 à 1961-63 à un rythme moins élevé (16 %) que celle des pays de la C.E.E. (24%) (2). Le revenu national comme aussi d'ailleurs les dépenses privées de consommation par habitant (3) ont subi depuis 1951-53, en moyenne pour les pays de la zone de libre échange une augmentation également moins importante (de 100, l'indice est passé à 175 ou 169) que celle des pays de la C.E.E. (de 100 l'indice est passé à 202 ou 182). Le niveau absolu du revenu national et des dépenses de consommation par habitant a été par contre, depuis 1951-53 et jusqu'à aujourd'hui constamment plus élevé dans les pays de la zone de libre échange (revenu national égal respectivement à 653 et 1.145 dollars, dépenses de consommation 529 et 892 dollars respectivement) que dans les pays de la C.E.E. (revenu national égal respectivement à 496 et 1.001 dollars, dépenses de consommation égales à 429 et 793 dollars respectivement). D'après les facteurs déterminants de la consommation d'agrumes qui seront à discuter ultérieurement, on aurait donc dû avoir en 1951-53 une consommation par habitant plus élevée en valeur absolue dans les pays membres de l'A.E.L.E.

(1) voir annexe-tabl. 2 - (2) voir annexe-tabl. 1

(3) les données concernant le revenu national ou les dépenses de consommation sont empruntées au UN Yearbook of National Account Statistics et OECD Yearbook of National Account Statistics (plusieurs années). Les revenus par tête ont été calculés sur cette base.

TABLEAU 40 - LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE D'ARGUMENTS DANS LES PAYS DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE ECHANGE

Moyenne de la période	1934-38		1951-53		1957-59		1961-63	
	total	par tête						
Consommation totale en 1.000 t								
Consommation par tête en kg								
Autriche	26,0	3,8	23,4	3,4	74,2	10,6	87,3	12,3
Danemark	12,3	3,2	30,8	7,1	34,4	7,6	46,2	9,8
Grande Bretagne	642,7	13,6	446,4	8,8	450,9	8,7	490,0	9,1
Norvège	23,0	7,9	32,1	9,6	48,5	13,7	53,3	14,6
Portugal	65,9	8,9	82,9(1)	9,8	111,9	12,8	152,3	16,9
Suède	40,4	6,4	94,0	13,2	91,5	12,4	102,2	13,5
Suisse	36,8	8,8	75,8	15,8	85,1	16,4	100,3	17,7
Total pays de l'AELE	847,1	10,8	765,3	9,1	896,4	10,1	1.031,6	11,3
Répartition en pourcentage (2)								
Autriche	3	36	3	37	8	106	8	109
Danemark	1	30	4	77	4	75	4	87
Grande Bretagne	76	126	57	96	50	86	48	81
Norvège	3	74	4	106	5	135	5	129
Portugal	8	83	10	107	13	126	15	150
Suède	5	60	12	144	10	122	10	119
Suisse	4	82	10	173	10	161	10	157
Total pays de l'AELE	100	100	100	100	100	100	100	100
Evolution de la consommation (1951-53 = 100)								
Autriche	111	114	100	100	317	315	373	362
Danemark	40	46	100	100	112	108	150	139
Grande Bretagne	144	155	100	100	101	99	110	104
Norvège	72	82	100	100	151	143	166	152
Portugal	79	91	100	100	135	131	184	172
Suède	43	49	100	100	97	94	109	103
Suisse	49	56	100	100	112	104	132	112
Total pays de l'AELE	108	118	100	100	114	111	131	124

(1) Selon "FAO-Annuaire": 78.000 t

(2) Pour la consommation par tête et par an, la moyenne des pays de l'AELE est égale à 100

Source: Calculs basés sur les statistiques de FAO, World Crop Statistics, 1966, éventuellement corrigés sur base des évaluations de production (cf. tableau 14 - 1ère Partie) - FAO, Trade Yearbook, 1952 - 1965 - Les chiffres de la population sont basés sur le tableau 2 en annexe.

TABLEAU 41 - LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE D'ORANGES, MANDARINES ET CITRONS DANS LES PAYS DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE ECHANGE

Moyenne de la période	1934-38		1951-53		1957-59		1961-63	
	total 1000 t	par tête kg						
ORANGES ET MANDARINES								
Autriche	17,3	2,5	15,0	2,2	55,8	8,0	64,7	9,1
Danemark	9,9	2,6	25,9	5,9	27,5	6,1	37,5	8,0
Grande Bretagne	524,0	11,1	376,2	7,4	372,7	7,2	396,5	7,4
Norvège	23,0	7,9	32,1	9,6	45,0	12,7	49,9	13,7
Portugal	59,9	8,1	74,9	8,8	102,6	11,7	140,3	15,6
Suède	36,9	5,9	87,9	12,3	83,9	11,3	94,4	12,5
Suisse	26,6	6,3	58,3	12,1	63,7	12,2	77,0	13,6
Total pays de l'AELE	697,6	8,9	670,3	7,8	751,1	8,5	860,3	9,4
CITRONS ET AUTRES ESPECES								
Autriche	8,7	1,3	8,4	1,2	17,7	2,5	21,4	3,0
Danemark	2,4	0,6	4,2	1,0	5,1	1,1	6,2	1,3
Grande Bretagne	59,7	1,3	28,3	0,6	32,4	0,6	34,1	0,6
Norvège	-	-	-	-	3,1	0,9	2,3	0,6
Portugal	6,0	0,8	8,0	0,9	8,7	1,0	10,3	1,1
Suède	2,2	0,3	4,5	0,6	4,5	0,6	4,9	0,6
Suisse	10,2	2,4	14,6	3,0	14,0	2,7	16,3	2,9
Total pays de l'AELE	89,2	1,1	68,0	0,8	85,4	1,0	95,5	1,0

Source: Voir tableau 40.

Ces évaluations n'ont été confirmées que partiellement par le cours effectif pris par l'évolution de la consommation. La consommation d'agrumes par habitant a été en moyenne pour les pays de l'AELE en 1951-53 avec 9,1 kg inférieure d'environ 25% à la consommation par tête dans les Etats membres de la CEE (11,3 kg) et cela malgré un revenu par tête supérieur d'environ 30 % et des dépenses de consommation par habitant supérieures de 23 %. Le point de départ de 1951-53 n'exprime donc pas la différence en valeur absolue des revenus et des dépenses de consommation existant alors entre la C.E.E. et l'AELE. L'accroissement intervenu depuis lors qui a porté la consommation de 9,1 kg par habitant en moyenne pour les pays de l'AELE à 11,3 kg (1961-63) d'une part et de 11,3 kg à 16,7 kg en moyenne pour les Etats membres de la C.E.E. d'autre part, permet au contraire de constater dès le premier coup d'oeil le rapport étroit avec l'augmentation du revenu. Si l'on tient compte également du rythme différent d'accroissement de la population, on comprend que la consommation globale des pays de la zone de libre échange qui en 1934-38 était de l'ordre de 80 contre 100 pour les pays actuellement membres de la C.E.E. (1) soit tombée depuis à 35 contre 100.

B. Les variétés consommées

La répartition actuelle en fonction des diverses variétés d'agrumes s'écarte de celle constatée pour la C.E.E. Tandis que le pourcentage des oranges et des mandarines atteint 80 %, les 20 % restants se répartissent à égalité entre citrons et pamplemousses. Cette répartition des quantités globales n'a pas subi de variations sensibles depuis l'avant-guerre.

C. Sources d'approvisionnements

Aucun Etat membre de l'AELE, sauf le Portugal, ne produit d'agrumes. Tous les autres pays sont entièrement tributaires des importations.

D. La consommation dans les différents pays de l'AELE

L'évolution de la consommation dans la zone de libre échange n'est cependant pas du tout homogène. D'un pays à l'autre il y a des différences sensibles.

(1) Dans l'hypothèse d'une population de 40,9 millions d'habitants 1934-38 dans les frontières du territoire actuel de la République fédérale y compris Berlin Ouest.

a. Grande-Bretagne

Les particularités les plus importantes de la situation de la consommation apparaissent en Grande-Bretagne qui ne consomme aujourd'hui que la moitié des quantités globales consommées dans la zone de libre échange alors qu'elle en consommait les trois quarts avant-guerre et que le pourcentage de sa population, 60 % environ, n'a guère changé par rapport à cette période de référence.

En Grande-Bretagne, la consommation globale d'agrumes était au début des années 1950 inférieure de près d'un tiers à la consommation d'avant-guerre. Elle est restée assez longtemps stationnaire. Ce n'est qu'en 1961-63 que le niveau inférieur de la consommation globale atteint après guerre a été dépassé d'environ 10 %. La consommation par habitant en 1961-63 n'a dépassé le niveau le plus bas que de moins de 5 %. Depuis la période d'avant-guerre, la population a cependant augmenté d'environ 13 % alors que le revenu disponible pour la consommation a au moins doublé depuis l'avant-guerre (1).

On a tout d'abord de la peine à croire que la cause principale de cette baisse de la consommation soit à chercher dans l'augmentation des prix du commerce de détail. Il est exact que la Grande-Bretagne en est réduite à s'approvisionner exclusivement par mer et que les variations considérables des taux des tarifs de frêt pourraient exercer une influence sur les prix pratiqués.

Les considérations avancées par BAIN et BROWN pour expliquer le mécanisme de la consommation en Grande-Bretagne permettent cependant de supposer que l'évolution des prix est à l'origine de l'évolution défavorable de la consommation (2). Les modifications dues aux crises jouent donc un rôle important.

(1) Toute comparaison avec la période d'avant-guerre paraît avoir ici une faible valeur indicative.

(2) D'après BAIN et BROWN, la baisse de consommation peut s'expliquer presque entièrement comme une incidence des facteurs population, revenu et modifications de prix. La cause principale de la baisse de la consommation réside d'après leurs thèses dans la montée des prix du commerce de détail. (BAIN, A.D. et J.C.A. BROWN, "Trends in the consumption of citrus fruits in the United Kingdom Cambridge Univ. Dept. of Applied Economics, 1959, non publié cité dans FAO. "Agricultural commodities projections for 1970, Rome 1962).

Toutefois, il faut admettre en outre que des modifications sont intervenues dans les habitudes de consommation et qui n'ont rien à voir avec les prix et l'évolution du revenu. Sans cela, on ne s'expliquerait pas pourquoi l'augmentation de la consommation reste faible, une fois l'augmentation des prix arrêtée, alors que les revenus, les dépenses de consommation et la population augmentent. La structure de la consommation beaucoup plus favorable dans d'autres pays consommateurs-tributaires eux aussi des fournitures par mer- par rapport à l'évolution de la consommation en Grande-Bretagne serait sinon elle aussi inexplicable. En conclusion, le niveau d'avant-guerre n'a pas encore été rejoint ni pour la consommation globale ni pour la consommation par habitant.

La seule variété d'agrumes pour laquelle on note un certain écart par rapport à cette évolution générale est le pamplemousse dont la consommation élevée constitue depuis toujours une particularité de la Grande-Bretagne par rapport aux autres pays européens. Pour cette variété, les quantités importées avant la guerre ont été atteintes en valeur absolue. La consommation par habitant reste cependant avec 1,1 kg, un peu inférieure au niveau d'avant-guerre. Toutefois, la Grande-Bretagne consomme plus de pamplemousses que les deux principaux consommateurs réunis de la C.E.E. à savoir la R.F. d'Allemagne et la France.

La consommation de citrons est actuellement plus faible que celle des pamplemousses alors qu'avant la guerre elle était à peu près identique. La consommation de citrons qui a fortement diminué après la guerre a certes augmenté à un rythme plus élevé que la consommation de pamplemousses. Mais actuellement, avec 0,6 kg par habitant et par an, elle ne représente toujours qu'une bonne moitié de la consommation des pamplemousses (1).

b. SUEDE

En Suède, la consommation d'avant-guerre par habitant avait déjà doublé en 1951-53, la consommation globale ayant même augmenté de 135 %. Mais par la suite, l'évolution semble avoir aussi subi l'influence du facteur coût et de son incidence sur les prix. La consommation par habitant était de plus de 13 kg en 1951-53 et a baissé légèrement par la suite. De 1957-1959 à 1961-63 elle a à nouveau augmenté d'environ 9 %. Les raisons invoquées pour la Grande-Bretagne pourraient bien expliquer la baisse et la stagnation enregistrées.

(1) Il reste à remarquer que pour les oranges, la consommation porte pour 60 % sur des oranges d'été dont 20 % sont importées au cours de la période allant de juillet à octobre.

Dans le cadre des pays de la zone de libre échange, l'évolution de la consommation en Suède n'a cependant qu'une importance limitée, à l'heure actuelle sa population représentant 8 % de la population globale et sa consommation 10 % de la consommation totale.

c. Autres pays scandinaves

L'évolution dans les deux autres pays scandinaves (Norvège et Danemark) a suivi un cours tout à fait différent. Au départ, le niveau d'avant-guerre était bas (7,9 et 3,2 kg respectivement par habitant et par an) mais dès 1951-53 l'augmentation a été forte. Jusqu'en 1961-63, elle a doublé et triplé respectivement (14,6 kg et 9,8 kg). Bien que depuis le début des années 1950, les quantités globales d'agrumes importées aient augmenté respectivement de 66 et 50 %, leur importance relative dans l'A.E.L.E. ne représente que 10 % du total pour les deux pays pris ensemble.

d. AUTRICHE

C'est en Autriche que l'augmentation de la consommation d'agrumes a été la plus forte. En 1951-53, par suite des conséquences de la guerre, son niveau était, il est vrai, tombé particulièrement bas avec 3,4 kg par habitant. Ce niveau est resté pratiquement le même jusqu'à la libération des importations intervenue en 1954. Depuis lors, la consommation d'agrumes a plus que triplé. Elle dépassait les 12 kg par habitant et par an dans la période 1961-63. Ce taux d'accroissement est le plus dynamique enregistré en matière d'accroissement de la consommation. Cependant la population de l'Autriche représentant moins de 8 % de la population totale des pays de la zone de libre échange, ce taux d'accroissement n'a qu'un effet relativement faible sur les quantités totales consommées par ces pays.

e. SUISSE

La Suisse est le pays de l'A.E.L.E. qui consomme le plus d'agrumes par habitant, avec près de 18 kg par an en 1961-63 et plus de 20 kg en 1965. Cette consommation a doublé par rapport au niveau déjà élevé d'avant-guerre et actuellement elle est supérieure de près de 60 % à la moyenne des pays de la zone de libre échange. Il se peut que la consommation élevée par habitant soit due en partie à la présence de travailleurs étrangers, surtout d'italiens, qui représentent un pourcentage élevé par rapport à la population active globale et qui conservent largement leurs habitudes de consommation. Mais elle peut tenir également en partie au revenu particulièrement élevé par habitant, aux frais de transport relativement bas et au rapport avantageux qui en résulte entre le revenu et le prix de détail.

f. PORTUGAL

Le seul pays producteur de la zone de libre échange est le Portugal. Il ne joue aucun rôle dans l'approvisionnement des autres pays car ses exportations n'atteignent jusqu'à présent que quelques centaines de tonnes. Cependant des efforts sont faits pour développer la production et l'on espère qu'à l'avenir des quantités notables pourront être exportées. La production a presque doublé depuis la guerre mais jusqu'ici la seule conséquence a été une augmentation de la consommation intérieure globale et par habitant. Il est à remarquer que la consommation par habitant, est, avec environ 17 kg en 1961-63 de 50 % plus élevée que la consommation moyenne des pays de la zone de libre échange bien que le revenu national et les dépenses de consommation du Portugal ne représentent que 1/4 de la moyenne de la zone et 1/5 seulement ou même 1/6 des pays de la zone de libre échange au revenu le plus élevé. Les particularités des habitudes de consommation et aussi un rapport encore relativement favorable, entre le revenu assez faible et les prix des agrumes qui, produits dans le pays, supportent moins de frais d'emballage, de transport et de commercialisation, peuvent, comme en Italie, expliquer ce niveau de consommation exceptionnellement élevé.

§ III.- LA CONSOMMATION APPARENTE DANS LES PAYS PRODUCTEURS DU BASSIN MEDITERRANEEN

Le Bassin méditerranéen est non seulement une des régions mondiales les plus importantes pour la culture des agrumes mais encore une zone qui gagne en importance également comme marché de consommation. Sur les six à sept millions de tonnes d'agrumes en moyenne produites actuellement (1961/63) dans cette zone, 70 % environ sont consommés dans les pays producteurs. La consommation globale s'est développée d'une manière très dynamique, particulièrement au cours des dix dernières années (1951-53 jusqu'en 1961-63), et a augmenté de 70 % environ. Il se trouve ainsi que son augmentation est aussi importante que celle de la C.E.E., et même qu'elle dépasse considérablement l'augmentation de la consommation enregistrée dans l'AELE.

Toutefois, si l'on veut faire une analyse détaillée, on se heurte à certaines difficultés qui non seulement tiennent aux imperfections de la statistique en matière de production et de consommation d'agrumes mais qui en outre proviennent d'indications incertaines concernant la situation de la population et du revenu. De plus le fait que l'attitude de consommation adoptée diffère pour les agrumiculteurs, pour la population rurale dans les régions productrices et pour les acheteurs d'agrumes, citoyens pour la plupart, devrait être prise en considération; il manque également des renseignements suffisants sur la partie parfois importante de la production qui est finalement utilisée sous une autre forme (1). Cette remarque s'applique même à un pays comme Israël où les statistiques sont relativement bien développées.

Compte tenu de ces incertitudes, on peut estimer la consommation moyenne actuelle par habitant dans les pays précités à environ 18 kg. Derrière cette moyenne se cache toutefois une marge de variation de 2 à 133 kg entre les divers pays de cette zone (voir tableau 42). Dans les principaux pays producteurs la consommation est cependant depuis longtemps relativement élevée et par conséquent la plupart du temps son augmentation récente n'est pas tellement forte (2).

(1) Voir Partie I - Chapitre IX sur la transformation

(2) dans la suite de ce paragraphe ne sont examinés que les pays du Bassin méditerranéen qui n'appartiennent pas à la C.E.E. ou à l'A.E.L.E. (voir pour ceux-ci §§ I et II).

a. ISRAËL

Le pays où la consommation apparente d'agrumes par habitant est la plus élevée - vraisemblablement aussi la plus élevée du monde - est Israël. Les méthodes de calcul aboutissent à une consommation apparente par habitant exceptionnellement élevée puisqu'elle atteint environ 133 kg en 1961-1963. Ceci doit s'expliquer probablement par les quantités d'agrumes qui sont exportées sous forme de produits transformés et que la statistique n'a pas recensées entièrement. Même après déduction de ces quantités (actuellement on ne peut faire que des estimations), la consommation par habitant -environ de 100 kg- reste encore bien supérieure à celle de tous les autres pays du Bassin méditerranéen (voir tableau 42). Mais ces chiffres ne concordent pas avec ceux obtenus par les calculs de la statistique officielle israélienne et ceux effectués par d'autres sources. Ces calculs font apparaître une consommation d'à peu près 50 kg par habitant et par an (fruits frais et transformés en équivalents de fruits frais) ce qui est d'ailleurs plus près de la réalité. Après avoir consommé jusqu'à plus de 60 kg au début des années soixante, le pays semble diminuer un peu sa consommation depuis ces derniers temps, surtout à l'avantage d'autres espèces de fruits.

Ces incertitudes, eu égard au nombre réduit d'habitants et à la consommation intérieure ne présentant qu'une part limitée de la consommation totale des pays du Bassin méditerranéen, ne jouent pas un rôle décisif dans l'étude générale du problème.

b. LIBAN et CHYPRE

La situation que présentent ces pays est assez similaire à celle de l'Israël, leur consommation présente une situation analogue pour les deux. Il s'agit de deux petits exportateurs mais non sans importance. Leur consommation a manifestement atteint une certaine limite de saturation ou elle s'en rapproche. De toute façon, les taux d'accroissement y sont devenus faibles.

c. ESPAGNE

Le pays où la production est la plus forte, les exportations les plus élevées et la consommation apparente annuelle totale la plus importante des pays du Bassin méditerranéen (autres que ceux appartenant à la C.E.E. et à l'A.E.L.E.) est l'Espagne. La consommation annuelle apparente par habitant a presque triplé au cours des dix dernières années (1951-53 jusqu'en 1961-63). Avec une population de 30 millions d'habitants environ qui s'est accrue d'environ 1 % en moyenne par an au cours des dix

dernières années malgré l'émigration, l'Espagne est le pays consommateur le plus important des pays du Bassin méditerranéen avec environ 30% de la consommation globale (1). La production étant fortement orientée vers les exportations (la part des exportations peut atteindre jusqu'à 80 % environ de la récolte totale), la consommation intérieure varie d'une année à l'autre suivant la production entre des valeurs extrêmes assez différentes (pour 1961-63 : Kg. 29,7 par habitant). On ne produit donc pas avec comme principal objectif la consommation intérieure mais on consomme plus lorsque les récoltes abondantes rendent difficile l'utilisation pour l'exportation et inversement. Cependant la consommation se développe indépendamment de l'exportation ce qui est dû à de nouvelles habitudes des consommateurs.

d. TURQUIE

Par rapport au chiffre de la population, le pays consommateur le plus important du Bassin méditerranéen après l'Espagne est la Turquie qui compte environ 11 % de la population totale de ce groupe de pays et une part relative de la consommation légèrement supérieure à 7 % de la quantité globale consommée. La production et la consommation d'agrumes ne se sont fortement développées dans ce pays que depuis une époque assez récente. Les quantités globales consommées ont plus que triplé depuis le début des années 1950. Comme l'accroissement moyen annuel de la population est de près de 3 %, la consommation par habitant a augmenté de près de 140%. Elle était en 1961-63 de l'ordre de 11 kg en moyenne pour le pays. Mais l'on note des différences considérables entre la population de la région productrice proprement dite (qui ne couvre qu'une partie réduite de la Turquie) et la population citadine ou rurale dans les autres parties du pays. Par un concours de circonstances le développement rapide des transports dans le pays, par la construction de routes et l'utilisation de camions, et le niveau élevé des prix des agrumes - assurant à la production des profits considérablement supérieurs à ceux obtenus dans d'autres cultures, même si l'on n'emploie qu'en partie les techniques modernes - le niveau peu élevé des salaires, l'accroissement du pouvoir d'achat de l'ensemble de la population des villes et des campagnes ainsi que l'intérêt manifesté par le gouvernement et aussi par les exportateurs, ou même par les importants producteurs en faveur du développement des exportations, ont agi simultanément.

(1) exclu France, Italie, Portugal

TABLEAU 42 - CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE DES AGRUMES DANS LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEE

Moyenne de la période	1934-38		1951-53		1957-59		1961-63	
	Consommation totale 1000 t	Consommation par tête/an kg						
Algérie	44,2	6,0	71,6	7,8	130,6	12,6	133,5	11,8
Chypre	1,1	2,8	18,9	37,7	23,6	41,6	25,4	42,4
Egypte	229,0	14,3	377,1	17,6	315,3	12,7	381,4	14,0
Espagne	280,4	11,2	316,9	11,2	717,3	24,2	915,8	29,7
Grèce	46,6	6,6	150,3	19,5	212,4	25,9	241,8	28,7
Iran	16,1	1,0	43,9	2,5	45,8	2,3	44,9	2,1
Israël	102,9	73,5	217,6	136,0	203,5	101,7	305,4	132,8
Jordanie	0,8	2,0	1,0	0,8	9,3	5,9	34,8	19,3
Liban	61,0	67,8	51,2	35,7	76,6	45,9	122,9	64,7
Libye	1,8	2,0	2,0	1,7	7,7	6,1	19,2	13,1
Maroc	24,4	3,3	73,6	7,9	152,7	13,8	178,8	14,4
Syrie	20,0	7,7	30,2	8,6	41,3	9,3	56,4	10,9
Tunisie	10,4	3,9	29,3	7,9	34,0	9,4	48,9	11,1
Turquie	39,5	2,3	104,4	4,7	289,5	11,0	331,5	11,2
Sous-total	878,2	8,4	1.487,9	11,5	2.263,6	15,6	2.840,7	17,9
France	292,8	7,1	570,6	13,5	673,7	15,0	735,1	15,6
Italie	434,4	10,4	623,6	13,2	778,3	15,9	1.004,5	20,1
Portugal	65,9	8,9	(1) 82,9	9,8	111,9	12,8	152,3	16,9
Total des pays du Bassin Méditerranéen	1.671,3	8,5	2.765,0	12,2	3.827,5	15,4	4.732,6	17,9

(1) 88.000 tonnes si l'on prend comme base le chiffre de production de 88.000 t (exportations et importations négligeables).

Source: Calculs basés sur les statistiques de - FAO, World Crop Statistics, 1966, éventuellement corrigés sur base des évaluations de production (cf. Tableau 14 - 1ère Partie) - FAO, Trade Yearbook, 1952 - 1965. Les chiffres de la population sont basés sur le tableau 2 en annexe.

TABLEAU 42 (Suite)

P a y s	1934-38		1951-53		1957-59		1961-63	
	Répartition en pourcent de la consommation d'agrumes (1):							
	totale	par tête/an	totale	par tête/an	totale	par tête/an	totale	par tête/an
Algérie	3	71	3	64	3	82	3	66
Chypre	-	33	1	309	1	270	1	237
Egypte	14	168	14	144	8	82	8	78
Espagne	17	132	11	92	19	157	19	166
Grèce	3	78	5	160	6	168	5	160
Iran	1	12	1	20	1	15	1	12
Israël	6	865	8	1.115	5	660	6	742
Jordanie	•	24	•	7	•	38	1	108
Liban	4	798	2	293	2	298	3	361
Libye	•	24	•	14	•	40	•	73
Maroc	1	39	3	65	4	90	4	80
Syrie	1	91	1	70	1	60	1	61
Tunisie	1	46	1	65	1	61	1	62
Turquie	2	27	4	39	8	71	7	63
France	17	84	21	111	18	97	16	87
Italie	26	122	22	108	20	103	21	112
Portugal	4	105	3	80	3	83	3	94
Pays du Bassin Méditerranéen	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Pour la consommation par tête la moyenne des pays du Bassin Méditerranéen est égale à 100

TABLEAU 42 (Suite)

PAYS	1934-38		1951-53		1957-59		1961-63	
	Evolution de la consommation d'agrumes (1951-53 = 100):							
	totale	par tête/an	totale	par tête/an	totale	par tête/an	totale	par tête/an
Algérie	62	77	100	100	182	162	186	151
Chypre	6	7	100	100	125	110	134	112
Egypte	61	81	100	100	84	72	101	80
Espagne	88	100	100	100	226	216	289	265
Grèce	31	34	100	100	141	133	161	147
Iran	37	40	100	100	104	92	102	84
Israël	47	54	100	100	94	75	140	98
Jordanie	80	250	100	100	930	738	3.480	2.413
Liban	119	190	100	100	150	129	240	181
Libye	90	118	100	100	385	359	960	771
Maroc	33	42	100	100	208	175	243	182
Syrie	66	90	100	100	137	108	187	127
Tunisie	35	49	100	100	130	119	167	141
Turquie	38	49	100	100	277	234	318	238
Sous-total	59	73	100	100	152	136	191	156
France	51	52	100	100	118	112	129	116
Italie	70	79	100	100	125	121	161	152
Portugal	79	91	100	100	135	131	184	172
Total des pays du Bassin Méditerranéen	60	70	100	100	138	126	171	147

TABLEAU 43 - LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARTENANTE D'ORANGES, MANDARINES ET CITRONS
DANS LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN

Moyenne de la période Pays	1934-38		1951-53		1957-59		1961-62	
	Totale 1000 t	par tête/an kg						
ORANGES ET MANDARINES								
Algérie	44,2	6,1	66,7	7,3	119,4	11,5	124,0	11,0
Chypre	0,7	1,8	14,8	29,7	16,3	28,8	16,4	27,3
Egypte	177,7	11,1	329,7	15,4	267,7	10,8	322,2	11,8
Espagne	251,6	10,1	310,1	11,0	679,3	22,9	850,6	27,6
Grèce	31,2	4,4	113,0	14,7	172,7	21,1	188,0	22,3
Iran	16,1	1,0	43,9	2,5	45,8	2,3	44,9	2,1
Israël	86,6	61,9	179,4	112,1	168,7	84,4	237,8	103,4
Jordanie	0,8	2,0	1,0	0,8	8,8	5,6	24,2	13,4
Liban	36,0	40,0	31,5	22,0	50,2	30,1	81,1	42,7
Libye	1,8	2,0	1,5	1,3	6,1	4,8	17,2	11,7
Maroc	24,3	3,3	69,2	7,4	144,2	13,1	170,9	13,8
Syrie	18,0	6,9	26,2	7,5	35,9	8,1	47,6	9,2
Tunisie	0,8	2,5	23,6	6,4	28,8	7,1	38,4	8,7
Turquie	33,3	2,0	91,9	4,1	228,6	8,7	273,6	9,3
Sous-total	729,1	6,9	1.302,5	10,1	1.972,5	13,6	2.436,9	15,4
France	256,7	6,2	522,1	12,3	600,3	13,4	636,3	13,5
Italie	275,1	6,6	449,5	9,5	585,5	11,9	750,6	15,0
Portugal	59,9	8,1	74,9	8,8	102,6	11,7	140,3	15,6
Total Bassin Méditerranéen	1.320,8	6,8	2.349,0	10,3	3.260,9	13,2	3.964,1	15,0
CITRONS ET AUTRES ESPECES								
Algérie	-	-	4,3	0,5	8,8	0,9	9,5	0,8
Chypre	0,4	1,0	2,2	4,4	4,7	8,3	4,5	7,5
Egypte	51,2	3,2	47,4	2,2	47,6	1,9	59,2	2,2
Espagne	28,8	1,2	5,5	0,2	37,4	1,3	62,9	2,0
Grèce	15,4	2,2	37,3	4,8	39,7	4,8	53,8	6,4
Iran	-	-	-	-	-	-	-	-
Israël	5,8	4,1	11,1	7,0	11,8	5,9	19,5	8,5
Jordanie	-	-	-	-	0,6	0,4	10,6	5,9
Liban	16,0	17,8	19,8	13,8	26,4	15,8	39,1	20,9
Libye	-	-	0,5	0,4	1,5	1,2	2,0	1,4
Maroc	0,1	-	2,3	0,3	5,7	0,5	3,7	0,3
Syrie	2,0	0,8	4,0	1,1	5,4	1,2	8,8	1,7
Tunisie	3,6	1,3	5,6	1,5	9,2	2,3	10,0	2,3
Turquie	6,2	0,4	11,8	0,5	59,3	2,3	56,7	1,9
Sous-total	129,5	1,2	151,8	1,2	258,1	1,8	340,3	2,1
France	29,9	0,7	42,6	1,0	55,0	1,2	72,2	1,5
Italie	159,3	3,8	174,1	3,7	192,8	3,9	253,8	5,1
Portugal	6,0	0,8	8,0	0,9	8,7	1,0	10,3	1,1
Total Bassin Méditerranéen	324,7	1,7	376,5	1,7	514,6	2,1	676,6	2,6

Source: Voir tableau 41

e. GRECE

L'intensification de l'orientation vers les exportations se répercute sur la consommation en Grèce. Malgré des variations annuelles assez importantes - comme en Espagne - la consommation moyenne par habitant a atteint en 1961-1963 près de 30 kg c'est-à-dire qu'elle a augmenté d'environ 50 % au cours des dix dernières années (1951-53 jusqu'en 1961-63). Depuis la période d'avant-guerre, les chiffres montrent même qu'elle a presque quintuplé. Cette extension de la consommation est due principalement au développement du marché intérieur situé hors de la région productrice, la culture des agrumes ne dépassant pas également en Grèce une superficie relativement réduite et étroitement limitée. La coïncidence de facteurs remarquée pour la Turquie se retrouve ici en partie. Les efforts commerciaux devraient avoir plus d'effet en Grèce qu'en Turquie.

f. EGYPTE

Une baisse passagère de la consommation par habitant a pu être remarquée au cours des années 1950 en Egypte. L'augmentation de la population de près de 2,5 % par an (1951-53 à 1961-63) a été pendant plusieurs années plus forte que l'accroissement de la production. Les exportations, fort réduites il est vrai depuis toujours, sont tombées entretemps au minimum. Cependant, la consommation moyenne par habitant a tout de même atteint 14 kg. Jusqu'à présent, en Egypte, on produit surtout pour la consommation intérieure.

g. PAYS DU MAGHREB

Bien que la production ait été avant l'indépendance surtout orientée vers l'exportation et que celle-ci reste aujourd'hui encore la préoccupation principale, le développement considérable de la production d'agrumes a favorisé ces derniers temps aussi un développement puissant de la consommation dans les pays du Maghreb. Malgré un fort accroissement de la population, la consommation par habitant est passée depuis le début des années 1950 de 8 kg à 11-14 kg en 1961-63. Comme dans d'autres pays se préoccupant surtout de l'exportation, la consommation intérieure de ces pays oscille également d'une année à l'autre entre des extrêmes relativement importants. En Algérie, la consommation par habitant a baissé; la cause principale de cette évolution pourrait être le départ des Français dont le pouvoir d'achat était élevé et qui constituaient une catégorie de consommateurs quantitativement importante.

h. SYRIE, JORDANIE et AUTRES PAYS ARABES

- La Syrie et la Jordanie occupent une position particulière dans le Bassin méditerranéen. Jusqu'à présent ils ont des importations nettes d'agrumes quoique pas très importantes. La forte augmentation de la population et un certain accroissement du revenu ont provoqué dans ces pays un accroissement sensible de la consommation en général et la consommation par habitant, très faible au départ, s'est aussi considérablement accrue en peu d'années. Elle était en 1961-63 de l'ordre de 11 et 19 kg respectivement. Ces deux pays ensemble ne présentent cependant que peu de poids dans le développement de la consommation dans le Bassin méditerranéen.

Le développement de la consommation dans ces deux pays montre, quoique dans une faible mesure seulement, à cause des faibles revenus et pouvoirs d'achat, des traits analogues à ceux des pays arabes producteurs de pétrole qui également ne disposent pas de conditions suffisamment favorables leur permettant de cultiver eux-mêmes leurs agrumes sur des superficies étendues et qui, le revenu national augmentant grâce aux recettes provenant du pétrole, se manifestent de plus en plus comme des pays importateurs d'agrumes.

- Parmi les pays dont la forte augmentation est due à ces éléments, on trouve notamment la LYBIE. Le rapport avec l'amélioration du revenu depuis les découvertes du pétrole est évident. Jusqu'à présent, la Lybie couvre sa demande par sa propre production - toutefois en réduisant encore les quantités déjà faibles qu'elle exportait.

- IRAN

La consommation moyenne par tête a peu varié au cours des dix dernières années, mais présente plutôt une tendance à la baisse. Le niveau atteint en 1961-63, légèrement supérieur à 2 kg, est cependant le double de la consommation d'avant-guerre. Selon d'autres sources statistiques et suivant les chiffres de la comptabilité nationale, on peut déduire que la consommation réelle est sensiblement supérieure.

§ IV. LA CONSOMMATION DANS LES PAYS DE L'EUROPE ORIENTALE

On ne dispose guère de données sur la consommation dans les pays de l'Europe orientale. Les indications relatives à la production dans les pays qui s'adonnent en partie à la culture des agrumes notamment l'URSS, la Bulgarie et l'Albanie sont si fragmentaires que, même pour faire une estimation, on manque de toute base utilisable. Même les chiffres des importations ne sont absolument pas sûrs si bien qu'il paraît impossible d'évaluer la consommation. Seules quelques indications peuvent être fournies.

Si l'on tente de calculer par habitant la consommation des agrumes importés, on parvient sur la base du chiffre des importations rapporté par la FAO (290.000 tonnes pour 1961-63) à une quantité encore inférieure à 1 kg par an (voir Tabl. 44). Toutefois, ce chiffre est égal à près de quatre fois celui de la période 1951-53. La consommation actuelle d'agrumes importés ne dépasse que de fort peu aussi bien en ce qui concerne consommation totale que consommation par tête, celle d'avant-guerre.

Sous ce chiffre global, se cachent cependant des différences considérables entre les divers pays.

La consommation par habitant et par an en U.R.S.S. d'agrumes importés est de l'ordre de 0,5 kg. Pour certains pays (Albanie) on constate une absence totale d'importations alors que dans d'autres pays (Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie) la consommation se situe entre 1,1 et 2,7 kg d'agrumes importés par habitant et par an.

Pour l'URSS, on a enregistré au cours des dernières années considérées une baisse des importations aussi bien globales que par habitant. La consommation semble cependant avoir légèrement augmenté suite à un accroissement de la production nationale.

Il est encore à noter en outre la part élevée des importations de citrons dans les importations globales d'agrumes (plus de 40 % du total d'agrumes importés en 1961-63). Des pamplemousses sont importés en quantités très faibles et seulement depuis quelques années.

TABLEAU 44 - LES IMPORTATIONS D'AGRUMES DANS LES PAYS DE L'EUROPE ORIENTALE

Moyenne de la période Pays	1934-38		1951-53		1957-59		1961-63	
	Total 1000 t	par tête kg	Total 1000 t	par tête kg	Total 1000 t	par tête kg	Total 1000 t	par tête kg
	TOTAL AGRUMES (1)							
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne-zone orientale	71,6	4,4	6,5	0,4	20,8	1,2	14,6	0,9
Bulgarie	2,2	0,3	0,9	0,1	5,4	0,7	3,9	0,5
Hongrie	19,0	2,1	2,5	0,3	15,4	1,6	26,4	2,6
Pologne	34,3	1,1	5,4	0,2	38,3	1,3	35,0	1,1
Roumanie	13,1	0,9	2,4	0,1	7,3	0,4	19,7	1,1
Tchécoslovaquie	40,0	2,8	20,0	1,6	34,3	2,5	37,3	2,7
URSS	19,0	0,1	30,9	0,2	115,0	0,6	110,0	0,5
Yougoslavie	11,1	0,7	2,2	0,1	19,7	1,1	42,1	2,2
TOTAL	210,3	0,7	70,8	0,2	256,2	0,8	289,0	0,8
	ORANGES ET MANDARINES							
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne-zone orientale	53,2	3,2	2,9	0,2	9,5	0,5	8,1	0,5
Bulgarie	1,2	0,2	0,6	0,1	3,2	0,4	1,5	0,2
Hongrie	13,3	1,5	0,1	0,0	4,4	0,4	10,5	1,0
Pologne	22,3	0,7	4,1	0,2	16,3	0,6	10,3	0,3
Roumanie	7,5	0,5	1,4	0,1	3,0	0,2	19,7	1,1
Tchécoslovaquie	23,9	1,7	7,7	0,6	17,8	1,3	14,2	1,0
URSS	12,7	0,1	117,5	0,1	88,1	0,4	77,6	0,4
Yougoslavie	6,6	0,4	1,3	0,1	12,7	0,7	25,3	1,3
TOTAL	140,7	0,5	35,6	0,1	155,1	0,5	167,2	0,5
	CITRONS ET AUTRES ESPECES							
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne-zone orientale	18,4	1,1	3,6	0,2	11,2	0,6	6,5	0,4
Bulgarie	1,0	0,2	0,3	0,0	2,2	0,3	2,4	0,3
Hongrie	5,7	0,6	2,4	0,3	11,0	1,1	15,8	1,6
Pologne	11,3	0,4	1,3	0,0	21,8	0,8	24,2	0,8
Roumanie	5,6	0,4	1,0	0,1	4,2	0,2	-	-
Tchécoslovaquie	15,4	1,1	12,4	1,0	16,4	1,2	21,6	1,6
URSS	6,3	0,0	13,4	0,1	26,9	0,1	32,4	0,1
Yougoslavie	4,5	0,3	0,9	0,1	7,0	0,4	16,0	0,9
TOTAL	68,2	0,2	35,2	0,1	100,8	0,3	118,9	0,3

(1) y compris pamplemousses et autres agrumes

Source : Calculs basés sur FAO, Trade Yearbook (différentes années)

Chapitre III.-LES FACTEURS DETERMINANTS DE LA CONSOMMATION

A partir des considérations faites pour chaque pays, on peut déduire les facteurs déterminants de la consommation. Il paraît justifié de les diviser en deux groupes à savoir : d'une part les facteurs principaux d'importance fondamentale pouvant être saisis par la statistique et s'appliquer d'une façon assez régulière et générale et, d'autre part, les facteurs particuliers d'une portée limitée et d'une influence variable d'un pays à l'autre :

a) Facteurs principaux d'importance fondamentale exerçant une influence continue :

- l'évolution de la population
- l'évolution du revenu
- l'élasticité du revenu
- le niveau du revenu
- la situation des prix
- l'évolution des prix
- l'élasticité des prix
- les habitudes de consommation (changements des goûts et préférences suivant les saisons- consommation de produits transformés)

b) Facteurs particuliers de portée limitée ou exerçant une influence occasionnelle;

- les quantités offertes et situation des prix pour d'autres espèces de fruits
- la variation de l'offre et de la demande due aux conditions atmosphériques ou au climat
- la modification des habitudes de consommation par exemple sous l'influence de la publicité.

§ I. Les Etats membres de la C.E.E. et les pays de l'AELE

1. La population

Le nombre d'habitants (1961-63), compte tenu de l'immigration, et par conséquent le nombre des consommateurs d'agrumes, a augmenté de 35 millions dans les Etats membres de la C.E.E. soit presque 25 % par rapport à la période d'avant-guerre.

L'évolution de la population des Etats membres de la C.E.E. s'est traduite au cours de la décennie (1) par un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 1 %.

Pour les années à venir, on escompte une diminution du taux d'accroissement. Celui-ci s'est ralenti depuis 1955 environ. Plusieurs phénomènes ont contribué à cette évolution. Il y a d'abord la diminution générale du taux de natalité. Ensuite vient le ralentissement ou la cessation de l'immigration en R.F. d'Allemagne dûs surtout à des raisons politiques. Le déplacement de travailleurs étrangers a, d'autre part, contribué à augmenter le rythme de croissance de la population dans les pays industrialisés d'Europe occidentale. Outre la République fédérale, l'augmentation de la population a subi de ce fait une pression vers le haut (2) surtout en Suisse. L'accroissement de la population en Italie et en Belgique-Luxembourg, de 1951-53 à 1961-63 n'a été que de 6% (0,6 % par an). L'accroissement des Pays-Bas se maintient à un niveau élevé avec en moyenne 1,3 % par an, mais ce taux n'influence que relativement peu la situation d'ensemble de la C.E.E. étant donné la faible part de ce pays dans la population globale de la C.E.E.

Les tableaux 1, 2 et 3 annexés au rapport donnent un aperçu général de la répartition de la population et de l'évolution actuelle et future.

2. Evolution du revenu

Le deuxième facteur important influençant la consommation d'agrumes est l'évolution du revenu. Tenter de dégager une liaison claire entre revenu et consommation d'agrumes pose des problèmes de méthode. Ainsi ces liaisons varient suivant que l'on part du produit national brut, du revenu national, des dépenses privées de consommation ou des dépenses budgétaires et que l'on calcule les données économiques en prix courants ou en prix constants.

(1) de 1951-53 jusqu'à 1961-63

(2) Comme les travailleurs italiens sont allés surtout dans les autres Etats membres de la C.E.E., le mouvement de population dans l'ensemble de la C.E.E. ne devrait pas en être affecté. Le mouvement d'émigration vers les Etats membres de l'A.E.L.E. est compensé pratiquement par l'immigration de ressortissants de pays tiers.

En outre, le lien de dépendance entre la consommation et l'évolution générale du revenu est modifié par certains aspects particuliers tenant à la situation économique-sociale, aux dimensions et à la structure des unités de consommation comme l'a montré une enquête récente sur la consommation effectuée pour l'Allemagne par l'Office fédéral de la statistique (1).

En fin de compte, la qualité et la préparation différentes des documents statistiques disponibles empêchent aussi d'aboutir à des conclusions précises.

L'augmentation nominale et globale du revenu national (2) des Etats membres de la C.E.E. a été de presque 100 % en moyenne par habitant au cours de la période de dix ans allant de 1951-53 à 1961-63 et de 75 % dans les pays membres de l'AELE; cette augmentation ainsi que l'augmentation de la consommation d'agrumes enregistrée au cours de la même période et qui fut la plus forte dans les Etats membres de la C.E.E. permettent de conclure à l'existence effective d'un rapport entre ces facteurs.

L'élasticité du revenu, c.à.d. l'attitude des consommateurs demandant plus d'agrumes lorsque leur revenu augmente, est un facteur déterminant assez net de la consommation. La valeur de l'élasticité du revenu, en tant que base d'évaluation de la consommation d'agrumes n'est pas réduite par le fait que les indications concernant l'élasticité par rapport au revenu de la demande d'agrumes en général ou pour les différentes espèces, sont limités à quelques pays ou régions et reposent sur des estimations plus ou moins fondées. Ces données suffisent pour l'étude des liaisons existant entre les éléments cités. Le tableau 45 regroupe les plus importantes élasticités par rapport au revenu pour une série de pays. Dans la présente étude, aucun nouveau calcul n'a été effectué à cet égard. On utilisera plutôt les

(1) Communication orale de M. EULER concernant des documents statistiques non encore publiés. cf. également M. EULER "Die Struktur des privaten Verbrauchs nach vorläufigen Ergebnissen der Einkommens- und Verbrauchsstichprobe 1962/63" (la structure de la consommation privée d'après les résultats provisoires de l'enquête par sondage sur le revenu et la consommation). *Wirtschaft und Statistik* 1965, Heft n° 8, p. 488 à 495 et M. EULER, "Die Nachfrage privater Haushalte unterschiedlicher Größe und Einkommensverhältnisse nach Nahrungs- und Genussmittel". (La demande de denrées alimentaires, d'alcool et de tabac des ménages dont la composition et la situation du revenu est différente). *Wirtschaft u. Statistik* 1965, Heft n° 10, p. 654 à 665.

(2) Les données concernant le revenu national ou les dépenses de consommation sont empruntées au UN Yearbook of National Account Statistics et CEEL Yearbook of National Account Statistics (plusieurs années). Les revenus par tête ont été calculés sur cette base.

valeurs de l'élasticité prises comme base dans l'étude C.E.E. sur les perspectives 1970 (1), mais complétées là où cela était nécessaire par des données rassemblées ou établies par la F.A.O.

Toutefois, que l'Italie ait le revenu par habitant le plus bas depuis 1934-1938 jusqu'à nos jours et la consommation par habitant presque toujours la plus forte, que le Portugal ait un revenu par habitant encore plus bas et une consommation par habitant la plus forte des pays de l'AELE après la Suisse, pays au revenu le plus élevé, que la Grande-Bretagne avec un revenu élevé et une forte tendance à l'augmentation, connaisse au contraire un niveau de consommation relativement bas, cela montre que les rapports entre revenu et consommation ne sont pas toujours les mêmes et qu'en outre on ne peut pas déduire du seul niveau du revenu le volume de la consommation. On peut trouver aussi un niveau de consommation d'agrumes également élevé dans d'autres pays producteurs à faible revenu par habitant tels que la Turquie, la Grèce, Chypre, etc.

Indépendamment du niveau de revenu absolu il faut également tenir compte du niveau absolu des prix et de la situation particulière des prix des agrumes dans les divers pays. Pour des raisons qu'il est superflu d'expliquer, les agrumes sont à tel point meilleur marché dans les pays producteurs comparé aux pays importateurs, que même avec un revenu faible par habitant on peut avoir dans ces premiers pays une consommation d'agrumes élevée.

De multiples recherches ont été entreprises en vue de déterminer l'élasticité de la demande d'agrumes par rapport au revenu. Les résultats de ces travaux (voir tableau 45) sont assez différents selon les auteurs et les informations de base employés. Il y a dès lors lieu de les interpréter avec prudence en tenant compte des multiples autres facteurs qui influencent en fait la consommation de ces produits. On peut cependant constater que l'élasticité de la demande d'agrumes par rapport au revenu diminue probablement lorsque le niveau absolu du revenu par tête et la consommation d'agrumes par tête augmentent.

Dans les pays producteurs du Bassin méditerranéen, cette élasticité est probablement et généralement parlant inférieure à celle des pays de la C.E.E. ou de l'A.E.L.E. ou des pays de l'Amérique du Nord. La situation effective de la consommation peut cependant être considérablement différente de pays à pays sous l'influence des autres facteurs qui interviennent.

(1) "Le Marché Commun des produits agricoles. Perspectives "1970"-"
C.E.E. - Etudes - Série Agriculture n° 10 - 1963.

TABLEAU 45. - ELASTICITES DE LA DEMANDE PAR RAPPORT AU REVENU POUR LES ORANGES ET MANDARINES

Pays ou région	Estimations de la FAO (1)				Estimations de la FAO pr tous les fruits et lég.(2) pr 1970	Estimations élevées par Dean/Collins (3)	Estimations par la CEE (4) pr les agrumes et autres fruits
	pour 1965		pour 1970				
	faible	élevé	faible	élevé			
Belgique/Luxembourg	0,6	0,7	.	.	0,8	0,7	0,39
Rép. Féd. Allemagne	0,8	1,1	0,55	0,65	0,6	1,1	0,63
France	0,6	0,8	0,5	0,6	0,4	0,8	0,32
Italie	.	.	0,35	0,48	0,7	0,9	0,30
Pays-Bas	0,7	0,9	0,55	0,65	0,5	0,9	0,87
CEE total	0,51 (0,82)
Autriche	0,9	1,0	0,55	0,7	0,4	1,0	.
Suisse	0,6	1,0	0,38	0,5	0,35	1,0	.
Pays scandinaves	0,8	1,0	0,65	0,7	0,4	1,0	0,73 ⁸⁾
Grande-Bretagne	0,5	0,6	0,38	0,5	0,5	0,6	0,77
AELE total
Grèce	0,35)	0,75)	.
Israël	0,86)	1,06)	.
Tunisie	0,66)	0,86)	.
Algérie	0,66)	0,86)	.
Maroc	.	.	0,55	0,7	0,66)	0,86)	.
Portugal	0,5	0,7	.
Espagne	.	.	0,35	0,5	0,4	0,9	.
Pays du Bassin méditerranéen
Canada	0,45	0,6	0,38	0,45	0,35	0,67)	.
Etats-Unis	.	.	0,20	0,4	0,25	0,67)	.
Amérique du Nord

1) Selon FAO, Committee on Commodity Problems, 31st Session, Citrus fruit. A review of the outlook production and consumption. CCP 59/13, 22nd April 1959, Table 9

2) Données non publiées de la FAO pour la prévision 1970 de la consommation des oranges et mandarines

3) Estimations selon les données de 1 et 2)

4) Le marché commun pour produits agricoles. Perspectives "1970" -CEE-Etudes - Série Agriculture, n° 10, P.13, Bruxelles 1963

5) Coefficient pour le Proche Orient

6) Coefficient pour l'Afrique du Nord

7) Selon Marlove, M., and F. Vaughn, Advertising without supply control : Some implications of a survey on the advertising of oranges - Journal of Farm Economics 43; n° 4, part 1, p. 813-837

8) Pour le Danemark et la Norvège seulement

3. Les prix

Une documentation statistique défectueuse rend difficile des indications détaillées et fondées en ce qui concerne le lien de dépendance de la consommation vis-à-vis des relations et des mouvements des prix. Certes, il existe plusieurs séries de prix. Mais quelques unes seulement peuvent être utilisées pour calculer l'élasticité par rapport aux prix qui caractérise la réaction du consommateur devant les modifications des prix. Ainsi par exemple, les cours des grandes villes dans les pays à faible niveau de revenu, n'apportent pas d'indications sur la situation des prix souvent entièrement différents pratiqués à la campagne. Dans les pays producteurs les prix pratiqués dans les régions productrices et leurs environs sont normalement inférieurs au cours des grandes villes parce que moins lourdement grevés par les frais de transport, d'emballage et de commercialisation. Dans les pays tributaires exclusivement des importations, la situation est souvent inverse.

A part l'influence de matériel de base souvent défectueux et non comparable entre les pays qui affecte les résultats de ces essais de calcul de l'élasticité de la demande d'agrumes par rapport aux prix et en impose une interprétation prudente, il y a lieu de constater que l'évolution de la consommation effective d'agrumes au cours des dernières années principalement sous l'influence combinée de l'évolution des revenus, des prix et des habitudes de consommation, ne semble pas confirmer les indications que l'on pourrait tirer de ces essais de calcul d'élasticité.

Bien qu'il soit probable que l'élasticité de la demande d'agrumes par rapport aux prix devienne plus faible au fur et à mesure que la consommation par tête de ces produits s'approche de la limite de saturation, il reste qu'il s'agit de phénomènes fort complexes dans lesquels interviennent pour une part importante les habitudes de consommation, surtout dans les pays à revenu par tête élevé.

En outre l'interdépendance de l'élasticité des prix dans les pays producteurs-exportateurs et les pays consommateurs-importateurs est importante. Lorsque - pour prendre un exemple extrême - un pays importateur doit faire face à une offre tellement importante que les prix de détail baissent de 20 %, les prix à la production dans un pays producteur, dans lequel les prix des agrumes ne représenteraient, par exemple, que 20 % du prix à la consommation dans les pays consommateur, devraient tomber à zéro, si une partie de la régression des prix n'était pas compensée dans le cadre des frais de commercialisation. Dans l'hypothèse d'une élasticité des prix de

moins 0,6, la consommation dans le pays importateur augmenterait, dans ce cas, de 12 %. Même si une régression des prix à la production de 20 à zéro dans le pays producteur ne se répercutait qu'à raison de la moitié sur les prix qui y sont pratiqués au stade de la consommation, il faudrait - étant donné que l'élasticité par rapport au prix y est, en général, plus élevée et peut se situer même à environ de moins 1 et que la diminution relative des prix est beaucoup plus forte pour ces consommateurs que dans les pays importateurs - que la consommation s'y accroisse très rapidement. Selon l'ampleur de cette offre supplémentaire d'agrumes et selon la part que les exportations dans le volume global des agrumes commercialisé, cette chute des prix peut, par une consommation accrue dans le pays producteur et dans le pays importateur, aboutir à une compensation quantitative de l'offre et de la demande; dans le cas contraire le marché dans le pays producteur doit s'effondrer. Même dans le premier cas le coût de cette compensation représenterait une perte de revenu élevée pour le pays producteur. Dans un pays producteur dans lequel le prix à la production représente, par exemple, 40 % du prix de détail dans un pays importateur - hypothèse que l'on peut formuler pour des régions productrices situées à proximité du pays consommateur - la situation serait, en revanche, un peu plus favorable. Mais, dans ce cas également, la régression de 20 % du prix dans le pays importateur, les frais de commercialisation restant par ailleurs les mêmes, entraînerait une diminution de 50 % du prix à la production dans le pays exportateur.

L'augmentation des prix en tant que conséquence d'une régression de l'offre et son effet combiné avec l'élasticité de la demande par rapport aux prix, est également à mentionner. Si une diminution de l'offre entraîne une augmentation des prix, une compensation naturelle s'établit en raison d'une régression correspondante de la consommation. Mais, si les prix augmentent en raison, par exemple, d'une discipline que s'imposent des pays exportateurs ou par une augmentation des charges à l'importation, la consommation peut diminuer dans les pays importateurs sans que cette diminution ait été provoquée par une régression de la production ou de l'offre.

On considère parfois que les conséquences de l'élasticité de la demande par rapport au prix constituent la raison de la régression ou stagnation, sinon inexplicables, de la consommation des agrumes vers le milieu de la période de 1950 à 1960 en Belgique, Grande-Bretagne et quelques autres pays. La hausse du frêt provoquée par la crise de Corée en 1950 et plus tard par la crise de Suez en 1958 a fait monter les prix, presque uniquement dans les pays qui pour leur approvisionnement en agrumes sont entièrement tributaires des arrivages par mer. Si cette augmentation des prix a contribué à la baisse de consommation il n'en resterait pas moins difficile à comprendre pour-

TABEAU 46 - ELASTICITES DE LA DEMANDE DES AGRUMES PAR RAPPORT AUX PRIX (1)

Pays ou région	Selon des études de la FAO 1	Selon d'autres auteurs 2	Estimation (2) 3
Belgique/Luxembourg	.	.	0,7
République fédérale Allemande	0,8 ³⁾	1,01 ⁴⁾	0,8
France	0,64 ⁵⁾	.	0,6
Italie	.	0,9 ⁶⁾	0,9
Pays-Bas	0,7 ⁷⁾	1,0 ⁸⁾	0,7
C.E.E. ensemble	.	.	.
Autriche/Suisse	.	.	0,8
Pays scandinaves	0,4 ⁹⁾	.	0,4
Grande-Bretagne	1,67 ¹⁰⁾	1,5 ¹¹⁾	1,7
A.E.L.E. ensemble	.	.	.
Espagne/Portugal	.	0,9 ¹²⁾	0,9
Grèce	.	.	0,9
Proche Orient	.	.	0,9
Afrique du Nord	.	0,9 ¹³⁾	0,9
Pays du Bassin méditerranéen ens.	.	.	0,9
Etats-Unis	.	0,72 ¹⁴⁾	0,8
Pays de l'Europe orientale et URSS	.	.	0,8

Source : G. Dean et H. Collins, communiquée par F.A.O.

1) Les signes "moins" sont négligés

2) Estimations tenues pour les plus vraisemblables compte tenu de données éventuelles fournies dans les colonnes 1 et 2

3) Selon Levie, E.L., A study of the demand for citrus fruit in four importing countries in Europe, dans FAO/CCP/59/16; le coefficient se rapporte aux prix à l'importation (c.i.f.) et aux ventes de fruits tropicaux et subtropicaux.

- 4) Selon Goreux, L. et J. Wolf, Market prospects for citrus fruits in Western Europe in 1965, dans FAO Monthly Bulletin of Agricultural Economics and Statistics 8, n° 11, Rome 1958; le coefficient se rapporte aux prix de détail et aux quantités d'oranges consommées
- 5) Selon Goreux, L. and J. Wolf, Market prospects.... v. note 4
- 6) Selon Dean, G. and H. Collins, étude non publiée; le coefficient se rapporte aux prix au producteur et aux quantités d'oranges consommées
- 7) Selon Levie, E.L., A study of the demand...; le coefficient se rapporte aux prix d'importation (c.i.f.) et aux quantités d'oranges consommées
- 8) Selon Nederlands Economisch Instituut, The Dutch market for citrus fruit and bananas, Rotterdam, 1960, p. 17 (non publié); le coefficient se rapporte aux prix à l'importation et aux quantités d'oranges et de mandarines consommées
- 9) Selon Levie, E.L., A study of the demand ...; le coefficient se rapporte aux prix à l'importation et les ventes des oranges et des mandarines
- 10) Selon Levie, E.L., A study of the demand...; les coefficients se rapportent aux prix à l'importation et aux quantités d'oranges et de mandarines consommées.
- 11) Selon Bain, A.D. and J.A.C. Brown, Trends in the consumptions of citrus fruits in the United Kingdom, Cambridge 1958; les coefficients se rapportent aux prix de détail et à la consommation par mois d'oranges. J.A.C. Brown dans "Seasonality and elasticity of the demand for food in Great Britain since devaluation" (Journal of the Agricultural Economics Society, 1959), donne une élasticité par rapport aux prix de 1,7 qui se rapporte aux prix de détail et aux quantités d'oranges consommées par mois.
- 12) Selon Dean, G. et H. Collins, étude non publiée, les coefficients se rapportent aux prix de gros et aux quantités d'oranges pour l'Espagne
- 13) Selon Dean, G. et H. Collins, voir note 12); les coefficients se rapportent aux prix de détail à Casablanca et aux quantités d'oranges consommées au Maroc.
- 14) Selon Marlove, M. et F. Waugh, "Advertising without supply control" in "Journal of Farm Economics", 43, n° 1, part. 1, pp.83-87; les coefficients se rapportent aux prix au producteur et aux quantités d'oranges consommées.

quoil cette répercussion ne s'est pas produite dans d'autres pays présentant une situation similaire ou pourquoi même elle se traduit (aux Pays-Bas et en Norvège) par une situation tout à fait opposée.

4. Autres facteurs

Les données concernant l'évolution de la population, l'évolution du revenu, l'élasticité de la demande par rapport au revenu, la situation des prix et l'élasticité de la demande par rapport aux prix permettent de dégager certaines explications touchant la situation et l'évolution de la consommation d'agrumes avec suffisamment de précision pour que l'on puisse les utiliser comme éléments d'une approche globale. Ces éléments constituent les principaux facteurs ayant une influence sur la consommation. En revanche, les éléments analysés jusqu'à présent ne suffisent plus pour juger séparément l'évolution des oranges, des mandarines, des citrons, etc. et leur substitution réciproque.

Considérons maintenant les causes particulières des modifications de la consommation dont les effets se font sentir moins régulièrement et avec moins d'intensité.

a. La consommation d'agrumes dépend du marché de l'offre des autres fruits.

Les quantités de fruits offertes et leur prix ont une importance dans la mesure où le consommateur consciemment ou non ne dépasse pas facilement, la plupart du temps, une certaine quantité globale ou une certaine somme totale qu'il s'est fixée, comme dépense pour les fruits, en fonction du niveau de son revenu. Cette interdépendance devrait être grande dans les régions où les agrumes importés ou produits dans d'autres régions très éloignées du pays, sont commercialisés et mis en concurrence sur le marché avec d'autres espèces de fruits importées ou provenant de la production nationale; elle devrait au contraire être faible dans les régions de production d'agrumes ainsi que dans les zones qui n'en sont pas très éloignées. Il en résulte un avantage relatif sinon un monopole de consommation d'agrumes pour ces dernières régions et une concurrence véritable pour les premières.

Les autres espèces de fruits qui concurrencent les agrumes sont surtout les bananes, les pommes et les poires. Comme l'a souligné également le "Citrus Group" de la FAO (1), cette possibilité de substitution s'est

(1) FAO, Comm. on Comm. Probl., Group on Citrus Fruit, The main characteristics of the citrus economy. CCP/Citrus/ST/65/Working Paper n° 1, P. 37.

renforcée depuis que de nouvelles variétés, des méthodes améliorées de stockage, de conservation et de commercialisation ont considérablement allongé la durée initiale de la saison et qu'une grande partie de l'offre peut être reportée en pleine saison de la consommation des agrumes.

L'absence de documents statistiques n'a cependant pas permis jusqu'à présent d'effectuer des analyses suffisamment certaines. Mais il semble par exemple que dans tous les pays importateurs du nord de l'Europe occidentale, une certaine relation inverse existe entre les importations d'agrumes et la production de pommes. Une faible récolte de pommes, entraînant des prix élevés, a manifestement pour conséquence de renforcer la demande d'agrumes. Des récoltes records et une baisse des prix agissent en sens inverse. Des enquêtes de la FAO ont montré que dans la période allant de 1955 à 1963, les bonnes ou les mauvaises récoltes de pommes des pays d'Europe occidentale importateurs d'agrumes ne se sont traduites respectivement que par une diminution ou une augmentation des importations d'agrumes correspondante de l'ordre de 10 à 20 % des changements subis par les récoltes de pommes (1)(2).

On ne trouve pas de cas de substitution notoire entre les différentes variétés d'agrumes, sauf une certaine substitution entre les oranges d'une part et les mandarines de gros calibre.

Le tableau n° 47 montre la consommation par tête d'habitant pour les principales espèces de fruits.

On constate que pour tous les Etats membres de la C.E.E. les oranges, sauf pour une année ou deux, tiennent le deuxième rang après les pommes. En Italie elles viennent après les pêches dont la consommation a augmenté de façon notable.

On constate également que de tous les Etats membres de la C.E.E., c'est l'U.E.B.L. qui consomme le moins de fruits, l'Italie venant en tête, suivie par l'Allemagne. Si l'on observe pour certaines années des régressions dans la consommation, celle-ci est due aux conditions climatiques et à l'alternance de la production de fruits tels les prunes, les abricots entre autres.

(1) FAO, Comm. on Comm. Probl., Group on Citrus Fruit, The main characteristics of the citrus economy. CCP/Citrus/ST/65/Working Paper n°1, p. 37

(2) FAO, Comm. on Comm. Probl., Citrus Fruit. A review of the outlook for production and consumption. CCP 59/13, P. 19.

TABLEAU 47 - CONSOMMATION ANNIELLE APPARENTE DE FRUITS FRAIS DANS LA C.E.E.

	en kg/tête d'habitant																	
	R.F. ALLEMAGNE			BELGIQUE/LUXEMBOURG			FRANCE			ITALIE			PAYS-BAS			C.E.E.		
	1951-53	1957-59	1961-63	1951-53	1957-59	1961-63	1951-53	1957-59	1961-63	1951-53	1957-59	1961-63	1951-53	1957-59	1961-63	1951-53	1957-59	1961-63
TOTAL	66,6	73,1	93,1	85,8	53,9	55,6	47,5	52,6	70,2	50,9	66,0	105,8	51,2	50,4	57,6	57,2	63,1	86,0
Agrumes total :	7,6	12,1	14,9	14,2	13,5	14,4	13,5	15,0	15,6	13,2	15,9	20,1	8,6	14,0	17,7	11,3	14,2	16,7
dont Citrons	1,3	1,9	2,1	1,0	1,3	1,4	1,0	1,2	1,5	3,7	3,9	5,1	0,4	0,7	0,7	1,8	2,2	2,7
Oranges	6,3	9,8	12,3	12,5	11,4	12,4	12,3	13,4	13,5	9,5	11,9	15,0	8,0	12,8	16,3	9,3	11,7	13,0
Pomelos	0,0	0,4	0,5	0,7	0,7	0,6	0,1	0,4	0,6	-	-	-	0,2	0,5	0,7	0,1	0,3	0,4
Abricots	0,1	0,2	0,4	-	0,1	0,2	0,9	1,3	2,0	0,3	0,6	1,0	0,0	-	0,0	0,4	0,6	0,9
Ananas	0,1	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Baies	3,8	3,4	4,1	2,0	1,7	2,3	0,5	0,9	1,1	0,2	0,3	0,6	3,7	3,5	3,6	1,8	1,7	2,2
Bananes	1,9	7,2	8,2	4,8	6,5	7,0	6,0	7,4	7,9	0,6	1,1	2,6	2,1	4,6	5,8	2,8	5,3	6,3
Cerises	3,5	3,1	4,3	2,9	1,9	2,8	2,0	1,6	2,1	2,2	2,7	3,7	2,1	0,7	0,9	2,6	2,4	3,2
Pêches	1,5	2,4	3,7	0,7	0,9	1,8	3,2	5,7	7,5	6,5	9,8	17,4	0,1	0,0	0,3	3,3	5,2	8,3
Poires	9,2	8,0	9,9	23,1	8,5	6,0	3,7	3,9	6,4	7,2	8,2	14,5	9,0	6,0	6,1	7,9	6,9	9,8
Pommes	27,7	28,3	34,0	33,2	18,1	16,6	10,8	10,1	19,7	15,0	21,0	32,9	22,1	20,0	20,5	19,4	20,2	28,0
Prunes	9,5	5,4	9,8	3,3	1,8	2,1	3,1	1,8	3,1	1,6	1,4	2,0	2,8	1,0	1,3	4,7	2,8	4,8
Raisins	1,7	3,0	3,8	1,4	1,2	1,8	3,8	4,8	4,7	3,9	5,0	11,0	0,7	0,6	0,8	2,9	3,8	5,8
Divers	0,0	0,0	0,0	0,2	0,6	0,6	-	0,0	0,0	0,2	-	-	0,0	0,0	0,6	0,1	0,0	0,0

Source : Agrumes tabl. 34 à 37

Autres fruits : statistique de production et de commercialisation de chaque pays

TABLEAU 48 : PART DES ORANGES DANS LA CONSOMMATION APPARENTE TOTALE DE FRUITS FRAIS(1)

	1951-53	1957-59	1961-63	1964
C.E.E.	16,3	18,5	15,9	17,6
R.F. ALLEMAGNE	9,5	13,4	13,2	16,2
BELGIQUE-LUXEMBOURG	14,6	21,2	22,3	23,8
FRANCE	25,9	25,5	19,2	21,5
ITALIE	18,7	18,0	14,2	15,1
PAYS-BAS	15,6	25,4	28,2	23,5

(1) à l'exclusion des fruits secs : dattes, amandes et fruits en coques, noix, noisette.

Source : voir tableau 47

Pour mieux situer la place des oranges dans cette consommation, le tableau n° 48 montre leur part dans la consommation totale.

On note une certaine constance pour l'ensemble de la C.E.E. sauf pour l'année 1963. Ceci est la conséquence des gels en Espagne tout particulièrement. Il en est de même pour la moyenne 1951-53, certains pays n'avaient pas, pour des raisons politico-économiques, repris un commerce normal.

Ce sont les pays ayant la production nationale la moindre qui ont le pourcentage de consommation d'oranges le plus important par rapport à la consommation totale. En Italie, gros producteur de fruits et d'agrumes, la part des oranges dans la consommation totale de fruits est devenue la plus faible de la C.E.E.

La France malgré une production métropolitaine notable de tous fruits consomme un pourcentage presque aussi élevé d'oranges que la Belgique-Luxembourg et les Pays-Bas.

- b. Naturellement, le niveau de l'offre globale d'agrumes exerce une influence inévitable sur le niveau de la consommation surtout lorsque les quantités récoltées des principaux pays producteurs sont fortement réduites par suite de catastrophes naturelles comme les gelées, la grêle ou le vent. Ces influences sont accompagnées la plupart du temps de modifications de prix en proportion.

Le graphique 14 fait apparaître le parallélisme qui existe entre la consommation d'agrumes dans les pays producteurs du Bassin Méditerranéen avec leur production.

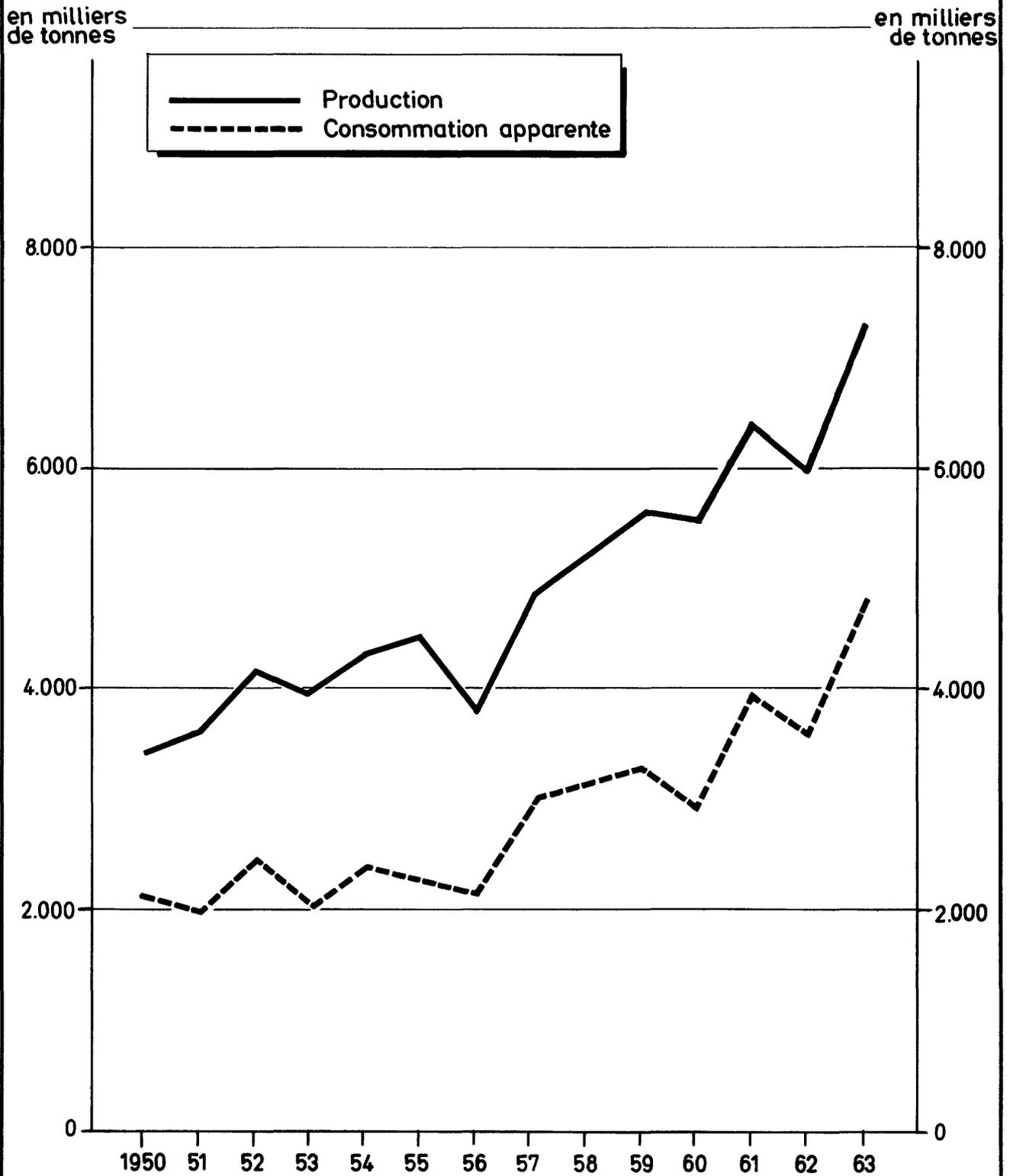
Les données climatiques de base ou les conditions atmosphériques exercent d'autre part également une influence sur la demande d'agrumes. Cependant ces influences ne peuvent guère être cernées ni en orientation ni en volume.

c. Les habitudes de consommation

A l'ensemble des éléments déjà traités dans le présent chapitre s'ajoutent les problèmes que posent les habitudes de consommation. Ce sont des éléments importants servant à déterminer le niveau de la consommation des agrumes. Mais ils sont difficiles à évaluer quantitativement.

Les habitudes de consommation constituent un des éléments majeurs qui déterminent le niveau de la consommation d'agrumes à une époque déterminée. Elles expliquent en partie pourquoi pour un même niveau de revenu, les consommateurs consomment des quantités différentes d'agrumes en général et de variétés d'agrumes en particulier. Ces habitudes expliquent aussi pourquoi certaines variétés ont la préférence des consommateurs ou au contraire ne l'ont pas, surtout pour les oranges et les mandarines.

Production et consommation apparente d'agrumes dans les pays du Bassin Méditerranéen (France exceptée)



Source: Production : World Crop Statistics
Consommation : calcul basé sur production et données de FAO Trade Year-book (différentes années)

CEE.DG VI-6706.39

Graphique 14

Ensemble avec l'offre de fruits concurrents et les variations de leurs prix, les habitudes de consommation déterminent dans une large mesure l'évolution saisonnière de la consommation. Les oranges passent encore pour une part prépondérante comme fruits d'hiver. Bien que la production soit possible pendant presque toute l'année et que l'offre s'étale en fait sur toute l'année, la part relative de la consommation d'oranges d'été, qui est de l'ordre de 10 % environ, n'a presque pas changé jusqu'ici (1).

Cependant des facteurs d'ordre psychologique jouent également sur la demande des agrumes. Le consommateur, même s'il y a beaucoup de pommes, préfère les agrumes en certaines saisons, surtout en hiver. Ce fait a été illustré par exemple en 1963 lorsque, à cause du gel en Espagne, l'offre d'agrumes était limitée et les prix élevés, la demande d'agrumes n'étant pour ainsi dire pas affectée.

Les données statistiques ne permettent pas de faire une analyse plus complète de ce phénomène intéressant pour la consommation et de ses modifications. Mais certains indices font apparaître comme probable qu'une tendance se dessine en faveur d'une intensification de la consommation d'agrumes pendant toute l'année. La majeure partie de l'augmentation générale de la consommation ira à la production "off-season" provenant surtout des pays de l'hémisphère sud (Afrique du sud et Brésil) et destinée à la partie nord de l'Europe occidentale. On note également dans les pays du bassin méditerranéen un faible mouvement de reconversion vers la culture de variétés arrivant à maturité en été.

Les habitudes de consommation ne sont donc pas immuables.

d. Publicité

Bien qu'actuellement les agrumes ne fassent que dans une mesure relativement faible l'objet d'une publicité, il existe des exemples frappants de succès spectaculaires notamment dans le cadre des nouvelles formes de commerce représentées par les "supermarchés" et magasins à succursales multiples.

(1) La même constatation a été faite lors de l'enquête sur la consommation effectuée par l'Office statistique fédéral pour la République Fédérale d'Allemagne

Il nous revient qu'une campagne de publicité spécifique a abouti à un accroissement des ventes d'environ 25 % au cours d'un seul mois. Dans ce domaine on peut encore s'attendre à d'importantes modifications en matière d'accroissement de la consommation et des préférences quant aux variétés. A cet égard il y a lieu de considérer que non seulement le commerce de détail mais également les firmes d'importation et d'exportation ainsi que les groupements de producteurs doivent être pris en considération en tant que promoteur de la publicité.

Des campagnes publicitaires, régulièrement lancées en faveur de la consommation d'agrumes ou d'autres fruits, peuvent exercer sur les habitudes de consommation une influence certes non négligeable et même entraîner des modifications durables.

e. Concurrence entre produits transformés et fruits frais

Des modifications profondes sont aussi apparues au cours des dernières décennies dans le rapport entre la consommation de fruits frais, d'une part, et celle de produits transformés, surtout de jus de fruits de diverses sortes, d'autre part. Les documents statistiques ne permettent de faire une analyse précise que pour quelques pays en particulier. Cependant la conversion des données en équivalents de fruits frais soulève des difficultés.

L'évolution aux Etats-Unis montre qu'au fur et à mesure des modifications des habitudes de vie dues à l'urbanisation et à l'industrialisation et également à un accroissement du revenu, la consommation de produits de la transformation d'agrumes joue un rôle de plus en plus grand, soit qu'elle constitue une forme nouvelle de consommation, soit qu'elle remplace la consommation de produits frais. Les quantités consommées de jus d'agrumes - principal produit de transformation - dépendent surtout du développement de la demande de jus conservés, concentrés, congelés, déshydratés ou lyophilisés pour la consommation directe ou pour l'industrie des boissons. Les principaux facteurs qui interviennent dans ce développement sont :

- la diminution de temps disponible aux ménagères, dans une société hautement industrialisée, pour les travaux de cuisine et de préparation des repas (p. ex. : l'épluchage et la pression de fruits frais) suite aux nombreuses occupations professionnelles ou autres

- la motorisation qui constitue un facteur orientant la consommation de boissons vers des produits non alcoolisés
- le développement de la commercialisation et de la consommation d'agrumes - transformés en jus - pendant toute l'année particulièrement pendant la saison chaude, lorsque l'offre d'agrumes frais est limitée ou inexistante. Il ne s'agit dans ce cas, pas d'une substitution de jus aux agrumes frais, mais bien d'une consommation supplémentaire au dépens d'autres fruits frais ou transformés.

D'autre part il y a lieu de tenir compte des avantages dans le domaine de la commercialisation : un produit relativement bon marché, bien emballé, facile à transporter et à manipuler, et guère périssable bénéficie de la faveur des intermédiaires commerciaux.

Aux Etats-Unis, la consommation de produits transformés d'agrumes a évolué, au cours des dernières années autour de 60 % de la consommation globale pourtant élevée (dépassant 30 kg). La consommation de produits frais par habitant y a même diminué sensiblement en 1963 et 1964.

Tableau 49 : CONSOMMATION D'AGRUMES AUX ETATS-UNIS

	en kg					
	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Frais	15,3	13,8	13,1	10,0	11,7	13,1
Transformés	23,7	22,0	24,6	28,4	16,8	19,8
TOTAL	39,0	35,8	37,7	38,4	28,5	32,9
% transformés	60,8	61,3	65,3	73,8	58,9	60,3

La consommation de produits transformés d'agrumes dans la C.E.E. (calculée en valeur équivalente de fruits frais) était avant 1960-63 de

250.000 t en moyenne, ce qui correspond à une consommation par habitant de 2 kg environ. L'augmentation de la consommation est notable. Il y a encore dix ans la consommation de produits dérivés de la transformation d'agrumes, notamment des jus, ne jouait pratiquement aucun rôle. Quant à savoir si la consommation évoluera au point de parvenir aux quantités consommées aux Etats-Unis, c'est là une question à laquelle on ne peut pas répondre. Cependant, il faut remarquer qu'une tendance se dessine en ce sens. On ne peut pas prévoir à l'avance si, comme aux Etats-Unis, il faut s'attendre à une concurrence de substitution entre fruits frais et produits transformés. Le grand pays producteur et consommateur que sont les Etats-Unis avec ses différences d'orientation de production dans l'est et dans l'ouest possède certaines caractéristiques qui ne peuvent encore être décelées en Europe.

f. Préférences des consommateurs

La modification de la demande d'agrumes peut aussi ne porter que sur certaines variétés d'oranges, de mandarines, ou de pamplemousses. On constate effectivement une augmentation de la consommation des meilleures variétés et principalement des variétés précoces et tardives. Le consommateur des pays européens importateurs préfère vraisemblablement - lorsque les différences de prix ne sont pas trop grandes - trouver dans les fruits les qualités suivantes :

Pour les oranges

- a) des fruits ronds, même si la forme a toutefois moins d'importance que la qualité organolytique
- b) pas de pépins ou le moins possible
- c) chair juteuse et de préférence de couleur blonde
- d) écorce fine ou assez fine, ne pas être rugueuse et être facilement détachable
- e) saveur : elle doit être de préférence neutre avec un très léger arôme typique que donne un équilibre particulier entre les acides et les sucres
- f) teneur en sucre : elle doit être élevée sans excès
- g) cloisons internes : elles ne doivent pas être coriaces

Pour les mandarines, olementines et satsumas les préférences des consommateurs sont, *mutatis mutandis*, analogues à celles pour les oranges. Il pourrait en résulter une désaffection par rapport à certains types.

Pour les citrons le degré d'acidité joue en plus des autres caractéristiques mentionnées.

II. Les pays du Bassin méditerranéen (1)

Contrairement aux pays européens, traités au § I, le facteur le plus important dans les pays du Bassin méditerranéen qui détermine la consommation par habitant, déjà élevée malgré un faible pouvoir d'achat, est le rapport favorable entre le revenu faible et les prix faibles auxquels une part considérable des consommateurs peut se procurer les agrumes. Si l'on examine les données de la consommation pour les pays du Bassin méditerranéen, il faut considérer le niveau élevé des quantités d'agrumes consommées comme déterminé par les habitudes de consommation.

Il faut voir dans la forte augmentation de la population supérieure à 2 % par an (2), le facteur le plus important ayant déterminé l'évolution de la consommation. Quoique dans certains de ces pays, cette augmentation soit sensiblement moins forte à cause du départ de travailleurs à l'étranger, elle ne devrait guère baisser, selon toute vraisemblance, d'ici à 1975.

Les effets exercés sur la consommation par l'augmentation du revenu (3) devraient au contraire être faibles. On peut même penser qu'en cas de développement économique insuffisant mais surtout en cas de diminution du revenu par habitant suite à un accroissement de la population, on pourrait assister à une baisse de la consommation par personne. Etant donné le faible niveau des dépenses de consommation en valeur absolue, l'élasticité de la demande par rapport au revenu est élevée tout autant que l'élasticité par rapport au prix. L'élasticité par rapport au revenu doit au moins être de l'ordre de 1,0 et l'élasticité par rapport aux prix doit dépasser largement -1,0. Toutefois, pour juger de l'influence du facteur revenu sur le développement de la consommation dans ces pays il faut considérer qu'une partie seulement de la population est intégrée dans le secteur monétaire de l'économie.

(1) Il s'agit des pays du Bassin méditerranéen non encore pris en considération au § I du présent chapitre (c.a.d. les pays en dehors de la C.E.E. et l'A.E.L.E.)

(2) Voir annexe - tableau 3

(3) Les données concernant le revenu sont empruntées du UN Yearbook of National Account Statistics - différentes années.

De toute façon, l'augmentation de la consommation qui dans certains pays dépasse un taux qui correspond à l'accroissement de la population est imputable également ici en grande partie à l'évolution favorable du rapport entre revenu et prix. L'augmentation du revenu nominal par habitant a dépassé les 2 % par an en moyenne durant les dix dernières années dans les pays du Bassin méditerranéen, malgré un accroissement sensible de la population.

Le facteur peut-être le plus important du développement de la consommation, se situe principalement dans ces pays du Bassin méditerranéen où depuis longtemps à cause de la situation naturelle ou par la présence d'étrangers, la production était fortement orientée vers la vente à d'autres pays. Lorsque la part relative des exportations dans la production globale est élevée, toute modification relativement insignifiante du volume des exportations transforme considérablement la situation de l'offre sur le marché intérieur. Certes, la situation de la demande est sensible aux variations de prix. Mais cette influence ne s'exerce que dans certaines limites relativement étroites dans la majorité de ces pays, étant donné que la plupart du temps il s'agit de marchés, évalués en termes de populations et de revenus, relativement limités.

Du reste, l'élévation du niveau des exigences de consommation des clients étrangers oblige, ces pays, à écouler dans le pays même un pourcentage croissant de la production nationale non conforme aux normes d'exportation. Les bas prix pratiqués pour cette marchandise de seconde qualité favorisent l'accroissement de la consommation dans le pays. Lorsqu'un pays producteur compte dans ses frontières un grand nombre d'acheteurs même à faible pouvoir d'achat, cette forme de consommation du fruit à l'état frais, non conforme aux normes d'exportation, peut être plus rentable que sa transformation.

§ III. Les pays de l'Europe orientale

Dans les économies dirigées des pays de l'Europe orientale, les facteurs déterminant la consommation d'agrumes ne résident ni dans l'évolution de la population, ni dans la situation du revenu, le pouvoir d'achat ou la situation des prix, mais dans les priorités accordées par les organismes centraux responsables pour le développement économique et notamment pour le commerce extérieur. Dans ces pays, les prévisions sont établies en partant de considérations touchant le développement général de l'économie et les priorités à accorder dans ce cadre. Ainsi dans la mesure où la consommation d'agrumes est prise en considération, la question dé-

cisive est celle de la réserve de devises, la possibilité d'accords commerciaux et d'opérations d'échanges bilatéraux avec les pays producteurs d'agrumes. Au contraire, les considérations touchant l'équilibre alimentaire à savoir l'apport souhaitable de vitamines n'ont pas dû avoir jusqu'ici beaucoup d'importance. Toutefois, par rapport aux quantités pratiquement nulles consommées autrefois, on constate depuis 10 ans qu'au moins les agrumes font leur apparition sur le marché. Dans ces conditions, prévoir ce que sera le développement d'ici à 1975 n'a pas beaucoup de sens. On ne peut même pas partir des prévisions contenues dans les plans de développement, où parfois on note une consommation croissante, car ces prévisions ne semblent avoir que relativement peu de chances d'être réalisées précisément dans le domaine de l'approvisionnement en denrées alimentaires.

Mais il est important de noter que d'après le niveau du pouvoir d'achat et l'accroissement constant du revenu, qui malgré les différences de prix peut se comparer d'une certaine manière avec ceux des autres pays, il y aurait lieu d'escompter dès à présent une consommation considérable par personne si les importations d'agrumes dans les pays de l'Europe orientale étaient libérées.

Il ne fait pas de doute qu'à l'avenir, comme pour les "produits de luxe" il faille s'attendre aussi à une amélioration de l'approvisionnement en agrumes pour autant que le permette le goulot d'étranglement des devises disponibles pour le commerce extérieur. En l'occurrence, il faut toutefois considérer qu'il ne doit pas s'agir ici de devises libres pour l'achat d'agrumes comme ce fut le cas par exemple pour les importations de blé en provenance des Etats-Unis, du Canada et d'autres pays exportateurs. D'importants pays producteurs d'agrumes du Bassin méditerranéen qui par leur situation pourraient sembler prédestinés à ce genre de commerce, surtout les pays comme la Turquie, la Grèce, Chypre, le Liban etc. sont pour une part des pays à monnaie faible et pour une part aussi des pays disposés à pratiquer des opérations de troc sur une vaste échelle auxquelles d'ailleurs ils sont habitués. Le commerce pratiqué jusqu'ici par les pays de l'Europe orientale s'effectue principalement sur cette base. Les deux partenaires - pays de l'Europe orientale et pays exportateurs d'agrumes - utilisent en pareil cas la possibilité qui leur est faite de remplacer dans leurs échanges commerciaux le paiement des fournitures en devises fortes par des fournitures en contrepartie. Par exem-

ple si un pays de l'Est peut exporter en grande quantité d'appareils de radio, il est tout à fait pensable que des pays mentionnés aient intérêt à les importer et qu'ils livrent des agrumes en échange. En outre, le commerce avec les pays de l'est est particulièrement tentant pour plusieurs pays exportateurs d'agrumes car ceux-ci pourront leur vendre - du moins dans un avenir proche -, des agrumes qui par leur qualité sont invendables dans les pays industrialisés de l'Europe occidentale et cela à des prix réduits en conséquence. L'augmentation de la production dans les pays du Bassin méditerranéen suscite un intérêt croissant pour cette forme de valorisation de la récolte.

Chapitre IV.- LE DEVELOPPEMENT FUTUR DE LA CONSOMMATION

§ I. Aperçu sur les méthodes d'approche du problème

Afin d'estimer le développement futur de la consommation d'agrumes, la présente analyse doit avant tout essayer d'établir des ordres de grandeur dans différentes hypothèses de travail. Dans les données disponibles relatives aux facteurs déterminants les plus importants, on relève des imperfections et des facteurs d'incertitude importants. Ces derniers ne peuvent pas non plus être éliminés par l'emploi de méthodes mathématiques. Ceci est d'ailleurs un des motifs pour lesquels des prévisions établies jusqu'à présent même avec l'aide de méthodes mathématiques n'ont donné de résultats satisfaisants. Pour autant que de telles méthodes ont pu être appliquées dans le présent chapitre, il y a lieu d'analyser les résultats avec beaucoup de prudence.

Les principaux facteurs déterminant l'évolution de la consommation sont :

- a) l'importance de la population et son évolution
- b) le niveau des revenus par tête et son évolution (surtout le revenu disponible pour les dépenses de consommation)
- c) l'élasticité de la demande par rapport au revenu pour les agrumes et ses modifications
- d) le prix des agrumes et l'élasticité de la demande par rapport aux prix
- e) le niveau de l'offre et niveau des prix d'autres fruits concurrents (élasticités croisées des prix)
- f) les modifications des habitudes de consommation.

L'incidence des prix et leur évolution seront examinés ultérieurement.

Les considérations développées au cours de cette section présupposent une tendance stable des prix.

Tout comme pour la production, on peut développer pour la consommation un grand nombre d'hypothèses d'alternatives mais il faut essayer de dégager de ce nombre celles qui apparaissent comme ayant le plus de chance de se réaliser. Cette prévision n'est pas moins difficile à faire que pour la production. Même si l'on tient compte de tous les facteurs importants qui interviennent dans des modèles mathématiques basés sur des séries de données historiques et que les résultats obtenus ont donné une courbe très proche de la courbe effectivement suivie par la consommation, il n'est pas dit qu'un tel modèle qui s'est avéré valable par le passé le sera encore à l'avenir.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour les calculs dont les résultats figurent aux tableaux 51 à 62 (1).

- a) L'évolution de la population de la C.E.E. jusqu'en "1975", est évaluée compte tenu des différents travaux dans ce domaine. L'évolution de la population des pays de l'A.E.L.E. est supposée être la même qu'actuellement et un chiffre de population de 98,7 millions est pris comme hypothèse pour "1975". (Voir annexe - tableaux 1 et 2).
- b) L'augmentation effective des revenus est supposée être dans les Etats membres de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., à l'exclusion du Portugal, de 4 %, dans les pays méditerranéens (à l'exclusion de l'Italie) de 2 % par tête. Un problème important de prévision apparaît déjà ici. En moyenne (et tout particulièrement dans certains pays de la C.E.E. et de l'A.E.L.E.) l'augmentation effective des revenus a été, dans le passé, plus forte. Des objections peuvent également être formulées contre l'hypothèse de 2 % pour les pays méditerranéens, bien que dans ces pays, par suite d'un accroissement plus marqué de la population, il faut s'attendre très vraisemblablement à une augmentation du revenu par tête plus faible. En réalité, il faut s'attendre pratiquement à une augmentation de revenus différente suivant les pays. Mais, cette différenciation ne peut pas être prévue pour 10 années et, d'après les expériences faites jusqu'à présent, une compensation s'opérera dans une large mesure entre les groupes de pays.
- c) Le niveau absolu de la consommation d'agrumes par tête dans les différents pays - point de départ des calculs - est repris dans le chapitre II.

Des coefficients d'élasticité de la demande d'agrumes par rapport au revenu différenciés ont été appliqués pour chacun des trois groupes d'agrumes examinés pris séparément. Ces coefficients, indiqués au tableau 50, se basent sur les travaux et résultats mentionnés au tableau 45.

Comme il apparaît des considérations avancées au chap. III, l'application de coefficients d'élasticité ne peut se faire que moyennant de sérieuses précautions lors de l'interprétation des données. Les calculs systématisés selon les indications du tableau 50 revêtent dès lors au niveau des pays un caractère assez théorique. Pour l'ensemble des groupes de pays en question, ils fournissent des résultats pouvant être considérés comme suffisamment valables.

(1) La consommation "1962" est celle indiquée aux tableaux du Chapitre II comme moyennes pour les années civiles 1961 à 1963. La consommation "1970" et "1975" désigne la consommation qui serait atteinte en moyenne pour la période triennale qui entoure ces années (1969 à 1971 et 1974 à 1976).

Tableau 50

Consommation actuelle par tête des - oranges et mandarines - citrons et autres espèces - pamplemousses	Elasticité de la demande par rapport au revenu	
	Pays producteurs du bassin méditerranéen (1)	Pays consommateurs européens (2)
moins de 20 kg	1,0	0,8
de 20 à 24,9 kg	0,8	0,6
de 25 à 29,9 kg	0,6	0,4
30 kg et plus	0,4	0,2

Ces hypothèses elles aussi ne reflètent qu'en partie l'évolution qui s'est produite jusqu'à ce jour. L'hypothèse d'une élasticité plus élevée des revenus dans les pays producteurs du bassin méditerranéen par rapport aux pays d'Europe occidentale et septentrionale tient compte du fait qu'ils ont atteint jusqu'à présent et d'une façon assez générale, une consommation par tête relativement élevée d'agrumes d'une part, et d'autre part, qu'il semble que dans ces pays un revenu en hausse pourrait entraîner une augmentation plus marquée de la consommation d'agrumes en raison de leur coût peu élevé, même pour des niveaux faibles de revenus.

Si pour les pays consommateurs à revenu par tête plus élevé d'Europe occidentale et septentrionale des élasticités un peu plus faibles ont été admises, c'est parce que dans ces pays les prix à la consommation des agrumes, sur lesquels pèsent des coûts élevés, sont supérieurs et parce que le climat plus frais n'incite pas dans la même mesure à la consommation. La France, tout en étant un pays essentiellement consommateur, connaît une consommation à grande élasticité et il lui a été appliqué le coefficient d'élasticité des pays producteurs.

(1) inclus l'Italie et le Portugal. Pour la France les élasticités élevées des pays producteurs ont également été appliquées étant donné les caractéristiques de la consommation de ce pays.

(2) exclus la France, l'Italie et le Portugal.

Les élasticités par rapport au revenu indiquées ci-dessus ont été appliquées pour tous les Etats membres de la C.E.E. ainsi que de l'A.E.L.E. Elles sont supérieures à celles observées au cours de la dernière décennie pour la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas. On peut se poser la question dans quelle mesure cette différence peut être attribuée aux habitudes de consommation. Toutefois, cela ne veut pas dire que dans ces cas l'élasticité des revenus ne pourrait pas se remettre à augmenter.

Inversément, les hypothèses avancées signifieraient pour la R.F. d'Allemagne une élasticité par rapport au revenu en régression. Cela n'est pas improbable, la consommation par tête y ayant atteint récemment un niveau de l'ordre de 18 kg.

Pour les pays de l'Europe orientale l'approche revêt - pour les raisons exposées plus haut - un caractère fort théorique. Lors du calcul les coefficients d'élasticité utilisés sont ceux des pays consommateurs de l'Europe occidentale.

- d) L'offre, la concurrence et les prix d'autres fruits ont sur l'évolution de la consommation des effets difficilement chiffrables. Dans les pays importateurs, il y a une concurrence plus forte de grandes quantités de fruits indigènes (surtout les pommes et les poires), mais également de fruits tropicaux (surtout des bananes), que dans les pays méditerranéens. Dans ces derniers les agrumes, en tant que produits nationaux vendus à des prix en principe peu élevés, ont une position particulièrement forte sur le marché. En fonction des résultats de la récolte et de la structure des prix, surtout en ce qui concerne les fruits indigènes, la demande d'autres espèces de fruits peut se substituer à celle d'agrumes ou inversément dans une mesure plus ou moins prononcée.
- e) Mis à part les facteurs cités ci-dessus, il n'est pas tenu compte d'une modification des habitudes de consommation.

De ces hypothèses découlent les prévisions, pour 1970 et 1975, de la consommation d'agrumes par tête et pour l'ensemble des populations dans les pays étudiés (tableaux 51 à 62). Il y a lieu de rappeler qu'il s'agit toujours de la consommation apparente (1).

(1) Voir note (2) - page 131.

§ II . Estimations de la consommation annuelle apparente d'agrumes en "1970" et "1975"

1. Etats membres de la C.E.E.

Les tableaux 51, 52 et 53 donnent les résultats des calculs de prévisions de la consommation dans les Etats membres de la C.E.E. respectivement pour tous les agrumes, pour les oranges et mandarines et pour les citrons et similaires.

On arrive à la constatation que, si les hypothèses de départ se réalisent la consommation par tête aussi bien d'oranges et de mandarines que de citrons et autres espèces pourrait augmenter d'un peu plus de la moitié par rapport à celle constatée en "1962" et passerait de 16,7 kg en moyenne pour la C.E.E. à quelque 25,5 kg/tête. Cette consommation serait composée comme antérieurement à concurrence de 80 % d'oranges et mandarines dont la consommation dépasserait 20 kg, le restant étant composé essentiellement de citrons et autres espèces et de pamplemousses. La consommation de ce dernier groupe d'agrumes augmenterait considérablement par rapport à la consommation dans la période de base; mais son niveau absolu resterait très faible.

La consommation totale augmenterait de façon plus prononcée sous l'effet de l'accroissement de la population.

Elle passerait de 2,9 millions de T. en "1962" à 5,1 millions de T. en "1975" pour tous les agrumes, soit une hausse de plus de 73 % - soit à un rythme de 4 à 4,5 % par an (voir graphique 15).

Tous les Etats membres de la C.E.E. ne vont cependant pas connaître une évolution identique. D'après les évaluations faites, l'augmentation de la consommation par tête serait la plus forte en France et en Italie à cause de l'élasticité de la demande qui y semble être supérieure à celle des autres Etats membres. Elle atteindra près de 60 % comparé à 45 % environ pour la R.F. d'Allemagne et Belgique-Luxembourg et environ 40 % pour les Pays-Bas. Dans ce dernier pays il est compté avec un ralentissement de la demande d'oranges. La consommation par tête dépassera ainsi dans tous les Etats membres le niveau de 20 kg; elle atteindra environ 25 kg aux Pays-Bas et en France et dépassera les 30 kg en Italie.

TABLEAU 51 : ESTIMATIONS DE LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE DIAGRAMES DANS LES ETATS MEMBRES DE LA C.E.E. - "1970" et "1975" (1)

P a y s	" 1 9 6 2 "		" 1 9 7 0 "		" 1 9 7 5 "		Augmentation de la consommation en "1975" par rapport à "1962" (en %)	
	Consommation par tête/kg	Consommation totale 1000 t.	Consommation par tête/kg	Consommation totale 1000 t.	Consommation par tête/kg	Consommation totale 1000 t.	Totale	
							par tête	
Belgique - Luxembourg	14,4	138,2	18,2	182	21,0	216	45,8	56,3
R.F. d'Allemagne	14,9	851,1	18,6	1.153	21,7	1.415	45,6	66,3
France	15,6	735,1	20,6	1.071	24,8	1.376	59,0	87,2
Italie	20,1	1.004,5	26,5	1.405	31,9	1.751	59,7	74,3
Pays-Bas	17,7	209,9	22,3	290	24,9	341	40,7	62,5
Total C.E.E.	16,7	2.938,8	21,5	4.101	25,5	5.100	52,7	73,5

(1) Somme des consommations d'oranges-mandarines (tableau 52) et citrons et autres espèces (tableau 53) compte tenu toutefois de la consommation estimée de pamplemousses.

TABEAU 52 - ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE D'ORANGES ET DE MANDARINES DANS LES ETATS MEMBRES DE LA C.E.E. (1)

P a y s	" 1962 "			" 1970 "			" 1975 "			Augmentation de la consommation en "1975" par rapport à "1962" (en %)	
	Consommation par tête en kg	Consommation totale en 1.000 t.	Elasticité par rapport au revenu	Consommation par tête en kg	Consommation totale en 1.000 t.	Elasticité par rapport au revenu	Consommation par tête en kg	Consommation totale en 1.000 t.	Elasticité par rapport au revenu	par tête	totale
	Belgique - Luxembourg	12,4	118,8	0,8	15,6	156	0,8	18,1	186	0,8	46,0
R.F.d'Allemagne	12,3	702,3	0,8	15,4	955	0,8	17,9	1.167	0,8	45,5	66,2
France	13,5	636,3	1,0	17,8	926	1,0	21,4	1.188	1,0	58,5	86,7
Italie	15,0	750,6	1,0	19,8	1.049	1,0	23,8	1.307	1,0	58,7	74,1
Pays-Bas	16,3	192,8	0,8	20,5	267	0,6	22,9	314	0,6	40,5	62,9
Total C.E.E.	13,7	2.400,8	-	17,6	3.352	-	20,8	4.162	-	51,8	73,4

(1) Taux d'accroissement annuel du revenu : 4 %

(2) Les élasticités utilisées sont celles indiquées au tableau 50 choisies sur base de la consommation par tête constatées dans la période précédente.

TABLEAU 53 - ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE DE CITRONS ET AUTRES ESPECES DANS LES ETATS MEMBRES DE LA C.E.E. (1)

P a y s	1962		1970			1975			Augmentation de la consommation en 1975 par rapport à 1962 (en %)	
	Consommation par tête en kg	Consommation totale en 1.000 t.	Elasticité par rapport au revenu	Consommation par tête en kg	Consommation totale en 1.000 t.	Elasticité par rapport au revenu	Consommation par tête en kg	Consommation totale en 1000 t.	par tête	
									par tête	totale
Belgique - Luxembourg	1,4	13,2	0,8	1,8	18	0,8	2,0	21	42,9	59,1
R.F.d'Allemagne	2,1	119,2	0,8	2,6	161	0,8	3,1	202	47,6	69,5
France	1,5	72,2	1,0	2,0	104	1,0	2,4	133	60,0	84,2
Italie	5,1	253,8	1,0	6,7	355	1,0	8,1	445	58,8	75,3
Pays-Bas	0,7	8,6	0,8	0,9	12	0,8	1,0	14	42,9	62,8
Total C.E.E.	2,7	467,0	-	3,4	650	-	4,1	814	51,9	74,3

(1) Taux d'accroissement annuel du revenu : 4 %.

(2) Les élasticités utilisées sont celles indiquées au tableau 50 choisies sur base de la consommation par tête constatées dans la période précédente

L'augmentation de la consommation totale qui contribuera le plus à l'augmentation pour l'ensemble de la C.E.E. sera celle de l'Italie (+ 747.000 T. sur un total de + 2,2 millions de T.), mais les augmentations de consommation en R.F. d'Allemagne et en France sont également très importantes (+ 564.000 T. et + 641.000 T.). Cette dernière est même proportionnellement la plus importante de tous les Etats membres (+ 87 %).

Suite aux hypothèses de calcul utilisées les constatations faites peuvent "mutatis mutandis" s'appliquer aux deux principaux groupes d'agrumes. Il reste à souligner que dans la localisation de la consommation à l'intérieur de la C.E.E. peu de changements semblent devoir intervenir. L'Italie continuera à consommer en "1975" environ 34 % de la consommation totale de la C.E.E. Par contre la part de la France augmenterait quelque peu (27 % comparé à 25 %). Il en suivrait pour les autres pays une légère diminution de leur part relative dans la consommation totale d'agrumes de la C.E.E.

2. Etats membres de l'A.E.L.E.

L'évolution de la consommation d'agrumes dans l'A.E.L.E. (Tabl. 54, 55 et 56) présentera probablement des caractéristiques assez différents de ceux indiqués pour la C.E.E.

La consommation par tête pour tous les agrumes n'augmenterait que de 44 % et passerait de 11 kg/tête à 16 kg seulement en moyenne. Il ne devrait pas - avoir de glissement entre les différentes espèces : les oranges et mandarines représenteront toujours quelque 83 % de la consommation par tête de tous les agrumes.

La consommation totale augmenterait de quelque 55 % sous l'effet de l'accroissement de la population et passerait de environ 1 million de T. en "1962" à 1,6 million de T. en "1975" soit une augmentation de 3,5 % par an (voir graphique 15).

L'ensemble des Etats membres de l'A.E.L.E. présente une image relativement homogène à l'exception de Portugal - où l'accroissement du revenu prévu n'est que de 2 % et dès lors l'augmentation de la consommation par tête considérablement plus faible que dans les autres pays (28 % comparé à plus de 45 %).

TABLEAU 54 - ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE D'AGRUMES DANS LES PAYS DE L'A.E.L.E. - "1970" - "1975" (1)

Pays	"1962"		"1970"		"1975"		Augmentation de la consommation en "1975" par rapport à "1962" (en %)	
	Consommation		Consommation		Consommation		Par tête	totale
	Par tête/an kg	Totale 1000 t	Par tête/an kg	Totale 1000 t	Par tête/an kg	Totale 1000 t		
Autriche	12,3	87,3	15,5	112	18,0	132	46,3	51,2
Danemark	9,8	46,2	12,2	61	14,3	73	45,9	58,0
Grande Bretagne	9,1	490,0	11,5	637	13,3	756	46,2	54,3
Norvège	14,6	53,3	18,4	71	21,3	86	45,9	61,4
Portugal	16,9	152,3	19,6	184	21,6	209	27,8	37,2
Suède	13,5	102,2	17,0	136	19,7	163	45,9	59,5
Suisse	17,7	100,3	22,2	146	25,7	183	45,2	82,5
Total A.E.L.E.	11,3	1.031,6	14,0	1.347	16,3	1.602	44,2	55,3

(1) Somme des consommations d'oranges et mandarines (tableau 55) et de citrons et autres espèces (tableau 56), compte tenu toutefois de la consommation estimée de papayousses.

TABEAU 55 - ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE D'ORANGES ET DE MANDARINES DANS LES PAYS DE L'A.E.L.E. - 1970* - 1975* - 1975* (1)

Pays	1962*			1970*			1975*			Augmentation de la consommation en 1975* par rapport à 1962* (en %)	
	Consommation		Elasticité par rapport au revenu (2)	Consommation		Elasticité par rapport au revenu (2)	Consommation		Elasticité par rapport au revenu (2)	par tête/an	Totale
	par tête/an kg	Totale 1000 t.		par tête/an kg	Totale 1000 t.		par tête/an kg	Totale 1000 t.			
Autriche	9,1	64,7	0,8	11,4	83	0,8	13,3	98	46,2	51,5	
Danemark	8,0	37,5	0,8	10,0	50	0,8	11,7	60	46,3	60,0	
Grande Bretagne	7,4	396,5	0,8	9,3	518	0,8	10,8	615	45,9	55,1	
Norvège	13,7	49,9	0,8	17,2	67	0,8	20,0	80	46,0	60,3	
Portugal	15,6	140,3	1,0	18,1	170	1,0	19,9	193	27,6	37,6	
Suède	12,5	94,4	0,8	15,7	126	0,8	18,2	151	45,6	60,0	
Suisse	13,6	77,0	0,8	17,1	112	0,8	19,8	141	45,6	83,1	
Total A.E.L.E.	9,4	860,3	-	11,7	1.125	-	13,6	1.337	44,7	55,4	

(1) Taux d'accroissement annuel du revenu 4 %, sauf pour le Portugal (2 %)

(2) Les élasticités utilisées sont celles indiquées au tableau 50 choisies sur base de la consommation par tête constatée dans la période précédente.

TABLEAU 56 - ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE DE CITRONS ET AUTRES ESPECES DANS LES PAYS DE L'A.E.L.E. - 1970¹ - 1975² - 1975³ (1)

Pays	1962 ¹			1970 ²			1975 ²			Augmentation de la consommation en 1975 ³ par rapport à 1962 ¹ (en %)	
	Consommation		Elasticité par rapport au revenu (2)	Consommation		Elasticité par rapport au revenu (2)	Consommation		Elasticité par rapport au revenu (2)	par tête/an	Totale
	par tête/an kg	Totale 1000 T		par tête/an kg	Totale 1000 T		par tête/an kg	Totale 1000 T			
Autriche	3,0	21,4	0,8	3,8	27	0,8	4,4	32	46,7	49,5	
Danemark	1,3	6,2	0,8	1,6	8	0,8	1,9	10	46,2	61,3	
Grande Bretagne	0,6	34,1	0,8	0,8	42	0,8	0,9	50	50,0	46,0	
Norvège	0,6	2,3	0,8	0,8	3	0,8	0,9	4	50,0	73,9	
Portugal	1,1	10,3	1,0	1,3	12	1,0	1,4	14	27,3	35,0	
Suède	0,6	4,9	0,8	0,8	6	0,8	0,9	7	50,0	42,9	
Suisse	2,9	16,3	0,8	3,6	24	0,8	4,2	30	44,8	84,0	
Total A.E.L.E.	1,0	95,5	-	1,3	122	-	1,5	146	50,0	52,9	

(1) Taux d'accroissement annuel du revenu 4 %, sauf pour le Portugal (2 %)

(2) Les élasticités utilisées sont celles indiquées au tableau 50 choisies sur base de la consommation par tête constatée dans la période précédente.

(3) Ce pourcentage est quelque peu aberrant suite aux arrondissements des chiffres de consommation par tête à une décimale et du faible niveau de cette consommation.

Néanmoins le Portugal restera parmi les pays à consommation par tête élevée (22 kg/tête) puisque déjà actuellement sa consommation par tête dépasse largement celle de la plupart des autres pays de ce groupe. Il serait néanmoins rattrapé par la Norvège et la Suède.

La Grande Bretagne et le Danemark resteront vraisemblablement les pays où la consommation par tête se maintiendra au niveau le plus bas (resp. 13 et 14 kg/tête). La consommation totale sera en augmentation surtout sous l'influence de l'accroissement de la consommation britannique (+ 266.000 T. sur un total de + 756.000 T).

La Suisse devrait connaître l'augmentation relative la plus importante de la consommation globale (83 %) sous l'effet de l'accroissement de sa population.

Une comparaison de la répartition entre pays de la consommation totale de l'A.E.L.E. en "1975" par rapport à celle de "1962" ne fait apparaître que des variations peu importantes pour cinq pays. Par contre l'on constate une diminution de la part du Portugal (13 % comparé à près de 15 %) et une augmentation pour la Suisse (11,4 % comparé à 9,7 %).

3. Les pays producteurs du Bassin méditerranéen (1)

(Tabl. 57, 58, 59)

La consommation moyenne par tête dans ce groupe de pays pourrait passer de 18 kg/tête en "1962" à 22 kg/T. environ en "1975" soit une augmentation de 22 %. Ce mouvement très faible comparé à celui observé pour la C.E.E. et l'A.E.L.E. s'explique d'une part, par le taux de consommation déjà atteint dans la période base par certains pays, d'autre part, par l'accroissement probablement beaucoup plus faible du revenu dans la plupart des pays. D'un autre côté les élasticités admises sont pour un grand nombre de ces pays plus élevées que pour les groupes de pays déjà traités.

Les rapports entre les différents groupes d'agrumes ne seraient pas modifiés de façon importante.

(1) Le commentaire se limitera aux pays producteurs du Bassin méditerranéen non encore traités sous le I et II du présent paragraphe.

TABLEAU 57 - ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE D'AGRUMES (1) DANS LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN - "1970" - "1975"

P a y s	"1962"		"1970"		"1975"		Augmentation de la consommation en "1975" par rapport à "1962" (en %)	
	Consommation		Consommation		Consommation		par tête	totale
	par tête kg.	totale 1000 t	par tête kg	totale 1000 t	par tête kg	totale 1000 t		
Algérie	11,8	133,5	13,7	185	15,0	224	27,1	67,3
Cypre	42,4	25,4	47,4	33	51,0	39	20,3	53,5
Egypte	14,0	381,4	16,3	536	17,9	654	27,9	71,5
Espagne	29,7	915,8	32,6	1.079	34,2	1.171	15,2	27,9
Grèce	23,7	241,8	32,6	293	34,9	327	21,6	35,2
Iran	2,1	44,9	2,4	61	2,7	72	28,6	60,4
Israël (2)	132,8	305,4	154,1	479	168,9	609	27,2	99,4
Jordanie	19,3	34,8	22,3	53	24,6	67	27,5	92,5
Liban	64,7	122,9	70,6	171	74,6	208	15,3	69,2
Libye	13,1	19,2	15,2	27	16,7	33	27,5	71,9
Maroc	14,4	178,8	16,6	262	18,4	327	27,8	82,9
Syrie	10,9	56,4	12,7	91	13,9	118	27,5	109,2
Tunisite	11,1	48,9	12,9	66	14,1	78	27,0	59,5
Turquie	11,2	331,5	13,0	481	14,3	597	27,7	80,1
Sous-total	17,9	2.840,7	20,2	3.817	21,8	4.524	21,8	59,3
France	15,6	735,1	20,6	1.071	24,8	1.376	59,0	87,2
Italie	20,1	1.004,5	26,5	1.405	31,9	1.751	58,7	74,3
Portugal	16,9	152,3	19,6	184	21,6	209	27,8	37,2
Total P.M.	17,9	4.732,6	21,4	6.477	24,0	7.860	34,1	66,1

(1) Somme des consommations d'oranges et mandarines (tableau 58) et de citrons et autres espèces (tableau 59) compte tenu toutefois de la consommation estimée de pomelos.

(2) S'agissant de la consommation apparente ces données comprennent également les jus exportés (voir page 156)

TABLEAU 58 - ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE D'ORANGES ET DE MANDARINES DANS LES
PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEEN - "1970" - "1975" (1)

Pays	"1962"			"1970"			"1975"			Augmentation de la consommation en "1975" par rapport à "1962" (en %)	
	Consommation		Elasticité par rapport au revenu (2)	Consommation		Elasticité par rapport au revenu (2)	Consommation		Elasticité par rapport au revenu (2)	par tête/an	Totale
	par tête/an kg	Totale 1000 t		par tête/an kg	Totale 1000 t		par tête/an kg	Totale 1000 t			
Algérie	11,0	124,0	1,0	12,8	172	1,0	14,0	209	27,3	69,5	
Chypre	27,3	16,4	0,6	29,9	21	0,6	31,7	24	16,1	46,3	
Egypte	11,8	322,2	1,0	13,7	452	1,0	15,1	551	28,0	71,0	
Espagne	27,6	850,6	0,6	30,0	990	0,4	31,2	1.070	13,0	25,8	
Grèce	22,3	188,0	0,8	25,2	226	0,6	26,7	251	19,7	33,5	
Iran	2,1	44,9	1,0	2,4	61	1,0	2,7	72	28,6	60,4	
Israël	103,4	237,8	0,4	116,6	362	0,4	125,0	455	21,0	91,3	
Jordanie	13,4	24,2	1,0	15,5	37	1,0	17,1	46	27,6	90,1	
Liban	42,7	81,1	0,4	45,4	109	0,4	47,3	132	10,8	62,8	
Libye	11,7	17,2	1,0	13,6	24	1,0	14,9	30	27,4	74,4	
Maroc	13,8	170,9	1,0	16,0	251	1,0	17,6	313	27,5	83,1	
Syrie	9,2	47,6	1,0	10,7	77	1,0	11,7	100	27,2	110,1	
Tunisie	8,7	38,4	1,0	10,1	52	1,0	11,1	61	27,6	58,9	
Turquie	9,3	273,6	1,0	10,8	400	1,0	11,9	496	28,0	81,3	
Sous-total	15,4	2.436,9	-	17,2	3.242	-	18,4	3.818	19,5	56,7	
France	13,5	636,3	1,0	17,8	926	1,0	21,4	1.188	58,5	86,7	
Italie	15,0	750,6	1,0	19,8	1.049	1,0	23,8	1.307	58,7	74,1	
Portugal	15,6	140,3	1,0	18,1	170	1,0	19,9	193	27,6	37,6	
Total des pays du Bassin méditerranéen	15,0	3.964,1	-	17,8	5.387	-	19,8	6.506	32,0	64,1	

(1) Taux d'accroissement annuel de revenu pour la France, Israël et l'Italie 4 %; pour les autres pays 2 %

(2) les élasticités utilisées au Tableau 50 choisies sur base de la consommation par tête constatée dans la période précédente.

TABEAU 59 - ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE DE CITRONS ET AUTRES ESPECES DANS LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN - "1970", "1975" (1)

Pays	"1962"			"1970"			"1975"			Augmentation de la consommation en "1975" par rapport à "1962" (en %)		
	Consommation		Elasticité par rapport au revenu (2)	Consommation		Elasticité par rapport au revenu (2)	Consommation		Elasticité par rapport au revenu (2)	Totale 1000 t.	par tête/an	Totale
	par tête/an kg	Totale 1000 t.		par tête/an kg	Totale 1000 t.		par tête/an kg	Totale 1000 t.				
Algérie	0,8	9,5	1,0	0,9	13	1,0	1,0	1,0	15	25,0	57,9	
Chypre	7,5	4,5	1,0	8,7	6	1,0	1,0	0,6	7	28,0	55,6	
Egypte	2,2	59,2	1,0	2,6	84	1,0	1,0	2,8	103	27,3	74,0	
Espagne	2,0	62,9	1,0	2,3	77	1,0	1,0	2,6	88	30,0	39,9	
Grèce	6,4	53,8	1,0	7,4	67	1,0	1,0	8,2	77	28,1	43,1	
Iran	-	-	1,0	-	-	1,0	1,0	-	-	-	-	
Israël	8,5	19,5	1,0	11,2	35	1,0	1,0	13,5	49	58,8	151,3	
Jordanie	5,9	10,6	1,0	6,8	16	1,0	1,0	7,5	20	27,1	88,7	
Liban	29,9	39,1	0,8	23,6	58	0,8	0,8	25,5	71	22,0	81,6	
Libye	1,4	2,0	1,0	1,6	3	1,0	1,0	1,8	4	28,6	100,0	
Maroc	0,3	3,7	1,0	0,3	6	1,0	1,0	0,4	7	33,3	89,2	
Syrie	1,7	8,8	1,0	2,0	14	1,0	1,0	2,2	18	29,4	104,5	
Tunisie	2,3	10,0	1,0	2,7	14	1,0	1,0	2,9	16	26,1	60,0	
Turquie	1,9	56,7	1,0	2,2	82	1,0	1,0	2,4	101	26,3	78,1	
Sous-total	2,1	340,3	-	2,5	473	-	-	2,8	575	33,3 (3)	69,0	
France	1,5	72,2	1,0	2,0	104	1,0	1,0	2,4	133	60,0	84,2	
Italie	5,1	253,8	1,0	6,7	355	1,0	1,0	8,1	445	58,8	75,3	
Portugal	1,1	10,3	1,0	1,3	12	1,0	1,0	1,4	14	27,3	35,9	
Total des pays du Bassin méditerranéen	2,6	676,6	-	3,1	944	-	-	3,6	1.167	38,5	72,5	

(1) Taux d'accroissement annuel de revenu pour la France, Israël et Italie 4 %; pour les autres pays 2 %.
 (2) Les élasticités utilisées sont celles indiquées au tableau 50 choisies sur base de la consommation par tête constatée dans la période précédente.
 (3) Le pourcentage est quelque peu aberrant suite aux arrondissements des chiffres de consommation par tête à une décimale et du faible niveau de cette consommation

La consommation totale d'agrumes augmenterait de quelque 2,8 millions de T. à 4,5 millions de T. soit de 59 % environ. Le taux d'accroissement annuel serait de l'ordre de 3,5 % (voir graphique 15).

Les résultats obtenus pour les pays producteurs du Bassin méditerranéen démontrent des divergences autrement importantes que celles observées au sein de la C.E.E. et l'A.E.L.E. Ceci est principalement dû aux positions fort différentes au départ mais également aux hypothèses d'évolutions de population et de revenu admises.

Parmi les 14 pays examinés, 5 resteraient encore en "1970" avec une consommation d'agrumes par tête inférieure ou égale à 15 kg par an, et 8 avec une consommation inférieure à 20 kg. On y trouve d'autre part 3 pays dont la consommation par tête dépasserait 50 kg par an (Chypre, Liban, Israël). Il s'agit là de pays dont la consommation actuelle est déjà fort élevée(1).

Pour ces mêmes pays et également pour l'Espagne les taux d'accroissement sont relativement faibles étant donné qu'il a été admis que le niveau élevé de consommation qu'ils ont déjà atteint entraîne un affaiblissement de l'élasticité de la demande. Seul pour Israël ce taux est quelque peu corrigé par l'influence de l'accroissement de revenus qui y a été supposé devoir atteindre 4 % par an au lieu de 2 % pour les autres pays.

Dans ces mêmes pays la consommation de citrons et autres espèces pourrait se développer à un rythme plus rapide que celle d'oranges et de mandarines.

Les pays dont la consommation pourrait augmenter proportionnellement le plus sont la Syrie, Israël (1) et la Jordanie. En chiffres absolus cette augmentation pourrait être la plus forte en R.A.U. (Egypte) (+ 273.000 T.), Israël (+ 304.000 T.) et en Espagne (+ 225.000 T.) soit un accroissement pour ces trois pays de plus de 800.000 T. sur un total pour les 14 pays de près de 1,7 million de T.

(1) En ce qui concerne la consommation israélienne voir remarque p. 156.

4. Les pays de l'Europe orientale

Les évaluations effectuées pour les pays de l'Europe orientale (voir tabl. 60, 61, 62) ont un caractère beaucoup plus incertain que celles pour les autres pays. Les données statistiques disponibles sont plus limitées d'une part, d'autre part on doit se baser uniquement sur les quantités d'agrumes importées. Pour les pays qui sont producteurs d'agrumes ne fut-ce dans une mesure limitée (U.R.S.S. notamment), les données sont dès lors inférieures à la réalité (1). En outre les mêmes coefficients d'élasticité ont été retenus ici que ceux employés pour les pays consommateurs de l'Europe occidentale. Ceci donne évidemment un caractère très théorique aux résultats obtenus.

D'après les indications obtenues la consommation par tête pourrait augmenter de 50 % (2) dans ce groupe de pays. Il s'agit cependant de quantités, qui faibles au départ, restent extrêmement basses comparées à celles des autres pays étudiés et n'atteindraient que en moyenne 1,2 kg par tête et par an en "1975".

La consommation globale pourrait selon ces indications passer à 475.000 T. comparé à 290.000 T. en "1962" soit une augmentation de près de deux tiers (3).

Les pays de l'Europe orientale constituent sans doute une grande réserve pour les débouchés d'agrumes. Mais l'ouverture de ces marchés dépend de facteurs autres que celui de l'accroissement du revenu, tel des considérations d'équilibre de la balance commerciale, les possibilités d'opérations de troc ainsi que des facteurs d'ordre politique (4).

On peut donner une idée de l'ordre de grandeur de ces possibilités d'absorptions par les marchés du pays de l'Europe orientale par les exemples ci-après :

a) Si la consommation d'agrumes importés, passait de 0,8 kg par personne et par an en "1962" à 2 kg en "1970" et à 2,5 kg en "1975" et si l'évolution actuelle de la population se poursuit pour atteindre 365 et 380 millions d'habitants respectivement, on pourrait écouler dans ces pays 630.000 tonnes en "1970" et presque 1 million de tonnes en "1975".

(1) Voir à ce sujet également Chap. IV - page 164

(2) le pourcentage est quelque peu aberrant suite aux arrondissements des chiffres de consommation par tête à une décimale et du faible niveau de cette consommation

(3) Voir graphique 15

(4) Voir à ce sujet également Chap. III - § III - pag. 186 et suivantes

TABLEAU 60 - ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE D'AGRUMES (1) DANS LES PAYS DE L'EUROPE ORIENTALE (2) ET DE QUELQUES AUTRES PAYS EUROPEENS - 1970* - 1975*

Pays	1962*		1970*		1975*		Augmentation de la consommation en 1975* par rapport à 1962 (en %)	
	Consommation		Consommation		Consommation		par tête/an	Totale
	par tête/an kg	Totale 1000 t	par tête/an kg	Totale 1000 t	par tête/an kg	Totale 1000 t		
Roumanie	0,9	14,6	1,1	18	1,3	21	44,4	43,8
Allemagne - Zone orientale	0,5	3,9	0,7	5	0,7	7	40,0	79,5
Bulgarie	2,6	26,4	3,3	35	3,8	42	46,2	59,1
Hongrie	1,2	35,0	1,4	48	1,6	60	33,3	71,4
Pologne	1,1	19,7	1,4	28	1,6	35	45,5	77,7
Tchécoslovaquie	2,7	37,3	3,4	51	3,9	61	44,4	63,5
U.R.S.S.	0,5	110,0	0,6	148	0,7	179	40,0	62,7
Yougoslavie	2,2	42,1	2,7	57	3,2	70	45,5	66,3
Sous-Total	0,8	289,0	1,1	390	1,2	475	50,0 (3)	64,4
Finlande	8,2	36,8	10,3	50	11,9	61	45,1	65,8
Irlande	6,8	19,3	8,6	23	9,9	25	45,6	29,5
Islande	10,0	2,0	12,6	5	14,6	7	46,0	250,0
Malte	12,1	3,6	16,0	5	19,2	6	58,7	66,7
Sous-Total	7,9	61,7	9,9	83	11,6	99	46,8	60,5
Total	1,0	350,7	1,3	473	1,5	574	50,0 (3)	63,7

(1) Somme des consommations d'oranges et mandarines (tableau 61) et de citrons et autres espèces (tableau 62), compte tenu toutefois de la consommation estimée de pamplemousses

(2) pour les pays de l'Europe orientale les estimations sont basées sur les quantités d'agrumes importées actuellement.

(3) ce pourcentage est quelque peu aberrant suite aux arrondissements des chiffres de consommation par tête à une décimale et du faible niveau de cette consommation.

TABLEAU 61 - ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE D'ORANGES ET DE MANDARINES DANS LES PAYS DE L'EUROPE ORIENTALE (1) ET DE QUELQUES AUTRES PAYS EUROPEENS - *1970* - *1975* (2)

Pays	*1962*		*1970*		*1975*		Augmentation de la consommation en *1975* par rapport à *1962* (en %)	
	Consommation		Elasticité par rapport au revenu (3)		Consommation		Elasticité par rapport au revenu (3)	
	par tête/an kg	Totale 1000t	par tête/an kg	Totale 1000 t	par tête/an kg	Totale 1000 t	par tête/an	Totale
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-
Allemagne -Zone orientale	0,5	8,1	0,6	10	0,8	11	40,0	35,8
Bulgarie	0,2	1,5	0,3	2	0,8	3	50,0	100,0
Hongrie	1,0	10,5	1,3	13	0,8	16	50,0	52,4
Pologne	0,3	10,3	0,4	13	0,8	16	33,3	55,3
Roumanie	1,1	19,7	1,4	28	0,8	35	45,5	77,7
Tchécoslovaquie	1,0	14,2	1,3	19	0,8	23	50,0	62,0
U.R.S.S.	0,4	77,6	0,5	119	0,8	143	50,0	84,3
Yougoslavie	1,3	25,3	1,6	34	0,8	41	46,2	62,1
Sous-total	0,5	167,2	0,7	238	-	288	60,0 (4)	72,2
Finlande	7,2	32,5	9,0	44	0,8	53	45,8	63,1
Irlande	6,1	17,2	7,7	20	0,8	23	45,9	33,7
Islande	9,2	1,8	11,6	4	0,8	6	45,7	233,3
Malte	11,8	3,5	15,6	5	1,0	6	58,5	71,4
Sous-total	7,1	55,0	8,9	73	-	88	47,9	60,0
Total	0,6	222,2	0,8	311,0	-	376	66,7(4)	69,2

(1) pour les pays de l'Europe orientale les estimations sont basées sur les quantités d'agrumes importées actuellement

(2) taux d'accroissement annuel de revenu 4 %

(3) Les élasticités utilisées sont celles indiquées au tableau 50 choisies sur base de la consommation par tête constatée dans la période précédente.

(4) Ce pourcentage est quelque peu aberrant suite aux arrondissements des chiffres de consommation par tête à une décimale et du faible niveau de cette consommation.

TABLEAU 62 - ESTIMATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE (1) DE CITRONS ET AUTRES ESPECES DANS LES PAYS DE L'EUROPE ORIENTALE ET DE QUELQUES AUTRES PAYS EUROPEENS - "1970" - "1975" (2)

Pays	"1962"		"1970"		Elasticité par rapport au revenu (3)	"1975"		Augmentation de la consommation en "1975" par rapport à "1962" (en %)	
	Consommation		Consommation			Elasticité par rapport au revenu (3)	Consommation		
	par tête/an kg	Totale 1000 t	par tête/an kg	Totale 1000 t	par tête/an kg		Totale 1000 t	par tête/an	Totale
Albanie	0,4	6,5	0,5	8	0,8	-	0,6	50,0	38,5
Allemagne-Zone orientale	0,3	2,4	0,4	3	0,8	-	0,4	33,3	66,7
Bulgarie	1,6	15,8	2,0	21	0,8	-	2,3	43,8	64,6
Hongrie	0,8	24,2	1,0	35	0,8	-	1,2	50,0	77,7
Pologne	0	0	-	-	0,8	-	-	-	-
Roumanie	1,6	21,6	2,0	30	0,8	-	2,3	43,8	66,7
Tchécoslovaquie	0,1	32,4	0,1	30	0,8	-	0,1	-	11,1
U.R.S.S.	0,9	16,0	1,1	23	0,8	-	1,3	44,4	81,3
Yougoslavie									
Sous-total	0,3	118,9	0,4	150	-	-	0,5	66,7 (4)	53,9
Finlande	0,7	3,0	0,9	4	0,8	-	1,0	42,9	66,7
Irlande	0,7	2,1	0,9	2	0,8	-	1,0	42,9	-
Islande	0,8	0,2	1,0	.	0,8	-	1,2	50,0	400,0
Malte	0,3	0,1	0,4	.	1,0	-	0,5	66,7	.
Sous-total	0,7	5,4	0,9	6	-	-	1,0	42,9	48,1
Total	0,4	124,3	0,4	156	-	-	0,5	25,0	53,7

(1) Pour les pays de l'Europe orientale les estimations sont basées sur les quantités d'agrumes importées actuellement

(2) Taux d'accroissement annuel de revenu 4 %

(3) Les élasticités utilisées sont celles indiquées au tableau 50 choisies sur base de la consommation par tête constatée dans la période précédente.

(4) Ce pourcentage est quelque peu aberrant suite aux arrondissements des chiffres de consommation par tête à une décimale et du faible niveau de cette consommation

b) Si la consommation par personne d'agrumes importés atteindrait en "1975" la moitié de la consommation par personne "1962" de la C.E.E., c'est-à-dire environ 8 kg et dans l'hypothèse de l'évolution de la population mentionnée plus haut, la consommation globale passerait à 3 millions de tonnes et se trouverait ainsi décuplée. Si les conditions dont question plus haut se réalisaient - ne fut ce qu'en partie - il y a tout lieu de croire que les pays de l'est du Bassin méditerranéen seraient les principaux fournisseurs.

5. Quelques autres pays européens

Les tableaux 60, 61, 62 donnent des évaluations pour quelques autres pays européens. La consommation y est assez faible variant en "1962" entre environ 7 et 12 kg par habitant et par an. Sauf pour l'Irlande ce niveau est comparable à celui atteint à l'époque au Royaume-Uni et au Danemark.

L'évolution pourrait conduire selon le cas à une consommation par tête entre 10 et 20 kg selon le cas. Il s'agit cependant, vu la faible population de ces pays, de quantités totales peu importantes.

6. Récapitulation

L'ensemble des évaluations établies peut amener aux conclusions suivantes:

a. Pour l'ensemble des Etats membres de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. ainsi que des 14 pays producteurs appartenant au Bassin méditerranéen, la consommation (tableau 63) pourrait, si les hypothèses de base se réalisaient, passer d'une consommation globale d'agrumes de 6,8 millions de T. en "1962" à 11,2 millions de T. en "1975", soit une augmentation de 4,4 millions de T. ou quelque 65 % ou un taux d'accroissement annuel de 4 %.

La plus grande part de cette augmentation se situerait dans les Etats membres de la C.E.E. (2,2 millions de T. comparé à 1,7 million de T. pour le Bassin méditerranéen et 0,6 million de T. pour les pays de l'A.E.L.E. (voir graphiques 15 et 16).

TABLEAU 63 - RECAPITULATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE D'AGRUMES (1) - 1962^a - 1970^a - 1975^a

	Consommation totale (1.000 t)			Augmentation par rapport à 1962 ^a en %			
				en 1.000 t		en %	
	1962 ^a	1970 ^a	1975 ^a	1970 ^a	1975 ^a	1970 ^a	1975 ^a
C E E	2.939	4.101	5.100	1.162	2.161	39,5	73,5
A E L E	1.032	1.347	1.602	315	570	30,5	55,2
Bassin Méditerranéen (2)	4.733	6.477	7.860	1.744	3.127	36,8	66,1
(3)	2.841	3.817	4.524	976	1.683	34,3	59,2
Total (4)	6.812	9.265	11.226	2.453	4.414	36,00	64,8

(1) Somme des consommations d'oranges et mandarines (tableau 64) et de citrons et autres espèces (tableau 65), compte tenu toutefois de la consommation estimée de pamplemousses.

(2) Y compris France, Italie et Portugal.

(3) Non compris France, Italie et Portugal.

(4) Somme CEE, AELE et Bassin Méditerranéen (3).

- b. Si l'on tient compte des indications fournies par les estimations pour les pays de l'Europe orientale, et quelques autres pays, les débouchés supplémentaires offerts en "1975" par l'accroissement de la consommation d'agrumes se situeraient aux environs de 4,6 millions de T. mais pourraient être considérablement plus importants en fonction de l'ouverture éventuelle de marchés des pays de l'Europe orientale.

Si la consommation par tête dans ces pays atteindrait en "1975" la moitié de celle de "1962" dans la C.E.E. (8 kg), les débouchés supplémentaires globales pourront même dépasser 7 millions de T. Les débouchés totaux atteindraient ainsi plus de 14 millions de T. pour l'ensemble des pays européens et pays producteurs du Bassin méditerranéen examinés.

- c. Il est vraisemblable que dans l'ensemble il n'y aurait pas de glissement substantiel vers l'un ou l'autre groupe d'agrumes (tableaux 64 et 65). La consommation totale d'oranges et mandarines pourrait en "1975" représenter 84 % de la consommation totale d'agrumes des pays appartenant à la C.E.E., à l'A.E.L.E. et au groupe de pays producteurs du Bassin méditerranéen, soit à peu près le même pourcentage qu'on "1962".

7. Influence de l'évolution des prix des agrumes sur la consommation

A titre indicatif a été estimée l'incidence théorique globale qui pourrait avoir pour l'ensemble de la C.E.E. une modification de prix des agrumes et ce pour différents coefficients d'élasticité et compte tenu de la consommation globale évaluée aux différentes époques (tableau 66). Aussi longtemps que l'offre correspond à peu près à la demande-telle que celle-ci est déterminée par les facteurs augmentation de la population, modification du revenu et élasticité du revenu-les prix ne subissent pas de modifications sensibles. En cas de mauvaise récolte faisant baisser l'offre, les prix pourraient accuser une augmentation ou dans le cas contraire une baisse conformément aux lois de l'élasticité de la demande par rapport aux prix. Si, indépendamment des variations annuelles d'une récolte à l'autre, la production augmente par suite de modifications de structure et dépasse le volume de la consommation qui peut être absorbée à ce niveau de prix, alors les prix ont tendance à la baisse; un accroissement de l'offre plus lent que celui de la demande entraîne par contre une hausse des prix.

TABLEAU 64 - RECAPITULATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE D'ORANGES ET MANDARINES - "1970" - "1975"

	Consommation totale 1.000 t			Augmentation par rapport à "1962" en %			
				en 1.000 t		en %	
	"1962"	"1970"	"1975"	"1970"	"1975"	"1970"	"1975"
C E E	2.401	3.352	4.162	951	1.761	39,6	73,3
A E L E	960	1.125	1.337	265	477	30,8	55,5
Bassin Méditerranéen (1)	3.964	5.387	6.506	1.423	2.542	35,9	64,1
(2)	2.437	3.242	3.818	805	1.381	33,0	56,7
Total (3)	5.698	7.719	9.317	2.021	3.619	35,5	63,5

(1) Y compris France, Italie et Portugal.

(2) Non compris France, Italie et Portugal.

(3) Soit CEE, AELE et Bassin Méditerranéen (2).

TABLEAU 65 - RECAPITULATION DE LA CONSOMMATION ANNUELLE APPARENTE DE CITRONS ET AUTRES ESPECES - 1970 - 1975

	Consommation totale 1.000 t.			Augmentation par rapport à 1962		
	en 1.000 t.			en %		
	1962	1970	1975	1970	1975	1975
C.E.E.	467	650	814	+ 183	+ 347	+ 74,3
A.E.L.E.	96	122	146	+ 26	+ 50	+ 52,1
Bassin Méditerranéen (1)	677	944	1.167	+ 267	+ 490	+ 72,4
(2)	340	473	575	+ 133	+ 235	+ 69,1
Total (3)	903	1.245	1.535	+ 342	+ 632	+ 70,0

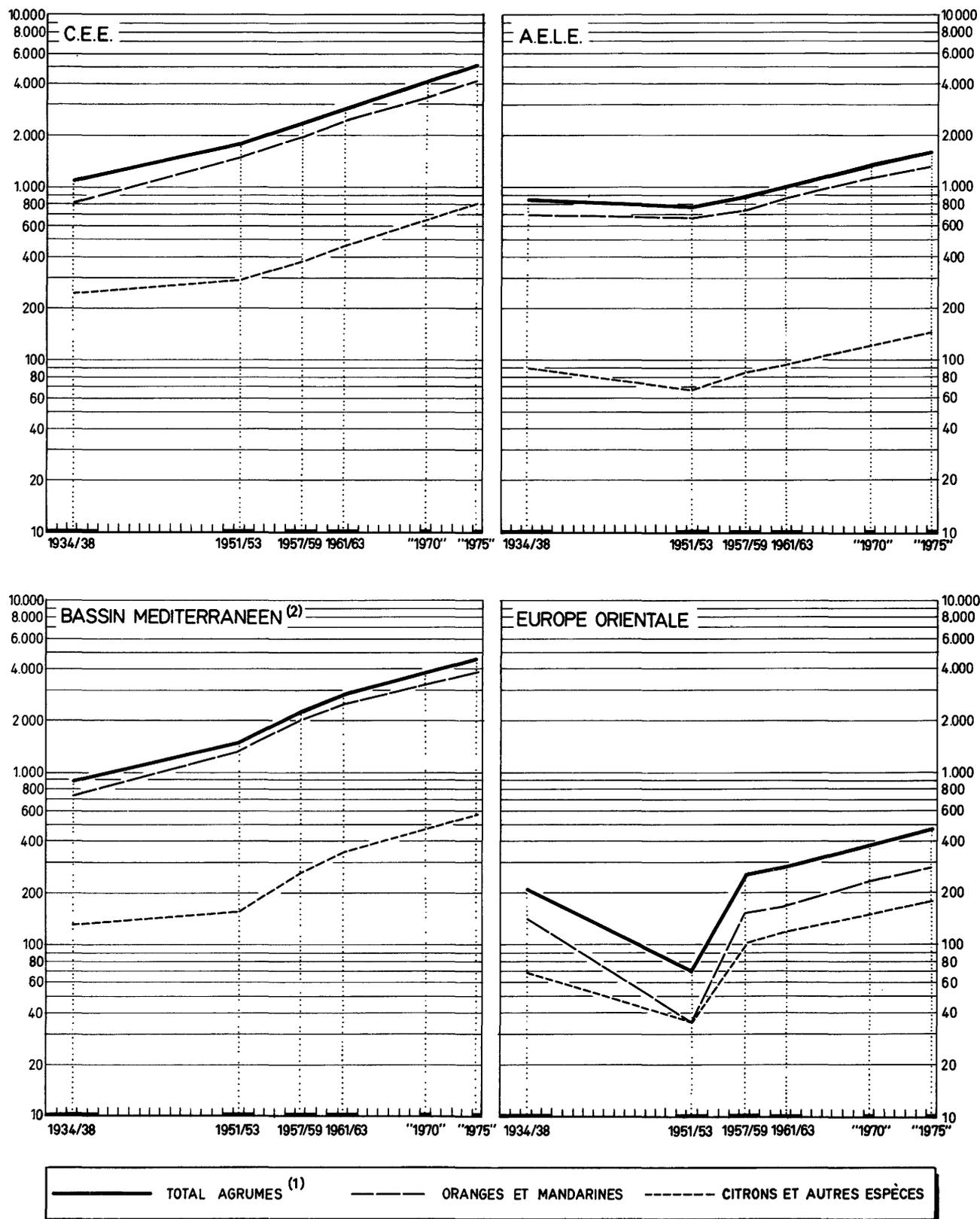
(1) y compris France, Italie et Portugal

(2) non compris France, Italie et Portugal

(3) somme C.E.E., A.E.L.E. et Bassin Méditerranéen (2)

Evolution de la consommation totale d'agrumes

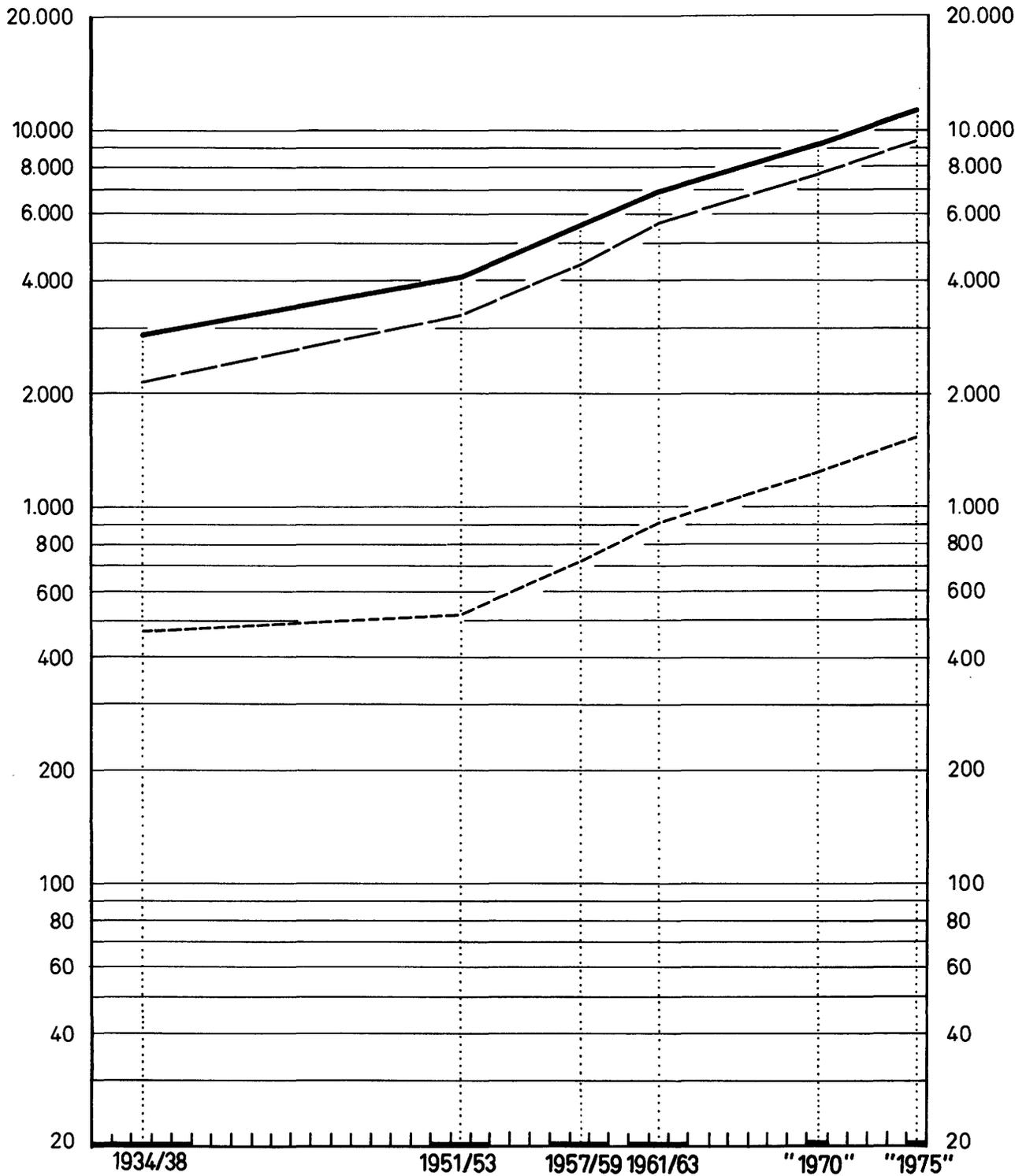
(en milliers de tonnes)



(1) Y compris la consommation estimée de pamplemousses et autres.

(2) Sauf France, Italie et Portugal.

Consommation totale d'agrumes (C.E.E. + A.E.L.E. + BASSIN MEDITERRANÉEN) (en milliers de tonnes)



— TOTAL AGRUMES⁽¹⁾ — ORANGES-MANDARINES - - - - CITRONS ET AUTRES ESPÈCES

(1) Y compris la consommation estimée de pamplemousses et autres.

CEE-DG VI-6706.43

Graphique 16

Si dans une région où la valeur de la monnaie est stable, la production et la consommation augmentent en même temps dans une proportion à peu près égale, il n'y a pas de raison pour que l'évolution des prix des agrumes soit différente de l'évolution du niveau général des prix. Le retard de l'évolution de la production mondiale d'agrumes par rapport à celle de la demande trouve une expression dans le fait qu'au cours des dix dernières années les prix mondiaux des agrumes semblent plutôt avoir été supérieurs qu'inférieurs au niveau général des prix.

A l'avenir, indépendamment des fluctuations de la récolte d'année en année, des modifications de prix peuvent avoir pour origine aussi bien une modification de la valeur de la monnaie (inflation par exemple) qu'une évolution en sens opposé de la production et de la consommation, évolution perturbant l'équilibre entre l'offre et la demande.

Toute modification du pouvoir d'achat de la monnaie a une influence sur les prix, les salaires et les coûts d'investissement et de production et par conséquent aussi bien sur la production que sur la consommation d'agrumes.

Sans entrer dans les détails des conditions particulières et de l'évolution de ces dernières dans chaque pays, on peut admettre que pour l'ensemble des pays étudiés et pour la période allant jusqu'en 1975, la monnaie tendra à se dévaloriser de 2 à 3 % par année.

Dans le domaine de la production, pareille diminution du pouvoir d'achat de la monnaie a pour conséquence un allègement relatif du coût des capitaux investis et donc une diminution des coûts de production. Cette dernière tendance, ainsi que les augmentations effectives ou espérées du prix des agrumes et l'espoir que les cultures d'agrumes représenteront des valeurs stables, ont pour effet de stimuler la production.

En tant que facteur de consommation, une augmentation des prix a le même effet qu'une diminution de revenu : le revenu réel devient inférieur au revenu nominal.

Tableau 66 - Incidence d'une modification de prix sur la consommation d'agrumes dans la C.E.E.

1000 t.

Années et consommation totale	Modification des prix des agrumes	Modification de la consommation compte tenu d'une élasticité par rapport aux prix de :		
		- 0,6	- 0,8	- 1,0
<u>"1962"</u> 2.939	- 20 %	+ 353	+ 470	+ 588
	- 10 %	+ 176	+ 235	+ 294
	+ 10 %	- 176	- 235	- 294
	+ 20 %	- 353	- 470	- 588
<u>"1970"</u> 4.101	- 20 %	+ 492	+ 656	+ 820
	- 10 %	+ 246	+ 328	+ 410
	+ 10 %	- 246	- 328	- 410
	+ 20 %	- 492	- 656	- 820
<u>"1975"</u> 5.100	- 20 %	+ 612	+ 816	+ 1.020
	- 10 %	+ 306	+ 408	+ 510
	+ 10 %	- 306	- 408	- 510
	+ 20 %	- 612	- 816	- 1.020

Les considérations antérieures (1) relatives à la répercussion de l'évolution des prix à la consommation dans les pays importateurs sur les prix dans les pays exportateurs font apparaître comme probable que des modifications de prix intervenues dans les pays importateurs, dans la mesure où elles déterminent également les prix à la consommation dans les pays exportateurs, déclenchent dans ces derniers des modifications beaucoup plus sensibles des prix et des réactions beaucoup plus importantes en ce qui concerne l'augmentation ou la diminution de la consommation.

(1) Voir Chap. III § I.3 - p. 171.

IIIe PARTIE

"LES ECHANGES"

Chapitre I - APERÇU GENERAL SUCCINCT DU COMMERCE INTERNATIONAL
D'AGRUMES ET DE SON EVOLUTION

Il a déjà été signalé que plus de 80 % de la production mondiale d'agrumes est consommé dans les pays producteurs et que moins de 20 % entrent dans le commerce international (4,5 millions de t.).

Pour les pays industrialisés de l'Europe, l'approvisionnement est constitué quasi exclusivement d'importations. La part relative des pays européens dans le volume global du commerce international est la plus forte (environ 4/5).

Le volume du commerce international d'agrumes a augmenté par rapport à la période d'avant-guerre de 60 % en 1961-63 et avait même doublé en 1965. Depuis le début des années 1950, il a augmenté de 40 % et de près de 80 % (voir tableau 67).

Environ 80 % également du commerce mondial global portent sur les oranges et mandarines. Ce pourcentage a légèrement baissé (- 2 %) depuis la période d'avant-guerre (tableau 68). Le pourcentage des citrons est actuellement de l'ordre de 14 % environ. Il s'est accru de 3 % depuis le début des années 1950 après une baisse au lendemain de la guerre. Les pamplemousses représentent quelque 6 % du commerce mondial. Ce pourcentage en faible hausse par rapport à l'avant-guerre, n'a guère varié au cours des dernières années.

a. Les exportations d'oranges et de mandarines, qui actuellement ont atteint un total dépassant 3,5 millions de tonnes, avait augmenté en 1961-63 de 56 % depuis la période d'avant-guerre et doublé en 1965. L'accroissement par rapport à la moyenne 1951-53 atteint 1/3. En 1965, les exportations avaient doublé par rapport à l'avant-guerre et augmenté de 70 % par rapport à la période de 1951-53.

Les quantités exportées ont augmenté dans une proportion plus faible que la production. Depuis 1957-59 cependant, l'accroissement annuel des exportations a été plus important que l'accroissement correspondant de la production.

La part moyenne des exportations dans la production globale estimée, a passé de 1/5 dans la période d'avant-guerre à 1/6 pour la moyenne des années 1951-53. En 1964/65, cette part a atteint 19 %. Par suite des fluctuations de la production globale, les exportations annuelles varient sensiblement par rapport à la tendance générale à l'extention. En moyenne pour les années 1961 à 1963, la proportion des exportations est de l'ordre de 16 % (voir tableau 68).

b. Les exportations de citrons et autres espèces ont été de l'ordre de 500.000 T environ en moyenne pour les années 1961-63. Cela veut dire que par rapport à la période d'avant-guerre l'accroissement a été de 68 % et que, compte tenu de la baisse subite du commerce des citrons due à la guerre, l'augmentation a été de presque 75 % au cours de la période de dix ans écoulée de 1951-53 à 1961-63. En 1965 l'exportation avait plus que doublé par rapport à l'avant-guerre.

La part relative des exportations de citrons dans la production de citrons a passé de 28 % (1934-38) à 19 % (1951-53) à 18 % (1961-63) et 22 % en 1964/65.

c. L'augmentation relativement la plus forte a été enregistrée dans le commerce mondial de pamplemousses. Les exportations qui atteignent quelque 300.000 tonnes par an ont augmenté de 150 % par rapport à l'avant-guerre. Une forte augmentation a été enregistrée entre 1957-59 et 1961-63. Au cours de la période de dix ans 1951-53 à 1961-63, cet accroissement a été de plus de 70 %. Malgré tout, la part relative des exportations dans la production est la plus faible pour ce groupe d'agrumes. Elle est actuellement en moyenne de l'ordre de 13 %. Avant la guerre, elle était de 10 %.

Tableau 67 - Production mondiale et commerce international d'agrumes

Moyennes de périodes	Production mondiale		Commerce mondial		Part de la production mondiale faisant l'objet de commerce international %
	Millions de t.	1934/38 - 100	Millions de t.	1934-38 - 100	
1934-38	10,9	100	2,2	100	20
1951-53	16,1	148	2,5	114	16
1957-59	19,2	176	3,1	141	16
1961-63	22,0	202	3,5 (1)	159	16
Campagne 1964/65 et année 1965	24,0	220	4,5	204	19

Source : Production Tabl. 18

Commerce extérieur : FAO Trade Yearbook (voir Annexe - tableau 4/A)

(1) Selon d'autres documents de la FAO le commerce international atteindrait 4,4 millions de t (FAO "Grape or Citrus-Fruit : CCP/Citrus/St 65 Working Paper n° 1)

Tableau 68 - Importance du commerce international d'oranges et mandarines

Moyennes de périodes	Production mondiale		Commerce international		Part du commerce international	
	millions de t	1934 - 38 - 100	millions de t	1934 - 38 - 100	dans la production %	dans le commerce global d'agrumes %
1934-38	8,7	100	1,8	100	21	82
1951-53	12,9	148	2,1	117	16	84
1957-59	15,3	176	2,5	139	16	81
1961-63	17,7	203	2,8	156	16	80
Campagne 1964/65 et année 1965	19,2	221	3,6	200	19	80

Source : Production : Tabl. 15

Commerce extérieur : FAO Trade Yearbook (voir Annexe - tableau 4/B)

Tableau 69 - Importance du commerce international de citrons et autres espèces

Moyennes des périodes	Production mondiale		Commerce international		Part du commerce international	
	Millions de t	1934-38 - 100	Millions de t	1934-38 - 100	dans la production %	dans le commerce global d'agrumes %
1934-38	1,0	100	0,28	100	28	13
1951-53	1,4	141	0,27	96	19	11
1957-59	2,1	208	0,41	146	20	13
1961-63	2,6	255	0,47	168	18	13
Campagne 1964/65 et année 1965	2,8	273	0,61	218	22	14

Source : Production Tabl. 16

Commerce Extérieur : FAO Trade Yearbook (voir Annexe - tableau 4/C)

Chapitre II.- LES EXPORTATIONS D'AGRUMES DES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN (1)

A. Aperçu général

Les tableaux 70 et 71 montrent quelle est la situation et l'évolution des exportations d'agrumes du Bassin méditerranéen par rapport aux exportations mondiales et celles d'autres fruits. Les pays producteurs du Bassin méditerranéen qui, en 1951-53, exportèrent près des 3/4 du total mondial, participèrent en 1961-63 et 1965, pour une part à peu près identiques aux exportations d'agrumes. Les Etats membres de la C.E.E., en l'occurrence seule l'Italie, voit sa participation regresser puisqu'elle n'exporte plus que 12,9 % en 1961-63 et 1965, contre 14 % en 1951-53 et en 1957-59. Pour les oranges et mandarines, la part des pays du Bassin méditerranéen dans les exportations mondiales était à peu près la même que pour l'ensemble des agrumes, mais s'est accrue (75 % des exportations mondiales en 1951-53; 80 % en 1961-63). Cependant au cours des 3 dernières années cette part s'est quelque peu réduite à nouveau. Pour les citrons la position a quelque peu fluctué mais n'atteint plus la part de 1951-53 (environ 80 % au lieu de 88 %).

Le taux d'augmentation des exportations d'oranges et de mandarines du Bassin méditerranéen, s'il est nettement supérieur au taux mondial, est très inférieur à celui des exportations de pommes et de poires. Les exportations mondiales de ces fruits ont progressé plus que celles des oranges et des agrumes : de 1957-59 à 1965 les exportations mondiales de pommes ont augmenté de plus de la moitié, celles de poires à peine un peu moins, alors que celles des oranges et mandarines n'ont augmenté que de 43 %.

Dans le Bassin méditerranéen, les exportations de pommes ont augmenté de 62 % au cours de la même période, celles des poires ont plus que doublé.

(1) Comme il a été dit déjà dans la note préliminaire sur la méthodologie, l'étude du commerce extérieur des agrumes, et particulièrement dans le Bassin méditerranéen, pose des problèmes du fait que la saison de production, qui va en gros d'octobre à juin, s'étale sur deux années civiles. Or les statistiques nationales portent tant pour les exportations que pour les importations sur les douze mois de l'année civile de janvier à fin décembre.

Tableau 70 - IMPORTANCE DES EXPORTATIONS D'AGRUMES ET DES PRINCIPAUX AUTRES FRUITS (1)

(1.000 t.)

	Moyenne 1951-53		Moyenne 1957-59		Moyenne 1961-63		1963		1964		1965	
	Quantités	%	Quantités	%	Quantités	%	Quantités	%	Quantités	%	Quantités	%
<u>Oranges et mandarines</u>												
Exportation mondiale	2.071,9	100,0	2.507,7	100,0	2.775,4	100,0	2.807,5	100,0	3.550,9	100,0	3.575,0	100,0
Bassin méditerranéen	1.548,1	74,7	1.787,9	71,3	2.215,5	79,8	2.112,2	75,2	2.795,1	78,7	2.707,4	75,7
C.E.E.	189,2	9,1	222,1	8,9	196,7	7,1	208,8	7,4	206,6	5,8	239,4	6,7
<u>Citrons et autres espèces</u>												
Exportation mondiale	265,7	100,0	407,5	100,0	473,7	100,0	473,3	100,0	572,4	100,0	607,8	100,0
Bassin méditerranéen	232,8	87,6	304,8	74,8	372,2	78,6	353,9	74,8	451,6	78,9	489,8	80,6
C.E.E.	153,6	57,8	211,7	52,0	250,4	52,9	234,8	49,6	310,4	54,2	334,9	55,1
<u>Pamplemousses et autres</u>												
Exportation mondiale	120,2	100,0	169,0	100,0	218,2	100,0	233,2	100,0	255,2	100,0	286,4	100,0
Bassin méditerranéen	37,8	31,4	62,8	37,2	81,3	37,3	97,4	41,8	118,5	46,4	131,9	46,1
C.E.E.	-	-	0,8	0,5	6,2	0,1	1,7	0,7	1,6	0,6	1,6	0,6
<u>Total agrumes</u>												
Exportation mondiale	2.457,8	100,0	3.084,2	100,0	3.467,3	100,0	3.514,0	100,0	4.378,5	100,0	4.469,2	100,0
Bassin méditerranéen	1.818,7	74,0	2.155,5	69,9	2.669,0	77,0	2.563,5	73,0	3.365,2	76,9	3.329,1	74,5
C.E.E.	342,8	13,9	434,6	14,1	447,3	12,9	445,3	12,7	518,6	11,8	575,9	12,9
<u>Bananes</u>												
Exportation mondiale	2.566,6	100,0	3.563,0	100,0	4.052,2	100,0	4.245,1	100,0	4.248,4	100,0	4.733,4	100,0
Bassin méditerranéen	181,0	7,1	223,3	6,3	141,7	3,5	140,8	3,3	142,6	3,4	140,3	3,0
C.E.E.	4,8	0,2	3,2	0,1	8,6	0,2	6,6	0,2	4,2	0,1	19,7	0,4
<u>Pommes</u>												
Exportation mondiale	710,0	100,0	1.301,3	100,0	1.612,5	100,0	1.515,8	100,0	1.720,7	100,0	1.985,9	100,0
Bassin méditerranéen	217,8	30,7	495,1	38,0	687,8	42,7	495,1	32,7	570,1	33,1	803,2	40,4
C.E.E.	359,7	50,7	544,8	41,9	686,8	42,6	495,9	32,7	671,3	39,0	824,0	41,5
<u>Poires</u>												
Exportation mondiale	186,6	100,0	273,3	100,0	359,6	100,0	378,4	100,0	448,6	100,0	405,9	100,0
Bassin méditerranéen	53,4	28,6	88,6	32,4	215,2	59,8	186,6	49,3	190,5	42,5	187,4	46,2
C.E.E.	102,6	55,0	135,8	49,7	206,4	57,4	222,7	58,9	238,6	53,2	192,8	47,5

Source : Trade Yearbook - FAO de l'année 1966 - volume n° 20
 de l'année 1960 - " 14
 de l'année 1954 - " 8
 (voir Annexe - tableau 4 pour chiffres "agrumes")

(1) Réexportations comprises à l'exception moyenne 1951-53.

Tableau 71 - EVOLUTION DES EXPORTATIONS D'AGRUMES ET DES
PRINCIPAUX AUTRES FRUITS

1957-59 = 100

	1951-53	1961-63	1965
<u>Oranges et mandarines</u>			
Exportation mondiale	82,6	110,7	142,7
Bassin méditerranéen	86,6	123,9	151,4
<u>Citrons et autres espèces</u>			
Exportation mondiale	65,2	116,2	149,2
Bassin méditerranéen	76,4	122,1	160,7
<u>Total agrumes</u>			
Exportation mondiale	79,7	112,4	144,9
Bassin méditerranéen	84,4	123,8	154,4
<u>Bananes</u>			
Exportation mondiale	72,0	113,7	132,8
Bassin méditerranéen	81,1	63,5	62,8
<u>Pommes</u>			
Exportation mondiale	54,6	123,9	152,6
Bassin méditerranéen	44,0	138,9	162,2
<u>Poires</u>			
Exportation mondiale	68,3	131,6	148,5
Bassin méditerranéen	60,3	242,9	211,5

B. Situation des différents pays du Bassin méditerranéen

1. Part de la production qui est exportée

Le tableau 72 indique la part que représentent les exportations par rapport à la production d'agrumes et d'oranges et de mandarines des différents pays du Bassin méditerranéen.

On peut constater que l'Algérie, Chypre, le Maroc et l'Espagne ont exporté au cours des dernières années, près de ou plus des 2/3 de leur production.

Israël exporte près de 60 % de sa production, le Liban et la Tunisie environ 50 %.

La part de la production italienne d'oranges et mandarines qui est exportée n'atteint plus que les 20 % contre 29 % en 1951-53. L'Italie, malgré un tonnage d'exportation en légère augmentation, voit son pourcentage d'exportation régresser considérablement également pour l'ensemble des agrumes. Cette régression est comparable à celle enregistrée par l'Espagne au cours de la période 1951-53 à 1961-63. Dans les deux pays la régression de la part de la production d'oranges destinée à l'exportation a été d'environ 1/3. Cependant l'exportation espagnole semble avoir repris par après. En Grèce pourtant la part exportée initialement modeste a augmenté continuellement et atteignait en 1966 près de 30 %.

Il est à noter que pour tous les pays la production a évolué de façon différente au cours de cette décennie que les exportations (tableau 73). L'augmentation des exportations est beaucoup plus importante pour les pays producteurs récents. Il s'agit cependant de quantités souvent peu importantes. La plupart des pays n'étaient pas des exportateurs notables il y a dix ans. Il faut donc tenir compte du fait qu'il s'agit de chiffres relatifs.

Toutefois il est à noter que les deux principaux pays producteurs : l'Espagne et l'Italie ont vu leur production augmenter, le premier de 53 %, l'autre de 50 % au cours de la décennie 1951-53 à 1961-63, alors que les exportations ont augmenté de 27 % en Italie et de 5 % seulement en Espagne. Ceci est dû à une augmentation notable de la consommation intérieure (1).

(1) Partie II - Chap. II, § I, p. 115

**TABEAU 72 - PART DE LA PRODUCTION D'AGRUMES EXPORTES COMME FRUITS FRAIS
PAR LES PAYS DU BASSIN MEDITERRAEN (1)**

%

PAYS	TOTAL AGRUMES					ORANGES ET MANDARINES				
	1951-53	1957-59	1961-63	1965	1965	1951-53	1957-59	1961-63	1965	
	Algérie	67	66	67	39 (2)	67	68	67	67	39
Chypre	66	62	67	98	67	68	69	69	95	
Egypte	-	2	2	1	2	-	2	2	2	
Espagne	74	49	51	73	51	73	51	51	76	
Grèce	6	16	24	29	24	7	18	18	24	
Israël	44	62	56	60	56	44	62	58	61	
Jordanie	-	6	6	12	6	-	8	3	7	
Liban	43	44	37	51	37	50	50	45	50	
Libye	44	24	11	15	11	53	28	11	17	
Maroc	62	60	66	71	66	62	60	67	72	
Syrie	15	22	-	-	-	17	33	-	-	
Tunisie	29	53	43	48	43	26	55	45	52	
Turquie	5	3	5	10	5	1	3	3	9	
Italie	35	36	30	31	30	29	27	19	19	

(1) Sans la France, le Portugal et l'Iran qui ne sont guère exportateurs

(2) Citrons et limes² exclus (chiffre non disponible), (1964 = 55 %)

- Calculs effectués sur base des données des tableaux 11 et 14 (Partie I - Production) et de l'annexe - tableaux 4/A et B

- Production = campagne

- Exportation = année civile

Pour la colonne 1965² : Production = 1964/65, Exportation = 1965.

TABLEAU 73 - TAUX D'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION ET DES EXPORTATIONS
D'AGRUMES DES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN
(1951-53 - 100)

	TOTAL AGRUMES						ORANGES ET MANDARINES		
	1961-63			1964/65			1964/65		
	Production	Exportation	Exportation(1)	Production	Exportation	Exportation(1)	Production	Exportation	Exportation(1)
Algérie	136	135	81(2)	140	135	81(2)	136	135	92
Chypre	191	193	351	238	193	351	183	187	312
Egypte	131	2.200	1.425	138	2.200	1.425	132	1.950	1.400
Espagne	153	105	135	137	105	135	152	107	138
Grèce	201	760	1.195	260	760	1.195	192	472	873
Iran	113	-	-	110	-	-	113	-	-
Israël	184	234	326	242	234	326	178	234	315
Jordanie	333	-	-	400	-	-	500	-	-
Liban	223	192	300	252	192	300	233	207	266
Libye	440	109	155	440	109	155	500	100	162
Maroc	265	285	338	295	285	338	268	289	349
Syrie	175	-	-	125	-	-	200	-	-
Tunisie	219	314	394	234	314	394	219	382	508
Turquie	316	317	544	295	317	544	302	700	2.291
France	-	589	561	-	589	561	-	679	608
Italie	150	127	165	189	127	165	148	97	120
Portugal	173	-	-	201	-	-	175	-	-

Sources : Production - tableaux 11 et 14 (Partie I - Production)

Exportation - Annexe - tableaux 4/A et B

(1) Exportation 1955

(2) Citrons et limes^a exclus - chiffre non disponible (1964 = 100,8 %)

Les autres pays producteurs exportateurs importants du Bassin méditerranéen sont l'Algérie, Chypre, la Grèce, Israël et le Maroc. Même si la part de la production qui est exportée est assez différente de pays à pays, elle a été caractérisée par une augmentation généralement très importante sauf pour l'Algérie et, sauf dans ce dernier cas, l'accroissement de l'exportation a été beaucoup plus fort que celui de la production.

2. Part de chaque pays dans l'ensemble (tableau 74)

La part des exportations mondiales qui est réalisée par les pays du Bassin méditerranéen se situe en moyenne à environ 75 % aussi bien pour les agrumes en général que pour les oranges et mandarines. Pour les citrons et autres espèces, cette part est même un peu plus élevée.

Quatre pays seulement dépassent une part de 10 % dans les exportations totales du Bassin méditerranéen : l'Espagne, Israël, le Maroc et l'Italie, totalisant entre eux 82 % des exportations aussi bien des agrumes au total que du groupe "oranges et mandarines". L'Espagne à elle seule assure plus de 35 % des exportations d'agrumes du Bassin méditerranéen et plus de 40 % de celles d'oranges et de mandarines. Cependant cette part a diminué considérablement par rapport à la période 1951-53.

Une évolution analogue mais moins prononcée a été constatée pour l'Italie, où la diminution de la part relative des exportations d'oranges et mandarines a été contrebalancée dans une certaine mesure par un accroissement de la part des citrons.

Israël et le Maroc par contre ont augmenté leur part de façon considérable en la doublant presque. Les autres pays exportateurs d'agrumes du Bassin méditerranéen ont eux aussi augmenté considérablement leur part, à l'exception toutefois de l'Algérie. Ce fut principalement le cas pour Chypre qui a doublé sa part, la Grèce dont la part a quintuplé et le Liban qui enregistrait une augmentation de 60 % environ. Même les pays peu exportateurs comme la Turquie et la Tunisie ont augmenté leur part.

On peut dès lors constater que si les pays, traditionnellement grands exportateurs continuent à assurer une part très large du marché, les petits exportateurs sont parvenus à conquérir une part plus importante de ce marché en expansion.

TABLEAU 74 - PART DES PRINCIPAUX PAYS EXPORTATEURS DU BASSIN MEDITERRANEEEN AUX EXPORTATIONS D'AGRUMES DE CETTE ZONE ET AUX EXPORTATIONS MONDIALES (1)

PAYS	Part dans les exportations totales du Bassin méditerranéen			Part dans les exportations totales mondiales		
	TOTAL AGRUMES		ORANGES ET MANDARINES	TOTAL AGRUMES		ORANGES ET MANDARINES
	1961-63	1965	1961-63	1961-63	1965	1965
Algérie	10,0	4,7	11,6	7,7	3,5	9,2
Chypre	2,0	2,9	1,7	1,6	2,2	1,4
Egypte	0,3	0,2	0,4	0,3	0,1	0,2
Espagne	35,1	36,1	40,6	27,0	26,9	32,4
Grèce	2,8	3,1	1,9	2,2	2,6	1,5
Israël	14,9	16,6	15,0	11,4	12,4	11,9
Jordanie	0,1	0,1	0	0,1	0,1	0
Liban	2,8	3,5	2,8	2,2	2,6	2,2
Libye	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Maroc	13,1	12,5	15,4	10,1	9,3	12,3
Tunisie	1,4	1,4	1,4	1,2	1,0	1,1
Turquie	0,7	1,0	0,3	0,5	0,7	0,3
France	0,6	0,5	0,7	0,5	0,4	0,6
Italie	16,1	16,8	8,1	12,4	12,5	6,5
TOTAL	100,0	100,0	100,0	77,0	74,5	79,8
						75,7

(1) voir détail et autres périodes à l'annexe - tableaux 5/A, B, C
L'Iran, la Syrie et le Portugal dont la part est négligeable ne sont pas repris.

3. Valeur des exportations

Pour les principaux pays exportateurs, il a été essayé de fournir dans la mesure du possible des indications quant à la place des agrumes dans la valeur des exportations totales d'une part et, d'autre part, dans celle des exportations de fruits et légumes. Il s'agit plutôt d'indications, l'identité des différentes rubriques dans les statistiques du commerce extérieur des pays en question n'étant pas assurée.

Tableau 75 : PART DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS D'AGRUMES DANS LA VALEUR DES EXPORTATIONS TOTALES DE QUELQUES PAYS EXPORTATEURS DU BASSIN MEDITERRANEEN (1)

P a y s	Moyenne période 1962 à 1965	P a y s	Moyenne période 1962 à 1965
Israël	17,1	Tunisie	3,8
Chypre	14,3	Grèce	3,3
Maroc	13,4	Italie	1,2
Espagne	13,2	Turquie	0,6
Liban	8,7		

(1) Calculs effectués sur base des données du tableau 6 en annexe

Grosso modo on peut en retenir ceci :

- a. la valeur des agrumes exportées approche ou dépasse 10 % de la valeur des exportations totales au cours des dernières années dans les pays suivants : Chypre, Espagne, Israël, Maroc. Pour Israël cette part a dépassé même en 1963 20 %.
- b. cette part dépasse 5 % au Liban et il doit en être de même pour l'Algérie, pays pour lequel on ne dispose pas d'indications suffisantes.
- c. elle est de l'ordre de 3 à 4 % en Tunisie et en Grèce, n'atteint plus guère 1 % en Italie et reste en dessous de 1 % en Turquie.

4. Les exportations par zone de destination

Il est donné en annexe - tableau 7 - la ventilation des exportations en agrumes des pays du Bassin méditerranéen selon leur destination.

Malgré l'absence de renseignements suffisants pour certains pays, ces tableaux donnent une idée de ce que sont les courants exportateurs des agrumes du Bassin méditerranéen au cours des cinq dernières années.

La Communauté Economique Européenne est le principal client de nombreux pays exportateurs du Bassin méditerranéen (1). Cela est particulièrement le cas pour l'Algérie, l'Espagne, le Maroc et la Tunisie. Par contre c'est l'AELE qui est le principal client d'Israël et de Chypre. Israël a exporté grosso modo au cours des dernières années la moitié de ses agrumes vers l'AELE et un tiers vers la C.E.E. Les pays de l'Europe orientale sont d'importants clients pour Chypre, la Grèce et la Turquie, mais également pour le Maroc et l'Italie.

Ce qui est notable au cours des dernières années écoulées, est l'augmentation des courants commerciaux à destination de l'Europe orientale qui, en gros, ont été multipliés par 6 en dix ans de temps. Mais il s'agit toujours de quantités relativement minimes.

Les exportations à d'autres destinations ont également augmenté. Elles sont surtout destinées aux pays arabes.

Chapitre III - LES IMPORTATIONS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Les Etats membres de la C.E.E. sont les principaux importateurs d'agrumes dans le monde. Ils prennent plus de la moitié des importations mondiales d'oranges et mandarines, presque la moitié de celles de citrons et autres espèces comparé à la moitié environ de celles de pommes et de près du tiers de celles de bananes. Mais le taux d'augmentation des importations C.E.E. a été inférieur à celui des importations mondiales en ce qui concerne les agrumes. Au contraire il est supérieur au taux mondial pour les importations de pommes et de bananes (tableau 76).

Nous avons vu précédemment la place que prenait l'Europe, et, en particulier, la C.E.E., dans le commerce mondial des agrumes, et son évolution. Dans les tableaux 77 et 78 ainsi qu'à l'annexe - tableau 8 - a été établie la ventilation des provenances pour l'ensemble de la C.E.E. et pour les Etats membres, en distinguant les provenances de l'Hémisphère Nord et de l'Hémisphère Sud. Ceci donne en gros une idée des importations des oranges d'hiver de novembre à juin, et celle d'été de juillet à octobre. Il faut noter toutefois que, grâce au

(1) Voir également Chapitre III ci-après.

TABLEAU 77 - IMPORTATIONS D'AGRUMES DE LA C.E.E. SELON LEUR ZONE DE PROVENANCE

Zone de provenance	1958-59		1961-63		1964		1965		1966	
	1.000 t	%								
<u>Hémisphère nord</u>	1.563,9	92,8	1.785,7	91,3	2.167,1	91,9	2.091,4	90,5	2.190,3	92,3
C.E.E. (1)	235,0	13,9	210,5	10,8	223,3	9,5	254,4	11,0	221,3	9,3
Bassin méditerranéen	1.448,4	85,9	1.667,5	85,2	2.054,3	87,1	1.966,1	85,1	2.055,3	86,6
Amérique	93,5	5,5	100,7	5,1	98,1	4,2	112,1	4,9	121,6	5,1
Afrique (3)	0,3	0	0,3	0	1,8	0,1	0,6	0	0,6	0
Asie (3)	-	-	-	-	-	-	0,1	0	-	-
Europe (2)	3,4	0,2	1,0	0	0,7	0	0,4	0	0,2	0
<u>Hémisphère sud</u>	121,8	7,2	170,6	8,7	192,1	8,1	220,1	9,5	183,5	7,7
Amérique	62,8	3,7	77,2	3,9	58,7	2,5	87,4	3,8	47,6	2,0
Afrique	59,1	3,5	93,1	4,8	133,2	5,6	129,9	5,6	132,7	5,6
Asie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Océanie	0	0	0,2	0	0,2	0	2,8	0,1	3,2	0,1
Total général	1.685,7	100	1.956,3	100	2.359,2	100	2.311,5	100	2.373,8	100

(1) y compris les importations en provenance de l'Italie qui sont également reprises dans la rubrique "Bassin méditerranéen", mais une seule fois dans le total général.

(2) pays européens autres que C.E.E.

(3) à l'exclusion des pays compris dans le Bassin méditerranéen

Source : Bulletins analytiques du Commerce extérieur de l'O.S.C.E.

TABLEAU 78 - IMPORTATIONS D'ORANGES ET MANDARINES DE LA C.E.E. SELON LEUR ZONE DE PROVENANCE

Zone de provenance	∅ 1958-59		∅ 1961-63		1964		1965		1966	
	1000 t.	%	1000 t.	%	1000 t.	%	1000 t.	%	1000 t.	%
<u>Hémisphère Nord</u>	1.335,1	91,8	1.509,9	90,4	1.836,4	91,3	1.742,4	89,6	1.826,8	91,8
C.E.E. (1)	118,5	8,2	90,4	5,4	83,6	4,2	98,7	5,1	69,6	3,5
Bassin méditerranéen	1.272,5	87,5	1.378,3	82,5	1.720,5	85,5	1.593,1	81,0	1.701,8	85,5
Amérique	45,1	3,1	40,2	2,4	30,7	1,5	49,8	2,6	54,7	2,7
Afrique (3)	-	-	-	-	1,2	0,1	0,3	-	0,5	-
Asie (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Europe (2)	3,2	0,2	1,0	0,1	0,4	0	0,4	0	0,2	0
<u>Hémisphère Sud</u>	118,7	8,2	160,4	9,6	175,4	8,7	201,4	10,4	162,3	8,2
Amérique	60,5	4,2	71,9	4,3	54,7	2,7	81,9	4,2	45,4	2,3
Afrique	58,1	4,0	88,4	5,3	120,5	6,0	116,7	6,0	113,7	5,7
Asie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Océanie	0	0	0,1	0	0,2	0	2,8	0,1	3,2	0,2
Total général	1.453,8	100	1.670,3	100	2.011,8	100	1.943,8	100	1.989,1	100

(1) y compris les importations en provenance de l'Italie qui sont également reprises dans la rubrique Bassin méditerranéen mais une seule fois dans le total général

(2) pays européens autres que C.E.E.

(3) à l'exclusion des pays compris dans le Bassin méditerranéen.

Source : Bulletins analytiques du Commerce extérieur de l'O.S.C.E.

moyen de stockage, la délimitation n'est pas rigoureuse. En début de campagne de l'orange d'hiver, les reports d'oranges d'été en provenance de l'Hémisphère Sud peuvent commercialement gêner les principaux fournisseurs du Bassin méditerranéen.

1. Au cours de la décennie considérée, les Etats membres de la C.E.E. ont augmenté leur approvisionnement d'oranges d'été. Le pourcentage de l'Hémisphère Sud est passé de 1% en 1951-53, soit quelque 12.000 tonnes à 9,5 % en 1961-63 avec 160.000 tonnes et a même dépassé ce niveau par la suite. Mais cette modification a affecté beaucoup plus les fournisseurs autres que ceux du Bassin méditerranéen. Le pourcentage en provenance de cette zone n'a régressé que de 92 % en 1951-53 à 83 % en 1961-63, mais les quantités ont passé de près de 1 million de tonnes d'oranges et mandarines à près de 1,4 et ont atteint 1,7 million de tonnes par la suite.

Ce sont les tonnages d'oranges et de mandarines en provenance d'Amérique du Nord, les Etats-Unis presque exclusivement, qui ont régressé en tombant à 40.200 tonnes en 1961-63 contre 71.000 tonnes en 1951-53. Certes le gel catastrophique aux USA en 1963 explique en partie ce phénomène et au cours de l'année 1965 les quantités importées par la C.E.E. en provenance de cette partie du monde ont augmenté, sans toutefois atteindre les quantités antérieures (1).

La situation décrite ci-dessus pour les oranges et mandarines, se retrouve pour l'ensemble des agrumes.

Les oranges d'été, provenant de l'Hémisphère Sud, principalement de l'Afrique du Sud, trouvent des clients importants dans les Etats membres de la C.E.E.

Environ 10 % des importations de ces pays proviennent de l'Hémisphère Sud et 6 % environ de l'Afrique du Sud (tableau 79). Les Pays-Bas sont proportionnellement les plus importants clients d'oranges d'été, mais les quantités absolues les plus importantes sont importées par la R.F. d'Allemagne et la France.

Compte tenu de l'évolution de la production dans l'Hémisphère Sud, on peut penser que dans l'avenir la pression des quantités disponibles à l'exportation se fera sentir sur les marchés européens. Cette concurrence pourra être surtout sensible pour l'écoulement des oranges de début et de fin de saison (précoces et tardives)

(1) Cette tendance à l'augmentation s'est poursuivie en 1966.

TABLEAU 79 - QUANTITES D'ORANGES ET DE MANDARINES IMPORTÉES PAR LES ÉTATS MEMBRES DE LA C.E.E. PROVENANT DE L'HÉMISPHERE SUD ET DE L'AFRIQUE DU SUD ET LEUR PART DANS LES IMPORTATIONS TOTALES DE CES PRODUITS DANS LA C.E.E.

	Ø 1958-59				1961-63				1965				1966			
	1.000 T		%		1.000 T		%		1.000 T		%		1.000 T		%	
	Hémisp. Sud	Afrique Sud														
R.F.d'ALLE- MAGNE	53,8	35,0	9,1	5,9	62,5	40,7	8,9	5,8	70,5	45,3	8,5	5,4	51,8	37,2	6,3	4,5
U.E.B.L.	11,2	4,8	10,3	4,4	9,5	7,3	7,6	5,8	11,7	10,8	8,3	7,7	9,4	9,2	6,5	6,4
FRANCE	29,3	10,8	4,8	1,8	51,9	31,6	8,0	4,9	66,9	48,9	9,0	6,6	63,3	54,2	8,0	6,8
PAYS-BAS	24,3	7,4	16,3	4,9	36,4	8,8	18,6	4,5	52,3	11,7	23,2	5,2	37,8	13,0	16,5	5,7
C.E.E.	118,7	58,1	8,2	4,0	160,4	88,4	9,6	5,3	201,4	116,7	10,4	6,0	162,3	113,7	8,2	5,7

Source : Voir tableau 78 et annexe - tableau 8

du Bassin méditerranéen vraisemblablement plus pour leurs débouchés dans la zone AELE que dans la zone C.E.E.

2. Il y a une certaine constance de l'approvisionnement de la C.E.E. en provenance du Bassin méditerranéen - 85 % environ - avec même une légère tendance à l'augmentation pour l'ensemble des agrumes, mais avec une situation plutôt stagnante pour les oranges et les mandarines et même en baisse si l'on compare à la situation en 1951-53 (tableaux 77 et 78).

Mais en tonnage, l'augmentation est notable pour l'ensemble de la C.E.E. et par pays (voir tableau 81).

La R.F. d'Allemagne et la France s'approvisionnent beaucoup plus que les autres partenaires chez les pays producteurs du Bassin méditerranéen, comme le montre le tableau 80.

Dans l'ensemble des agrumes, la situation est analogue à celle des oranges et mandarines.

Des six partenaires, les Pays-Bas tiennent le dernier rang des clients du Bassin méditerranéen. La France était proportionnellement et jusque récemment le client le plus important, mais vient en tonnage après la R.F. d'Allemagne. Ce pays est également le meilleur client de l'Italie, prenant à lui seul près de trois fois les quantités totales importées par les autres partenaires.

Tableau 80. - Part des importations totales d'oranges et de mandarines en provenance du Bassin méditerranéen dans les Etats membres de la C.E.E.

	1951-53	1958-59	1961-63	1965	1966
R.F.d'ALLEMAGNE	96,4	89,7	90,7	91,2	93,3
U.E.B.L.	67,2	68,3	72,3	70,0	74,7
FRANCE	96,3	94,4	91,4	89,8	91,1
PAYS-BAS	76,9	64,4	67,6	64,6	68,7
C.E.E.	91,8	87,5	82,5	81,0	85,5

Source : : Tabl. 7⁸ et Annexe - tableau 8

On constate que la France n'est plus comme par le passé l'Etat membre qui importe la plus grande part de ses oranges et mandarines des pays du Bassin méditerranéen. La R.F. d'Allemagne est passée au premier rang, mais ce sont toujours les Pays-Bas qui achètent proportionnellement le moins à ces pays producteurs.

En tonnage, la R.F. d'Allemagne est devenue le client le plus important des pays du Bassin méditerranéen (770.000 tonnes en moyenne pour les trois dernières années).

3. Les quantités d'agrumes importées par la C.E.E. en provenance des pays du Bassin méditerranéen ont évolué considérablement (tableau 81). Les importations ont augmenté à peu près dans des proportions identiques à celles des importations totales d'agrumes de toutes provenances, soit d'environ 40 % par rapport à 1958-59. Pour les oranges et mandarines, l'augmentation était de l'ordre de 1/3 pour les importations provenant du Bassin méditerranéen, alors que pour celles de toutes provenances, l'augmentation était un peu plus forte. Des divergences importantes s'observent toutefois entre les Etats membres. L'augmentation la plus importante est enregistrée pour les Pays-Bas, pays qui importe encore parmi les Etats membres la part de sa consommation la plus faible en provenance des pays du Bassin méditerranéen, part qui a cependant augmenté au cours des dernières années (tableau 80), la situation de l'U.E.B.L. a évolué dans le même sens. La France au contraire, couvrant déjà antérieurement une part importante de sa consommation par des importations en provenance du Bassin méditerranéen, accuse l'augmentation la plus faible des quantités importées de cette provenance. La R.F. d'Allemagne a aussi augmenté considérablement ses importations en provenance du Bassin méditerranéen et est devenu ainsi l'Etat membre qui couvre la part la plus importante de ses importations par des produits provenant du Bassin méditerranéen (93 % en 1966 - voir tableau 80).

Tableau 81.- Augmentation des importations d'agrumes en provenance du Bassin méditerranéen par les Etats membres de la C.E.E.

Moyennes 1958-59 = 100

	1961-63		1964		1965		1966	
	A	B	A	B	A	B	A	B
R.F.d'ALLEMAGNE	122,5	120,7	150,7	148,9	148,1	143,8	151,1	145,4
U.E.B.L.	127,8	120,8	154,2	143,2	152,1	132,1	159,3	144,8
FRANCE	102,9	103,2	125,0	125,6	118,2	116,6	126,4	125,9
PAYS-BAS	138,6	137,5	187,3	183,0	158,2	151,9	168,2	164,1
C.E.E. (en provenance du Bassin méditerranéen)	115,1	108,3	141,8	135,2	135,8	125,2	141,9	133,7
C.E.E. (toutes provenances)	116,1	114,9	140,0	138,4	137,1	133,7	140,8	136,8

Source : Tableaux 77-78 et annexe - tableau 8

A. Tous agrumes

B. Oranges - Mandarines

Chapitre IV - LES ECHANGES DE PRODUITS TRANSFORMES D'AGRUMES

Les considérations dans les chapitres précédents concernent les fruits qui font l'objet de transactions internationales à l'état frais.

Bien qu'occupant une place non négligeable dans ces transactions, les produits transformés d'agrumes ne trouvent guère une place dans les informations d'ordre statistique. Pour les jus d'agrumes des renseignements quelque peu systématisés ont pu être réunis, mais cette documentation présente de multiples lacunes et de nombreuses incertitudes. Pour les autres produits de transformation, les renseignements sont encore plus limités. Ces renseignements sont réunis dans les tableaux 11 à 15 en annexe.

1. Les exportations de jus d'agrumes du Bassin méditerranéen

Les exportations de jus d'agrumes par les pays du Bassin méditerranéen se sont considérablement développées, suivant en cela l'expansion de la production de ces produits (Partie I - Chap. IX - p. 102 et suivantes).

Le cas le plus frappant est celui de la Grèce, qui depuis l'installation d'usines de jus, est devenue un gros fournisseur mettant sur le marché international des quantités continuellement en augmentation. L'Italie est traditionnellement exportatrice de jus de citrons mais les quantités exportées ne démontrent plus depuis de nombreuses années une tendance à l'augmentation. Ce pays reste toutefois parmi les pays du Bassin méditerranéen, le plus grand exportateur de jus de citrons. L'Espagne et le Maroc ont également augmenté de façon très considérable leurs exportations de jus d'agrumes.

Bien que les données statistiques soient très incomplètes, une tendance semble pouvoir se déceler vers la livraison de jus concentrés, mais les jus naturels continuent à occuper la première place.

Les exportations de jus d'agrumes sont caractérisées par de fortes fluctuations d'une année à l'autre. Ceci s'explique par la nature de la production de ces jus qui - comme il a été souligné dans la Ière Partie - continue à présenter dans la plupart des cas un caractère de valorisation d'excédents de récolte et d'écart de triage.

Les exportations des principaux pays exportateurs de jus d'agrumes du Bassin méditerranéen ne sont pas connues avec précision. Elles doivent dépasser au cours des dernières années les 90.000 tonnes de jus (concentrés ou naturels). Si l'on admet que environ 40 % sont des jus concentrés et le restant des jus naturels, ceci correspondrait à environ 700.000 tonnes de fruits frais (1).

2. Les importations de jus d'agrumes dans la C.E.E.

Les importations de jus d'agrumes par les Etats membres de la C.E.E. atteignent actuellement environ 63.000 tonnes (jus concentrés et naturels). Le principal importateur est la R.F. d'Allemagne qui importe environ 38.000 tonnes.

L'accroissement des importations de jus d'agrumes a été très rapide au cours des dernières années en passant de 40.000 tonnes environ en 1961 à près de 59.000 tonnes en 1963 et 63.000 tonnes en 1965.

Ces importations proviennent principalement des pays du Bassin méditerranéen mais également des Etats-Unis, de l'Afrique du Sud et du Brésil. Si l'on admet que environ 1/3 des importations sont des jus concentrés, ces importations correspondent à environ 450.000 tonnes d'équivalents de fruits frais (350.000 tonnes en moyenne pour la période 1961-63).

3. Exportations d'autres produits de transformation

Les autres produits de transformation d'agrumes qui sont exportés comprennent surtout les produits de base pour boissons, les zestes et les huiles essentielles.

L'Italie est une exportatrice importante de ces produits (voir tableau 12 en annexe). Les quantités de zestes d'agrumes exportées par ce pays se sont situées au cours des dernières années entre environ 9 à 10.000 tonnes en moyenne. Une certaine tendance à l'augmentation de ces quantités semble apparaître actuellement. Les quantités d'huiles essentielles d'agrumes exportées par l'Italie ont fluctué de façon assez importante mais représentent environ 900 tonnes en moyenne par an. Il s'agit principalement d'huiles essentielles de citrons (plus de 500 tonnes) et de bergamotes.

(1) 1 kg de jus naturel = 3 kg de fruits frais
1 kg de jus concentré = 5 kg de jus naturel

Israël a exporté en 1961 et 1962 respectivement environ 2.800 tonnes et 3.800 tonnes de jus en poudre et depuis 1964 annuellement quelque 800 tonnes de "bases" pour la fabrication de boissons.

Chapitre V - L'ACHEMINEMENT DES AGRUMES PRODUITS DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN VERS LES PAYS CONSOMMATEURS DE LA C.E.E.

L'acheminement des agrumes à partir de la production jusque chez le consommateur se fait selon un schéma analogue à celui de la plupart des produits agricoles alimentaires (voir graphique 17). Dans le cadre de la présente étude plusieurs aspects méritent d'être examinés.

Il s'agit de - l'organisation éventuelle de l'exportation dans les pays exportateurs
- les frais d'approche des agrumes
- les régimes appliqués à l'importation.

Les deux premiers aspects seront traités successivement dans le présent chapitre. Le régime à l'importation est traité au Chapitre VI.

§ I.- Aperçu de l'organisation de l'exportation d'agrumes dans certains pays exportateurs du Bassin méditerranéen

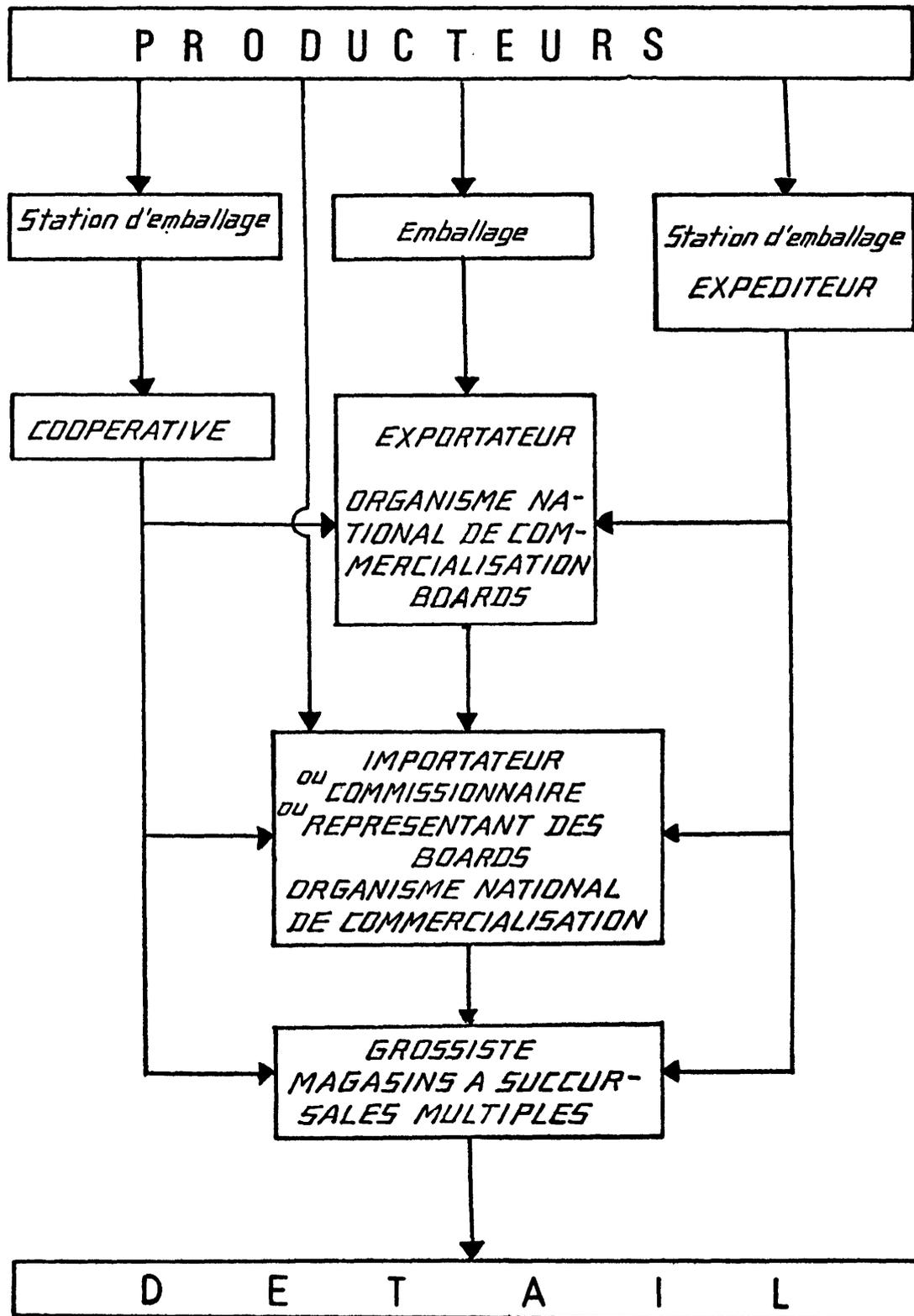
1. ESPAGNE

Un certain contrôle sur la politique d'exportation est exercé par le gouvernement qui, sur avis du Syndicat national des fruits et légumes (1), peut fixer un prix minimum d'exportation à destination de chaque pays, ou bien un prix de base pouvant servir de référence pour l'octroi de certificats d'exportation. Ces certificats peuvent être délivrés aux exportateurs soit comme "certificats globaux", soit pour une destination déterminée et par la suite des autorisations pour chacune des expéditions. C'est au moment où cette autorisation est délivrée que l'exportateur accepte le prix avancé, eu égard au prix minimum ou au prix de base fixé par le gouvernement.

En principe les ventes à l'étranger sont des ventes fermes, sauf pour les pays où existe le système de vente aux enchères pour lesquels l'on pratique la vente à la commission. Le transfert de devises est centralisé et se fait sous contrôle gouvernemental. Chaque année un règlement du ministère du commerce fixe les normes obligatoires de qualité, de conditionnement et de transport.

(1) Ce syndicat est un organisme parastatal dont le président est nommé par le gouvernement.

CIRCUIT DE DISTRIBUTION DES AGRUMES



Graphique 17

Le contrôle de qualité est exercé par le SOIVRE (Servicio de Inspección, Vigilancia y Regulación de los Exportaciones) dans les principaux ports et gares espagnols et à l'étranger.

Il n'y a pas de subvention à l'exportation. Une taxe est appliquée à l'exportation d'agrumes afin de contrebalancer l'effet de la dévaluation de la peseta en 1959.

2. MAROC

Le contrôle qualitatif à l'exportation est exercé par l'OCE (Office de Commercialisation et d'Exportation). Le règlement des normes de qualité prévoit l'interdiction de décolorer ou de colorer artificiellement les oranges. Les exportateurs sont groupés dans l'association APRIMEX (Association des Primeuristes Exportateurs) qui, conjointement avec l'association de producteurs ASPAM (Association des Producteurs d'Agrumes du Maroc), évalue sous le contrôle de l'OCE la situation à chaque campagne d'exportation, les quantités disponibles à l'exportation. A partir de la campagne de commercialisation 1965/66, le commerce d'exportation des agrumes et d'autres fruits et légumes, jusqu'alors entièrement entre les mains des particuliers, a été nationalisé (à partir du 1er juillet 1965). Ces mesures permettent à l'OCE de contrôler pratiquement toute la campagne d'exportation, en confiant les exportations à un nombre réduit d'exportateurs sélectionnés.

3. ALGERIE

Le Gouvernement algérien a institué par décret du 13 décembre 1962 l'"Office National de Commercialisation" (ONACO) qui contrôle en monopole le commerce d'importation et d'exportation de nombreux produits agricoles et industriels, y compris l'exportation de fruits et légumes produits par le secteur agricole nationalisé ("biens vacants" des propriétaires qui ont quitté l'Algérie). Depuis la campagne 1964/65, l'ONRA (Office de Nationalisation et de Réforme Agraire) a remplacé l'ONACO et à partir de la campagne 1966/67, l'UNCAC (Union Nationale des Coopératives Agricoles et Commerciales) a pris la suite de ces organismes pour la commercialisation des agrumes algériens. On peut évaluer qu'actuellement environ 75 % des exportations algériennes sont centralisées par cet organisme.

Le contrôle des dispositions en matière qualitative à l'exportation de fruits et légumes (y compris les agrumes et autres produits) est confié à l'OFALAC (Office Algérien d'Action Economique et Commerciale).

Le principal marché pour les agrumes algériens reste la France. L'Algérie a dans les principales places de France des agents chargés de prendre livraison et de vendre les produits.

4. TUNISIE

La loi du 30 novembre 1960 a institué le "Groupement obligatoire des agrumes" (voir également partie "Production") dont le Conseil est chargé en ce qui concerne l'exportation, de coordonner et de contrôler les ventes à l'exportation.

Il entreprend aussi des recherches pour découvrir de nouveaux marchés.

5. ITALIE

Un décret de 1937 a établi les normes de qualité pour l'exportation des fruits et légumes et pour l'institution d'une "marque nationale".

Les contrôles de qualité et d'utilisation de cette "marque nationale" sont confiés à l'"Istituto Nazionale per il Commercio Estero" - I.C.E. (Institut National pour le Commerce Extérieur).

L'I.C.E. fournit également une assistance technique et commerciale, même en cas d'expertises et de litiges, par l'intermédiaire de ses bureaux à l'étranger.

Lors de l'exportation des agrumes en Italie, la restitution de l'impôt général sur les recettes (I.G.E.) est assurée comme pour toutes les exportations.

Cette taxe est de 2 % pour les agrumes, les fruits et les légumes.

L'organisation des coopératives pour la vente des agrumes n'est pas très répandue en Italie.

6. CHYPRE

Il existe un contrôle qualitatif des agrumes destinés à l'exportation. Le gouvernement se propose de créer une organisation officielle de vente, mais actuellement l'exportation est entre les mains de l'initiative privée.

7. GRECE

Le Ministère de l'agriculture exerce le contrôle qualitatif des agrumes à exporter. Des prêts à taux réduits sont accordés pour l'installation de magasins de commercialisation et de fabriques de jus.

8. ISRAEL

La commercialisation des agrumes est entre les mains exclusives du "Citrus Marketing Board". La totalité de la récolte d'agrumes est achetée aux producteurs à des prix fixés au début de la saison par six "Contractants" ou leurs "Sous-contractants" pour le compte et au nom du Citrus Marketing Board et préparée à la commercialisation (trilage, emballage, autres préparations pour la commercialisation).

Ensuite le Citrus Marketing Board vend la totalité de la production destinée à l'exportation, au marché intérieur, à l'industrie de transformation mais gère séparément les produits de ces ventes respectives.

Les organisations coopératives ont au stade de la commercialisation seulement un rôle de sous-agents, de lien entre les producteurs et les agents, permettant de grouper la production et de répartir les crédits.

Les coopératives gèrent les installations de conditionnement financées en partie grâce à un fonds de roulement de 6 millions de £I, institué à cet effet par le "Board". En outre elles se chargent, pour le compte du "Board", de distribuer aux cultivateurs les engrais et autres matériels.

Le "Board" encaisse tous les produits des ventes, effectuées pendant la campagne d'exportation, qu'il classe d'après les variétés et les calibres.

Toutes les quatre semaines, des avances sont versées; la liquidation des comptes intervient en fin de campagne.

Chaque producteur reçoit en outre une prime par caisse d'agrumes livrée. Celle-ci est destinée à couvrir les risques de perte encourus tant que les fruits sont laissés sur l'arbre, en attendant que le "Board" demande

qu'ils soient livrés. La prime augmente au fur et à mesure que la saison s'avance.

Pratiquement, tous les fruits qui répondent aux normes fixées par le service de contrôle sont destinés à l'étranger (environ 70 %) et seuls les fruits non conformes sont réservés au marché intérieur et à la transformation.

Tous les ans, avant que ne commence la campagne d'exportation, une délégation du "Board" visite les marchés étrangers les plus importants pour négocier les prix de vente avec les importateurs et les tarifs des transports avec les compagnies de navigation.

Dans l'immédiat après-guerre la majeure partie des ventes à l'étranger se faisaient selon le système de vente par anticipation. Mais dans les années qui suivirent, on revint aux systèmes antérieurs c'est-à-dire à la vente à la commission et aux enchères. Actuellement les deux tiers environ de la production sont vendus à la commission.

La vente à prix fixe comporte de nombreuses variantes. Dans certains cas, on convient d'un prix unique pour toutes les expéditions effectuées au cours de la campagne, dans d'autres cas on fixe des prix distincts pour chaque expédition. D'autres fois encore certains commissionnaires étrangers prennent en consignment des lots de marchandises à un prix minimum garanti, sous réserve de verser la différence au cas où ils obtiendraient un prix plus élevé.

Le paiement au "Board" est garanti par lettre de crédit sur une banque locale ou étrangère.

Les fruits expédiés à la commission en Grande-Bretagne sont répartis entre un certain nombre de commissionnaires habilités chaque année par le "Board". Ceux-ci vendent les agrumes tant aux enchères que par procédure de gré à gré.

Sur les marchés du continent européen - dont l'importance pour les exportations israéliennes est allée en augmentant progressivement - les agrumes sont envoyés à un certain nombre d'importateurs qui se chargent de les vendre aux enchères pour le compte du "Board".

9. LIBAN

Le Gouvernement a institué l'"Office Central des Fruits" pour effectuer le contrôle qualitatif et le traitement technique obligatoire pour tous les fruits destinés à l'exportation.

Deux centres de conditionnement sont à la disposition des exportateurs qui paient un droit de 90 piastres libanaises par caisse d'agrumes traitée.

10. TURQUIE

Jusqu'à présent l'Etat n'exerce aucun contrôle à l'exportation des agrumes. Il est pratiquement possible d'expédier n'importe quelle marchandise à l'exportation même lorsque l'on sait d'avance que la marchandise ne répondra pas aux exigences du marché. Les services agricoles locaux et services phytosanitaires officiels établissent des certificats de salubrité et d'origine.

Il n'existe pas de charges fiscales à l'exportation. Ni subvention, ni soutien des prix ne sont prévus à l'exportation.

§ II. Frais d'approche des agrumes du pays producteur du Bassin méditerranéen jusqu'à la consommation dans un Etat membre de la C.E.E.

Les informations relatives aux frais d'approche sont relativement clairsemées et fragmentaires. Dans le présent paragraphe sont réunis quelques éléments disponibles. Sans que l'on puisse les considérer comme entièrement représentatif pour toutes les livraisons venant des pays du Bassin méditerranéen à destination de la C.E.E., étant donné les possibilités multiples de conditionnement et des moyens et voies de transport, ces renseignements donnent tout de même une indication assez satisfaisante pour les grandes voies de livraison.

Les frais d'approche peuvent se décomposer de la façon suivante :

1. les frais entre la mise en caisse par le producteur jusqu'au lieu d'expédition du produit dans le pays exportateur
2. les frais entre le lieu d'expédition du pays exportateur et l'arrivée dans le pays destinataire
3. du port d'arrivée jusqu'au commerce de détail dans les lieux de consommation.

1. Les frais d'approche entre les producteurs et le lieu d'expédition

Le tableau n° 82 donne pour 3 pays de l'Afrique du Nord et l'Espagne des indications majeures sur ces frais pour la campagne 1965/66.

Tableau n° 82 : Frais d'approche de la mise en caisse jusqu'au lieu d'expédition (F.O.B.)

Campagne 1965/66

en FF/100 kg

	Algérie	Maroc	Tunisie	Espagne
Conditionnement, tout compris, main-d'oeuvre, caisse	20,47	22,70	21,97	22,00
Transport à quai	1,40	3,90	1,62	1,50
Frais de mise à F.O.B.	7,42	4,40	4,92	..
Frais d'intervention et frais commerciaux départ (3 %)	1,65	1,19	1,40	1,55
Total	30,94	32,19	29,91	25,05
% par rapport à la campagne 1963/64				
- en diminution de	4,7	3,7	1,7	
- en augmentation de				11,4

2. Les frais d'approche entre le lieu d'expédition et l'arrivée dans le pays destinataire

Ces frais se composent essentiellement des frêts maritimes ou ferroviaires, du transbordement, des pertes et des frais et marges commerciales.

Tableau 83 - Frêts ferroviaires et maritimes entre quelques lieux d'expédition et d'arrivée d'agrumes

1965/66

Pays d'exportation	Lieu d'expédition	Lieu de destination	Moyen de transport	Frêt FF/100 kg	Observations
ESPAGNE	Valencia	Hendaye	fer	6,735	
	Valencia	Cerbère	fer	6,5	
	Granada	Hambourg	mer	8,4	
	"	Rotterdam	"	8,9	
	"	Londres	"	8,7	
	"	Liverpool	"	9,2	
MAROC	Casablanca	Dieppe	mer	7,8	cale ventilée
	"	Rouen	mer	7,5 à 7,8	"
				10,14	cale réfrigérée
	Agadir	Dieppe	mer	8,3 à 8,7	cale ventilée
				10,79	cale réfrigérée
	"	Rouen	mer	8,3	cale ventilée
			10,79	cale réfrigérée	
ALGERIE	Alger	Hambourg	mer	14,78	cale réfrigérée

Les données figurant au tabl. 83 sont des tarifs officiels. Certains chargeurs bénéficient cependant, selon les contrats du frêt préférentiel ou de ristournes.

Les frais globaux entre le lieu d'expédition (FOB) et le lieu d'arrivée (chargé sur wagon départ) se composaient en 1965/66 comme indiqué ci-après pour certaines provenances à destination de la France (tableau 84).

Tableau n° 84 - Frais d'approche entre lieu d'expédition (FOB) et la France
(chargé sur wagon départ)
1965/66

FF/100 kg

	ALGERIE	MAROC	TUNISIE	ESPAGNE
Transport et trans- bordement	19,35(1)	20,50(2)	17,13(3)	7,93(4)
Freinte de route (5)	1,40	2,55	3,27	0,6
Frais de vente (6)	2,80	3,82	6,00	3,50

3. Les frais du port d'arrivée jusqu'au commerce de détail

Ces frais, fort variables selon le pays, la région ou l'endroit de vente au consommateur, comprennent non seulement les transports et frais de commercialisation, mais également les différentes pertes (freintes, déshydratation, etc).

Ci-après sont données quelques exemples complets de calculs (7) (voir tableau 85 p. 255 et suivantes).

Ces exemples font apparaître que les pertes (déshydratation, fruits avariés) atteignent environ 11 % du prix de vente au consommateur, tandis que les frais d'approche y compris les droits de douane et taxes se situent entre 35 et 54 % selon le niveau atteint par les prix payés par le consommateur et selon les provenances. Les droits de douane cités dans les exemples atteignent respectivement 20 % (Espagne-France), 16 % (Maroc-R.F.d'Allemagne et Espagne-R.F. d'Allemagne) et 0 % (Maroc-France) sur la valeur à la frontière du produit. Si l'on fait abstraction de ces

(1) Algérie-Marseille

(2) Maroc-Dieppe

(3) Tunis-Marseille

(4) Valencia-Cerbère

(5) variable selon saison et variété, évalué en moyenne à 3 %

(6) non compris droit de douane - calculés sur les prix de commercialisation variable selon saison et variété - commission en général de 5 %.

(7) Les mêmes exemples ont servi à illustrer la part des prix payés par le consommateur en ce qui concerne la production (tabl. 25 p. 95).

droits on arrive à la conclusion que les frais d'approches se situent selon le cas entre environ 50 et 30 % du prix payé par le consommateur.

- 200 -
Tableau 85 : Ventilation des frais d'approche et de commercialisation - 1964/65

pour oranges (pour 100 kilos nets)

I. ESPAGNE/FRANCE

PRIX DE VENTE AU CONSOMMATEUR	FF 120 \$ 24,50	FF 150 \$ 30,60	FF 180 \$ 36,70
- Deshydratation chez le détaillant : 3 %	FF 3,60	FF 4,50	FF 5,40
- Minimum fruits perdus depuis l'emballage jusqu'à la vente :			
- fruits blessés par manutentions successives 0,5 %	0,60	0,75	0,90
- fruits pourris par défauts propres 0,5 %	0,60	0,75	0,90
- Prise de livraison chez grossiste et marge détaillant	30,00	35,00	40,00
PRIX DE VENTE DU GROSSISTE	FF 85,20 \$ 17,39	FF 109,00 \$ 22,24	FF 132,80 \$ 27,10
- Deshydratation chez le grossiste depuis frontière 1,50 %	FF 1,28	FF 1,64	FF 2,00
- Marge brute au grossiste : 6 % sur la vente nette	5,03	6,44	7,85
- Frais d'abri et décharge : 1,80 FF/100 kg brut soit net	1,96	1,96	1,96
- Transport Hendaye/Halles Paris : 10,00 FF/100 kg brut soit net	10,90	10,90	10,90
PRIX DE VENTE FRONTIERE (Marchandises réputées saines)	FF 66,03 \$ 13,47	FF 88,06 \$ 17,97	FF 110,09 \$ 22,47
- Avaries constatées en frontière, 0,2 % en poids sur l'ensemble - Incidence en valeur, 0,3 % sur l'ensemble	FF 0,20	FF 0,26	FF 0,33
- Frais de vente en frontière 5 %	3,29	4,39	5,48
- Transit, droit de douane (20 %) (2) et taxes	11,50	15,00	18,50
- Deshydratation Valencia/Hendaye 1 %	0,51	0,68	0,85
RECETTE FRANCO FRONTIERE PAR 100 KG EXPORTES	FF 50,53 PE 618,80 \$ 10,31	FF 67,73 PE 829,40 \$ 13,82	FF 84,93 PE 1040,0 \$ 17,33
Transport Valencia/Hendaye 67,35 FF/100 kg brut soit net	PE 73,41	PE 73,41	PE 73,41
- Frais généraux de commercialisation : 3 % sur valeur départ	16,36	22,68	29,00
- Conditionnement et mise en gare	290,00	290,00	290,00
RECETTE DE LA PRODUCTION PAR 100 KG EXPORTES	PE 239,03 \$ 3,98	PE 443,31 \$ 7,39	PE 647,59 \$ 10,80
REPARTITION DE LA VALEUR CONSOMMATION :	100 %	100 %	100 %
- Ensemble deshydratation et fruits perdus (environ 6,6 % en poids)	5,7 %	5,7 %	5,8 %
- Ensemble des marges brutes de distribution	28,9 %	28,5 %	28,2 %
- Ensemble droits de douane, taxes et frais mécaniques d'approche	49,2 %	41,7 %	36,7 %
PART DE LA RECETTE A LA PRODUCTION SUR LA VALEUR DE CONSOMMATION	16,3 %	24,1 %	29,4 %

(1) vente à Paris, expédition par route de Valencia via Hendaye

(2) Droit de douane 15 % après 31 mars 1965.

(tableau 85 - suite)

II. MAROC/FRANCE (1)

PRIX DE VENTE AU CONSOMMATEUR	FF 120. \$ 24,50	FF 150. \$ 30,60	FF. 180 \$ 36,70
- Deshydratation chez le détaillant 3 %	FF 3,60	FF 4,50	FF 5,40
- Minimum fruits perdus depuis l'emballage jusqu'à la vente :			
- Fruits blessés par manutentions successives 2 %	2,40	3,00	3,60
- Fruits pourris par défauts propres 2 %	2,40	3,00	3,60
- Livraison depuis grossiste et marge détaillant (25 à 22 %)	30,00	35,00	40,00
PRIX DE VENTE DU GROSSISTE	FF 81,60 \$ 16,65	FF 104,50 \$ 21,33	FF 127,40 \$ 26,00
- Deshydratation chez le grossiste depuis quai 1,50%	FF 1,22	FF 1,57	FF 1,91
- Marge brute du grossiste : 6 % sur la vente nette	4,82	6,17	7,53
- Frais d'abri et décharge 1,80 FF/100kg brut, soit net	2,05	2,05	2,05
- Transport depuis Rouen/Dieppe 5,50 FF/100 kg brut, soit net	6,27	6,27	6,27
PRIX DE VENTE QUAI (Marchandises réputées saines)	FF 67,24 \$ 13,72	FF 88,44 \$ 18,05	FF 109,64 \$ 22,37
- Avaries constatées à quai : 1 % en poids sur l'ensemble - Incidence en valeur 2 % sur l'ensemble	FF 1,35	FF 1,77	FF 2,19
- Deshydratation au cours du transport maritime (cale ventilée) 3,50 %	2,35	3,09	3,83
- Frais de vente à quai, 4,50 % sur vente nette	2,86	3,76	4,66
- Frêt en cale ventilée, transit et taxes, 18 à 18,3 FF/100 kg brut, soit net	20,52	20,69	20,86
RECETTE F O B PAR 100 KG. EXPORTES	FF 40,16 DH 41,17 \$ 8,40	FF 59,13 DH 60,61 \$ 12,37	FF 78,10 DH 80,05 \$ 16,34
- Frais généraux de commercialisation : 3 % sur FOB	DH 1,24	DH 1,82	DH 2,40
- Mise en F O B	4,00	4,00	4,00
- Conditionnement et mise à quai (2/3 flavorseal)	22,80	22,80	22,80
- Transport intérieur	3,75	3,75	3,75
RECETTE DE LA PRODUCTION PAR 100 KG EXPORTES	DH 9,38 \$ 1,87	DH 28,24 \$ 5,62	DH 47,10 \$ 9,37
REPARTITION DE LA VALEUR CONSOMMATION :	100 %	100 %	100 %
- Ensemble deshydratation et fruits perdus (environ 12,5 % en poids)	11,1 %	11,3 %	11,4 %
- Ensemble des marges brutes de distribution	28,2 %	27,8 %	27,5 %
- Ensemble taxes et frais mécaniques d'approche	53,0 %	42,5 %	35,6 %
PART DE LA RECETTE A LA PRODUCTION SUR LA VALEUR DE CONSOMMATION	9,6 %	18,4 %	25,5 %

(1) Vente à Paris, expédition par mer de Maroc via Dieppe/Rouen

(tableau 85 - suite)

III. MAROC/R.F.d'ALLEMAGNE (1)

PRIX DE VENTE AU CONSOMMATEUR		DM 98,00 \$ 24,50	DM 122,40 \$ 30,60	DM 146,80 \$ 36,70
- Deshydratation chez le détaillant 3 %		DM 2,94	DM 3,67	DM 4,40
- Minimum fruits perdus depuis emballage jusqu'à vente :				
- Fruits blessés par manutentions successives 2 %		1,96	2,45	2,94
- Fruits pourris par défauts propres 2 %		1,96	2,45	2,94
- Livraison depuis grossistes et marge détaillant 30 à 26 %		29,40	33,78	38,16
PRIX DE VENTE DU GROSSISTE		DM 61,74 \$ 15,43	DM 80,05 \$ 20,01	DM 98,36 \$ 24,59
- Deshydratation chez le grossiste depuis quai 1 %		DM 0,62	DM 0,80	DM 0,98
- Marge brute du grossiste : 7 % sur vente nette		4,28	5,55	6,82
- Frais manutention et transport depuis quai		1,70	1,70	1,70
PRIX DE VENTE AUX ENCHERES A HAMBOURG (marchandises réputées saines)	les 100 kg nets	DM 55,14 \$ 13,78	DM 72,00 \$ 18,00	DM 88,86 \$ 22,22
	par caisse de 29,3 kg	DM 16,16	DM 21,10	DM 26,04
- Avaries constatées à quai, 1 % en poids sur l'ensemble - incidence en valeur, 2,5 % sur l'ensemble		DM 0,40	DM 0,53	0,66
- Frais de vente aux enchères, 4 % sur la vente nette		0,63	0,82	1,01
- Transit droit de douane (16 %)(2) et taxes		3,33	4,09	4,85
- Frêt : moyenne 50 % en cale ventilée, 50 % en cale réfrigérée		3,15	3,15	3,15
RECETTE F O B	par caisse de 30,3kg nets	DM 8,65 DH 10,82	DM 12,51 DH 15,64	DM 16,37 DH 20,46
	les 100 kg nets exportés	DH 35,71 \$ 7,11	DH 51,62 \$ 10,28	DH 67,53 \$ 13,45
- Frais généraux de commercialisation : 3 % sur FOB		DM 1,07	DM 1,55	DM 2,03
- Mise en FOB		4,00	4,00	4,00
- Conditionnement (floridienne/flavorsal), mise à quai		24,00	24,00	24,00
- Transport intérieur		3,75	3,75	3,75
RECETTE DE LA PRODUCTION PAR 100 KG EXPORTES		DH 2,89 \$ 0,58	DH 18,32 \$ 3,65	DH 33,75 \$ 6,72
RÉPARTITION DE LA VALEUR CONSOMMATION :		100 %	100 %	100 %
- Ensemble deshydratation et fruits perdus		11,0 %	11,2 %	11,3 %
- Ensemble des marges brutes de distribution		32,8 %	31,3 %	30,4 %
- Ensemble droits de douane, taxes et frais méc. app.		53,8 %	45,6 %	40,0 %
PART DE LA RECETTE A LA PRODUCTION SUR LA VALEUR DE CONSOMMATION		2,4 %	11,9 %	18,3 %

(1) Vente à Hambourg, expédition par mer

(2) droit de douane 13 % après 31 mars 1965

(tableau 85 - suite)

IV. ESPAGNE/R.F.d'ALLEMAGNE (1)

PRIX DE VENTE AU CONSOMMATEUR		DM 98,- \$ 24,50	DM 122,40 \$ 30,60	DM 146,80 \$ 36,70
- Deshydratation chez le détaillant : 3 %		DM 2,94	DM 3,67	DM 4,40
- Minimum fruits perdus depuis emballage jusqu'à la vente				
- Fruits blessés par manutentions successives 2 %		1,96	2,45	2,94
- Fruits pourris par défauts propres 2 %		1,96	2,45	2,94
- Livraison depuis grossistes et marge détaillant : 30 à 26 %		29,40	33,78	38,16
PRIX DE VENTE DU GROSSISTE		DM 61,74 \$ 15,43	DM 80,05 \$ 20,01	DM 98,36 \$ 24,59
- Deshydratation chez le grossiste depuis quai : 1 %		DM 0,62	0,80	0,98
- Marge brute grossiste : 7 % sur vente nette		4,28	5,55	6,82
- Frais manutention et transport depuis quai		1,70	1,70	1,70
PRIX DE VENTE AUX ENCHERES A HAMBOURG (marchandises réputées saines)	par 100 kg nets	DM 55,14 \$ 13,78	DM 72,00 \$ 18,00	DM 88,86 \$ 22,22
	par caisse de 30 kg nets	DM 16,54	DM 21,60	DM 26,66
- Avaries constatées à quai : 1 % en poids sur l'ensemble - incidence en valeur, 2,5 % sur l'ensemble		DM 0,41	0,54	0,67
- Frais de vente aux enchères, 5 % sur vente nette		0,80	1,05	1,30
- Transit, droit de douane (16 %) (2) et taxe		3,39	4,16	4,93
- Frêt en cale ventilée		2,40	2,40	2,40
RECETTE F O B	par caisse de 30 kg nets	DM 9,54 PE 143,10	DM 13,45 PE 201,75	DM 17,36 PE 260,40
	les 100 kg exportés	PE 461,60 \$ 7,69	PE 650,80 \$ 10,84	PE 840,00 \$ 14,00
- Frais généraux de commercialisation : 3 % sur FOB		PE 13,84	PE 19,52	PE 25,20
- Mise en FOB		23,10	23,10	23,10
- Conditionnement et mise à quai		300,00	300,00	300,00
- Transport intérieur		10,00	10,00	10,00
RECETTE DE LA PRODUCTION PAR 100 KG EXPORTES		PE 114,66 \$ 1,91	PE 298,18 \$ 4,97	PE 481,70 \$ 8,03
REPARTITION DE LA VALEUR CONSOMMATION :		<u>100 %</u>	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>
- Ensemble deshydratation et fruits perdus		11,2 %	11,3 %	11,4 %
- Ensemble des marges brutes de distribution		33,4 %	31,9 %	30,9 %
- Ensemble droits de douane, taxe et frais mécaniques d'approche		47,6 %	40,5 %	35,6 %
PART DE LA RECETTE A LA PRODUCTION SUR LA VALEUR DE CONSOMMATION		7,8 %	16,2 %	21,9 %

(1) Vente à Hambourg - expédition par mer

(2) Droit de douane : 13 % après 31 mars 1965.

Source : R. WITRANT - Statistiques des exportations du Bassin méditerranéen - Saison 1965-1966, Clémentines - oranges - mandarines - CLAM

Chapitre VI .- REGIME DES ECHANGES ENTRE LA C.E.E. ET LES PAYS TIERS
POUR LES AGRUMES

A. GENERALITES

Les décisions du Conseil de la C.E.E. de juillet 1966 ont précisé les échéances et les modalités de la libre circulation des marchandises agricoles dans la C.E.E.

Les agrumes suivent en cette matière les dispositions régissant le secteur "Fruits et légumes". Le calendrier et les modalités d'application du régime communautaire pour ce secteur sont exposés brièvement ci-après.

I. REGIME DOUANIER

1. Régime intracommunautaire

Pour les produits soumis à un régime d'intervention, les droits de douane intracommunautaire, les taxes d'effet équivalent, les restrictions quantitatives et les prix minima à l'importation sont entièrement supprimés depuis le 1.1.1967.

Pour les autres fruits et légumes (à l'exception des pommes de terre et des fruits tropicaux) les droits en vigueur entre les Etats membres sont ramenés à 20 % du droit de base à la date du 1er juillet 1967. Ils sont entièrement supprimés au plus tard au premier juillet 1968.

2. Régime envers les pays tiers

Pour le commerce avec les pays tiers, les droits du tarif douanier commun sont appliqués intégralement à partir du 1er janvier 1967 pour les produits soumis à un régime d'intervention (voir II ci-après) et au 1er juillet 1968 au plus tard pour les autres fruits et légumes.

II. AUTRES INSTRUMENTS DE L'ORGANISATION COMMUNE DU MARCHÉ

1. Sur le plan intracommunautaire

Les règlements prévoient entre autre la fixation de normes de qualité, l'organisation des producteurs et pendant des périodes de crise, des interventions sur le marché (voir à ce sujet : Partie I - Chapitre VIII - page 100)

2. Pays tiers :

- a. L'application de normes de qualité telles qu'elles ont été adoptées en 1962 et en 1963 restent en vigueur vis-à-vis des pays tiers.
- b. Le système de la taxe compensatoire, qui vise à éviter des perturbations sur le marché interne, est maintenu. A cet effet, chaque année, des prix de références peuvent être fixés pour tous les produits repris au règlement n° 23. La taxe compensatoire est appliquée sur les importations de ces produits en provenance des pays tiers, si les prix d'offre à l'importation n'atteignent pas le niveau des prix de référence. La taxe compensatoire est alors égale à la différence entre le prix d'offre et le prix de référence.
- c. Des restitutions peuvent être accordées par les Etats membres à l'occasion de l'exportation, si, par suite de pratiques anormales de la part d'un ou plusieurs pays tiers ayant pour effet de fausser les conditions de concurrence, celles-ci s'avèrent nécessaires. Ceci pourrait être le cas pour les oranges douces, les mandarines et les citrons ainsi que des jus de fruits ou légumes non fermentés sans alcool, sucrés ou non.

Le montant de la restitution ne peut dépasser le montant du droit du tarif douanier commun calculé sur la base du prix d'offre moyen et éventuellement augmenté des taxes compensatoires à l'importation.

B. REGIME APPLIQUE POUR LES AGRUMES

I. REGIME ENVERS LES PAYS TIERS

1. Régime des prix de référence

Les mécanismes du régime des prix de référence pour les agrumes sont résumés dans le tableau 86 ci-après à l'aide des dispositions pour les campagnes 1966/67. Ces prix de références déterminent le niveau en dessous duquel les agrumes importés dans la C.E.E. font l'objet d'une taxe compensatoire afin d'éviter les perturbations du marché intérieur dues à des offres provenant de pays tiers faites à des prix anormaux.

Tableau 86 : REGIME DES PRIX DE REFERENCE C.E.E. POUR AGRUMES
Campagne 1966/67

Produits et groupes	Périodes	Prix de référence UC/100 kg	Coefficients d'équivalence			Niveau du déclenchement des taxes compensatoires UC/100 kg(2)																		
			Produits	Période	Coefficient(1)																			
Oranges Groupe I (Moro et Tarocco) Groupe II (Sanguinello) Groupe III (Blondo Commune)	1.12 - 31.3	18,9	Navel Shamouti Salustiana	décembre	1,24 du I	15,2																		
	1.1 - 30.4	16,7		janvier-avril	1,10 du II	15,1																		
	1.12 - 30.4	7,9	Blondo, commune etc.	décembre-avril	0,76 du III	10,4																		
Mandarines	1.11 - 30.11	17,8	Clementines	novembre	0,80	22,25																		
	1.12 - 28.2	15,1	Satsumas Wilkins	décembre-février	0,75	20,13																		
Prix de référence - UC/100 kg																								
Citrons	juillet	17,3	août	18,4	septembre	17,1	octobre	15,8	novembre	12,0	décembre	11,9	janvier	12,1	février	11,4	mars	12,0	avril	12,3	mai	12,0	juin	15,5

Source : Oranges : règl. 179/66/C.E.E. du 8.11.66 (J.O. 10.11.66)
Mandarines : règl. 153/66/C.E.E. du 25.10.66 (J.O. 26.10.66)
Citrons : règl. 90/66/C.E.E. du 1.7.66 (J.O. 2.7.66)

- (1) le prix d'entrée (3) à l'importation est à multiplier avec le coefficient indiqué avant d'être comparé au prix de référence du groupe correspondant
(2) niveau que doivent atteindre les prix d'entrée (3) des produits respectifs à l'importation pour que, multipliés par le coefficient d'équivalence, soit atteint le prix de référence. Si ce niveau (ou le prix de référence correspondant) n'est pas atteint, des taxes compensatoires sont appliquées égales à la différence entre le prix de référence et le prix d'entrée
(3) le prix d'entrée est établi sur base des cours les plus bas constatés sur les marchés d'importation représentatifs, diminué des droits de douane et des autres taxes à l'importation ainsi que des frais de transports de ces marchés aux points de passage à la frontière de la Communauté (règl. 65/65/CEE du 13.5.65 - J.O. 20.5.65).

2. Droits de douane

Pour les oranges, mandarines et citrons, les droits du tarif douanier commun sont appliqués intégralement à partir du 1er janvier 1967. Pour les autres agrumes, à partir du 1.7.1968.

Ces droits (T.E.C.final) sont :

08.02 A. <u>Oranges</u>	<u>Tarif TEC.</u>
I. du 1er avril au 15 octobre	15 %
II. du 16 octobre au 31 mars	20 %
B. <u>Mandarines et clémentines</u>	20 %
C. <u>Citrons</u>	8 %
D. <u>Pamplemousses</u>	12 % (7,2 % (1))
E. <u>Autres</u>	16 %

3. Régimes "PRIVILEGIÉS" ou "ASSOCIÉS" dont bénéficient certains pays exportateurs d'agrumes

ALGERIE

En France, les produits algériens bénéficient en général de la franchise douanière. Aussi, les agrumes d'Algérie peuvent entrer en France sans aucune limitation.

Dans les autres Etats membres de la C.E.E., l'Algérie a bénéficié des baisses tarifaires intracommunautaires jusqu'au 31 décembre 1965. Seule la R.F. d'Allemagne a fait bénéficier l'Algérie de la réduction tarifaire intracommunautaire de 10 % intervenue le 1.1.1966.

En ce qui concerne 1967, les Etats membres continuent à appliquer le régime de 1966.

Les importations d'agrumes dans la C.E.E. en provenance d'Algérie peuvent être frappées d'une taxe compensatoire dans les mêmes conditions que celles valables pour les autres pays tiers.

TUNISIE

En France, le tarif douanier préférentiel sur certaines marchandises tunisiennes (agrumes et primeurs, conserves, produits de l'artisanat), suspendu en octobre 1964, a été rétabli par le décret n° 66.296 du

(1) Suite à l'accord commercial C.E.E.-Israël (Voir 4 ci-après). Etant donné qu'il s'agit d'une clause non discriminatoire. Ce droit est également d'application pour les autres pays tiers pour la durée de l'accord.

11.5.66 (JORF du 13.5.66). Les agrumes de Tunisie bénéficient donc à nouveau sur le marché français de la franchise des droits de douane et l'arrêté du 23.5.66 (JORF du 25.5.66) a fixé le contingent tarifaire à droit nul pour 1966 à 40.000 tonnes. La taxe compensatoire est applicable vis-à-vis de la Tunisie.

Sur les autres marchés de la C.E.E., la Tunisie ne bénéficie d'aucun régime préférentiel et les échanges sont soumis au régime des pays tiers.

MAROC

Sur le marché français, le Maroc possède un contingent d'importation d'agrumes très important exonéré de droits. 220.000 tonnes d'agrumes sont actuellement admis en franchise de droits de douane (Décret ou arrêté du 23.12.1965).

Les tonnages d'agrumes importés hors contingent sont passibles des droits du tarif minimum. Cependant, une taxe compensatoire peut être appliquée dans les mêmes conditions valables pour les pays tiers pour toutes les importations d'agrumes.

Sur les autres marchés de la C.E.E., le Maroc ne bénéficie d'aucun régime préférentiel et les échanges sont faits en tant que pays tiers.

GRECE

En application du protocole n° 6 annexé à l'accord d'association C.E.E.-Grèce entré en vigueur le 1.12.1962, les pays de la C.E.E. ont appliqué aux produits importés de Grèce, les réductions tarifaires communes intervenues depuis la mise en vigueur du Traité de Rome. Depuis le 1.1.1967, ce droit est nul, sauf pour les pamplemousses et autres agrumes (pos. 08.02 E) pour lesquels les droits intracommunautaires seront abolis le 1.7.1968 au plus tard.

La Grèce n'est pas soumise au système de la taxe compensatoire.

TURQUIE

Les agrumes ne sont pas encore admis dans le cadre des contingents tarifaires à droits réduits (1) prévus par l'art. 2 du protocole provisoire annexé à l'accord d'association C.E.E. - Turquie entré en vigueur le 1.12.1964.

(1) Figues sèches, raisins secs et tabacs.

A l'entrée dans les pays de la C.E.E., les droits de douane appliqués aux agrumes turcs sont donc actuellement ceux du tarif de droit commun. Les taxes compensatoires sont d'application le cas échéant pour les importations.

SURINAM

En application de l'accord d'association du 1.9.1962, les agrumes en provenance du Surinam ont bénéficié des droits intracommunautaires. Depuis le 1.1.1967 ce droit est nul. En ce qui concerne la taxe compensatoire le Surinam est traité de la même façon que les pays tiers.

4. Obligations non discriminatoires vis-à-vis d'autres pays tiers

ISRAËL

Les principales dispositions de l'accord commercial C.E.E.-Israël (1) du 1.7.1964 conclu pour une période de trois ans, sont les suivantes :

- Suspension partielle des droits du tarif douanier commun pour une vingtaine de produits parmi lesquels les avocats, les pamplemousses et jus de pamplemousses. Le tarif extérieur commun fut ainsi ramené jusqu'à l'expiration de l'accord de 12 à 7,2 % pour les pamplemousses frais et de 19 à 17,1 % pour les jus de pamplemousses.
 - Alignement anticipé au niveau du tarif douanier commun des droits de douane perçus par la France et la R.F.d'Allemagne à l'importation de certains fruits et légumes. (Pour la France, il s'agit essentiellement des oranges et des citrons).
 - Clause spéciale pour les oranges : la C.E.E. s'est engagée à entrer en consultation avec Israël au cas où elle envisagerait de conclure un accord avec d'autres pays tiers producteurs d'oranges.
- Depuis juillet 1967 l'accord est devenu caduc ; toutefois les avantages tarifaires sont maintenus par la C.E.E. par décision autonome. La clause spéciale susmentionnée n'est cependant plus d'application.

(1) Etant donné qu'il s'agit d'un traité non discriminatoire, les concessions tarifaires ci-après sont valables pour tous les pays tiers.

Chapitre VII - QUANTITES PROBABLES DISPONIBLES POUR L'EXPORTATION
DANS LES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEN EN "1970" ET
"1975" ET CONSOMMATION DANS LES PAYS IMPORTATEURS

Des évaluations de la production d'agrumes en "1970" et "1975" dans les pays du Bassin méditerranéen (1) d'une part et des quantités qui pourraient être consommées à ces mêmes époques à l'intérieur de ces pays (2) d'autre part, on peut déduire quelles quantités seraient disponibles pour l'exportation vers des pays non producteurs ou des pays producteurs dont la consommation dépasserait la production.

Il est à noter que ces évaluations constituent des quantités "brutes" disponibles à l'exportation, c'est-à-dire compte non tenu des pertes et comportant les quantités qui seraient éventuellement exportées sous forme de produits transformés, quantités exprimées en équivalents de fruits frais.

Le tableau 87 reprend pour chacun des pays appartenant au Bassin méditerranéen, la situation de son solde exportateur en agrumes en "1962" et des quantités qui pourraient être probablement disponibles à l'exportation en "1970" et "1975". Les tableaux 88, 89 et 90 donnent respectivement la part de la production d'agrumes qui pourrait être disponible à l'exportation, l'évolution des quantités disponibles à l'exportation et la part de ces quantités dans le total des agrumes disponibles à l'exportation dans l'ensemble des pays du Bassin méditerranéen.

De ces tableaux, les conclusions suivantes peuvent être déduites.

1. Les grands pays exportateurs actuels (Israël, Algérie, Maroc, Espagne) (3) continueraient à tenir de loin les quantités les plus importantes d'agrumes disponibles à l'exportation. Ensemble leur part qui était en "1962" de 88 % des exportations totales des pays exportateurs d'agrumes du Bassin méditerranéen, se maintiendrait sensiblement. Mais la part de l'Espagne pourrait dépasser probablement la moitié du total, comparé à 42 % en "1962".

(1) Chapitre X - Partie I - "Production" - p. 98 et suivantes.

(2) Chapitre IV - Partie II - "Consommation" - p. 180 et suivantes.

(3) L'Italie est considérée à part : voir sous 5.

TABLEAU 87 : EVOLUTION DES QUANTITES D'AGRUMES DISPONIBLES A L'EXPORTATION DANS LE PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEEN

1.000 t

PAYS	Période de base 1961/62 à 1963/64			Prévision "1970"			Prévision "1975"		
	Production (1)	Consomma- tion(2)	Export. brutes(3)	Production (1)	Consomma- tion(2)	disponibles pour l'ex- port. (3)	Production (1)	Consomma- tion (2)	Disponibles pour l'ex- port.(3)
Algérie	399	134	+ 265	462	185	+ 277	504	224	+ 280
Chypre	80	25	+ 55	88	33	+ 55	118	39	+ 79
Egypte	391	381	+ 10	540	536	+ 4	640	654	- 14
Espagne	1.852	915	+ 937	3.100	1.079	+ 2.021	3.840	1.171	+ 2.669
France	2	735	- 733	27	1.071	- 1.044	40	1.376	- 1.336
Grèce	318	242	+ 76	468	293	+ 175	588	327	+ 261
Iran	45	45	-	55	61	- 6	72	72	-
Israël	703	305	+ 398	1.248	479	+ 769	1.404	609	+ 795
Italie	1.445	1.005	+ 440	2.430	1.405	+ 1.025	2.800	1.751	+ 1.049
Jordanie	30	35	- 5	31	53	- 22	42	67	- 25
Liban	202	123	+ 79	300	171	+ 129	408	208	+ 200
Libye	22	19	+ 3	30	27	+ 3	44	33	+ 11
Maroc	529	179	+ 350	870	262	+ 608	1.020	327	+ 693
Portugal	152	152	-	192	184	+ 8	247	209	+ 38
Syrie	7	56	- 49	10	91	- 81	14	118	- 104
Tunisie	86	49	+ 37	99	66	+ 33	120	78	+ 42
Turquie	347	332	+ 15	518	481	+ 37	630	597	+ 33
Total des Pays du Bassin méditerranéen	6.610	4.732	1.878	10.468	6.477	3.991	12.531	7.860	4.671
Total Bassin méditerranéen non compris France, Italie et Portugal	5.011	2.840	2.171	7.819	3.817	4.002	9.444	4.524	4.920

(1) voir tabl. 31 p. 118

(2) voir tabl. 57 p. 202

(3) Différence entre production et consommation, le signe négatif indique les importations brutes ou un besoin d'importation

L'Espagne devrait pour cela augmenter considérablement la part de sa production disponible à l'exportation (environ 70 % en "1975" comparé à 50 % en "1962") et les quantités exportées devraient presque tripler (185 % en plus en "1975" qu'en "1962").

Pour Israël, l'Algérie et le Maroc, la part de la production d'agrumes disponible à l'exportation ne sera probablement pas supérieure à ce qu'elle était en "1962". En Algérie cette part passerait même de 66 % en "1962" à 56 % environ en "1975" suite à l'augmentation probable de la consommation intérieure dans ce pays alors que les quantités exportées n'augmenteraient que fort peu. Le Maroc et Israël pourraient continuer à exporter à peu près la même part de leur production qu'ils exportaient déjà en "1962" mais les quantités susceptibles d'être exportées par ces deux pays atteindraient le double.

Tableau 88.- Part de la production disponible à l'exportation (1)

Pays	Situation "1962" ⁽²⁾	Prévision "1970"	Prévision "1975"
Algérie	66,4	60,0	55,6
Chypre	68,8	62,5	66,9
Egypte	2,3	0,7	-
Espagne	50,6	65,2	69,5
Grèce	23,9	37,4	44,4
Iran	-	-	-
Israël	56,6	61,6	56,6
Jordanie	-	-	-
Liban	39,1	43,0	49,0
Libye	13,6	10,0	25,0
Maroc	66,2	69,9	67,9
Syrie	-	-	-
Tunisie	43,2	33,3	35,0
Turquie	4,3	7,1	5,2
France	-	-	-
Italie	30,4	42,2	37,5
Portugal	-	4,2	15,4
Pays du Bassin méditerranéen Total (3)	28,4	38,1	37,3
Total Bassin méditerranéen non compris Italie, Portugal, France (3)	43,3	51,2	52,1

(1) différence entre production et consommation. Les pays qui n'ont pas de quantités disponibles à l'exportation sont indiqués par un tiret (-)

(2) les données pour "1962" sont dans quelques cas légèrement différentes de celles reprises au Tabl. 72 pour 1961-63. Ces derniers chiffres ont été calculés sur base des exportations effectives alors que dans le présent tableau ils sont basés sur les soldes exportateurs afin de pouvoir faire la comparaison avec les données pour "1970" et "1975".

(3) les totaux comprennent les importations des pays déficitaires figurant dans le tableau 87.

Source : Tabl. 87.

Tableau 89 - PART DES PAYS EXPORTATEURS D'AGRUMES DU BASSIN MEDITERRANEEN
DANS LES QUANTITES TOTALES DISPONIBLES A L'EXPORTATION

en %

Pays exportateurs du Bassin méditerranéen (1)	"1962"	"1970"	"1975"
Algérie	12	7	5
Chypre	2	1	1
Espagne	42	49	53
Grèce	3	4	5
Israël	18	19	16
Liban	4	3	4
Libye	0 (2)	0 (2)	0 (2)
Maroc	16	15	14
Tunisie	2	1	1
Turquie	1	1	1
	100	100	100

(1) A l'exception de ceux appartenant à la C.E.E. ou l'A.E.L.E.

(2) moins de 0,5 %

2. Quelques pays du Bassin méditerranéen, faibles exportateurs actuellement, disposeraient de quantités plus considérables en vue de l'exportation. Il s'agit de la Grèce et du Liban, dont la production augmentera de façon plus prononcée que la consommation intérieure et dont la part de la production disponible à l'exportation serait en augmentation considérable. Ces pays ne rejoindront pour autant pas le groupe des pays importants exportateurs d'agrumes du Bassin méditerranéen, leur part dans l'ensemble restant limitée. Cependant du point de vue de l'économie des pays concernés, la modification serait importante, la part de la production qui serait à écouler représentant pour la Grèce 44 % au lieu de 24 % et pour le Liban 49 % au lieu de 39 %.
3. Un groupe de pays, actuellement très petits exportateurs d'agrumes, aurait des quantités quelque peu accrues disponibles à l'exportation, importantes pour l'économie des pays en question, mais qui n'atteindraient pas un niveau tel qu'elles puissent jouer un rôle sur le marché de l'exportation si ce n'est comme quantités marginales. Il s'agit de la Turquie, Chypre, la Libye, la Tunisie. La part de leur production qui serait disponible pour l'exportation resterait importante pour Chypre (environ 2/3), augmenterait considérablement en Libye (de 14 à 25 %), mais serait considérablement réduite en Tunisie (35 % au lieu de 43 %) la consommation intérieure augmentant plus que la production. Enfin la Turquie continuerait à exporter une part assez faible de sa production.

On pourrait rattacher à ce groupe également le Portugal qui d'une position d'autosuffisance deviendrait exportateur de petites quantités d'agrumes présentant toutefois 15 % de sa production.

4. Certains pays du Bassin méditerranéen resteront probablement déficitaires ou à la limite de l'autosuffisance : la Syrie, la Jordanie, l'Egypte et l'Iran. Bien que leur production augmenterait considérablement, leur consommation pourrait suivre la même évolution ou même dépasser celle-ci.

La France se rattache également à ce groupe de pays avec un déficit.

5. L'Italie pourrait doubler presque sa production d'agrumes en "1975" par rapport à "1962" et sa consommation pourrait vraisemblablement augmenter de près de 75 %. Les quantités disponibles à l'exportation seraient d'environ 1 million de tonnes d'agrumes en "1975" soit environ 2,5 fois la quantité de "1962". Cette part dépasserait les 37 % de la production comparé à 30 %.

Si l'on considère les 17 pays retenus dans la présente étude comme un groupe d'ensemble, on arrive à la conclusion qu'ils pourraient avoir disponible pour l'exportation environ 4 millions de tonnes d'agrumes en "1970" et 4,7 millions de tonnes en "1975" comparé à 1,9 million de tonnes en "1962".

Leur production globale d'agrumes pourrait atteindre respectivement quelque 10,5 et 12,5 millions de tonnes comparé à 6,6 millions de tonnes en "1962". Ainsi la part de la production qui devrait être écoulée en dehors des 17 pays, atteindrait environ 37 % de la production comparé à 28 % en "1962". Ceci risquerait de ne pas aller sans difficulté importante, la consommation totale des pays producteurs d'agrumes du Bassin méditerranéen eux-mêmes, pris ensemble avec celle des pays consommateurs européens - qui constituent leur marché d'exportation traditionnel et presque exclusif - ne pouvant plus comme par le passé absorber la totalité de la production d'agrumes. En effet, la production d'agrumes du Bassin méditerranéen augmenterait par rapport à "1962" de près de 6 millions de tonnes ou de 90 % ; la consommation des pays du Bassin méditerranéen risque de dépasser de plus de 700.000 tonnes la consommation de l'ensemble de ces pays et des pays européens alors qu'en "1962" cette consommation dépassait la production de 550.000 tonnes (tableau 90).

Pareille globalisation des pays producteurs et des pays consommateurs risque cependant de donner une image tronquée de la situation telle qu'elle pourrait se présenter. En effet, le groupe de 17 pays du Bassin méditerranéen retenu dans la présente étude comprend des pays se trouvant, comme on l'a vu plus haut, dans des situations fort différentes ou même opposées et certains d'entre eux appartiennent à des groupements européens de pays dans le cadre desquels certaines préférences jouent. Il est dès lors indispensable de décomposer des résultats globaux du tableau 90.

Le tableau 91 fournit une ventilation progressive des quantités disponibles à l'exportation dans les pays exportateurs du Bassin méditerranéen non appartenant à la C.E.E. ou l'A.E.L.E. Ces pays auraient en "1975" un excédent de plus de 5 millions de tonnes d'agrumes à écouler, comparé à 2,2 millions de tonnes en "1962" et 4,1 en "1970".

Tableau 90 : Possibilités d'écoulement de la production d'agrumes du Bassin méditerranéen dans les pays européens

1.000 t

	"1962"	"1970"	"1975"
A. Production des pays du Bassin méditerranéen	6.610 (100)	10.468	12.531 (190)
B. Consommation :			
- Pays du Bassin méditerranéen	4.732	6.477	7.860
- <u>C.E.E.</u> (sauf France et Italie)	1.189	1.625	1.973
- <u>A.E.L.E.</u> (sauf Portugal)	880	1.163	1.393
- Pays de l'Europe orientale et quelques autres pays européens	351	473	574
Total	7.162 (100)	9.738	11.800 (164)
C. Disponible dans les pays du Bassin méditerranéen ne trouvant pas de débouchés en Europe (A-B)	- 552	730	731

Source : 1ère partie - "Production" - Tabl. 31.
2e partie - "Consommation" - Tabl. 60 et 63.

Tableau 91 : Quantités d'agrumes disponibles à l'exportation dans le Bassin méditerranéen et les possibilités d'écoulement

	"1962"	"1970"	"1975"
1.000 t			
<u>PAYS EXPORTATEURS DU BASSIN MEDITERRANEEN</u> (non compris C.E.E. et A.E.L.E.)			
(1) Production	4.538	7.183	8.676
(2) Consommation	2.323	3.076	3.613
(3) Disponible pour l'exportation (1)-(2)	2.215	4.107	5.063
<u>PAYS IMPORTATEURS DU BASSIN MEDITERRANEEN (a)</u> (non compris C.E.E. et A.E.L.E.)			
(4) Production	37	41	56
(5) Consommation	91	144	185
(6) Besoins d'importation (5)-(4)	54	103	129
(7) Disponible pour l'exportation (3)-(6)	2.161	4.004	4.934
<u>PAYS AUTOSUFFISANTS DU BASSIN MEDITERRANEEN (b)</u>			
(8) Production	436	595	712
(9) Consommation	426	597	726
(10) -Besoins d'importation (-) -Disponible pour l'exportation (+)) (8)-(9)	(-) 10	(-) 2	(-) 14
(11) Disponible dans les pays du Bassin méditerranéen (c) pour l'exportation vers C.E.E., A.E.L.E. ou autres pays (7)-(10)	2.171	4.002	4.920
<u>C.E.E.</u>			
(12) Production	1.447	2.457	2.840
(13) Consommation	2.939	4.101	5.100
(14) Besoins d'importation (d) (13)-(12)	1.492	1.644	2.260
(15) Disponible dans les pays du Bassin méditerranéen (c) pour l'exportation vers l'A.E.L.E. et autres pays (e) (11)-(14)	679	2.358	2.660
<u>A.E.L.E.</u>			
(16) Production	152	192	247
(17) Consommation	1.032	1.347	1.602
(18) Besoins d'importation (f) (17)-(16)	880	1.155	1.355
(19) Disponible dans les pays du Bassin méditerranéen (c) pour l'exportation en dehors de la C.E.E. ou de l'A.E.L.E. (15)-(18)	(-) 201	1.203	1.305
<u>PAYS DE L'EUROPE ORIENTALE ET QUELQUES AUTRES PAYS EUROPEENS</u>			
(20) Production	p.m.	p.m.	p.m.
(21) Consommation	351	473	574
(22) Besoins d'importation (21)-(20)	351	473	574
(23) Disponible dans les pays du Bassin méditerranéen (c) ne trouvant pas de débouchés en Europe (19)-(22)	(-) 552	730	731

(a) Jordanie et Syrie

(b) Egypte et Iran

(c) A l'exception de ceux appartenant à la C.E.E. ou l'A.E.L.E.

(d) Il est supposé que toute la production italienne et française trouve un débouché à l'intérieur de ces pays, le restant étant consommé par les autres Etats membres de la C.E.E. En réalité l'Italie exportait en moyenne "1962" 236.000 t d'agrumes vers des pays tiers, soit 54 % de ses exportations ou 16 % de sa production

(e) Dans l'hypothèse où les besoins d'importation de la C.E.E. seraient entièrement et par priorité couverts par les livraisons des pays du Bassin méditerranéen (c) ce qui n'est actuellement pas le cas étant donné que 10 % environ de la consommation concerne des oranges d'été livrées par d'autres pays

(f) Il est supposé que toute la production du Portugal est consommée dans le pays (situation "1962") ou est consommée entièrement et par priorité par les autres Etats membres de l'A.E.L.E.

Tableau 92 : Evolution des quantités disponibles à l'exportation
dans les pays du Bassin méditerranéen

"1962" = 100

	"1970"	"1975"
<u>Pays exportateurs du Bassin méditerranéen</u>		
Algérie	105	106
Chypre	100	144
Espagne	216	285
Grèce	230	343
Israël	193	200
Liban	163	253
Libye	100	367
Maroc	174	198
Tunisie	89	114
Turquie	247	220
A. Ensemble	185	228
B. Ensemble des pays du Bassin méditerranéen (sans C.E.E. et A.E.L.E.)	184	227
C. Italie	233	238
D. Ensemble des pays du Bassin méditerranéen	213	249

L'augmentation serait ainsi de 130 % (tableau 92). Une faible partie seulement de cette quantité pourrait être écoulee dans les pays importateurs ou autosuffisants du Bassin méditerranéen. Il s'agit de quantités dépassant à peine 100.000 tonnes. Le restant, soit 4 millions de tonnes en "1970" et 4,9 millions de tonnes en "1975" sont à écouler à l'extérieur.

Dans l'hypothèse que par le jeu des préférences communautaires toute la production italienne et française serve par priorité à satisfaire les besoins de la C.E.E., il y aurait une possibilité d'écouler une quantité de 1,6 et de 2,3 millions de tonnes d'agrumes dans la Communauté respectivement en "1970" et "1975". Si ces possibilités étaient entièrement réservées aux pays du Bassin méditerranéen, ils auraient encore à chercher des débouchés ailleurs pour quelque 2,4 et 2,7 millions de tonnes respectivement, comparé à moins de 700.000 tonnes en "1962". Même si les pays de l'A.E.L.E. couvraient entièrement leurs besoins d'importations auprès des pays du Bassin méditerranéen, il resterait néanmoins un excédent auprès de ceux-ci de 1,2 et 1,3 millions de tonnes respectivement en "1970" et "1975" alors que, dans la même hypothèse les quantités disponibles n'auraient pas suffi en "1962".

Ensuite, considérant les besoins d'importations évalués pour les autres pays européens - évaluations dont il y a lieu de rappeler le caractère assez hasardeux - et admettant que ces besoins pourraient être couverts entièrement par la livraison en provenance des pays du Bassin méditerranéen, on arrive toujours à un excédent de l'ordre de 700.000 tonnes pour lesquels des débouchés seraient à trouver en dehors de l'Europe.

Pareille ventilation fait cependant abstraction d'un certain nombre de situations effectives, qui, si elles persistent, pourraient changer quelque peu l'image d'ensemble décrit ci-dessus.

a. L'Italie exporte des quantités non négligeables d'agrumes en dehors de ses partenaires de la C.E.E. En "1962" ces exportations étaient de 238.000 tonnes sur un total exporté de 440.000 tonnes soit 54 % ou quelque 16 % de la production italienne (1). Ces quantités sont destinées essentiellement aux pays de l'A.E.L.E. et aux pays de l'Europe de l'Est. Ces courants se sont développés depuis lors. Si ces exportations peuvent se maintenir à l'avenir, l'approvisionnement de la C.E.E. pourrait être assuré par

(1) Tableau 39 - Partie II

l'importation de quantités plus importantes que celles indiquées plus haut, en provenance des pays producteurs du Bassin méditerranéen. Cependant les possibilités globales d'exportation de ces pays ne seraient pour autant pas accrues, les exportations italiennes prenant en effet alors en partie la place des pays du Bassin méditerranéen dans les autres pays destinataires européens.

- b. Les oranges d'été constituent environ 10 % de la consommation totale d'oranges de la C.E.E. (soit 240.000 T en "1962"). Cette part n'a pas subi de modifications importantes au cours des dernières années. Dans l'hypothèse qu'elle se maintiendra à l'avenir, les quantités d'oranges d'été à importer seraient de 330.000 T en "1970" et de 420.000 T en "1975". Or ces produits ne sont pas fournis par les pays du Bassin méditerranéen.

En outre, les oranges d'été constituent environ 60 % de la consommation de la Grande-Bretagne. Un tiers de ceci, soit 20 % de la consommation totale, est importé entre juillet et octobre à une époque où les pays du Bassin méditerranéen ne disposent guère d'agrumes. Il s'agit de 80.000 T en "1962" et il pourrait s'agir de quelque 100.000 T en "1970" et de 120.000 T en "1975" si ces proportions sont maintenues. Admet-on les mêmes proportions pour l'ensemble de l'A.E.L.E. il s'agirait respectivement des 170.000 T, 225.000 T et 265.000 T.

Si l'on prend ensemble les quantités d'oranges d'été qu'importeraient la C.E.E. et l'A.E.L.E. on arrive à quelque 550.000 T en "1970" et 700.000 T en "1975". Ces quantités seraient à déduire des possibilités d'écoulement des pays du Bassin méditerranéen dans la C.E.E. et l'A.E.L.E.

- c. Pendant la période de base (1961/62-1963/64) la C.E.E. importait en provenance des pays tiers non appartenant au Bassin méditerranéen 359.000 T d'agrumes principalement oranges et mandarines (270.000 T) soit environ 17 % de ses importations totales. Si l'on en déduit les oranges d'été (240.000 T) il reste environ 120.000 T d'agrumes (dont 90.000 T de citrons et de pamplemousses) qui sont importées de pays tiers non appartenant au Bassin méditerranéen. La question peut se poser dans quelle mesure ces importations seraient maintenues à l'avenir. Si l'on admet que les oranges et mandarines en provenance de ces pays jouent un rôle de moins en moins important, tandis que les citrons et pamplemousses se maintiendraient, on pourrait compter sur environ 100.000 T d'importations d'agrumes en provenance de ces pays (en dehors des oranges d'été).

D'autre part les pays de l'A.E.L.E. importent grosso modo 1 million de T. d'agrumes par an dont environ 175.000 T proviennent de l'Italie, quelque 570.000 T. d'autres pays du Bassin méditerranéen et le restant, (environ 250.000 T. d'autres pays principalement de l'Afrique du Sud, du Brésil et des Etats-Unis comprenant les oranges d'été (170.000 T.). L'A.E.L.E. importe donc 80.000 T. d'autres agrumes, en premier lieu des citrons, de ces pays. Si ces dernières quantités continuent à être livrées sur les marchés de l'A.E.L.E., elles diminueraient d'autant les possibilités d'écoulement pour les pays du Bassin méditerranéen.

On en arrive ainsi, en total, à la conclusion que les possibilités d'écoulement dans la C.E.E. seraient à corriger de :

	"1970"	"1975"
-l'équivalent des exportations italiennes en dehors de la C.E.E. :	(+ 240.000 T.)	(+ 240.000 T.) (1)
-les importations d'oranges d'été non fournies par les pays du Bassin méditerranéen	- 330.000 T.	- 420.000 T.
-importations d'autres agrumes provenant de pays non appartenant au Bassin méditerranéen	- 100.000 T.	- 100.000 T.
Total :	- 430.000 T.	- 520.000 T. (1)

Les corrections à apporter aux données du tableau 91 pour ce qui concerne la C.E.E. ne seraient dès lors pas négligeables, même si l'on prend en considération le caractère d'évaluation approximative que revêtent les prévisions.

En ce qui concerne les données pour l'A.E.L.E. les corrections éventuelles à apporter concernent :

	"1970"	"1975"
-l'équivalent des importations d'oranges d'été	- 225.000 T.	- 265.000 T.
-les importations d'autres agrumes provenant de pays non appartenant au Bassin méditerranéen ni à la C.E.E.	- 80.000 T.	- 80.000 T.
	- 305.000 T.	- 345.000 T.

(1) L'équivalent de ces exportations italiennes n'est pas compté au total étant donné qu'il se substituerait aux possibilités d'exportation du Bassin méditerranéen vers les mêmes pays.

Ainsi dans l'ensemble les possibilités théoriques pour les pays du Bassin méditerranéen d'écouler des agrumes dans les Etats membres de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. seraient réduites de quelque 700.000 à 750.000 T en "1970" et de quelque 850.000 T en "1975". Les quantités qui devraient être exportées en dehors de l'Europe pourraient dépasser dès lors 1,4 million de T en "1970" et atteindre plus de 1,5 million de T en "1975".

Comparé aux exportations actuelles d'agrumes des pays du Bassin méditerranéen à destination non européenne et qui atteignent à peine quelques dizaines de milliers de T, il serait utopique d'admettre pareil écoulement comme réalisable même à longue échéance.

+

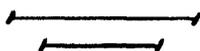
+ +

Ces évaluations ne tiennent pas compte des possibilités d'écoulement sous forme de jus ou d'autres produits transformés. Seul pour les jus on dispose de points de repert suffisants. Les pays du Bassin méditerranéen exportateurs de jus, mettent actuellement chaque année l'équivalent de quelque 700.000 T de fruits frais sur le marché international. Les importations des Etats membres de la C.E.E. correspondent actuellement à environ 450.000 T d'équivalents de fruits frais comparé à quelque 350.000 T en 1961-63 (voir Chap. IV).

Si l'on admet une évolution de la consommation de jus similaire à celle des fruits frais (1) -ce qui semble une hypothèse minimale- les importations de jus d'agrumes de la C.E.E. pourraient atteindre l'équivalent d'environ 500.000 T de fruits frais en "1970" et près de 600.000 T en "1975".

L'évolution des importations de l'A.E.L.E. sera probablement moins accentuée que celle de la C.E.E. étant donné la consommation de jus d'agrumes élevée déjà atteinte.

Il s'en suit que la transformation d'une partie de la récolte d'agrumes par les exportateurs du Bassin méditerranéen et la livraison aux pays de la C.E.E. pourra constituer un élément très favorable en vue de diminuer la pression sur le marché des agrumes, mais que même une préférence absolue des livraisons en faveur de ces exportateurs ne résoudrait point le problème créé par les excédents.



(1) + 40 % en "1970" et + 74 % en "1975" par rapport à "1962" (voir tabl.63).

ANNEXES

Symboles utilisés :

- 0 = Donnée très faible
- . = Donnée non disponible
- = Néant

LISTE DES ANNEXES

- | | |
|----------------|--|
| Tableau 1 | - Le développement de la population dans les Etats membres de la C.E.E. |
| Tableau 2 | - Le développement de la population dans les pays de l'AELE |
| Tableau 3 | - Le développement de la population dans les pays du Bassin méditerranéen |
| Tableau 4/A | - Exportations mondiales d'agrumes |
| Tableau 4/B | - Exportations mondiales d'oranges et mandarines |
| Tableau 4/C | - Exportations mondiales de citrons et autres espèces |
| Tableau 5/A | - Part de chacun des pays du Bassin méditerranéen aux exportations d'agrumes de la zone et aux exportations mondiales |
| Tableau 5/B | - Part de chacun des pays du Bassin méditerranéen aux exportations d'oranges et mandarines de la zone et aux exportations mondiales |
| Tableau 5/C | - Part de chacun des pays du Bassin méditerranéen aux exportations de citrons et autres espèces de la zone et aux exportations mondiales |
| Tableau 6 | - Valeur des exportations d'agrumes comparée à celle des exportations totales pour certains pays exportateurs du Bassin méditerranéen |
| Tableau 7/A | - Destination des exportations des pays exportateurs du Bassin méditerranéen en 1961 |
| Tableau 7/B | - Destination des exportations des pays exportateurs du Bassin méditerranéen en 1962 |
| Tableau 7/C | - Destination des exportations des pays exportateurs du Bassin méditerranéen en 1963 |
| Tableau 7/D | - Destination des exportations des pays exportateurs du Bassin méditerranéen en 1964 |
| Tableau 7/E | - Destination des exportations des pays exportateurs du Bassin méditerranéen en 1965 |
| Tableau 8 -A/1 | - R.F.d'Allemagne - Importations d'agrumes selon leur zone de provenance |
| Tableau 8 -A/2 | - R.F.d'Allemagne - Importations d'oranges et mandarines selon leur zone de provenance |
| Tableau 8 -B/1 | - France - Importations d'agrumes selon leur zone de provenance |
| Tableau 8 -B/2 | - France - Importations d'oranges et mandarines selon leur zone de provenance |
| Tableau 8 -C/1 | - Pays-Bas - Importations d'agrumes selon leur zone de provenance |
| Tableau 8 -C/2 | - Pays-Bas - Importations d'oranges et mandarines selon leur zone de provenance |
| Tableau 8 -D/1 | - U.E.B.L. - Importations d'agrumes selon leur zone de provenance |
| Tableau 8 -D/2 | - U.E.B.L. - Importations d'oranges et mandarines selon leur zone de provenance |
| Tableau 9 | - Importations d'agrumes par la C.E.E. selon les principaux pays de provenance |

- Tableau 10/A - C.E.E. - Evolution des importations d'oranges
- Tableau 10/B - C.E.E. - Evolution des importations de clementines et mandarines
- Tableau 10/C - C.E.E. - Evolution des importations de citrons, limons, limes
- Tableau 10/D - C.E.E. - Evolution des importations d'autres agrumes
- Tableau 11 - Exportations de jus d'agrumes pour quelques pays exportateurs importants du Bassin méditerranéen
- Tableau 12 - ITALIE - Exportations d'autres produits de transformation
- Tableau 13 - AFRIQUE DU SUD - Exportations de jus d'oranges
- Tableau 14/A - Importations de jus d'agrumes par les Etats membres de la C.E.E.
- Tableau 14/B - Importations de jus d'agrumes par les Etats membres de l'AELE
- Tableau 15/A - C.E.E. - Importations de jus d'agrumes selon les principaux pays de provenance
- Tableau 15/B - AELE - Importations de jus d'agrumes selon les principaux pays de provenance

ANNEXE

Tableau 1 : Le développement de la population dans les Etats membres de la CEE

Pays	1934-38	1951-53	1957-59	1961-63	"1970"	"1975"
Population en millions						
Belgique-Luxembourg	8,6	9,0	9,4	9,6	10,0	10,3
R.F. d'Allemagne (1)	40,9	50,9	54,3	56,9	62,0	65,2
France	41,4	42,3	44,8	47,0	12,0	55,5
Italie	41,7	47,4	49,0	50,2	53,0	54,9
Pays-Bas	8,4	10,4	11,2	11,8	13,0	13,7
TOTAL CEE	141,0	160,0	168,6	175,5	190,0	199,6
Répartition en pourcentage						
Belgique-Luxembourg	6,1	5,6	5,6	5,5	5,3	5,2
R.F. d'Allemagne (1)	29,0	31,8	32,2	32,4	32,6	32,6
France	29,4	26,4	26,6	26,8	27,4	27,8
Italie	29,6	29,6	29,1	28,6	27,9	27,5
Pays-Bas	6,0	6,5	6,6	6,7	6,8	6,9
TOTAL CEE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Evolution de la population (1951-53 = 100)						
Belgique-Luxembourg	95,6	100,0	104,5	106,7	111,1	114,4
R.F. d'Allemagne (1)	80,4	100,0	106,7	111,8	121,8	128,1
France	97,9	100,0	105,9	111,1	122,9	131,2
Italie	88,0	100,0	103,4	105,9	111,8	115,8
Pays-Bas	80,8	100,0	107,7	113,5	125,0	131,7
TOTAL CEE	88,1	100,0	105,4	109,7	118,8	124,8

(1) Population dans la superficie actuelle dans la R.F. d'Allemagne y compris Berlin-Ouest

Source : Calculs d'après des données de la FAO Annuaire de la production (1934-38) et de la UN-Annuaire Démographique.

Tableau 2 : Le développement de la population dans les pays de l'AELE

Pays	1934-38	1951-53	1957-59	1961-63	"1970"	"1975"
Population en millions						
Autriche	6,7	7,0	7,0	7,1	7,3	7,4
Danemark	3,7	4,4	4,5	4,7	5,0	5,1
Grande Bretagne	47,3	50,9	52,0	53,5	55,7	57,1
Norvège	2,9	3,3	3,5	3,6	3,9	4,0
Portugal	7,4	8,5	8,7	9,0	9,4	9,7
Suède	6,2	7,1	7,4	7,6	8,0	8,3
Suisse	4,1	4,8	5,2	5,7	6,6	7,1
TOTAL AELE	78,3	86,0	88,4	91,2	95,9	98,7
Répartition en pourcentage						
Autriche	9	8	8	8	8	8
Danemark	5	5	5	5	5	5
Grande Bretagne	60	59	59	59	58	58
Norvège	4	4	4	4	4	4
Portugal	9	10	10	10	10	10
Suède	8	8	8	8	8	8
Suisse	5	6	6	6	7	7
TOTAL AELE	100	100	100	100	100	100
Evolution de la population						
Autriche	96	100	100	101	104	106
Danemark	84	100	102	107	114	116
Grande Bretagne	93	100	102	105	109	112
Norvège	88	100	106	109	118	121
Portugal	87	100	102	106	111	114
Suède	87	100	104	107	113	117
Suisse	85	100	108	117	138	148
TOTAL AELE	91	100	103	106	112	115

Ecartés des additions par suite des chiffres arrondis

Source : Calculs d'après des données de la FAO-Annuaire de la Production et de la UN-Annuaire Démographique.

Annexe

Tableau 3 : Développement de la population dans les pays du Bassin Méditerranéen (1)

Pays	1934-38	1951-53	1957-59	1961-63	"1970"	"1975"
Algérie	7,3	9,1	10,4	11,3	13,5	14,9
Chypre	0,4	0,5	0,6	0,6	0,7	0,8
Egypte	16,0	21,5	24,7	27,2	33,0	36,6
Espagne	25,0	28,3	29,7	30,8	33,0	34,3
Grèce	7,1	7,7	8,2	8,4	9,0	9,4
Iran	16,2	17,8	19,5	21,4	24,9	27,0
Israël	1,4	1,6	2,0	2,3	3,1	3,6
Jordanie	0,4	1,3	1,6	1,8	2,4	2,7
Liban	0,9	1,4	1,7	1,9	2,4	2,8
Libye	0,9	1,2	1,3	1,5	1,8	2,0
Maroc	7,3	9,3	11,0	12,4	15,7	17,8
Syrie	2,6	3,5	4,4	5,2	7,2	8,5
Tunisie	2,7	3,7	4,1	4,4	5,1	5,5
Turquie	16,9	22,2	26,2	29,4	37,0	41,8
Sous-total	105,1	129,1	145,4	158,6	188,8	207,7
France	41,4	42,3	44,8	47,0	52,0	55,5
Italie	41,7	47,4	49,0	50,2	53,0	54,9
Portugal	7,4	8,5	8,7	9,0	9,4	9,7
Total Pays du Bassin Méditerranéen	195,6	227,3	247,9	264,8	303,2	327,8

(1) Sans Yougoslavie et Albanie (v. Pays de l'Europe Orientale)

Source : ONU, Annuaire Démographique, années diverses; calculs personnels

Annexe

(suite tableau 3)

Pays	1934-38	1951-53	1957-59	1961-63	"1970"	"1975"
	Répartition en pourcentage					
Algérie	4	4	4	4	4,5	4,5
Chypre	0,2	0,2
Egypte	8	9	10	10	10,9	11,2
Espagne	13	12	12	12	10,9	10,5
Grèce	4	3	3	3	3,0	2,9
Iran	8	8	8	8	8,2	8,2
Israël	1	1	1	1	1,0	1,1
Jordanie	.	.	1	1	0,8	0,8
Liban	.	1	1	1	0,8	0,9
Libye	.	.	1	.	3,6	0,6
Maroc	4	4	4	5	5,2	5,4
Syrie	1	2	2	2	2,4	2,6
Tunisie	2	2	2	2	1,7	1,7
Turquie	9	10	10	11	12,2	12,8
France	21	19	18	18	17,1	16,9
Italie	21	21	20	19	17,4	16,7
Portugal	4	4	3	3	3,1	3,0
Total Pays du Bassin Méditerranéen	100	100	100	100	100,0	100,0

Annexe

(suite tableau 3)

Pays	1934-38	1951-53	1957-59	1961-63	"1970"	"1975"
Evolution de la population (1951/53 = 100)						
Algérie	80	100	114	124	148	164
Chypre	80	100	120	120	140	160
Egypte	74	100	115	127	153	170
Espagne	88	100	105	109	117	121
Grèce	92	100	106	109	117	122
Iran	91	100	110	120	140	152
Israël	88	100	125	144	194	225
Jordanie	31	100	123	138	185	208
Liban	64	100	121	136	171	200
Libye	73	100	108	125	150	167
Maroc	78	100	118	133	169	191
Syrie	74	100	126	149	206	243
Tunisie	70	100	111	119	138	149
Turquie	76	100	118	132	167	188
France	98	100	106	111	123	131
Italie	88	100	103	106	112	116
Portugal	87	100	102	106	111	114
Total Pays du Bassin Méditerranéen	86	100	109	116	133	144

TABLEAU 4 A - EXPORTATIONS MONDIALES D'AGRUMES

(1.000 t.)

PAYS	1951-53	1957-59	1961-63	1963	1964	1965
BASSIN MEDITERRANEEN						
Algérie	196,2	244,6	265,6 (1)	261,1 (1)	197,8 (1)	157,9(1)(2)
Chypre	27,9	42,2	53,9	53,3	84,1	97,8
Egypte	0,4	6,5	8,8	5,2	12,5	5,7
Espagne	889,2	691,5	936,4	682,8	1.389,3	1.202,4
Grèce	9,9	42,2	75,2	81,9	78,2	118,3
Iran	0,2	-	-	-	-	-
Israël	169,6	334,0	396,5	508,8	448,9	552,7
Jordanie	-	0,5	1,9	3,0	2,0	4,2
Liban	38,8	59,1	74,6	104,3	95,7	116,4
Libye	2,2	2,6	2,4	2,8	3,5	3,4
Maroc	123,2	248,7	351,0	359,4	476,1	416,2
Syrie	0,6	1,1	-	-	-	-
Tunisie	11,7	37,3	36,7	30,8	43,6	46,1
Turquie	5,9	10,5	18,7	24,8	14,7	32,1
France	2,8	2,8	16,5	30,4	14,5	15,7
Italie	340,0	431,8	430,8	414,9	504,1	560,2
Portugal	0,1	0,1	-	-	0,2	-
Total	1.816,7	2.155,5	2.669,0	2.563,5	3.365,2	3.329,1
AMERIQUE DU NORD						
dont Etats-Unis	414,1	484,0	429,0	420,5	471,4	531,1
	385,3	411,1	368,0	333,0	372,2	420,0
AMERIQUE DU SUD						
dont Brésil	41,1	99,0	141,7	170,1	114,2	179,9
	33,0	77,8	123,6	148,5	100,5	163,1
ASIE						
	27,3(1)	100,6(1)	28,7	64,7(2)	72,8	82,5
AFRIQUE						
dont Union Sud Africaine	143,8	231,8	182,3	274,0	332,1 (2)	321,9
	140,6	226,9	179,0	264,7	322,6	311,9
OCEANIE						
	12,8	13,3	16,6	21,2	22,8	24,7
TOTAL GENERAL (x)	2.457,8	3.084,2	3.467,3	3.514,0	4.378,5	4.469,2
% des exportations du Bassin méditerranéen dans les exportations totales mondiales	74,0	69,9	77,0	73,0	76,9	74,5

Source : Année 1951-53 - Annuaire de statistiques agricoles et alimentaires de l'année 1954 F.A.O.

" 1957-59 - " du commerce FAO - Volume n° 14 de l'année 1960

" 1961-63 - " " FAO - Volume n° 18 de l'année 1964

" 1963 à 1964 - " " FAO - Volume n° 20 de l'année 1966

(x) Total - addition de chaque colonne (exportations mondiales indiquées par FAO - 1951-53 2466,5 1957-59 3099,6 1961-63 3475,4 1963 3538,8 1964 4409,2 1965 4503,6)

(1) Estimation - (2) non disponible le chiffre des "citrons et limes"

(000 t.)

ANNEXE
TABLEAU 4 B - EXPORTATIONS MONDIALES D'ORANGES ET MANDARINES

PAYS	1951-53	1957-59	1961-63	1963	1964	1965
BASSIN MEDITERRANEEN						
Algérie	189,9	236,2	256,3	252,9 (1)	191,9 (1)	155,5 (1)
Chypre	20,3	31,3	38,0	34,2	57,9	63,4
Egypte	0,4	5,4	7,8	4,4	12,4	5,6
Espagne	837,6	658,3	899,0	670,0	1.336,7	1.155,4
Grèce	8,9	22,6	42,0	46,9	48,8	77,7
Iran	0,2 (2)	-	-	-	-	-
Israël	141,8	280,9	331,2	427,5	355,4	447,3
Jordanie	-	0,3	0,6	1,0	1,0	2,0
Liban	30,2	49,8	62,4	75,3	70,8	80,3
Libye	2,1 (1)	2,5	2,1	2,3	3,4	3,4
Maroc	117,5	239,8	340,0	350,5	466,8	410,0
Syrie	0,5	1,0	-	-	-	-
Tunisie	8,3	30,5	31,7	26,2	35,9	42,2
Turquie	1,1	7,1	7,7	12,2	7,3	25,2
France	2,4	2,6	16,3	28,4	13,3	14,6
Italie	186,8	219,5	180,4	180,4	193,3	224,8
Portugal	0,1	0,1	-	-	0,2	-
TOTAL	1.548,1	1.787,9	2.215,5	2.112,2	2.795,1	2.707,4
AMERIQUE DU NORD						
dont Etats-Unis	320,1	308,7	227,6	223,4	277,6	327,4
	306,8	250,4	186,0	160,4	193,4	229,8
AMERIQUE DU SUD						
dont Brésil	36,8	90,0	127,5	150,6	103,4	165,9
	32,9	76,8	120,5	144,2	97,1	159,8
ASIE						
	24,7 (3)	96,1 (3)	25,4	58,9 (3)	67,3 (3)	74,0 (3)
AFRIQUE						
dont Union Sud Africaine	129,8 (1)(4)	212,0	164,1	241,9	285,8	276,2
	127,9	210,0	162,1	235,5	280,9	270,8
OCEANIE						
	12,4	13,0	15,4	20,5	21,7	24,1
TOTAL GENERAL (x)	2.071,9	2.507,7	2.775,4	2.807,5	3.550,9	3.575,0
% des exportations du Bassin méditerranéen dans les exportations totales mondiales	74,7	71,3	79,8	75,2	78,7	75,7

(1) estimation non officielle - (2) Agrumes au total - (3) Estimation non officielle pour la Chine - (4) Congo Belge, Rhodésie du Sud Sud-est Africain et Kenya : Agrumes au total

Source : Voir tableau 4 A "Agrumes"

(x) Total - addition de chaque colonne (exportations mondiales indiquées par FAO - 1951-53 1957-59 1961-63 1963 1964 1965)
2073,3 2521,6 2779,9 2828,3 3572,2 3595,2

ANNEXE
TABLEAU 4 C - EXPORTATIONS MONDIALES DE CITRONS ET AUTRES ESPECES

(000 t.)

PAYS	1951-53	1957-59	1961-63	1963	1964	1965
BASSIN MEDITERRANEEN						
Algérie	4,4	5,2	3,3	3,1	2,5 (1)	-
Chypre	2,6	5,3	6,5	7,4	8,2	9,2
Egypte	-	0,9 (2)	0,8	0,8	0,1	0,1
Espagne	51,6 (3)	32,6	35,4	10,5	49,7	43,8
Grèce	1,0	19,6 (4)	33,2	34,7	25,4	40,6
Iran	-	-	-	-	-	-
Israël	0,3	6,9	10,8	13,9	9,9	12,7
Jordanie	-	0,2	0,9	1,1	0,7	2,0
Liban	8,6	9,3	12,2	28,1	23,5	34,8
Libye	-	0,1	0,3	0,5	0,1	-
Maroc	2,4	3,3	3,6	3,1	3,4	2,6
Syrie	0,1	0,1	-	-	-	-
Tunisie	3,4	6,5	4,6	4,0	7,3	3,6
Turquie	4,8	3,1	10,2	11,9	6,4	5,5
France	0,4	-	0,2	0,5	0,1	0,3
Italie	153,2	211,7	250,2	234,3	310,3	334,6
Portugal	-	-	-	-	-	-
TOTAL	232,8	304,8	372,2	353,9	451,6	489,8
AMERIQUE DU NORD						
dont Etats-Unis	21,4	87,6	91,6	102,7	105,5	102,0
	20,5	86,2	90,1	100,5	103,7	100,8
AMERIQUE DU SUD						
dont Brésil	3,1	2,2	4,9	7,6	3,2	4,0
	-	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2
ASIE						
	2,6 (1)	4,0 (1) (9)	0,3	-	-	0,8
AFRIQUE						
dont Union Sud Africaine	2,6	8,8 (6)	4,5	8,7	11,2	10,6
	2,1	5,9	4,3	8,3	10,4	10,3
OCEANIE						
	0,2	0,1	0,2	0,4	0,9	0,6
TOTAL GENERAL (x)	265,7	407,5	473,7	473,3	572,4	607,8
% des exportations du Bassin méditerranéen dans les exportations totales mondiales	87,6	74,8	78,6	74,8	78,9	80,6

(1) Estimation non officielle (2) l'année 1959 comprend les pamplemousses et autres agrumes (3) 1953 - comprend Iles Canaries
 (4) y compris pamplemousses et autres agrumes (5) Chine continentale, Singapour et Hong Kong : y compris pamplemousses et autres agrumes
 (6) Guinée, Mozambique, Rhodésie et Somalie : y compris pamplemousses et autres agrumes
 Source : voir tableau 4 A "Agrumes"
 (x) Total : addition de chaque colonne (exportations mondiales indiquées par FAO = 1951-53 1957-59 1961-63 1964 1965)
 266,6 406,4 476,5 474,6 576,1 615,2

TABLEAU 5 A - PART DE CHACUN DES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEEN AUX EXPORTATIONS D'AGRUMES DE LA ZONE
ET AUX EXPORTATIONS MONDIALES

(3)

PAYS	dans les exportations mondiales					dans les exportations du Bassin méditerranéen						
	1951-53	1957-59	1961-63	1963	1964	1965	1951-53	1957-59	1961-63	1963	1964	1965
Algérie	7,9	7,9	7,7	7,4	4,5	3,5	10,8	11,4	10,0	10,2	5,9	4,7
Cyprus	1,1	1,4	1,6	1,5	1,9	2,2	1,5	2,0	2,0	2,1	2,5	2,9
Egypte	0	0,2	0,3	0,1	0,3	0,1	0	0,3	0,3	0,2	0,4	0,2
Espagne	36,2	22,4	27,0	19,4	31,7	26,9	48,9	32,1	35,1	25,6	41,3	36,1
Grèce	0,4	1,4	2,2	2,3	1,8	2,6	0,6	2,0	2,8	3,2	2,3	3,1
Iran	0	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Israël	6,9	10,8	11,4	14,5	10,3	12,4	9,3	15,5	14,9	19,8	13,3	16,6
Jordanie	-	0	0,1	0,1	0	0,1	-	0	0,1	0,1	0,1	0,1
Liban	1,6	1,9	2,2	3,0	2,2	2,6	2,1	2,7	2,8	4,1	2,8	3,5
Libye	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Maroc	5,0	8,1	10,1	10,2	10,9	9,3	6,8	11,5	13,1	14,0	14,2	12,5
Syrie	0	0	-	-	-	-	0	0,1	-	-	-	-
Tunisie	0,5	1,2	1,2	0,9	1,0	1,0	0,7	1,7	1,4	1,2	1,3	1,4
Turquie	0,2	0,3	0,5	0,7	0,3	0,7	0,3	0,5	0,7	1,0	0,4	1,0
France	0,1	0,1	0,5	0,9	0,3	0,4	0,2	0,1	0,6	1,2	0,4	0,5
Italie	13,8	14,0	12,4	11,8	11,5	12,5	18,7	20,0	16,1	16,2	15,0	16,8
Portugal	0	0	-	-	0	-	0	0	-	-	0	-
TOTAL	74,0	69,9	77,0	73,0	76,9	74,5	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 5 B - PART DE CHACUN DES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEEN AUX EXPORTATIONS D'ORANGES ET MANDARINES
DE LA ZONE ET AUX EXPORTATIONS MONDIALES

PAYS	dans les exportations mondiales						dans les exportations du Bassin méditerranéen					
	1951-53	1957-59	1961-63	1963	1964	1965	1951-53	1957-59	1961-63	1963	1964	1965
Algérie	9,2	9,4	9,2	9,0	5,4	4,3	12,3	13,2	11,6	12,0	6,9	5,7
Chypre	1,0	1,2	1,4	1,2	1,6	1,8	1,3	1,8	1,7	1,6	2,1	2,3
Egypte	0	0,2	0,3	0,2	0,3	0,2	0	0,3	0,4	0,2	0,4	0,2
Espagne	40,4	26,3	32,4	23,9	37,6	32,3	54,1	36,8	40,6	31,7	47,8	42,7
Grèce	0,4	0,9	1,5	1,7	1,4	2,2	0,6	1,3	1,9	2,2	1,8	2,9
Iran	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Israël	6,8	11,2	11,9	15,2	10,0	12,5	9,2	15,7	15,0	20,2	12,7	16,5
Jordanie	-	0	0	0	0	0,1	-	0	0	0,1	0	0,1
Liban	1,5	2,0	2,2	2,7	2,0	2,2	1,9	2,8	2,8	3,6	2,5	3,0
Libye	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Maroc	5,7	9,6	12,3	12,5	13,1	11,5	7,6	13,4	15,4	16,6	16,7	15,2
Syrie	0	0	-	-	-	-	0	0,1	-	-	-	-
Tunisie	0,4	1,2	1,1	0,9	1,0	1,2	0,5	1,7	1,4	1,2	1,3	1,6
Turquie	0,1	0,3	0,3	0,4	0,2	0,7	0,1	0,4	0,3	0,6	0,3	0,9
France	0,1	0,1	0,6	1,0	0,4	0,4	0,2	0,1	0,7	1,4	0,5	0,5
Italie	9,0	8,8	6,5	6,4	5,4	6,3	12,1	12,3	8,1	8,5	6,9	8,3
Portugal	0	0	-	-	0	-	0	0	-	-	-	-
TOTAL	74,7	71,3	79,8	75,2	78,7	75,7	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 5 C - PART DE CHACUN DES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEEEN AUX EXPORTATIONS DE CITRONS ET AUTRES ESPECES
DE LA ZONE ET AUX EXPORTATIONS MONDIALES

PAYS	dans les exportations mondiales						dans les exportations du Bassin méditerranéen					
	1951-53	1957-59	1961-63	1963	1964	1965	1951-53	1957-59	1961-63	1963	1964	1965
Algérie	1,7	1,3	0,7	0,7	0,4	-	1,9	1,7	0,9	0,9	0,6	-
Chypre	1,0	1,3	1,4	1,6	1,4	1,5	1,1	1,7	1,8	2,1	1,8	1,8
Egypte	-	0,2(1)	0,2	0,2	0	0	-	0,3(1)	0,2	0,2	0	0
Espagne	19,4	8,0	7,5	2,2	8,7	7,2	22,2	10,7	9,5	3,0	11,0	9,0
Grèce	0,4	4,8(2)	7,0	7,3	5,1	6,7	0,4	6,4(2)	8,9	9,8	6,5	8,3
Iran	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Israël	0,1	1,7	2,3	2,9	1,7	2,1	0,1	2,3	2,9	3,9	2,2	2,6
Jordanie	-	0	0,2	0,2	0,1	0,3	-	0,1	0,2	0,3	0,2	0,4
Liban	3,2	2,3	2,6	5,9	4,1	5,7	3,7	3,1	3,3	8,0	5,2	7,1
Libye	-	0	0,1	0,1	0	-	-	0	0,1	0,1	0	-
Maroc	0,9	0,8	0,8	0,7	0,6	0,4	1,0	1,1	1,0	0,9	0,8	0,5
Syrie	0	0	-	-	-	-	0	0	-	-	-	-
Tunisie	1,3	1,6	1,0	0,8	1,3	0,6	1,5	2,1	1,2	1,1	1,6	0,7
Turquie	1,8	0,8	2,2	2,5	1,1	0,9	2,1	1,0	2,7	3,4	1,4	1,1
France	0,2	-	0	0,1	0	0	0,2	-	0,1	0,1	0	0,1
Italie	57,7	52,0	52,8	49,5	54,2	55,1	65,8	69,5	67,2	66,2	68,7	68,3
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	87,6	74,8	78,6	74,8	78,9	80,6	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) 1959 : y compris également pamplemousses et autres

(2) y compris également pamplemousses et autres.

TABLEAU 6 - VALEUR DES EXPORTATIONS D'AGRUMES COMPAREE A CELLE DES EXPORTATIONS TOTALES
 POUR CERTAINS PAYS EXPORTATEURS DU BASSIN MEDITERRANEEN (1)

en 100.000 US \$

	1962	1963	1964	1965
CHYPRE				
Exportations totales	579	610	571	708
Exportations fruits et légumes	222	214	201	238
Exportations d'agrumes	68	79	91	115
% agrumes sur exportations totales	11,7	13,0	15,9	16,2
% agrumes sur exportations fruits et légumes	30,6	36,9	45,3	48,3
ESPAGNE				
Exportations totales	7.360	7.356	9.544	9.665
Exportations fruits et légumes	2.834	2.428	3.355	3.155
Exportations d'agrumes	1.230	752	1.425	1.075
% agrumes sur exportations totales	16,7	10,2	14,9	11,1
% agrumes sur exportations fruits et légumes	43,4	31,0	42,5	34,1
GRECE				
Exportations totales	2.486	2.901	3.086	3.278
Exportations fruits et légumes	648	669	740	809
Exportations d'agrumes	85	93	84	122
% agrumes sur exportations totales	3,4	3,2	2,7	3,7
% agrumes sur exportations fruits et légumes	13,1	13,9	11,4	13,7
ISRAEL				
Exportations totales	2.792	3.515	3.724	4.298
Exportations fruits et légumes	636	941	756	996
Exportations d'agrumes	492	740	520	699
% agrumes sur exportations totales	17,6	21,1	14,0	16,3
% agrumes sur exportations fruits et légumes	77,4	78,6	68,8	70,2
ITALIE				
Exportations totales	47.015	50.765	59.600	71.880
Exportations fruits et légumes	5.107	4.710	4.552	5.504
Exportations d'agrumes	552	788	660	773
% agrumes sur exportations totales	1,2	1,6	1,1	1,1
% agrumes sur exportations fruits et légumes	10,8	16,7	14,5	14,0

ANNEXE

(Tableau 6 - suite)(1)

en 100.000 US \$

	1962	1963	1964	1965
<u>LIBAN</u>				
Exportations totales	551	574	624	862
Exportations fruits et légumes	189	180	192	256
Exportations d'agrumes	50	54	57	67
% agrumes sur exportations totales	9,1	9,4	9,1	7,8
% agrumes sur exportations fruits et légumes	26,5	30,0	29,7	26,2
<u>MAROC</u>				
Exportations totales	3.483	3.839	4.337	4.302
Exportations fruits et légumes	919	1.144	1.111	1.320
Exportations d'agrumes	395	511	615	621
% agrumes sur exportations totales	11,3	13,3	14,2	14,4
% agrumes sur exportations fruits et légumes	43,0	44,7	55,4	47,0
<u>TUNISIE</u>				
Exportations totales	1.159	1.260	1.285	1.199
Exportations fruits et légumes	127	124	158	126
Exportations d'agrumes	43	43	50	49
% agrumes sur exportations totales	3,7	3,4	3,9	4,1
% agrumes sur exportations fruits et légumes	33,9	34,7	31,6	38,9
<u>TURQUIE</u>				
Exportations totales	3.812	3.681	4.108	4.397
Exportations fruits et légumes	968	909	899	1.112
Exportations d'agrumes	17	26	18	38
% agrumes sur exportations totales	0,4	0,7	0,4	0,9
% agrumes sur exportations fruits et légumes	1,8	2,9	2,0	3,4

(1) L'Algérie et la Jordanie ne sont pas reprises dans ce tableau faute de données comparables.

H.B. Exportations tous produits CTCI 0-9

Exportations fruits et légumes CTCI 05

Source : FAO - Annuaire du Commerce 1966

TABLEAU 7 A - DESTINATION DES EXPORTATIONS DES PAYS EXPORTATEURS DU BASSIN MEDITERRANEEN

- 1961 -

tous agrumes

Q = 1.000 T.

Pays exportateurs	Destination	C.E.E.	A.E.L.E.	Autres pays Europe occident.	Pays de l'Europe orientale	Autres destinations	TOTAL
Algérie		(255,7)	(0,2)	.	.	.	226,1 x
Chypre		0,3	30,9	1,0	9,5	6,6	48,3
Egypte		(3,1)	(1,1)	.	.	.	13,3
Espagne		688,3	219,4	7,1	29,8	1,6	946,2
Grèce		3,0	2,2	0,3	57,7	0,9	64,1
Israël		(90,3)	(174,2)	.	.	.	297,3
Jordanie		0	0	0	0	0	1,2
Liban		(0,1)	(-)	.	.	.	68,5
Libye		(0,2)	(-)	.	.	.	2,4
Maroc		(282,1)	(32,6)	.	.	.	351,1
Tunisie		(38,2)	(0,4)	.	.	.	41,8
Turquie		7,9	1,4	-	5,7	2,2	17,2
France		7,4	0,5	-	-	0,9	8,8
Italie		212,9	159,5	2,0	88,7	0,9	464,0
Total général							2.550,3

Oranges et mandarines

Algérie	(245,4)	(0,2)	.	.	.	216,1 x	
Chypre	0,1	28,0	1,0	8,0	6,6	43,7	
Egypte	(2,6)	(1,1)	.	.	.	11,4	
Espagne	657,1	217,5	7,1	22,9	1,6	906,2	
Grèce	2,3	2,1	0,2	28,5	0,8	33,9	
Israël	(72,4)	(147,4)	.	.	.	250,3	
Jordanie	0	0	0	0	0	0,4	
Liban	(-)	(-)	.	.	.	49,9	
Libye	(0,2)	(-)	.	.	.	2,1	
Maroc	(272,7)	(29,6)	.	.	.	337,1	
Tunisie	(34,6)	(0,4)	.	.	.	36,2	
Turquie	2,3	0,8	-	2,1	2,1	7,3	
France	6,6	0,5	-	-	0,9	8,0	
Italie	90,2	108,3	1,4	14,0	0,5	214,4	
Total général							2.117,0

x Estimation publiée dans l'annuaire du Commerce de la FAO

() Les chiffres entre crochets sont établis sur base des importations de la CEE et de l'AELE

Sources: FAO - OSCE et Bulletins nationaux de Statistiques du Commerce extérieur - OCDE.

TABLEAU 7 B - DESTINATION DES EXPORTATIONS DES PAYS EXPORTATEURS DU BASSIN MEDITERRANEEN

- 1962 -
tous agrumes

Q - 1.000 T.

Pays exportateurs	Destination	C.E.E.	A.E.L.E.	Autres pays Europe occidentale.	Pays de l'Europe orientale	Autres destinations	TOTAL
Algérie		(274,0)	(0,1)	.	.	.	256,8 x
Chypre		2,0	31,5	1,4	9,0	6,6	50,5
Egypte		(4,1)	(1,1)	.	.	.	7,9
Espagne		862,2	276,1	5,6	36,5	4,0	1.184,4
Grèce		2,3	7,1	0,3	70,3	--	80,0
Israël		(107,1)	(190,6)	.	.	.	379,0
Jordanie		0	0	0	0	0	2,2
Liban		(0,6)	(-)	.	.	.	87,9
Libye		(0,5)	(0,1)	.	.	.	2,3
Maroc		276,0	23,5	0,9	32,0	10,6	343,0
Tunisie		34,3	1,2	-	2,4	0,1	38,0
Turquie		10,7	1,1	-	1,8	0,9	14,5
France		12,0	0,5	-	-	0,7	13,2
Italie		206,8	150,3	2,2	82,6	0,7	442,6
Total général							2.902,3

Oranges et mandarines

Algérie		(265,4)	(0,1)	.	.	.	247,4 x
Chypre		0,5	27,3	1,4	6,4	6,5	42,1
Egypte		(3,5)	(1,1)	.	.	.	7,6
Espagne		818,4	271,6	5,6	21,4	3,9	1.120,9
Grèce		1,5	5,8	-	37,9	-	45,2
Israël		(79,7)	(160,7)	.	.	.	311,3
Jordanie		0	0	0	0	0	0,7
Liban		(0,4)	(-)	.	.	.	68,8
Libye		(0,4)	(0,1)	.	.	.	2,1
Maroc		268,1	21,8	0,9	32,0	9,7	332,5
Tunisie		32,0	0,8	-	-	0,1	32,9
Turquie		1,6	0,7	-	0,7	0,8	3,8
France		11,4	0,5	-	-	0,7	12,6
Italie		73,0	93,3	1,4	7,3	0,4	175,4
Total général							2.403,0

x Estimation publiée dans l'annuaire du Commerce de la FAO

() Les chiffres entre crochets sont établis sur base des importations de la C.E.E. et de l'AELE

Sources : FAO - OSCE et Bulletins nationaux de statistiques du Commerce extérieur - OCDE

ANNEXE

TABLEAU 7 C - DESTINATION DES EXPORTATIONS DES PAYS EXPORTATEURS DU BASSIN MEDITERRANEEN

- 1963 -
tous agrumes

Q - 1.000 T

Pays exportateurs	Destination	C.E.E.	A.E.L.E.	Autres pays. Europe occidentale.	Pays de l'Europe orientale	Autres destinations	TOTAL
Algérie		263,9	0,3	-	6,9	0,6	271,4 x
Chypre		8,7	22,7	0,7	12,0	4,5	48,6
Egypte		(2,1)	(0,9)	.	.	.	5,2
Espagne		509,1	152,9	3,4	17,1	0,3	682,8
Grèce		11,9	14,0	0,1	55,9	0,1	82,0
Israël		(191,0)	(233,6)	.	.	.	508,8
Jordanie		0	0	0	0	0	2,7
Liban		(4,4)	(0,7)	.	.	.	104,3
Libye		(0,3)	(-)	.	.	.	2,8
Maroc		278,0	16,7	1,3	49,9	9,3	355,2
Tunisie		28,4	1,1	0,3	0,2	0,8	30,8
Turquie		20,3	1,2	-	1,4	2,0	24,9
France		29,2	0,5	0,1	-	0,6	30,4
Italie		186,4	139,7	1,6	86,8	0,3	414,8
Total général							2.564,7

Oranges et mandarines

Algérie		255,5	(0,3)	-	6,7	0,6	262,8 x
Chypre		6,7	19,4	0,7	9,6	4,4	40,8
Egypte		(1,6)	(0,9)	.	.	.	4,4
Espagne		498,3	151,9	3,3	16,3	0,2	670,0
Grèce		7,5	12,1	-	27,3	0,1	47,0
Israël		(152,8)	(201,6)	.	.	.	427,5
Jordanie		0	0	0	0	0	1,0
Liban		(0,5)	(-)	.	.	.	75,3
Libye		(0,2)	(-)	.	.	.	2,3
Maroc		270,6	15,7	1,3	49,9	8,7	346,2
Tunisie		24,5	1,1	0,3	-	0,3	26,2
Turquie		9,1	0,8	-	0,5	1,9	12,3
France		27,4	0,4	0,1	-	0,5	28,4
Italie		75,4	95,0	0,9	8,9	0,2	180,4
Total général							2.124,6

x Estimation publiée dans l'annuaire du Commerce de la FAO

() Les chiffres entre crochets sont établis sur base des importations de la CEE et de l'AELE

Sources : FAO - OSCE et Bulletins nationaux de Statistiques du Commerce extérieur - OCDE

TABLEAU 7 D - DESTINATION DES EXPORTATIONS DES PAYS EXPORTATEURS DU BASSIN MEDITERRANEEEN

- 1964 -
tous agrumes

Q - 1.000 T.

Pays exportateurs \ Destination	C.E.E.	A.E.L.E.	Autres pays Europe occident.	Pays de l'Europe orientale	Autres destinations	TOTAL
Algérie	(203,0)	(0,3)	.	.	.	197,9 x
Chypre	7,6	30,1	1,3	22,3	8,2	69,5
Egypte	(1,5)	(0,7)	.	.	.	12,5
Espagne	1.013,4	315,1	10,6	47,2	3,1	1.389,4
Grèce	5,1	9,9	-	61,3	1,9	78,2
Israël	(151,1)	(226,6)	.	.	.	449,0
Jordanie	0	0	0	0	0	2,0
Liban	(0,3)	(0,1)	-	.	.	95,7
Libye	(0,1)	(-)	.	.	.	3,5
Maroc	388,4	33,4	1,2	39,4	13,8	476,2
Tunisie	36,7	1,5	0,7	4,0	0,6	43,5
Turquie	8,3	3,1	-	1,8	1,6	14,8
France	13,7	0,2	-	-	0,6	14,5
Italie	218,4	167,8	1,8	125,2	0,7	513,9
Total général						3.360,6

Oranges et mandarines

Algérie	(196,5)	(0,3)	.	.	.	192,0 x
Chypre	4,7	27,6	1,3	19,9	8,1	61,6
Egypte	(1,1)	(0,6)	.	.	.	12,4
Espagne	971,8	311,7	10,6	39,6	3,0	1.336,7
Grèce	2,2	9,8	-	36,4	0,4	48,8
Israël	(105,9)	(186,2)	-	-	-	355,5
Jordanie	0	0	0	0	0	1,0
Liban	(0,3)	(-)	.	.	.	70,8
Libye	(0,1)	(-)	.	.	.	3,4
Maroc	381,1	32,0	1,5	39,2	13,3	466,8
Tunisie	33,8	1,1	0,7	0,3	-	35,9
Turquie	2,1	2,4	-	1,2	1,6	7,3
France	12,5	0,2	-	-	0,6	13,3
Italie	76,5	103,2	0,6	12,5	0,5	193,3
Total général						2.798,8

x Estimation publiée dans l'annuaire du Commerce de la FAO

() Les chiffres entre crochets sont établis sur base des importations de la C.E.E. et de l'A.E.L.E.

Sources : FAO - OSCE et Bulletins nationaux de Statistiques du Commerce extérieur - OCDE.

TABLEAU 8 A/1 - IMPORTATIONS D'AGRUMES SELON LEUR ZONE DE PROVENANCE

Q - 1.000 T.

Provenances	1958 - 59		1961 - 63		1964		1965		1966	
	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%
<u>HEMISPHERE NORD</u>										
C.E.E. (1)	658,6	92,2	781,7	91,8	956,1	92,8	940,3	92,0	957,1	93,7
Bassin méditerranéen	176,1	24,6	158,9	18,7	168,0	16,3	191,4	18,7	164,3	16,1
Amérique	623,6	87,3	783,6	89,7	939,7	91,2	923,3	90,4	942,5	92,3
Afrique (2)	35,0	4,9	18,0	2,1	16,4	1,6	17,9	1,7	14,3	1,4
Asie	-	-	0	0	0	0	0	0	0,3	0
	-	-	-	-	-	-	0,1	0	-	-
<u>HEMISPHERE SUD</u>										
Amérique	56,0	7,8	69,7	8,2	75,7	7,2	81,2	8,0	64,2	6,3
Afrique	20,8	2,9	26,7	3,1	22,1	2,1	29,6	2,9	16,2	1,6
Asie	35,2	4,9	42,8	5,0	52,4	5,1	51,7	5,1	48,0	4,7
Océanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0	0	0,1	0	0,1	0	0	0	-	-
TOTAL GENERAL	714,6	100	851,4	100	1.030,8	100	1.021,5	100	1.021,3	100

(1) y compris les importations en provenance de l'Italie qui sont également reprises dans la rubrique Bassin méditerranéen mais une seule fois dans le total général

(2) à l'exclusion des pays repris dans le Bassin méditerranéen

Source : Bulletins analytiques du commerce extérieur de l'OSCE

TABLEAU 8 A/2 - IMPORTATIONS D'ORANGES ET MANDARINES SELON LEUR ZONE DE PROVENANCE

Q = 1.000 T

Provenances	1951-53		1958-59		1961 - 63		1964		1965		1966	
	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%
<u>HEMISPHERE NORD</u>												
C.E.E. (1)	316,5	99,7	534,7	90,9	639,9	91,1	786,9	92,3	762,0	91,5	770,6	93,7
Bassin méditerranéen	88,5	27,9	94,2	16,0	70,1	10,0	65,2	7,6	77,5	9,3	50,8	6,2
Amérique	306,0	96,4	528,1	89,7	637,2	90,7	786,0	92,2	759,2	91,2	767,7	93,3
Asie	10,5	3,3	6,5	1,1	2,7	0,4	0,8	0,1	2,8	0,3	2,6	0,3
Afrique	-	-	-	-	0	0	-	-	0	0	0,3	0
Asie	-	-	-	-	-	-	0,1	0	-	-	-	-
<u>HEMISPHERE SUD</u>												
Amérique	-	-	53,8	9,1	62,5	8,9	65,6	7,7	70,5	8,5	51,8	6,3
Afrique	-	-	18,8	3,2	21,9	3,1	18,5	2,2	25,1	3,0	14,6	1,8
Asie	-	-	35,0	5,9	40,7	5,8	47,0	5,5	45,3	5,4	37,2	4,5
Océanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	317,4 (2)	100	589,5	100	702,4	100	852,5	100	832,5	100	822,4	100

(1) y compris les importations en provenance de l'Italie qui sont également reprises dans la rubrique Bassin méditerranéen mais une seule fois dans le total général.

(2) y compris environ 1000 t dont la provenance est inconnue

Source : Bulletins analytiques du commerce extérieur de l'OSCE, sauf 1951-53 IFAC-Institut Français de Recherches Fruitières d'Outre-mer, Paris.

TABLEAU 8 B/1 - IMPORTATIONS D'AGRUMES SELON LEUR ZONE DE PROVENANCE

Q = 1.000 T.

Provenances	1958-59		1961-63		1964		1965		1966	
	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%
<u>HEMISPHERE NORD</u>	652,2	95,6	693,7	92,8	843,3	91,2	800,2	91,6	856,7	92,3
C.E.E. (1)	28,5	4,2	24,2	3,2	27,4	3,0	30,1	3,4	29,5	3,2
Bassin méditerranéen	645,9	94,7	664,7	88,9	807,2	87,3	763,6	87,4	816,5	88,0
Amérique	6,1	0,9	29,1	3,9	36,1	3,9	36,6	4,2	40,0	4,3
Afrique	0,2	0	-	-	-	-	0	0	0,2	0
Asie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<u>HEMISPHERE SUD</u>	30,0	4,4	54,0	7,2	81,1	8,8	73,7	8,4	71,1	7,7
Amérique	18,5	2,7	20,5	2,7	19,0	2,1	15,6	1,8	5,9	0,6
Afrique	11,5	1,7	33,5	4,5	62,1	6,7	55,4	6,3	61,9	6,7
Asie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Océanie	-	-	0	0	0	0	2,7	0,3	3,2	0,3
TOTAL GENERAL	682,2	100	747,8	100	924,4	100	873,8	100	927,8	100

(1) y compris les importations en provenance de l'Italie qui sont également reprises dans la rubrique "Bassin méditerranéen" mais une seule fois dans le total général.

Source : Bulletins analytiques du Commerce extérieur de l'OSCE

TABLEAU 8 B/2 - IMPORTATIONS D'ORANGES ET MANDARINES SELON LEUR ZONE DE PROVENANCE

Q = 1.000 T.

Provenance	1951-53		1958-59		1961-63		1964		1965		1966	
	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%
HEMISPHERE NORD	556,6	98,5	578,2	95,2	595,9	92,0	724,0	90,7	677,6	31,0	729,6	92,0
C.E.E. (1)	7,0	1,2	1,6	0,3	0,1	0	0,5	0,1	2,1	0,3	0,5	0,1
Bassin méditerranéen	544,6	96,4	573,7	94,4	591,8	91,4	720,4	90,2	668,9	89,8	722,5	91,1
Amérique	11,1	2,0	4,5	0,7	3,9	0,6	3,0	0,4	6,6	0,9	6,5	0,8
Afrique	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0,2	0
HEMISPHERE SUD	8,5	1,5	29,3	4,8	51,9	8,0	74,5	9,3	66,9	9,0	63,3	8,0
Amérique	4,2	0,7	18,5	3,0	20,3	3,1	18,9	2,4	15,4	2,1	5,9	0,8
Afrique	4,3	0,8	10,8	1,8	31,6	4,9	55,6	6,9	48,9	6,6	54,2	6,8
Asie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Océanie	-	-	-	-	0	0	0	0	2,6	0,3	3,2	0,4
TOTAL GENERAL	565,1	100	607,5	100	647,8	100	793,5	100	744,5	100	792,9	100

(1) y compris les importations en provenance de l'Italie qui sont également reprises dans la rubrique "Bassin méditerranéen" mais une seule fois dans le total général

Source : Bulletins analytiques du Commerce extérieur de l'OSCE, sauf 1951-53 "IFAC" - Institut Français de Recherches Fruitières d'Outre-mer, Paris.

TABLEAU 8 C/1 - IMPORTATIONS D'AGRUMES SELON LEUR ZONE DE PROVENANCE

Q - 1.000 T.

Provenances	1959-59		1961-63		1964		1965		1966	
	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%
<u>HEMISPHERE NORD</u>	137,0	84,9	175,4	82,5	215,7	89,4	194,8	78,6	212,6	84,7
C.E.E. (1)	12,4	7,7	14,2	6,7	16,1	6,7	15,2	6,1	16,2	6,4
Bassin méditerranéen	99,6	61,7	138,0	64,9	186,5	77,3	157,6	63,6	167,5	66,7
Amérique	27,3	16,9	27,4	12,9	19,2	8,0	28,1	11,3	35,3	14,1
Afrique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Asie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Europe (2)	3,3	2,0	1,0	0,5	0,6	0,3	0,5	0,2	0,1	0
<u>HEMISPHERE SUD</u>	24,3	15,1	37,1	17,5	25,5	10,6	53,2	21,4	38,5	15,3
Amérique	16,9	10,5	27,8	13,1	16,0	6,6	41,3	16,6	25,2	10,1
Afrique	7,4	4,6	9,3	4,4	9,5	3,9	11,8	4,8	13,3	5,2
Asie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Océanie	-	-	-	-	0	0	0,1	0	-	-
TOTAL GENERAL	161,3	100	212,5	100	241,3	100	248,0	100	251,1	100

(1) y compris les importations en provenance de l'Italie qui sont également reprises dans la rubrique Bassin méditerranéen mais une seule fois dans le total général

(2) pays européens autres que CEE

Source : Bulletins analytiques du Commerce extérieur de l'OSCE

PAYS-BAS

TABLEAU 8 C/2 - IMPORTATIONS D'ORANGES ET MANDARINES SELON LEUR ZONE DE PROVENANCE

0 - 1.000 T.

Provenances	1951-53		1958-59		1961-63		1964		1965		1966	
	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%
HEMISPHERE NORD	81,2	97,0	124,5	83,7	158,9	81,4	196,2	88,8	173,5	76,8	191,5	83,5
C.E.E. (1)	1,7	2,0	10,0	6,7	11,1	5,7	11,5	5,2	9,7	4,3	12,0	5,2
Bassin méditerranéen	84,4	77,0	96,1	64,6	132,1	67,6	175,6	79,5	145,9	64,6	157,6	68,7
Amérique	16,7	20,0	15,9	10,7	16,7	8,6	11,7	5,3	19,4	8,6	24,8	10,8
Afrique	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,1	-	-
Asie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Europe (2)	-	-	3,2	2,2	-	-	-	-	0,2	0,1	0,1	0
HEMISPHERE SUD	-	-	24,3	16,3	36,4	18,6	24,8	11,2	52,3	23,2	37,8	16,5
Amérique	-	-	16,9	11,4	27,5	14,1	15,8	7,1	40,5	17,9	24,8	10,8
Afrique	-	-	7,4	4,9	8,8	4,5	9,0	4,1	11,7	5,2	13,0	5,7
Asie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Océanie	-	-	-	-	0	0	-	-	0,1	0	-	-
TOTAL GENERAL	83,7(3)	100	148,8	100	195,3	100	221,0	100	225,8	100	229,3	100

(1) y compris les importations en provenance de l'Italie qui sont également reprises dans la rubrique "Bassin méditerranéen" mais une seule fois dans le total général

(2) pays européens autres que C.E.E.

(3) y compris environ 2500 t dont la provenance est inconnue

Source : Bulletins analytiques du Commerce extérieur de l'OSCE, sauf 1951-53 "IFAC" - Institut Français de Recherches Fruitières d'Outre-mer, Paris.

TABLEAU 8 D/1 - IMPORTATIONS D'AGRUMES SELON LEUR ZONE DE PROVENANCE

Q - T.CCO T.

Provenances	1958-59		1961-63		1964		1965		1966	
	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%
<u>HEMISPHERE NORD</u>	116,0	91,1	134,4	93,2	151,2	93,3	154,3	92,8	160,5	94,4
C.E.E. (1)	18,1	14,2	13,2	9,2	11,8	7,3	17,6	10,6	11,1	6,5
Bassin méditerranéen	79,1	62,1	101,1	70,1	122,0	75,3	120,3	72,3	126,0	74,1
Amérique	25,1	19,7	27,1	18,8	26,3	16,3	30,6	18,4	31,9	18,8
Afrique	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
Asie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Europe (2)	0,1	0,1	-	-	0,1	0	0,2	0,1	0	0
<u>HEMISPHERE SUD</u>	11,4	8,9	9,8	6,8	10,8	6,7	11,9	7,2	9,5	5,6
Amérique	6,5	5,1	2,2	1,5	1,6	1,0	0,9	0,6	0,2	0,1
Afrique	4,9	3,8	7,5	5,2	9,2	5,7	11,0	6,6	9,3	5,5
Asie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Océanie	-	-	-	-	-	-	0	0	-	-
TOTAL GENERAL	127,4	100	144,2	100	162,0	100	166,3	100	170,1	100

(1) y compris les importations en provenance de l'Italie qui sont également reprises dans la rubrique "Bassin méditerranéen" mais une seule fois dans le total général

(2) pays européens autres que C.E.E.

Source : Bulletins analytiques du Commerce extérieur de l'OSCE

TABLEAU 8 D/2 - IMPORTATIONS D'ORANGES ET MANDARINES SELON LEUR ZONE DE PROVENANCE

Q = 1,000 T.

Provenances	1951-53		1958-59		1961-63		1964		1965		1966	
	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%	Q	%
<u>HEMISPHERE NORD</u>	109,2	96,7	97,8	89,7	115,0	92,4	128,3	92,5	128,9	91,7	135,1	93,5
C.E.E. (1)	4,5	4,0	13,1	12,0	9,0	7,2	6,4	4,6	9,4	6,7	6,2	4,3
Bassin méditerranéen	76,0	67,3	74,5	68,3	90,0	72,3	106,7	76,9	98,4	70,0	107,9	74,7
Amérique	31,9	28,3	15,1	13,9	16,0	12,9	15,2	11,0	21,0	14,9	20,8	14,4
Afrique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Asie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Europe (2)	0,2	0,2	0	0	0	0	0	0	0,2	0,1	0	0
<u>HEMISPHERE SUD</u>	3,7	3,3	11,2	10,3	9,5	7,6	10,4	7,5	11,7	8,3	9,4	6,5
Amérique	-	-	6,4	5,9	2,2	1,8	1,6	1,2	9,9	0,6	0,2	0,1
Afrique	-	-	4,8	4,4	7,3	5,8	8,8	6,3	10,8	7,7	9,2	6,4
Asie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Océanie	-	-	-	-	0	0	-	-	0	0	-	-
TOTAL GENERAL	112,9	100	109,0	100	124,5	100	138,7	100	140,6	100	144,5	100

(1) y compris les importations en provenance de l'Italie qui sont également reprises dans la rubrique "Bassin méditerranéen" mais une seule fois dans le total général

(2) pays européens autres que C.E.E.

Source : Bulletins analytiques du Commerce extérieur de l'OSCE, sauf 1951-53 "IFAC" - Institut Français de Recherches Fruitières d'Outre-mer, Paris.

TABLEAU 9 - IMPORTATIONS D'AGRUMES PAR LA C.E.E. SELON LES PRINCIPAUX PAYS DE PROVENANCE

(1958 à 1966)

(1.000 t.)

Pays de provenance	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
<u>Commerce intra-C.E.E.</u>	202,9	267,3	213,4	222,9	211,7	197,1	223,4	254,5	221,1
dont : Italie	186,3	245,2	191,3	202,4	195,9	182,0	210,0	240,3	207,1
<u>Pays tiers</u>	1429,9	1472,9	1686,4	1638,8	1887,4	1713,0	2136,8	2057,7	2153,5
dont : Algérie	225,0	233,7	230,7	255,7	274,0	285,4	203,0	175,7	158,7
Chypre	4,7	3,5	3,3	0,6	2,6	13,3	11,5	24,7	22,1
Egypte	3,4	2,7	2,1	3,1	4,1	2,1	1,5	0,1	1,5
Espagne	630,3	619,3	750,1	710,4	907,6	552,6	1026,9	888,8	1040,6
Grèce	4,1	1,2	3,8	3,6	3,5	12,2	4,8	19,3	18,1
Israël	82,8	98,4	131,8	90,3	107,1	191,0	151,1	215,5	230,8
Liban	1,2	0,8	0,3	0	0,6	4,4	0,3	0,5	0,1
Maroc	225,7	237,7	275,0	282,1	269,9	302,6	402,3	353,8	334,3
Tunisie	41,5	40,7	33,0	38,2	37,5	29,9	32,5	33,2	28,5
Turquie	1,8	4,5	8,4	7,2	6,2	18,3	10,6	11,8	11,6
Royaume-Uni	3,6	2,7	2,9	0,2	2,1	0,5	0,7	0,2	0,2
Rép. d'Afrique du Sud	52,9	62,3	111,3	80,8	99,0	95,7	132,6	129,7	129,1
U.S.A.	80,8	79,5	61,0	98,4	86,5	95,8	89,9	101,0	108,2
Argentine	5,9	1,3	0,3	0,3	1,9	5,4	1,7	1,3	0,3
Brésil	44,3	70,5	61,9	56,2	71,6	84,8	54,0	81,9	45,9
Chili	2,8	0,8	1,2	3,4	2,0	4,6	2,1	2,2	0,2
Honduras	0,4	0,2	0,3	0,4	1,0	1,7	4,1	4,8	5,4
Mexique	9,4	4,0	1,8	2,1	0,2	0,7	0,4	0,9	1,9
Surinam	5,1	6,4	3,3	2,6	6,4	3,2	2,7	4,7	5,3
Australie	0	-	-	0,1	0,2	2,4	0,2	2,8	3,2
<u>TOTAL</u>	1632,8	1740,2	1899,8	1861,7	2099,1	1910,1	2360,2	2312,2	2374,6

Source : Bulletins analytiques du commerce extérieur de l'OSCE

C.E.E.
TABLEAU 10 A - EVOLUTION DES IMPORTATIONS D'ORANGES

1. Importations selon leur provenance

1.000 tonnes

Années	Monde	C.E.E.	PAYS TIERS			
			TOTAL	dont :		
				A.O.M.	A.E.L.E.	U.S.A.
1958 (1)	1.422,3	116,4	1.305,9	216,8	4,1	24,3
1959 (1)	1.486,0	120,7	1.365,3	224,8	2,5	44,9
1960	1.496,3	84,0	1.412,3	167,2	2,6	20,3
1961	1.417,4	78,0	1.339,6	169,3	0,3	41,1
1962	1.606,5	61,8	1.544,7	192,0	2,1	35,8
1963	1.417,6	71,9	1.345,7	204,9	0,5	33,1
1964	1.781,9	57,2	1.724,7	132,1	0,6	29,2
1965	1.708,4	83,3	1.625,0	118,2	0,5	46,2
1966	1.738,7	51,1	1.687,6	104,3	0,2	49,3

2. Importations des Etats membres en provenance des pays tiers

Années	France	U.E.B.L.	Pays-Bas	R.F.A.	Italie
1958 (1)	601,8	92,9	132,5	478,7	0
1959 (1)	610,1	99,3	145,9	510,1	-
1960	533,9	109,8	169,3	598,9	0,4
1961	504,7	104,9	160,9	568,9	0,2
1962	569,3	116,0	195,3	663,7	0,3
1963	542,4	100,2	177,6	525,2	0,2
1964	682,4	122,4	200,7	719,1	0,1
1965	624,7	120,9	205,3	674,0	0,1
1966	666,4	126,7	208,1	686,3	0,1

3. Importations selon les principaux pays tiers de provenance

Pays	1958(1)	1959(1)	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Algérie	216,8	224,8	167,2	169,3	188,9	202,3	130,9	115,7	101,3
Chypre	.	.	2,6	-	0,5	9,8	6,0	17,5	11,9
Espagne	615,0	596,4	668,6	636,6	801,1	478,4	899,5	748,3	888,4
Israël	65,1	77,5	104,2	72,4	79,4	152,7	105,9	158,3	159,3
Maroc	217,4	229,1	242,8	247,7	232,4	251,4	349,3	288,6	272,4
Tunisie	34,5	36,9	19,9	26,7	27,3	18,5	22,5	26,6	21,1
R.Afr. Sud	52,7	62,2	109,1	78,2	95,0	90,0	120,2	116,4	111,9
U.S.A.	24,3	44,9	20,3	41,1	35,8	33,1	29,2	46,2	49,3
Argentine	5,4	1,3	0,3	0,3	1,6	4,6	1,5	1,3	0,3
Brésil	44,2	70,1	61,3	55,4	70,3	82,5	52,8	79,7	44,8

(1) y compris clémentines et mandarines

Source : Bulletins analytiques du Commerce extérieur de l'OSCE

C.E.E.

TABLEAU 10 B - EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE CLEMENTINES ET MANDARINES

1. Importations selon leur provenance

1000 tonnes

Années	Monde	C.E.E.	Pays tiers			
			TOTAL	dont :		
				A.O.M.	A.E.L.E.	U.S.A.
1960	152,5	25,2	127,4	53,1	-	-
1961	179,5	25,1	154,4	76,1	0	-
1962	188,5	19,0	169,6	76,4	0	0,1
1963	202,4	15,7	186,7	73,9	0	-
1964	230,4	26,3	204,1	65,7	0	-
1965	235,6	15,4	220,1	55,6	-	-
1966	250,9	18,2	232,7	55,1	-	0,3

2. Importations des Etats membres en provenance des pays tiers

Années	France	B.,E.,B.L.	Pays-Bas	R.F.A.	Italie
1960	86,6	7,2	3,4	30,1	0,1
1961	101,3	8,8	6,3	38,0	0
1962	110,6	7,9	6,7	44,3	0
1963	114,9	8,4	6,1	57,2	0,1
1964	116,7	10,0	9,1	68,3	0,1
1965	117,8	10,4	10,9	81,0	-
1966	126,1	11,7	9,4	85,5	-

3. Importations selon les principaux pays tiers de provenance

Pays	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Algérie	53,1	76,1	76,4	73,9	65,7	55,6	55,1
Espagne	41,7	43,9	53,2	60,6	83,8	58,1	110,9
Grèce	0,9	0,6	0,9	1,5	1,2	1,3	0,7
Maroc	21,9	24,9	30,0	42,2	43,3	55,3	55,2
Tunisie	8,8	8,0	7,7	7,2	8,2	6,1	6,3
Turquie	0,1	0,2	0,4	0,4	1,4	3,2	3,5

Source : Bulletins analytiques du commerce extérieur de l'OSCE

C.E.E.

TABLEAU 10 C - EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE CITRONS, LIMONS, LINES

1. Importations selon leur provenance

1.000 tonnes

Années	Monde	C.E.E.	Pays tiers			
			TOTAL	dont :		
				A.O.M.	A.E.L.E.	U.S.A.
1958 (1)	210,6	86,5	124,0	8,8	0,1	56,5
1959 (1)	254,2	146,5	107,6	9,1	0,3	34,6
1960	192,2	102,8	89,4	4,6	0,1	30,5
1961	205,0	118,2	86,8	3,7	0	38,3
1962	229,3	129,7	99,6	3,2	0	26,6
1963	207,4	108,0	99,3	3,1	0	46,8
1964	248,2	137,9	110,3	2,5	0,1	41,9
1965	252,4	154,3	98,1	1,0	0	36,4
1966	255,9	150,7	105,2	0,5	-	39,5

2. Importations des Etats membres en provenance des pays tiers

Années	France	U.E.B.L.	Pays-Bas	R.F.A.	Italie
1958 (1)	46,8	14,1	10,6	52,2	0,3
1959 (1)	48,9	12,7	9,3	36,6	0,1
1960	42,6	8,6	5,7	32,6	-
1961	38,6	9,6	6,8	31,7	0
1962	50,7	10,1	5,3	33,5	0
1963	55,9	9,6	5,8	28,0	0,1
1964	60,6	9,9	5,3	34,5	0
1965	58,5	8,7	5,2	25,7	-
1966	62,0	11,0	6,3	25,0	-

3. Importations selon les principaux pays tiers de provenance

Pays	1958(1)	1959(1)	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Algérie	8,2	8,9	4,6	3,7	3,2	3,1	2,5	1,0	0,5
Chypre	0,2	0,6	0,4	0,2	1,5	1,7	2,6	2,5	3,7
Espagne	15,4	23,0	38,5	28,4	51,9	11,7	41,5	40,2	39,2
Grèce	1,2	0,1	1,3	0,8	0,7	4,6	2,5	6,0	5,4
Israël	17,7	20,9	2,4	0,5	1,9	5,0	2,9	3,4	6,0
Maroc	8,3	8,6	3,3	3,1	2,7	2,6	2,4	1,6	2,0
Tunisie	7,0	3,8	4,1	2,9	2,1	3,8	1,3	0,2	0,8
Turquie	0,9	0,9	1,8	4,2	5,0	8,7	7,2	1,9	5,2
R.Afr. Sud	0,1	0,1	0,8	0,8	1,0	1,0	2,8	1,8	2,5
U.S.A.	56,5	34,6	30,5	38,3	26,6	46,8	41,9	36,4	39,5
Chili	2,8	0,8	1,2	3,4	2,0	4,6	2,1	2,2	0,2

(1) y compris autres agrumes

Source : Bulletins analytiques du Commerce extérieur de l'OSCE

C.E.E.

TABLEAU 10 D - EVOLUTION DES IMPORTATIONS D'AUTRES AGRUMES

1. Importations selon leur provenance

1.000 tonnes

Années	Monde	C.E.E.	Pays tiers			
			TOTAL	dont :		
				A.O.H.	A.E.L.E.	U.S.A.
1960	58,8	1,4	57,4	6,0	0,6	10,2
1961	59,9	1,8	58,1	6,8	0,1	19,0
1962	74,8	1,3	73,5	8,9	0,2	24,1
1963	82,8	1,5	81,3	9,0	0,1	16,0
1964	99,7	1,9	97,8	5,7	0,3	18,8
1965	115,9	1,5	114,4	5,7	32,9	18,3
1966	129,1	1,1	128,0	4,1	-	19,0

2. Importations des Etats membres en provenance des pays tiers

Années	France	U.E.B.L.	Pays-Bas	R.F.A.	Italie
1960	23,2	5,3	6,2	22,5	0,2
1961	22,1	5,0	6,7	24,0	0,3
1962	28,9	6,1	9,1	29,1	0,3
1963	31,6	6,2	8,7	34,4	0,3
1964	37,6	8,0	10,5	41,0	0,6
1965	42,9	8,8	11,7	49,6	1,5
1966	43,0	9,6	11,5	60,6	3,3

3. Importations selon les principaux pays tiers en provenance

Pays	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Algérie	5,9	6,6	5,4	6,1	3,9	3,1	1,9
Chypre	0,4	0,4	0,6	1,8	2,9	4,7	6,4
Espagne	1,3	1,4	1,3	1,9	2,1	2,2	2,2
Israël	24,9	17,4	25,4	33,2	42,3	53,9	65,5
Maroc	6,9	6,3	4,9	6,4	7,3	8,3	4,7
R.Afr. Sud	1,4	1,7	3,0	4,8	9,7	11,4	14,6
Indes Occ.	0,9	1,1	0,8	1,4	0,9	-	-
U.S.A.	10,2	19,0	24,1	16,0	18,8	18,3	19,0
Brsil	0,5	0,4	1,2	1,9	1,0	1,7	1,1
Honduras Rép.	0,3	0,4	1,0	1,7	4,1	4,6	5,4
Surinam	1,3	0,9	3,2	2,7	1,5	2,3	2,2

Source : Bulletins analytiques du Commerce extérieur de l'OSCE.

TABLEAU 11 - EXPORTATIONS DE JUS D'AGRUMES POUR QUELQUES PAYS EXPORTATEURS IMPORTANTS
DU BASSEIN MEDITERRANEEN

	CHYPRE	ESPAGNE	GRECE (1)	ISRAEL	ITALIE	MAROC
<u>1957</u> - Nat. Conc. Tot.		248 1.135 1.383 (5.923)			23.445	3.358
<u>1958</u> - Nat. Conc. Tot.		1.088 2.195 3.283 (12.063)			19.970	3.225
<u>1959</u> - Nat. Conc. Tot.		2.160 3.495 5.655 (19.635)			15.999	4.170
<u>1960</u> - Nat. Conc. Tot.		4.153 3.798 7.951 (23.143)		17.677 3.245 20.922 (33.902)	15.967	6.071
<u>1961</u> - Nat. Conc. Tot.		3.525 2.405 5.930 (15.550)	881 1.327 2.208 (7.516)	16.837 4.102 20.939 (37.347)	8.381 7.692 16.073 (46.841)	5.363
<u>1962</u> - Nat. Conc. Tot.		4.833 3.128 7.961 (20.473)	1.052 1.344 2.396 (7.772)	20.963 2.769 23.732 (34.808)	16.847	6.201
<u>1963</u> - Nat. Conc. Tot.	1.301 27 1.328 (1.436)	4.083 3.720 7.803 (22.683)	3.516 1.574 5.090 (11.386)	25.460 4.115 29.575 (46.035)	13.629	6.846
<u>1964</u> - Nat. Conc. Tot.	2.183 27 2.210 (2.318)	6.652 5.690 12.342 (35.102)	6.868 2.111 8.979 (17.423)	38.720 6.925 45.645 (73.345)	17.052	11.129
<u>1965</u> - Nat. Conc. Tot.		4.203 5.310 9.513 (30.753)	11.483 3.643 15.126 (29.698)	44.437 7.493 51.930 (81.902)	16.788	8.644
<u>1966</u> - Nat. Conc. Tot.		5.456 4.701 10.157 (28.961)	14.049 2.869 16.918 (28.394)	33.494 (e) 17.845 (e) 51.339 (122.719)	20.503	

(1) jus d'autres fruits (que de raisin) - (2) Préliminaires

Nat. = jus naturels - Conc. = jus concentrés

Tot. = addition des jus naturels et concentrés en poids de produits. Entre parenthèses sont indiquées les quantités totales en jus naturels (coefficient de conversion des jus concentrés = 5)

Source : Bulletins nationaux de statistiques du commerce extérieur, sauf pour Israël, "IFAC" - Institut Français de Recherches Fruitières d'Outre-Mer, Paris

ANNEXE

TABLEAU 12 - ITALIE - EXPORTATIONS D'AUTRES PRODUITS DE TRANSFORMATION

tonnes

Années	Zeste d'agrumes en saumure	Huiles essentielles :				TOTAL
		d'Oranges	de Bergamotes	de Citrons	de Mandarines	
1961	9.487	60,2	170,2	579,4	68,1	877,9
1962	10.502	71,5	173,8	500,8	56,2	832,3
1963	8.113	89,3	187,3	518,4	44,7	839,7
1964	9.595	139,3	180,8	574,6	59,5	954,2
1965	8.897	103,2	182,5	589,0	63,9	938,6
1966	10.467	100,1	122,1	497,4	56,9	776,5

Source: Bulletins mensuels de Statistiques du commerce extérieur - ISTAT

TABLEAU 13 - AFRIQUE DU SUD - EXPORTATIONS DE JUS D'ORANGES

tonnes

	1961	1962	1963	1964	1965
Jus simples	2.386,5	1.941,0	4.600,4	2.795,7	3.316,4
Jus concentrés	1.681,9	1.772,8	4.177,6	4.832,2	4.265,9
TOTAL (1)	10.796,0	10.805,0	25.488,4	26.956,7	24.645,9

(1) Exprimé en jus simple (coefficient de conversion du jus concentré = 5)

Source : I.F.A.C. - Institut Français de Recherches Fruitières d'Outre-mer, Paris.

ANNEXE

TABLEAU 14 A - IMPORTATIONS DE JUS D'AGRUMES PAR LES ETATS MEMBRES DE LA C.E.E.

		tonnes				
		RF Allemagne	Belgique/ Luxembourg	France	Pays-Bas	TOTAL CEE (1)
<u>1961</u>	Nat.	11.422	2.304	7.937	499	22.162
	Conc.	10.853	489	468	2.316	14.126
	Tot.	65.687	4.749	10.277	12.079	92.792
<u>1962</u>	Nat.	20.513	1.732	12.064	654	34.963
	Conc.	10.851	56	522	2.618	14.047
	Tot.	74.768	2.012	14.674	13.744	105.198
<u>1963</u>	Nat.	18.174	1.688	13.237	821	33.920
	Conc.	13.481	766	807	3.282	18.336
	Tot.	85.579	5.518	17.272	17.231	125.600
<u>1964</u>	Nat.	18.962	2.579	12.936	969	35.446
	Conc.	13.201	456	536	3.875	18.068
	Tot.	84.967	4.859	15.616	20.344	125.786
<u>1965</u>	Nat.	21.836	2.217	15.384	1.184	40.621
	Conc.	16.628	200	360	4.734	21.931
	Tot.	104.976	3.217	17.229	24.854	150.276

(1) Non compris l'Italie qui n'a pas importé de jus, sauf de quantités très réduites en 1965 (+ 150 t.)

Nat. = jus naturels

Conc. = jus concentrés

Tot. = total exprimé en jus naturels (coefficient de conversion des jus concentrés = 5)

Source : Marché des jus d'agrumes en Europe - G.A.T.T., 1966 (sauf R.F. d'Allemagne 1965).

Les statistiques du commerce extérieur des bulletins nationaux n'indiquant pas dans la plupart de cas la ventilation en jus naturels et concentrés, les données indiquées au tableau ne correspondent pas dans tous les cas avec celles des bulletins nationaux de statistiques du commerce extérieur.

TABLEAU 14 B - IMPORTATIONS DE JUS D'AGRUMES PAR LES ETATS MEMBRES DE L'A.E.L.E.

tonnes

	Autriche	Danemark	Norvège	Suède	Suisse	Grande-Bretagne	TOTAL (1)
1961 -							
Mat.	1.837	550	133	3.043	2.200	40.991	48.754
Conc.	333	1.284	891	2.029	943	6.464	11.944
Tot.	3.502	6.970	4.588	13.188	6.915	73.311	108.474
1962 -							
Mat.	2.349	1.044	235	3.815	2.688	42.400	52.531
Conc.	327	2.411	1.160	2.543	1.152	5.064	12.657
Tot.	3.984	13.099	6.035	16.530	8.448	67.720	115.816
1963 -							
Mat.	2.502	1.033	322	3.573	2.980	40.355	50.765
Conc.	243	2.409	1.290	2.382	1.171	3.973	11.468
Tot.	3.717	13.078	6.772	15.483	8.835	60.220	108.105
1964 -							
Mat.	2.473	957	288	3.675	3.180	49.083	59.656
Conc.	472	2.233	1.154	2.450	1.462	5.919	13.690
Tot.	4.833	12.122	6.058	15.925	10.490	78.678	128.106
1965 -							
Mat.	2.791	1.126	318	3.950	3.085	51.597	62.867
Conc.	506	2.628	1.271	2.634	1.752	5.864	14.655
Tot.	5.321	14.266	6.673	17.120	11.845	80.917	136.142

(1) Sauf Portugal qui n'importe pas de jus d'agrumes

Mat. = jus naturels

Conc. = jus concentrés

Tot. = total exprimé en jus naturels (coefficient de conversion des jus concentrés = 5)

Source : Marché des jus d'agrumes en Europe - S.A.T.I., 1966

C.E.E.TABLEAU 15 A - IMPORTATIONS DE JUS D'AGRUMES SELON LES PRINCIPAUX PAYS DE PROVENANCE

-1965-

Tonnes

	R.F. d'ALLEMAGNE	U.E.B.L.	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	TOTAL C.E.E
<u>TOTAL</u>	38.464	2.744	16.006	154	5.918	63.286
dont en provenance du Bassin méditerranéen	24.671	1.674	12.051	78	3.866	42.340 ¹⁾
Algérie	-	-	380	-	-	380
Espagne	3.790	264	61	-	700	4.815
Grèce	4.285	546	1.208	6	240	6.285
Israël	11.040	800	2.753	72	2.055	16.720
Italie	4.561	64	385	-	424	5.434
Liban	-	-	3	-	-	3
Maroc	995	-	7.251	-	447	8.693
Tunisie	-	-	10	-	-	10
dont en provenance d'autres pays						
Autriche	1.128	-	-	-	-	1.128
Royaume-Uni	202	-	-	-	-	202
République de l'Afrique du Sud	2.393	-	-	-	487	2.880
U.S.A.	3.633	544	3.815	74	487	8.553
Bresil	4.256	-	-	-	-	4.256
Mexique	5	-	-	-	-	5
Jamaïque	-	90	-	-	-	90

(1) soit 66,9% du total

Source : Bulletins nationaux de statistiques du commerce extérieur

A.E.L.E.

TABLEAU 15 B - IMPORTATIONS DE JUS D'AGRUMES SELON LES PRINCIPAUX PAYS DE PROVENANCE

-1965-

Tonnes

	AUTRICHE	DANEMARK	NORVEGE	PORTUGAL	SUEDE	SUISSE	R.U. (1)	TOTAL AELE
TOTAL	2.623	3.754	1.598	-	6.583	4.837	58.626	78.021
dont en provenance du Bassin méditerranéen	1.669	2.839	1.010	-	4.718	2.527	34.851	47.614 ²⁾
Chypre	-	-	-	-	-	-	51	51
Espagne	183	437	301	-	200	297	3.455	4.873
France	-	1	-	-	-	20	-	21
Grèce	5	1.337	110	-	420	213	965	3.050
Israël	1.143	784	554	-	3.653	1.338	23.725	31.197
Italie	338	280	17	-	396	659	6.452	8.142
Maroc	-	-	28	-	49	-	-	77
Portugal	-	-	-	-	-	-	203	203
dont en provenance d'autres pays								
Ghana	-	-	-	-	-	-	2.794	2.794
Rép. de l'Afr. du Sud	164	105	122	-	175	34	4.674	5.274
U.S.A.	108	387	287	-	1.302	1.589	356	4.029
Trinidad	-	-	-	-	-	-	5.893	5.893
Honduras Br.	-	-	-	-	-	-	2.845	2.845
Jamaïque	27	-	12	-	-	-	3.810	3.849

(1) Année 1964

(2) Soit 61,0 % du total

Source : Bulletins nationaux de statistiques du commerce extérieur

SOMMAIRE DETAILLE

	<u>Page</u>
Avant-propos	I
<u>RECAPITULATION ET CONSIDERATIONS FINALES</u>	1
§ I - Principales caractéristiques et situation de la production, la commercialisation et la consommation d'agrumes du Bassin méditerranéen	1
§ II - Considérations finales	13

- Introduction	20
- Note préliminaire	21
<u>PREMIERE PARTIE - PRODUCTION</u>	
CHAPITRE I - Les superficies plantées en agrumes	24
§ I - Pays du Bassin méditerranéen	24
§ II - Autres pays producteurs d'agrumes	30
CHAPITRE II - Le nombre d'arbres	32
CHAPITRE III - Les variétés d'agrumes cultivées	36
CHAPITRE IV - Les productions moyennes par ha planté en agrumes	52
CHAPITRE V - La production des agrumes	58
§ I - Production et évolution dans les pays du Bassin méditerranéen	58
§ II - La production mondiale d'oranges	64
§ III- Evolution de la production d'agrumes comparée à celle d'autres fruits	74
CHAPITRE VI - Les coûts de production	75
§ I - Nature et composition des coûts de production	77
§ II - Coûts de récolte et de commercialisation	78
§ III- Différence de la valeur indicative des calculs de coûts de production	79
§ IV - Coûts de production et rentabilité	82

	<u>Page</u>
§ V - Résultats de production et connaissance technique	83
§ VI - Coûts de production et encouragement de la production par l'Etat	83
§ VII- Diversité de la structure de production	84
§VIII- Culture d'agrumes aux différents stades du développement	84
§ IX - Conclusions	88
 CHAPITRE VII - Prix à la production	 90
 CHAPITRE VIII- Quelques indications au sujet des interventions des Etats	 97
 CHAPITRE IX - L'industrie de transformation des agrumes	 102
A. Nombre d'usines	102
B. Quantités d'agrumes transformés	103
C. Produits obtenus	104
Conclusions	111
 CHAPITRE X - Prévisions de production d'agrumes en "1970" et "1975"	 113
§ I - Méthodes d'évaluation	113
§ II - Résultats des évaluations	117
A. L'évaluation des superficies	117
B. L'évolution des rendements	122
C. L'évolution future de la production d'agrumes dans le Bassin méditerranéen	124
D. La production d'agrumes des pays du Bassin méditerranéen et la production mondiale	127
 <u>DEUXIEME PARTIE - CONSOMMATION</u>	
 - Introduction	 130
 CHAPITRE I - Aperçu général de la consommation	 131
A. Les pays producteurs	133
B. Les pays importateurs	133

	<u>Page</u>
CHAPITRE II - La consommation d'agrumes dans les pays d'Europe et dans le Bassin méditerranéen	135
§ I - Communauté Economique Européenne	135
A. La consommation apparente globale d'agrumes	135
B. Sources d'approvisionnement	140
C. Consommation par tête	141
D. Les variétés consommées	141
E. La consommation apparente dans les différents Etats membres de la C.E.E.	143
§ II - Pays de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE)	147
A. Consommation apparente	147
B. Les variétés consommées	150
C. Sources d'approvisionnements	150
D. La consommation dans les différents pays de l'AELE	150
§ III - La consommation apparente dans les pays producteurs du Bassin méditerranéen	155
§ IV - La consommation dans les pays de l'Europe orientale	164
CHAPITRE III - Les facteurs déterminants de la consommation	166
§ I - Les Etats membres de la C.E.E. et les pays de l'AELE	166
1. La population	166
2. Evolution du revenu	167
3. Les prix	171
4. Autres facteurs	175
§ II - Les pays du Bassin méditerranéen	185
§ III - Les pays de l'Europe orientale	186
CHAPITRE IV - Le développement futur de la consommation	189
§ I - Aperçu sur les méthodes d'approche du problème	189
§ II - Estimations de la consommation annuelle apparente d'agrumes en "1970" et "1975"	193
1. Etats membres de la C.E.E.	193

	<u>Page</u>
2. Etats membres de l'A.E.L.E.	197
3. Les pays producteurs du Bassin méditerranéen	201
4. Les pays de l'Europe orientale	206
5. Quelques autres pays européens	210
6. Récapitulation	210
7. Influence de l'évolution des prix des agrumes sur la consommation	212
 <u>TROISIEME PARTIE - LES ECHANGES</u>	
CHAPITRE I - Aperçu général succinct du commerce international d'agrumes et de son évolution	220
a. Les exportations d'oranges et de mandarines	220
b. Les exportations de citrons et autres espèces	221
c. Commerce mondial de pamplemousses	221
CHAPITRE II - Les exportations d'agrumes des pays du Bassin méditerranéen	223
A. Aperçu général	223
B. Situation des différents pays du Bassin méditerranéen	226
1. Part de la production qui est exportée	226
2. Part de chaque pays dans l'ensemble	229
3. Valeur des exportations	231
4. Les exportations par zone de destination	231
CHAPITRE III - Les importations de la Communauté Européenne	232
CHAPITRE IV - Les échanges de produits transformés d'agrumes	241
1. Les exportations de jus d'agrumes du Bassin méditerranéen	241
2. Les importations de jus d'agrumes dans la C.E.E.	242
3. Exportations d'autres produits de transformation	242
CHAPITRE V - L'acheminement des agrumes produits dans le Bassin méditerranéen vers les pays consommateurs de la CEE	244
§ I - Aperçu de l'organisation de l'exportation d'agrumes dans certains pays exportateurs du Bassin méditerranéen	244
1. Espagne	244
2. Maroc	246

3. Algérie	246
4. Tunisie	247
5. Italie	247
6. Chypre	248
7. Grèce	248
8. Israel	248
9. Liban	250
10. Turquie	250
§ II -Frais d'approche des agrumes du pays producteur du Bassin méditerranéen jusqu'à la consommation dans un Etat membre de la C.E.E.	250
1. Les frais d'approche entre les producteurs et le lieu d'expédition	251
2. Les frais d'approche entre le lieu d'expédition et l'arrivée dans le pays destinataire	251
3. Les frais du port d'arrivée jusqu'au commerce de détail	253
CHAPITRE VI - Régime des échanges entre la C.E.E. et les pays tiers pour les agrumes	259
A. Généralités	259
I. Régime douanier	259
1. Régime intracommunautaire	259
2. Régime envers les pays tiers	259
II. Autres instruments de l'organisation commune du marché	259
1. Sur le plan intracommunautaire	259
2. Pays tiers	260
B. Régime appliqué pour les agrumes	260
I. Régime envers les pays tiers	260
1. Régime des prix de référence	260
2. Droits de douane	262
3. Régimes "privilégiés" ou "associés" dont bénéficient certains pays exportateurs d'agrumes	262
4. Obligations non-discriminatoires vis-à-vis d'autres pays tiers	264
CHAPITRE VII - Quantités probables disponibles pour l'exportation dans les pays du Bassin méditerranéen en "1970" et "1975" et consommation dans les pays importateurs	265

Informations internes sur L'AGRICULTURE

Sont déjà parus :

	Date	Langues
N° 1 Le boisement des terres marginales	juin 1964	F.D.(1)
N° 2 Répercussions à court terme d'un alignement du prix des céréales dans la CEE en ce qui concerne l'évolution de la production de viande de porc, d'œufs et de viande de volaille	juillet 1964	F.D.
N° 3 Le marché de poissons frais en république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et les facteurs qui interviennent dans la formation du prix du hareng frais	mars 1965	F.D.
N° 4 Organisation de la production et de la commercialisation du poulet de chair dans les pays de la CEE	mai 1965	F.D.
N° 5 Problèmes de la stabilisation du marché du beurre à l'aide de mesures de l'Etat dans les pays de la CEE	juillet 1965	F.D.
N° 6 Méthode d'échantillonnage appliquée en vue de l'établissement de la statistique belge de la main-d'œuvre agricole	août 1965	F.(2)
N° 7 Comparaison entre les «trends» actuels de production et de consommation et ceux prévus dans l'étude des perspectives «1970» 1. Produits laitiers 2. Viande bovine 3. Céréales	juin 1966	F.D.
N° 8 Mesures et problèmes relatifs à la suppression du morcellement de la propriété rurale dans les Etats membres de la CEE	novembre 1965	F.D.
N° 9 La limitation de l'offre des produits agricoles au moyen des mesures administratives	janvier 1966	F.D.
N° 10 Le marché des produits d'œufs dans la CEE	avril 1966	F.D.
N° 11 Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de production agricole - Contributions monographiques	avril 1966	F.D.
N° 12 Problèmes méthodologiques posés par l'établissement de comparaisons en matière de productivité et de revenu entre exploitations agricoles dans les pays membres de la CEE	août 1966	F.D.
N° 13 Les conditions de productivité et la situation des revenus d'exploitations agricoles familiales dans les Etats membres de la CEE	août 1966	F.D.
N° 14 Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles - «bovins - viande bovine»	août 1966	F.D.
N° 15 Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles - «sucre»	février 1967 F. en préparation	D.
N° 16 Détermination des erreurs lors des recensements du bétail au moyen de sondages	mars 1967	F.(3)

(1) La version allemande est épuisée.

(2) La version allemande est parue sous le n° 4/1963 de la série «Informations statistiques» de l'Office statistique des Communautés européennes.

(3) La version allemande est parue sous le n° 2/1966 de la série «Informations statistiques» de l'Office statistique des Communautés européennes.

Sont déjà parus :

		Date	Langues
N° 17	Les abattoirs dans la CEE I. Analyse de la situation	juin 1967 D. en préparation	F
N° 18	Les abattoirs dans la CEE II. Contribution à l'analyse des principales conditions de fonctionnement	octobre 1967 D. en préparation	F
N° 19	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles - « produits laitiers »	octobre 1967 F. en préparation	D
N° 20	Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles - Causes et motifs d'abandon et de restructuration	décembre 1967 F. en préparation	D
N° 21	Accès à l'exploitation agricole	décembre 1967 D. en préparation	F
N° 22	L'agrumiculture dans les pays du Bassin méditerranéen	décembre 1967 D. en préparation	F

